

Normes et directives pour l'aide d'urgence à l'élevage

LEGS



NORMES ET DIRECTIVES POUR L'AIDE D'URGENCE À L'ÉLEVAGE



Normes et directives pour
l'aide d'urgence à l'élevage
(LEGS)

Éloges sur le livre...

« Ce livre, qui s'apparente à un manuel, vient très utilement compléter la documentation croissante sur les travaux humanitaires car il s'attache à indiquer des façons de sauver des vies et des moyens de subsistance fondés sur l'élevage, notamment les biens (les bêtes) dont ils dépendent. Il présente un ensemble convaincant de directives, qui s'appuie sur des concepts et des méthodes robustes, et explique quand, où et pour qui différentes interventions axées sur l'élevage devraient être déployées en situation d'urgence. Le manuel sera particulièrement utile aux agents humanitaires en première ligne et aux décideurs, auxquels il appartient de déterminer quand et quels types d'aide humanitaire s'imposent en situation d'urgence. »

Peter D. Little, professeur d'anthropologie et directeur d'études en développement, Emory University

« Mon expérience m'a montré que beaucoup d'agences réagissent aux urgences qui confrontent les éleveurs de multiples façons. Le manque de normes et de directives s'est traduit par la mise en œuvre de programmes incohérents et souvent irresponsables au sein même des agences et entre elles. LEGS devrait permettre aux agences comme Oxfam de monter des programmes plus appropriés, plus responsables, plus cohérents et de meilleure qualité en cas d'urgence frappant les éleveurs. Ce ne peut qu'être une bonne chose pour ceux que ciblent les programmes. »

Lili Mohiddin, Moyens de subsistance & sécurité alimentaire d'urgence, Département humanitaire, Oxfam GB

« Ce manuel parvient à convertir une mine d'expériences et de savoir en une procédure détaillée présentée dans un ordre logique pour quiconque tente de répondre aux catastrophes humanitaires qui touchent les éleveurs et leurs troupeaux ou de prévenir ces situations. Il sert de référence en termes de meilleures pratiques et permettra sans aucun doute de sauver des vies et des moyens de subsistance. »

Tim Leyland, conseiller en élevage et commerce agricole auprès du DFID

« Les Normes et directives pour l'aide d'urgence à l'élevage abordent un domaine fort négligé des pratiques humanitaires. Cet ouvrage est des plus précieux parce qu'il aborde la crise sous l'angle des moyens de subsistance mais aussi parce qu'il fournit un cadre d'intervention qui peut facilement être déclenché car il est ancré dans un raisonnement très large. C'est un document élaboré par des praticiens, qui s'adresse aux praticiens et, à ce titre, c'est une ressource importante pour ceux qui sont appelés à répondre aux défis croissants qui confrontent les éleveurs d'Afrique et d'ailleurs. »

Sara Pantuliano, chargée de programme, Overseas Development Institute

**Normes et directives pour
l'aide d'urgence à l'élevage
(LEGS)**



Practical Action Publishing
Schumacher Centre for Technology and Development
Bourton on Dunsmore, Rugby,
Warwickshire CV23 9QZ, Royaume-Uni
www.practicalactionpublishing.org

© Livestock Emergency Guidelines and Standards Project, 2009-2010

Première publication anglaise 2009
Titre original : Livestock Emergency Guidelines and Standards
ISBN 978 1 85339 679 3
Version anglaise imprimée par Hobbs the Printers Ltd, Totton, Hampshire
www.hobbs.uk.com

Tous droits réservés. Cette publication, en tout ou partie, ne saurait être réimprimée, reproduite ou utilisée sous quelque forme que ce soit ou par quelque procédé que ce soit, électronique, mécanique ou autre, aujourd'hui connu ou inventé dans le futur, y compris par reprographie ou enregistrement, ou par tout système de stockage ou de récupération de l'information, sans l'autorisation écrite expresse des éditeurs.

La version anglaise de ce livre fait l'objet d'une entrée au catalogue de la British Library.

Les contributeurs à cet ouvrage ont fait valoir leurs droits à être identifiés comme les auteurs de leurs contributions respectives aux termes de la Loi britannique de 1988 sur les droits d'auteur, les modèles et les brevets.

Depuis 1974, Practical Action Publishing (anciennement Intermediate Technology Publications et ITDG Publishing) a publié et diffusé des livres et des informations à l'appui des travaux de développement international à travers le monde. Practical Action Publishing Ltd (immatriculée au registre des sociétés britanniques sous le No. 1159018) est une société d'édition filiale à part entière de Practical Action Ltd. Practical Action Publishing limite son commerce à des activités qui appuient les objectifs caritatifs de sa société mère et l'intégralité de ses bénéfices sont reversés à Practical Action (immatriculation au registre britannique des organismes caritatifs No. 247257, Immatriculation du groupe à la TVA britannique No. 880 9924 76).

Traduit de l'anglais par Maryck Nicolas-Holloway
Relecture par Isabelle Fernández
Maquette : Tradwise Plus Ltd
Première publication française 2010

Table des matières

Figures, tableaux et encadrés	ix
Présentation du projet LEGS	1
Qu'est-ce que LEGS ?	2
Les origines de LEGS	2
À qui s'adresse LEGS ?	2
Que couvre LEGS ?	3
Ce que LEGS ne couvre pas	4
Comment utiliser LEGS	5
Chapitre 1 : Interventions en matière d'élevage basées sur les moyens de subsistance en situation d'urgence	9
Moyens de subsistance et situations d'urgence	10
L'impact des situations d'urgence sur les éleveurs	14
Questions transversales	17
Chapitre 2 : Évaluation initiale et intervention	24
Évaluation préliminaire de la situation d'urgence	25
Identification des interventions en matière d'élevage en situation d'urgence	29
Identification des interventions portant sur les moyens de subsistance en matière d'élevage en situations d'urgence	38
Annexe 2.1 Aide-mémoire à l'évaluation préliminaire	40
Annexe 2.2 Méthodologies d'évaluation	44
Annexe 2.3 Matrice d'identification de réponse participative LEGS	47
Références	48
Chapitre 3 : Normes minimales communes à toutes les interventions en matière d'élevage	54
Introduction	56
Les normes minimales	57
Norme commune 1 : Participation	57
Norme commune 2 : Évaluation initiale	60
Norme commune 3 : Intervention et coordination	62
Norme commune 4 : Ciblage	65
Norme commune 5 : Suivi-évaluation et impact sur les moyens de subsistance	66
Norme commune 6 : Appui technique et compétences institutionnelles	70

Norme commune 7 : Préparation	71
Norme commune 8 : Plaidoyer et politiques générales	74
Références	76
Chapitre 4 : Normes minimales pour le déstockage	78
Introduction	80
Les normes minimales	89
Norme générale 1 relative au déstockage : Évaluation initiale et planification	89
Norme 1 en matière de ventes accélérées de bétail : Ventes accélérées de bétail	91
Norme 1 relative au déstockage par abattage : Déstockage par abattage	96
Annexe 4.1 Aide-mémoire pour les évaluations en cas de déstockage	102
Annexe 4.2 Aide-mémoire concernant le suivi et l'évaluation d'un projet de déstockage	104
Références	107
Chapitre 5 : Normes minimales concernant les services vétérinaires	108
Introduction	110
Les normes minimales	121
Norme générale 1 relative aux services vétérinaires : Évaluation initiale et planification	123
Norme 1 en matière de fourniture de services vétérinaires cliniques primaires : Conception et mise en œuvre des services	125
Norme 1 relative à la santé publique vétérinaire : Zoonoses	129
Norme 2 relative à la santé publique vétérinaire : Assainissement et hygiène alimentaire	131
Norme 1 relative aux systèmes d'information sur les maladies du bétail : Surveillance des maladies du bétail	132
Annexe 5.1 Méthodes d'évaluation et aide-mémoire pour la fourniture de services vétérinaires	134
Annexe 5.2 Exemples d'indicateurs de suivi et d'évaluation pour la fourniture de services vétérinaires	135
Références	136
Chapitre 6 : Normes minimales pour garantir l'approvisionnement en aliments pour animaux	138
Introduction	140
Les normes minimales	149
Norme générale 1 relative à la garantie de l'approvisionnement en aliments pour animaux : Évaluation initiale et planification	150
Norme 1 relative au transfert du bétail : Appui au lancement du déplacement du troupeau	154

Norme 1 relative à l'alimentation d'urgence : Niveaux d'alimentation du bétail	158
Norme 2 relative à l'alimentation d'urgence : Innocuité des aliments pour animaux	159
Norme 3 relative à l'alimentation d'urgence : Sources et distribution des aliments pour animaux	161
Annexe 6.1 Aide-mémoire pour l'évaluation de la fourniture d'aliments pour animaux	165
Annexe 6.2 Aide-mémoire pour le suivi et l'évaluation des interventions en matière d'alimentation du bétail	170
Références	172
Chapitre 7 : Normes minimales pour la fourniture d'eau	174
Introduction	176
Les normes minimales	182
Norme générale 1 relative à l'eau : Évaluation initiale et planification	182
Norme 1 relative aux points d'eau : Localisation des points d'eau	187
Norme 2 relative aux points d'eau : Réhabilitation et installation de points d'eau	189
Norme 1 relative à la distribution d'eau par camion : Sources et qualité de l'eau	192
Norme 2 relative à la distribution d'eau par camion : Logistique et distribution	195
Annexe 7.1 Aide-mémoire pour une évaluation rapide des points d'eau	197
Annexe 7.2 Aide-mémoire pour les indicateurs d'impact concernant la fourniture d'eau	199
Références	201
Chapitre 8 : Normes minimales pour les abris et les aménagements pour le bétail	202
Introduction	204
Les normes minimales	210
Norme 1 relative aux abris et aux aménagements pour le bétail : Évaluation initiale et planification	210
Norme 2 relative aux abris et aux aménagements pour le bétail : Aménagements pour le bétail	213
Norme 3 relative aux abris et aux aménagements pour le bétail : Installations pour le bétail	215
Norme 4 relative aux abris et aux aménagements pour le bétail : Abris pour le bétail	216
Norme 5 relative aux abris et aux aménagements pour le bétail : Réduction des risques et préparation aux catastrophes	218

Annexe 8.1 Aide-mémoire pour l'évaluation de la fourniture d'abris et d'aménagements pour le bétail	220
Annexe 8.2 Aide-mémoire pour le suivi et l'évaluation de la fourniture d'abris et d'aménagements pour le bétail	222
Références	224
Chapitre 9 : Normes minimales pour la fourniture de bétail	226
Introduction	228
Les normes minimales	236
Norme 1 relative à la fourniture de bétail : Évaluation initiale	236
Norme 2 relative à la fourniture de bétail : Définition de l'offre	242
Norme 3 relative à la fourniture de bétail : Systèmes de crédit, d'achat, de transport et de livraison	244
Norme 4 relative à la fourniture de bétail : Soutien supplémentaire	246
Annexe 9.1 Aide-mémoire pour l'évaluation de la fourniture de bétail	249
Annexe 9.2 Aide-mémoire pour le suivi et l'évaluation de la fourniture de bétail	251
Annexe 9.3 Fourniture de bétail dans les camps de réfugiés/PDIP	253
Annexe 9.4 Réflexion sur la taille minimale viable du troupeau	254
Annexe 9.5 Foires aux bestiaux	256
Références	257
Études de cas	259
Annexes	295
1 Glossaire	296
2 Sigles et acronymes	298
3 Bibliographie générale	300
4 Remerciements et contributions	302
5 Formulaire de retour d'information sur le Projet LEGS	306

Figures, tableaux et encadrés

Figures

1.1 Cadre des moyens de subsistance durables	11
2.1 Étude de cas A : séisme en Asie (développement rapide)	35
2.2 Étude de cas B : sécheresse en Afrique (développement lent)	37
4.1 Arbre de décision concernant les options de déstockage	92
5.1 Arbre de décision concernant les services vétérinaires cliniques primaires	122
6.1 Arbre de décision relatif aux options d'alimentation animale	152
7.1 Arbre de décision relatif aux options liées à l'eau	183
8.1 Arbre de décision relatif à la fourniture d'abris et d'aménagements pour le bétail	209
9.1 Arbre de décision pour la fourniture de bétail	237

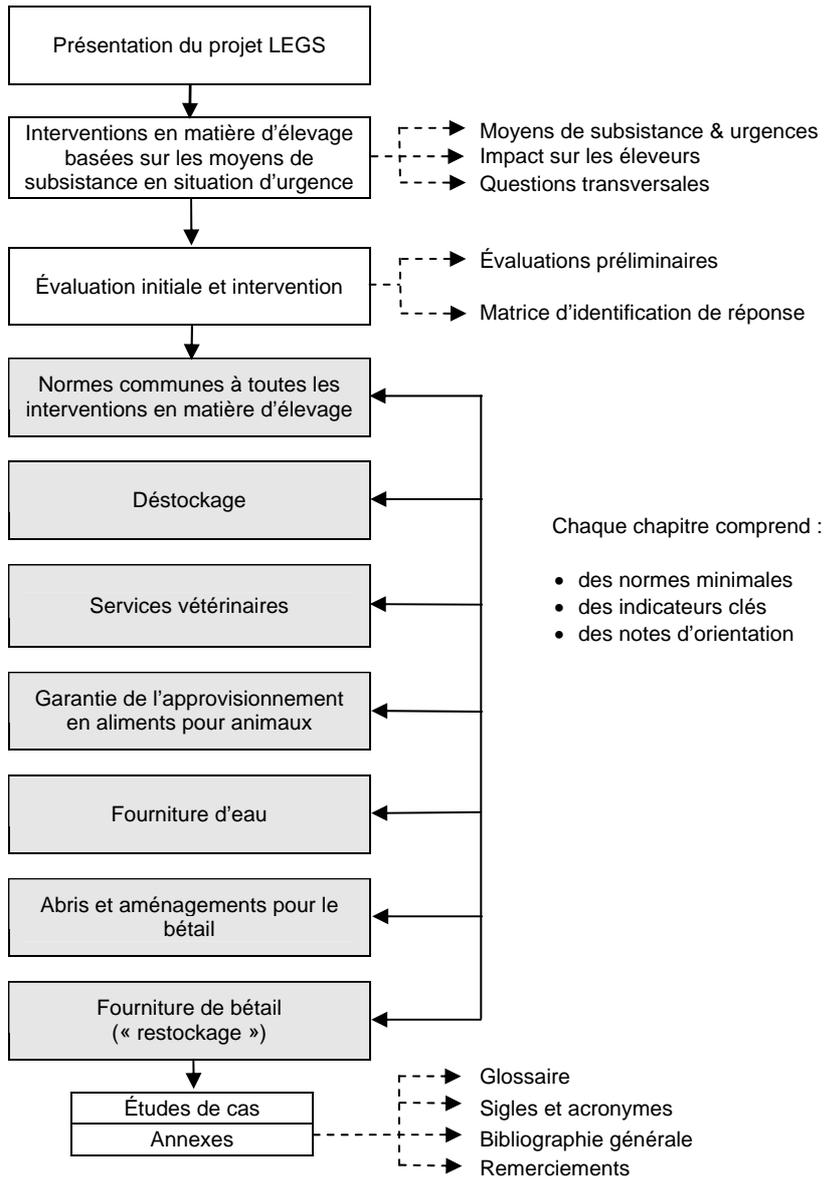
Tableaux

2.1 Objectifs LEGS relatifs aux moyens de subsistance et options techniques	30
2.2 Matrice PRIM de l'étude de cas A	32
2.3 Matrice PRIM de l'étude de cas B	34
2.4 Matrice PRIM de l'étude de cas C	36
2.5 Application des méthodologies participatives aux évaluations	44
2.6 Matrice PRIM d'une urgence à développement rapide	46
2.7 Matrice PRIM d'une urgence à développement lent	46
4.1 Avantages, inconvénients et conditions clés pour les options de déstockage	83
4.2 Calendrier possible des interventions de déstockage	84
5.1 Avantages et inconvénients des options de services vétérinaires	116
5.2 Calendrier possible des interventions de services vétérinaires	118
6.1 Avantages et inconvénients des options de fourniture d'aliments pour animaux	145
6.2 Calendrier possible des interventions en matière d'alimentation animale	146
7.1 Avantages et inconvénients des options de fourniture d'eau	178
7.2 Calendrier possible des interventions liées à l'eau	180
8.1 Calendrier possible des interventions en matière d'abris et d'aménagements pour le bétail	207
9.1 Avantages et inconvénients des options de fourniture de bétail	231
9.2 Calendrier possible pour la fourniture de bétail	233

Encadrés

Error! Reference source not found.	3
1.1 Vulnérabilité	12
1.2 Approche basée sur les droits	13
1.3 Impact d'une urgence à développement lent	15
1.4 Impact d'une urgence à développement rapide	16
1.5 Impact d'une urgence complexe	17
2.1 Quelques systèmes d'alerte et de classification des situations d'urgence	26
2.2 Interventions basées sur des distributions d'argent	29

Structure générale de LEGS





Crédit photographique : Kelly Lynch/Save the Children, États-Unis

Présentation du projet LEGS

Qu'est-ce que LEGS ?

Les *Normes et directives pour l'aide d'urgence à l'élevage* (LEGS – acronyme de l'anglais *Livestock Emergency Guidelines and Standards*) constituent un ensemble de normes et de directives internationales pour la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des interventions en matière d'élevage pour venir en aide aux populations touchées par des crises humanitaires. Elles se basent sur des objectifs relatifs aux moyens de subsistance qui visent à fournir une aide rapide afin de protéger et de reconstituer le cheptel des communautés affectées par une crise.

LEGS entend par conséquent contribuer à sauver des vies mais aussi des moyens de subsistance par la mise en œuvre de deux stratégies pivots : aider à identifier les interventions en matière d'élevage les plus appropriées aux situations d'urgence et fournir des normes, des indicateurs et des notes d'orientation pour que ces interventions soient basées sur de bonnes pratiques.

Les origines de LEGS

Le processus LEGS est né de la prise de conscience du fait que, si les troupeaux constituent un moyen de subsistance crucial pour les populations à travers le monde et si les interventions en matière d'élevage font souvent partie des secours d'urgence, il n'existe à ce jour aucune directive largement diffusée pour aider les bailleurs de fonds, les chargés de programme ou les experts techniques à concevoir ou mettre en œuvre des interventions en matière d'élevage en cas de catastrophe. Dans le même temps, LEGS reconnaît que l'évolution du climat engendre des crises humanitaires plus fréquentes et plus variées, qui affectent tout particulièrement les populations qui dépendent fortement de l'élevage.

LEGS reflète le processus adopté pour l'élaboration de la *Charte humanitaire et normes minimales pour les interventions lors de catastrophes* du Projet Sphère (2004). La préparation du manuel LEGS s'est donc basée sur les contributions de plusieurs agences, des examens de large portée et la compilation de l'expérience des praticiens. La teneur et la disposition du manuel LEGS sont étudiées pour faire en sorte que LEGS vienne compléter le Manuel Sphère.

À qui s'adresse LEGS ?

LEGS s'adresse à tous ceux qui prennent part à des interventions en matière d'élevage en cas de catastrophes. En particulier, LEGS vise les ONG, les

agences bilatérales et multilatérales et les gouvernements qui mettent en œuvre des interventions d'urgence dans des zones où les moyens de subsistance dépendent en partie ou en totalité de l'élevage. LEGS est aussi pertinent pour les décideurs au sein des bailleurs de fonds et des agences gouvernementales dont les décisions de financement et de mise en œuvre ont des répercussions sur les réponses aux catastrophes. LEGS s'adresse aussi à un troisième public : les établissements d'enseignement et les organisations communautaires.

Encadré 0.1 Les défis que pose tout raisonnement fondé sur les moyens de subsistance dans les situations d'urgence

Le fait de partir du point de vue des moyens de subsistance dans la réponse aux urgences met en exergue le besoin de développer des liens plus étroits entre les secours et le développement, au moyen, par exemple, de mesures de préparation aux catastrophes et de réhabilitation après une catastrophe. L'angle des moyens de subsistance tend à estomper les lignes de démarcation qui ont traditionnellement séparé la programmation des secours et du développement, une distinction qui s'opère toujours à l'heure où ce rapport est écrit dans bon nombre d'agences, aussi bien en termes de structures organisationnelles qu'en termes de politiques. Quelques bailleurs de fonds et quelques ONG ont pourtant évolué vers une programmation plus globaliste et de nouvelles approches émergent, telles que les systèmes de protection sociale (parfois appelés filets de sécurité) de grande envergure à l'intention des pasteurs et les régimes d'assurance liés aux conditions météorologiques qui protègent les agriculteurs et les éleveurs contre la sécheresse.

LEGS met avant tout l'accent sur l'amélioration de la qualité des interventions humanitaires et il ne cherche donc pas à résoudre les questions associées à la coordination des secours et du développement ni les nombreux défis que pose le développement à long terme pour les éleveurs. Nombre de ces questions sont complexes ; elles restent sans réponse et font l'objet d'un débat nourri, y compris, par exemple, sur la question de la viabilité future du mode de vie pastoral dans des environnements fragiles qui sont exposés à des urgences de plus en plus fréquentes en raison des changements climatiques. LEGS reconnaît qu'il n'y a pas de réponses absolues à ces questions mais il s'efforce d'améliorer la qualité des réponses aux situations d'urgence en encourageant une optique basée sur les moyens de subsistance dans le contexte d'initiatives de secours rapides et en reconnaissant les interactions avec la programmation à plus long terme.

Que couvre LEGS ?

LEGS se concentre sur l'intersection entre les *situations d'urgence*, *l'élevage* et les *moyens de subsistance* et il cherche à considérer les secours aux éleveurs en cas de catastrophe sous l'angle des moyens de subsistance. D'un point de vue mondial, l'un des besoins les plus pressants est d'améliorer la programmation des secours aux éleveurs auprès des communautés qui sont fortement

tributaires de l'élevage pour leur bien-être social et économique. LEGS couvre les interventions en matière d'élevage dans ces régions mais il se penche également sur l'appui au bétail dans les communautés agricoles sédentarisées et aux bêtes gardées par les populations des zones urbaines.

LEGS se veut d'une portée mondiale même s'il est admis que cette première édition tend à accorder une place privilégiée à l'expérience acquise en Afrique subsaharienne, principalement du fait que l'essentiel de la documentation facilement accessible concernant les interventions en matière d'élevage est tiré d'enseignements acquis dans cette région. On s'attend à ce que le processus de révision engendre des informations et des études de cas supplémentaires afin d'élargir la portée de LEGS de manière à ce qu'il soit accordé une plus grande place aux autres régions dans les éditions ultérieures.

Tout comme Sphère, LEGS s'appuie sur une approche fondée sur les droits, notamment le *droit à l'alimentation* et le *droit à un niveau de vie digne*. En d'autres termes, les populations sinistrées ont droit à la protection de leurs moyens de subsistance. Puisque LEGS se place du point de vue des moyens de subsistance, cela veut aussi dire que les directives concernent non seulement la réponse immédiate aux urgences en cas de situations graves mais aussi les activités de relèvement et les interactions avec les processus de développement à long terme (voir l'Encadré 0.1). La préparation aux catastrophes est donc un aspect non négligeable de la réponse aux catastrophes dans le manuel LEGS et il en va de même de l'importance de la préservation des biens relatifs aux moyens de subsistance afin de protéger et de maintenir les moyens de subsistance futurs et de sauver des vies humaines. Toutefois, en tant qu'outil de réponse aux urgences, LEGS ne peut pas résoudre toutes les questions ayant trait au développement à long terme.¹

Ce que LEGS ne couvre pas

LEGS fournit des normes et directives pour les meilleures pratiques et facilite la prise de décisions. Il ne prétend pas être un guide pratique détaillé sur le déploiement d'interventions en matière d'élevage en cas de catastrophe. Ce type de « guide pratique » est couvert par d'autres sources reprises dans les Références bibliographiques à la fin de chaque chapitre et comprend la série de guides pratiques de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) sur les interventions en matière d'élevage, conçue en complément de LEGS (FAO, 2009).

Dans certains pays, des directives nationales concernant les interventions en matière d'élevage ont déjà été préparées. LEGS entend compléter ces directives lorsqu'elles existent et aider les forums nationaux compétents à en élaborer là où elles n'existent pas. LEGS se fonde sur le droit et les principes

humanitaires et, par conséquent, il prend comme point de départ le bien-être des gens plutôt que celui des animaux. Toutefois, les professionnels de l'élevage – notamment les vétérinaires – sont tenus de considérer les implications de leurs actions pour le bien-être des bêtes. Les directives relatives au bien-être des animaux, y compris des questions telles que l'abattage sans cruauté du bétail, sont disponibles dans des documents comme le *Code sanitaire pour les animaux terrestres* publié par l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) (www.oie.int ; voir aussi Oxfam, 2007). On part du principe que les interventions fondées sur les moyens de subsistance qui entendent bénéficier aux populations grâce à une amélioration de la santé animale et de l'hébergement et l'affouragement des animaux ont des impacts positifs tant sur les populations humaines que sur les animaux.

À l'instar de Sphère, LEGS se concentre sur les régions en développement et, à ce titre, il ne se penche pas sur les besoins des animaux de compagnie. LEGS n'aborde pas non plus la prévention ou le contrôle de maladies animales transfrontières spécifiques, lesquelles font l'objet d'autres directives reconnues à l'échelle internationale, comme celles produites par FAO-EMPRES (Système de prévention et de réponse rapide contre les ravageurs et les maladies transfrontières des animaux et des plantes) et l'OIE (voir les directives du Système de prévention et de réponse rapide préparées par la FAO pour faire face aux flambées épidémiques, www.fao.org/ag/againfo/programmes/en/empres/home.asp).

Comment utiliser LEGS

LEGS est principalement conçu comme un outil de planification et d'aide à la décision afin d'appuyer l'élaboration d'interventions appropriées en cas d'urgence. Toutefois, les normes et directives qu'il contient peuvent aussi s'avérer utiles comme références pour passer en revue et évaluer les réponses aux urgences, soit en temps réel soit à l'issue d'une opération.

Identification des interventions appropriées en matière d'élevage

Le premier chapitre de LEGS – Interventions en matière d'élevage basées sur les moyens de subsistance en situation d'urgence – donne un aperçu des principales questions à prendre en compte au moment de la planification des interventions en matière d'élevage, notamment par rapport aux moyens de subsistance, et il décrit les différentes étapes d'une urgence à développement rapide et d'une urgence à développement lent. Le second chapitre – Évaluation initiale et intervention – met en exergue les rubriques devant faire l'objet d'une évaluation initiale et fournit un outil d'aide à la décision (la

Matrice d'identification de réponse participative de LEGS – la PRIM, de l'anglais *Participatory Response Identification Matrix*) afin d'identifier quelles interventions techniques sont les plus appropriées et à quel stade d'une situation d'urgence.

Les normes communes

Le troisième chapitre de LEGS – Normes minimales communes à toutes les interventions en matière d'élevage – fournit des informations et des conseils sur la façon de travailler qui sont les mêmes pour tous les types d'intervention en matière d'élevage en situation d'urgence. Ce chapitre se compose de normes, d'indicateurs clés et de notes d'orientation pour chacune de ces normes. Le format est le suivant :

- Une introduction qui énonce les questions importantes à prendre en compte.
- Un arbre de décision pour faciliter les choix entre différentes options de mise en œuvre, le cas échéant.
- Des normes, des indicateurs clés et des notes d'orientation.
- Des annexes renfermant des informations techniques complémentaires, p. ex. des aide-mémoire pour procéder à l'évaluation et des références clés.

Les normes, indicateurs clés et notes d'orientation se présentent comme suit :

Norme

Les normes sont le plus souvent des déclarations qualitatives applicables dans toute situation d'urgence.

Indicateurs clés

- Les indicateurs clés associés à chaque norme sont des moyens de mesurer, de façon quantitative ou qualitative, la bonne application de la norme et les progrès accomplis.

Notes d'orientation

1. Les notes d'orientation, qui devraient être lues parallèlement aux indicateurs clés, abordent des questions particulières qui devraient être prises en compte lors de l'application des normes.

Chapitres techniques pour les différents types d'interventions en matière d'élevage

Les interventions techniques couvertes par LEGS sont : le déstockage (Chapitre 4) ; les services vétérinaires (Chapitre 5) ; l'approvisionnement en aliments pour animaux (Chapitre 6) ; la fourniture d'eau (Chapitre 7) ; les abris et aménagements pour le bétail (Chapitre 8) ; et la fourniture de bétail (Chapitre 9). Ces chapitres suivent le même format que le Chapitre 3 sur les normes communes et ils comportent des notes d'orientation et des informations techniques spécifiques pour le type d'intervention dont il s'agit.

Outil électronique d'aide à la décision

L'outil électronique qui figure sur le cédérom LEGS est conçu pour faciliter le processus de prise de décisions, en partant des points clés du texte, complétés par des questions supplémentaires et des conseils. Le cédérom (en anglais seulement) renferme aussi certaines des ressources dont il est fait mention dans les Références bibliographiques de LEGS.

Notes

1. La relation entre les objectifs de l'intervention en situation d'urgence et ceux du développement à plus long terme a également fait l'objet d'un débat pour le Projet Sphère et la révision du Manuel Sphère (voir Young *et al.*, 2004, p.155).



Crédit photographique : Kelly Lynch/Save the Children, États-Unis

CHAPITRE 1

Interventions en matière d'élevage basées sur les moyens de subsistance en situation d'urgence

Moyens de subsistance et situations d'urgence

Il est de plus en plus admis que les interventions en situation d'urgence doivent tenir compte des moyens de subsistance des populations sinistrées – il ne s'agit pas seulement de « sauver des vies » mais aussi de « protéger et de renforcer les moyens de subsistance ». Non seulement cela facilite le relèvement immédiat des populations touchées par une situation d'urgence, mais cela peut aussi accroître leur résistance à long terme et réduire leur vulnérabilité aux catastrophes et aux chocs futurs.

Lorsqu'on adopte une approche basée sur les moyens de subsistance pour intervenir dans une situation d'urgence, cela permet aussi d'harmoniser les secours et les initiatives de développement, lesquels, à en juger l'histoire, ont souvent été mutuellement exclusifs et parfois même contradictoires. Il est désormais reconnu que certaines interventions en situation d'urgence ont sauvé des vies à court terme mais qu'elles n'ont pas réussi à protéger, et qu'elles ont même parfois détruit, les stratégies locales de subsistance, fragilisé des initiatives de développement existantes et eu un impact adverse sur la prestation de services au niveau local. S'il est reconnu que le développement peut lui aussi avoir des impacts négatifs et s'il peut être intéressant dans certains cas de conserver un degré d'indépendance entre l'intervention en situation d'urgence et les initiatives de développement, il n'en reste pas moins qu'il est important que les secours comprennent bien les activités locales de développement et en tiennent compte, tout particulièrement celles qui entendent renforcer les moyens de subsistance locaux. C'est sur cette hypothèse que se base LEGS, en cherchant à identifier des interventions qui aident les éleveurs touchés par une urgence à survivre et protègent leurs moyens de subsistance.

Élevage et moyens de subsistance

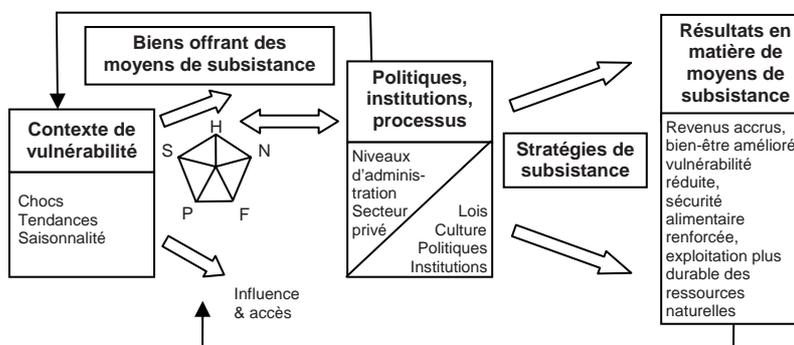
L'élevage joue, de diverses façons, un rôle déterminant dans les moyens de subsistance d'un grand nombre de gens à travers le monde. Il peut s'agir de pasteurs, dont le cheptel (bovins, chameaux, yaks, moutons, chèvres, ânes) constitue le principal moyen de subsistance, d'agropasteurs qui dépendent à la fois de l'élevage et de l'agriculture, de petits exploitants agricoles qui dépendent dans une large mesure de leurs récoltes mais auxquels la vache, le petit troupeau de chèvres, de cochons ou de poulets qui sont les leurs apportent une source importante de protéines ou de revenus supplémentaires, sans oublier les petits prestataires de services comme le mulétier ou le charretier qui sont tributaires de leurs bêtes pour gagner leur vie, ou les commerçants et autres négociants dans l'entreprise desquels les

bêtes ont un rôle déterminant à jouer. Le bétail constitue aussi une source supplémentaire de revenu et/ou d'alimentation pour certaines populations urbaines et périurbaines.

Le Cadre des moyens de subsistance durables (voir la Figure 1.1), désormais largement reconnu et accepté, sert de base à l'appréciation et l'analyse des moyens de subsistance dans les situations d'urgence et dans les processus de développement à plus long terme. L'analyse des moyens de subsistance est axée sur un « ensemble de biens » (voir le Glossaire) sur lesquels les ménages fondent leurs stratégies de subsistance.

Pour tous les éleveurs, le troupeau constitue un *bien financier* important (pour beaucoup de pasteurs, c'est leur *unique* bien financier) qui leur procure à la fois une source d'alimentation (lait, viande, sang et œufs) et de revenu (par la vente, le troc, le transport, le pouvoir de traction et la location comme bête de somme). Le troupeau représente aussi un important *bien social* pour beaucoup d'éleveurs, notamment les pasteurs et les agropasteurs. Le cheptel joue un rôle décisif dans la constitution et la consolidation des liens et des réseaux sociaux pour la plupart des pasteurs, entre les membres de clans, les belles-familles et les amis, et les bêtes servent souvent de monnaie d'échange pour faire un don ou s'acquitter d'une amende.

Figure 1.1 Cadre des moyens de subsistance durables



Légende : H = capital humain ; S = capital social ; N = capital naturel ; P = capital physique ; F = capital financier

Source : Notes d'orientation du DFID sur les moyens de subsistance durables, www.livelihoods.org/info/guidance_sheets_rfs/Sect2.rtf

Remarque : Le lecteur trouvera un complément d'information concernant l'analyse des moyens de subsistance sur www.livelihoods.org

Comme le montre le Cadre des moyens de subsistance, les *politiques et les institutions* influencent l'aptitude des éleveurs à utiliser leurs biens pour soutenir leurs moyens de subsistance. Ainsi, les institutions de services vétérinaires, les politiques fiscales, les politiques de commercialisation et

d'exportation ont toutes une incidence sur les moyens de subsistance basés sur l'élevage.

La *vulnérabilité* fait référence à l'aptitude des populations à résister aux chocs et aux tendances (voir l'Encadré 1.1). Pour les ménages qui dépendent de l'élevage pour leur moyens de subsistance, cela peut être directement lié à leurs biens d'élevage – plus la valeur de leurs biens d'élevage est élevée, plus les ménages peuvent résister aux chocs et s'en remettre. Par conséquent, la protection et la reconstruction de ces biens ont un effet important sur la réduction de la vulnérabilité. Toutefois, dans certains cas, les moyens de subsistance des éleveurs ont été tellement fragilisés que la reconstitution de leurs biens d'élevage n'est plus appropriée et que d'autres stratégies d'intervention, telles que les filets de sécurité, peuvent s'avérer plus indiquées. Il est donc crucial de comprendre le rôle de l'élevage dans les moyens de subsistance et l'impact de la situation d'urgence, comme illustré au Chapitre 2, pour déterminer l'adéquation d'une intervention en matière d'élevage. Les interventions non basées sur l'élevage comme l'aide alimentaire, les subventions en espèces ou les programmes vivres/nourriture contre travail peuvent aussi s'inscrire en complément des réponses basées sur l'élevage, car elles peuvent supprimer une partie des pressions exercées sur les biens d'élevage à court terme, pour en favoriser le rétablissement.

Encadré 1.1 Vulnérabilité

On peut définir la vulnérabilité comme l'incapacité d'une communauté ou d'un ménage à faire face aux imprévus et aux pressions auxquels ils sont exposés.

Elle comprend trois éléments :

- l'exposition aux catastrophes et aux aléas (sécheresses, inondations, séismes)
- la sensibilité aux aléas
- la faculté de résister ou de se relever d'un aléa (stratégies d'adaptation)

Source : Trench et al. (2007)

La protection et le renforcement du bétail comme bien de subsistance essentiel est donc un élément crucial des interventions en matière d'élevage en situation d'urgence. Ce point est mis en exergue dans le manuel du Projet Sphère (2004), qui souligne l'importance de « soutenir, protéger et promouvoir les stratégies relatives aux moyens de subsistance » (p. 133) et notamment « préserver les biens productifs et de récupérer ceux perdus suite à la catastrophe » (p. 142).

Élevage et approche basée sur les droits

À l'instar du Projet Sphère, LEGS repose sur une approche basée sur les droits (voir l'Encadré 1.2), qui s'appuie notamment sur deux droits

internationaux fondamentaux : le *droit à l'alimentation* et le *droit à un niveau de vie digne*.¹ Par conséquent, les éleveurs ont droit à des secours d'urgence qui protègent et reconstituent leur cheptel en tant que bien essentiel qui contribue sensiblement à leur aptitude à produire des aliments et à maintenir un niveau de vie capable de subvenir aux besoins de leur famille. Le droit international humanitaire met aussi en relief l'importance de la protection du bétail en tant que bien essentiel à la survie en cas de conflit ou de guerre.²

Encadré 1.2 Approche basée sur les droits

En matière de développement et d'interventions en situation d'urgence, une approche basée sur les droits englobe parmi ses objectifs la réalisation des droits de l'Homme. Dans ce contexte, l'expression « droits de l'Homme » fait généralement référence non seulement aux droits énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948 mais aussi aux diverses conventions et déclarations convenues depuis lors, notamment celle sur les droits civils et politiques (CP) et celle sur les droits économiques, sociaux et culturels (ESC), signées toutes deux en 1966, ainsi que d'autres conventions couvrant la discrimination raciale, la discrimination à l'égard des femmes, contre la torture, relative aux droits de l'enfant, etc.

Pour chaque ensemble de droits, il y a des « porteurs d'obligations » qui ont la charge de veiller à ce que les droits soient protégés et préservés. En ce qui concerne certains droits (tels que le droit à l'alimentation), les États-nations sont tenus de travailler progressivement à la réalisation de ce droit pour tous les citoyens et n'ont pas à concrétiser ce droit sur le champ.

Une approche du développement et des interventions d'urgence basée sur les droits peut être interprétée de différentes façons mais la plupart des approches s'appuient sur la multiplicité des instruments et des déclarations sur les droits de l'Homme pour souligner les responsabilités et les obligations des principales parties prenantes et pour donner plus de poids aux objectifs souhaités. Une approche basée sur les droits va donc valoriser la participation, l'autonomisation, la responsabilisation et la non-discrimination dans la mise en œuvre de programmes de développement et d'interventions en situation d'urgence. Dans le même temps, des droits spécifiques – p. ex. le droit à l'alimentation – peuvent être mis en exergue.

Objectifs de LEGS relatifs aux moyens de subsistance

Sur la base de ces droits et en reconnaissance du rôle du bétail pour les moyens de subsistance, LEGS se fonde sur trois objectifs relatifs aux moyens de subsistance :

1. *fournir une assistance rapide* aux communautés sinistrées par le biais d'interventions basées sur l'élevage ;
2. *protéger les principaux biens liés à l'élevage* des communautés sinistrées ;
3. *reconstituer les principaux biens liés à l'élevage* au sein des communautés sinistrées.

Dans tous les types d'urgence (voir plus loin), les approches basées sur les moyens de subsistance cherchent à concevoir des interventions qui perturbent le moins possible le développement à long terme.

L'impact des situations d'urgence sur les éleveurs

Les urgences humanitaires peuvent relever de trois catégories : à développement lent, à développement rapide ou de nature complexe et/ou chronique.

Urgences à développement lent

Parmi les situations d'urgence susceptibles de nécessiter une intervention en matière d'élevage, l'urgence à développement lent la plus répandue dans les milieux arides et semi-arides est la sécheresse. La lenteur du développement de la sécheresse fait que, dans un premier temps, l'état de santé du bétail se dégrade puis il vient à mourir, essentiellement du fait d'un manque de nourriture et d'eau. L'impact sur les éleveurs est double. Tout d'abord, on observe une diminution de la productivité du cheptel, aussi bien comme source d'alimentation que comme source de revenu, car le mauvais état des bêtes fait qu'elles attirent des prix inférieurs sur les marchés et de mauvaises conditions de négoce pour leurs propriétaires. Le bétail peut aussi devenir plus vulnérable à certaines maladies durant la sécheresse, ce qui se traduit aussi par des pertes de production, une augmentation des frais ou la mort. Deuxièmement, tandis que la sécheresse empire, le bétail vient souvent à mourir, ce qui entraîne la perte de biens de subsistance essentiels pour l'avenir mais aussi dans l'immédiat (voir l'Encadré 1.3).

Une sécheresse type évolue en quatre phases : *alerte, alarme, urgence et relèvement*, avant le retour à une situation « normale » (voir le Glossaire). (Toutefois, toutes les urgences ne suivent pas ce modèle linéaire – certaines sont de nature cyclique (par exemple, les sécheresses récurrentes qui ne laissent guère ou pas du tout de temps de relèvement entre chacune), alors que dans d'autres, les phases peuvent se chevaucher ou se reproduire.) Les besoins des éleveurs varient selon les phases de la sécheresse. Ainsi, lors de la phase d'alerte et d'alarme, la productivité du troupeau diminue mais les biens essentiels ne sont pas encore perdus. Toutefois, les éleveurs peuvent employer des stratégies d'adaptation comme les ventes en détresse d'animaux afin d'acheter des denrées et, parmi celles-ci peuvent figurer des stratégies qui compromettent la sécurité alimentaire à long terme (p. ex. la vente du cheptel reproducteur). La priorité pourrait donc être de protéger les biens d'élevage tout en apportant un appui à la famille pour assurer sa sécurité alimentaire. Dans la phase d'urgence, il se peut que le troupeau soit

mort, auquel cas le besoin immédiat sera peut-être l'alimentation de la famille et la protection des biens d'élevage restants éventuels. Dans la phase de relèvement, il faut reconstituer les biens liés à l'élevage.

Encadré 1.3 Impact d'une urgence à développement lent

Durant la sécheresse de 1999 à 2001 au Kenya, on estime que plus de 2 millions d'ovins et de caprins, 900 000 bovins et 14 000 chameaux sont morts. Ces chiffres représentent des pertes de 30 pour cent du petit bétail et des bovins et de 18 pour cent de l'effectif des camélidés chez les populations pastorales sinistrées. Ces pertes ont aussi eu une incidence sociale marquée : elles ont séparé les familles et endommagé les réseaux sociaux qui conféraient un filet de sécurité aux pasteurs ; nombre d'entre eux ont dû se rendre dans des établissements ou des centres de distribution de denrées alimentaires. Manquant de bétail pour subvenir à leurs propres besoins, beaucoup de pasteurs sont devenus dépendants de l'aide alimentaire. Une fois la sécheresse passée, certains n'ont pas pu retourner à leur mode de vie pastoral parce qu'ils avaient perdu trop de bêtes ; par conséquent, leurs moyens de subsistance se trouvaient anéantis.

Source : Aklilu et Wekesa (2002)

Urgences à développement rapide

Les catastrophes à développement rapide comme les séismes, les inondations ou les conditions météorologiques extrêmes (tsunamis, cyclones, typhons, ouragans – les épidémies, quant à elles, sont abordées dans les directives du Système de prévention des urgences de la FAO, www.fao.org/ag/againfo/programmes/en/empres/home.asp) ont en commun des caractéristiques très différentes de celles des urgences à développement lent. Si les catastrophes à développement lent comme rapide peuvent toutes se traduire par la mort ou par la survie du bétail, le calendrier totalement différent fait que l'impact sur le troupeau d'une catastrophe soudaine est le plus souvent brusque, à la différence de la lente détérioration de l'état de santé du cheptel associée à une sécheresse. Les populations sinistrées peuvent être déplacées rapidement et il se peut qu'elles soient obligées d'abandonner leurs animaux. L'impact sur les éleveurs est donc à la fois une perte immédiate de vivres et/ou de revenus et la perte de leurs biens de production futurs (voir l'Encadré 1.4).

Les phases d'une urgence à développement rapide sont normalement différentes de celles d'une catastrophe à développement lent. La catastrophe peut frapper sans crier gare et l'essentiel de l'impact initial se manifeste en quelques jours, voire quelques heures. Après les *suites immédiates* (voir Glossaire), on observe une phase de *relèvement précoce* puis une phase de *relèvement* proprement dit, qui selon la nature de la catastrophe pourra

prendre des jours (par exemple, suite à la décrue), des mois ou des années (par exemple, la reconstruction à l'issue d'un séisme).

Toutefois, dans certaines urgences à développement rapide, on observe également une phase d'*alarme*, lors de l'émission d'une mise en garde annonçant un péril imminent. Cette période peut être très brève ou, dans certains cas, permettre de planifier quelques préparatifs ou une forme d'intervention.

Encadré 1.4 Impact d'une urgence à développement rapide

Le tsunami survenu dans l'océan Indien en 2004 a eu un profond impact sur le bétail des populations sinistrées, y compris la perte des animaux de ferme (volaille, ovins, caprins ainsi que bovins et buffles des Indes). En Indonésie, par exemple, plus de 78 000 bovins et 61 000 buffles ont été tués, de même que 52 000 chèvres, 16 000 moutons et près de 1,5 million de poulets. Les moyens de subsistance ont également été touchés par la destruction des infrastructures liées à l'élevage, telles que les granges, les entrepôts et les installations de transformation. En outre, la base de ressources naturelles dont dépendait le bétail a également été touchée, y compris la destruction des résidus de récoltes, de la paille et des pâturages.

Source : www.fao.org/ag/tsunami/assessment/animal.html

Urgences complexes et chroniques

Le Bureau des Nations Unies de la coordination des affaires humanitaires définit une urgence complexe comme « une crise humanitaire dans un pays, une région ou une société où il se produit une rupture totale ou considérable de l'autorité suite à un conflit interne ou externe et qui nécessite une réponse internationale qui va au-delà du mandat ou de la capacité d'une seule agence et/ou de la poursuite du programme-pays des Nations Unies » (ONU-OCHA, 1999).³ Les urgences complexes sont souvent le résultat d'une gouvernance médiocre ou d'un conflit prolongé et elles peuvent se trouver compliquées par des phénomènes naturels comme la sécheresse ou une inondation. Cela peut avoir un impact sur les moyens de subsistance des éleveurs pour diverses raisons :

- déplacement, avec risque de perte de biens d'élevage et/ou d'accès aux ressources naturelles telles que les pâturages et les droits à l'eau ;
- vol violent de biens d'élevage par des bandes armées ;
- perturbation des services tels que les services vétérinaires ;
- restrictions de la gestion et de la commercialisation du bétail, du fait par exemple d'un accès limité aux pâturages, à l'eau et aux marchés ;

- rupture des communications et endommagement des infrastructures, entraînant la réduction de l'accès à l'information et aux marchés.

Certaines régions connaissent aussi des urgences chroniques ou cycliques à plus long terme, par exemple des sécheresses récurrentes, lorsque la phase de relèvement suite à une catastrophe vient fusionner avec l'impact d'une nouvelle urgence, ou un conflit de longue date où les moyens de subsistance sont fragilisés sur une période de temps prolongée (voir l'Encadré 1.5).

Encadré 1.5 Impact d'une urgence complexe

La région soudanaise du Darfour souffre d'un conflit chronique et d'une sécheresse récurrente depuis plusieurs années. Les pasteurs et les agropasteurs de la région tirent jusqu'à 50 % de leur vivres/revenus de l'élevage. Toutefois, l'effet conjugué du conflit et de la sécheresse a engendré des pertes de bétail considérables. Par exemple, certains villageois ont signalé des pertes atteignant 70 à 100 % suite à des pillages. La surcharge des terres par le cheptel et la perturbation des services vétérinaires (qui sont tous deux le résultat de l'insécurité) sont venus accroître le taux de mortalité du bétail. La fermeture de la frontière soudano-libyenne a également gravement perturbé les échanges de bétail et a donc eu un impact marqué sur les moyens de subsistance. La base de ressources naturelles a été amenuisée par la sécheresse et le conflit a restreint l'accès aux couloirs de migration traditionnels ainsi qu'à de larges étendues de pâturages. Le reste du bétail n'est vendu qu'en dernier recours car les prix sont très bas.

Source : CICR (2006) ; Hélène Berton, com. perso.

Questions transversales

Il y a quatre questions transversales importantes à prendre en compte dans toute intervention en situation d'urgence : la question du genre, le VIH/sida, la sécurité et la protection et l'environnement. Cette section présente un aperçu de ces questions dans le contexte des interventions en matière d'élevage en situation d'urgence. Les implications de ces questions pour chaque intervention technique sont abordées dans les chapitres correspondants à chacune d'elle dans la suite de ce manuel.

Genre et équité sociale

L'équité sociale est une considération clé dans les interventions lors de catastrophes, notamment du fait que les catastrophes affectent des groupes de gens de différentes façons et qu'une réponse équitable fait partie de l'approche basée sur les droits sur laquelle se fonde LEGS. Les interventions en situation d'urgence courent le risque d'exacerber les inégalités sociales ou

au contraire peuvent contribuer à une plus grande équité entre des groupes sociaux distincts, tels que ceux basés sur l'âge (par exemple les personnes âgées, les orphelins et autres enfants vulnérables, les ménages dirigés par des enfants), l'ethnie ou le sexe.

Le genre est, de fait, un aspect particulièrement important, puisque, dans toute catastrophe, les femmes et les hommes ont différentes ressources à leur disposition et différentes stratégies d'adaptation, qui ont besoin d'être comprises et reconnues par les organismes en présence. Dans certains cas, les stratégies d'adaptation des femmes peuvent augmenter leur vulnérabilité, par exemple en les exposant à des abus sexuels ou à des risques d'exploitation. Les situations d'urgence alourdissent souvent le fardeau des femmes et peuvent, dans le même temps, réduire leur accès à des biens essentiels.

En ce qui concerne les interventions en matière d'élevage, les questions de propriété et de contrôle du bétail en tant que biens de subsistance deviennent déterminantes. Il est donc important que les réponses soient basées sur une appréciation saine du rôle des femmes dans la production liée à l'élevage, y compris leurs contributions et leurs responsabilités journalières et saisonnières ; leur accès et leur contrôle sur les biens d'élevage, y compris les droits d'utilisation et de cession ; et les distinctions qui sont faites entre les différentes espèces et les catégories d'âge (ainsi, les femmes peuvent être chargées de s'occuper des jeunes bêtes mais pas du stock adulte). Dans certaines communautés pastorales, les normes culturelles prévoient un contrôle des femmes sur les produits de l'élevage (lait, beurre, peaux et cuirs) dans le cadre de leur règne sur le ravitaillement du ménage, alors que les hommes ont l'apanage des droits de cession (vente, troc ou don) sur les bêtes elles-mêmes.

Les évaluations préalables à une intervention doivent donc jauger le rôle de chaque sexe au sein de la communauté sinistrée en ce qui concerne le bétail et ventiler l'information sur l'impact et la portée de la situation d'urgence. L'impact potentiel de toute intervention sur les rôles de chaque sexe, sur la charge de travail des femmes et sur l'accès des femmes aux ressources et le contrôle qu'elles exercent sur ces dernières (en particulier le bétail et les produits de l'élevage) doit aussi être rigoureusement étudié. Il convient de noter que les rôles sexospécifiques peuvent aussi évoluer durant une urgence par rapport à la situation normale antérieure (par exemple, il se peut que les femmes prennent plus de responsabilités dans la gestion du bétail si les hommes ont migré pour chercher du travail ; à l'inverse, il se peut que les femmes se retrouvent dans des camps de distribution d'aliments tandis que les hommes restent auprès du troupeau). Enfin, les normes culturelles associées au genre doivent être prises en compte dans le choix du sexe du personnel d'intervention et l'accessibilité culturelle des femmes. Les méthodologies d'évaluation de cette question sont indiquées plus loin (pour

en savoir plus sur la question du genre dans les situations d'urgence, voir IASC, 2006).

De même, ces considérations – la différence d'impact d'une catastrophe sur différents groupes, l'accès et le contrôle sur les ressources et les biens, ainsi que l'impact potentiel de toute intervention planifiée sur la charge de travail et les rôles – doivent être prises en compte pour d'autres groupes sociaux, tels que ceux basés sur l'âge, l'ethnie ou la caste.

VIH/sida

Le VIH/sida continue de présenter une menace mondiale pour la santé humaine, malgré le recul des niveaux d'infection dans certains pays et la plus grande disponibilité d'antirétroviraux (ARV). L'Afrique subsaharienne, berceau d'un grand nombre des éleveurs du monde, reste la région la plus touchée, alors que les femmes sont infectées de manière de plus en plus disproportionnée. Cette pandémie a un impact sensible sur les éleveurs et sur leur aptitude à subvenir à leurs besoins élémentaires. Des facteurs contraignants comme les maladies du troupeau, la sécheresse, les inondations, les conflits, les infrastructures insuffisantes et le manque d'accès au crédit et aux marchés sont tous exacerbés par la présence du VIH/sida. L'un des principaux impacts touche la main-d'œuvre au sein du ménage ; il se traduit par la chute de la production et des revenus car la main-d'œuvre est insuffisante pour gérer le bétail correctement. En outre, le savoir et les compétences sont perdus puisque les parents meurent avant d'avoir pu transmettre l'information à leurs enfants, et les services de soutien et de vulgarisation comme les services vétérinaires voient leurs capacités diminuer à mesure que leur personnel est touché par la pandémie. Les personnes qui vivent avec le VIH et le sida (PVVIH) peuvent souffrir d'un phénomène de rejet ou d'exclusion sociale ; par exemple, elles peuvent se voir interdire l'utilisation des points d'eau collectifs ou chassées de leur village, ce qui a aussi un impact négatif sur leurs moyens de subsistance. Le bétail est souvent vendu pour couvrir les frais médicaux ou les frais d'obsèques et le troupeau de la famille fait donc l'objet de ponctions pour faire face à l'impact du VIH/sida, ce qui entraîne un amenuisement des biens de subsistance essentiels.

Lorsque survient une catastrophe ou une urgence, les PVVIH sont plus vulnérables que celles qui n'ont pas le virus car leurs mécanismes d'adaptation déjà fragilisés sont perturbés. Des événements tels que la famine ou les inondations augmentent le risque de pénurie alimentaire et d'exposition à la maladie, ainsi que le potentiel de conflits liés à la concurrence autour de ressources rares, comme les pâturages ou l'eau. Les conflits et autres urgences se traduisent souvent par une perturbation des

moyens de subsistance car les gens fuient vers des zones plus sûres. Si l'ordre public diminue du fait d'une urgence, on peut observer une augmentation de la criminalité et de la violence à l'égard des femmes, ce qui peut encore accroître la propagation du VIH/sida et exacerber la vulnérabilité des femmes.

Comme le VIH/sida touche généralement le secteur productif de la communauté, les orphelins et les ménages dirigés par des enfants ou des personnes âgées doivent se charger d'assurer les moyens de subsistance, y compris le soin et la garde du bétail. Les contraintes de main-d'œuvre peuvent donc constituer un facteur important dans l'adoption d'interventions en matière d'élevage, telles que la distribution de bêtes. Dans le même temps, les PVVIH ont aussi des besoins nutritionnels particuliers que les produits d'élevage (comme le lait, les produits laitiers et les œufs) peuvent contribuer à satisfaire – en effet, l'efficacité des ARV est étroitement liée à une bonne alimentation. La perte de bétail dans une situation d'urgence peut donc avoir des effets négatifs sur le régime alimentaire des PVVIH ; inversement, la protection ou la reconstitution des biens d'élevage peut contribuer à l'amélioration de leur bien-être.

Les personnes qui vivent avec le VIH/sida sont aussi très vulnérables à d'autres maladies, notamment un groupe de maladies transmissibles de l'animal à l'homme (les « zoonoses »). Ces maladies comprennent différentes formes de tuberculose, de toxoplasmose et autres. La tuberculose est particulièrement dangereuse car elle tue de nombreuses femmes en âge de procréer et c'est la principale cause de décès chez les séropositifs (un tiers des morts dues au sida dans le monde). Cette maladie menace les groupes les plus pauvres et les plus marginalisés. La tuberculose augmente la capacité de répllication du VIH et peut accélérer l'évolution du sida. La prévention des zoonoses est donc importante dans la réduction de la vulnérabilité des PVVIH.

L'impact de toute situation d'urgence sur les PVVIH devrait donc être noté et leurs besoins spécifiques pris en compte lors de la planification des interventions. Les interventions en matière d'élevage devraient s'appuyer sur les stratégies d'adaptation actuellement utilisées par les ménages touchés par le VIH/sida et tenir compte du « degré d'adaptation » des familles touchées.

Sécurité et protection

Le principe de protection a trait à *la sécurité, la dignité et l'intégrité de l'individu* (voir Slim et Bonwick, 2005) et il s'appuie sur le droit international humanitaire et sur les droits internationaux de la personne. Dans les situations d'urgence, notamment celles liées à des conflits, la protection des populations sinistrées peut être compromise, de sorte que les communautés

et les individus peuvent être victimes de violences sexuelles, vols, pillages, coercition, exploitation, attaques, privations, détournement des terres et/ou destruction des services. Les agences qui répondent aux urgences se doivent donc de veiller, à tout le moins, à ce que leurs interventions n'augmentent pas les risques pour les bénéficiaires et, dans la mesure du possible, elles doivent s'efforcer de réduire le risque et d'accroître la protection.

LEGS repose sur une approche basée sur les droits et, conformément à la Charte humanitaire du Projet Sphère, il reconnaît « le droit à vivre dans la dignité » (voir www.sphereproject.org). LEGS entend donc veiller à protéger les gens impliqués dans les interventions en situation d'urgence basées sur l'élevage et à minimiser les risques. Il est possible d'y parvenir grâce à une analyse rigoureuse des problèmes que soulève la protection avant l'intervention. Par exemple, la distribution de bêtes peut augmenter la vulnérabilité d'un ménage aux vols et au pillage ; les activités qui exigent des femmes qu'elles se rendent dans des lieux isolés (par exemple, en quête d'eau ou de fourrage pour le troupeau) peuvent les exposer à un danger sur leur personne/personnel ; et l'établissement de points d'eau sans systèmes de gestion efficaces peut laisser les individus en butte à l'exploitation. Face à la précarité des ressources naturelles, le déplacement du troupeau vers de nouveaux sites peut accroître le risque de conflit entre les communautés hôtes et les populations de passage.

La protection et la sécurité s'appliquent également au personnel des agences chargées de la mise en œuvre. La sécurité physique du personnel humanitaire et son aptitude à accéder aux zones sinistrées pour y travailler peuvent aussi se trouver gravement compromises par l'insécurité, ce qui peut se traduire par des coûts de mise en œuvre élevés en raison du besoin de bons systèmes de communications, d'un plus grand nombre de véhicules, d'escortes armées, etc. Des retards importants dans la mise en œuvre peuvent entraîner un calendrier inadéquat des opérations et/ou des changements de dernière minute susceptibles d'affecter la qualité et l'impact de l'intervention.

Environnement

La gestion durable de l'environnement est un élément crucial du succès des moyens de subsistance basés sur l'élevage, puisque la survie du troupeau dépend des ressources environnementales, comme les pâturages et l'eau. Lorsque la disponibilité de ces ressources et les besoins du troupeau sont équilibrés, le risque d'impacts défavorables sur l'environnement est minime. De fait, nombre de systèmes de gestion du troupeau (par exemple, la migration saisonnière) englobent des éléments conçus pour minimiser les impacts négatifs sur l'environnement et promouvoir une production animale

durable. Toutefois, certains systèmes de production liée à l'élevage, notamment lorsque les animaux sont concentrés sur un seul et même site (par exemple les parcs d'engraissement, les batteries de volailles) peuvent se traduire par des impacts environnementaux défavorables, tels que la pollution des sols et de l'eau, si des mesures d'atténuation ne sont pas mises en place. Des conditions sanitaires et environnementales médiocres peuvent aussi contribuer à la maladie et la mort du cheptel, réduire la valeur des bêtes et augmenter les coûts de gestion par tête.

Les conditions avant ou pendant une urgence peuvent augmenter le risque d'impact défavorable sur l'environnement découlant du bétail. Ainsi, la diminution des pâturages, du fourrage et de l'eau en raison de la sécheresse peut engendrer une forte concentration des bêtes autour des rares points d'eau et entraîner un surpâturage localisé. De même, les camps réservés aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (PDIP) peuvent se traduire par un taux de population animale exceptionnellement élevé sur une superficie restreinte. Dans de telles situations, bien que la fourniture de fourrage et d'eau puisse préserver le troupeau, l'admission précoce des impacts éventuels sur l'environnement peut contribuer à limiter l'endommagement des ressources naturelles. Le déplacement et les restrictions imposées sur la migration en raison d'un conflit ou d'autres facteurs brident le mouvement normal des animaux et concentrent le troupeau en un point, tant et si bien qu'un surpâturage peut se produire et la santé des bêtes peut en pâtir.

D'autres considérations environnementales dans certaines situations d'urgence sont la gestion des déjections animales, la vente des abats suite à l'abattage et l'enlèvement des carcasses. Certaines catastrophes, notamment les inondations, peuvent se traduire par la mort de dizaines de milliers de bêtes, ce qui présente un défi considérable si l'on veut éviter les impacts négatifs sur l'environnement (et sur la santé humaine).

Notes

1. Convention internationale sur les droits économiques, sociaux et culturels, Article 11(2), et Déclaration universelle des droits de l'Homme, Article 25(1). Pour en savoir plus sur les droits de l'Homme, voir www.ohchr.org/english/law/index.htm
2. Conventions de Genève de 1949 : Protocole additionnel sur la protection des victimes des conflits armés internationaux, Protocole I (Art. 54) 1977 ; Protocole additionnel sur la protection des victimes de conflits armés non internationaux, Protocole II (Art. 14) 1977. Pour en savoir plus sur le droit international humanitaire, voir www.icrc.org/Web/Fre/sitefre0.nsf/htmlall/genevaconventions
3. Le manuel de l'ONU-OCHA poursuit en précisant que les urgences complexes sont généralement caractérisées par « une violence poussée et la perte de vies humaines, des déplacements massifs de gens, des dégâts considérables aux entreprises et aux économies ; le besoin d'une aide humanitaire de

Interventions en matière d'élevage basées sur les moyens de subsistance en situation d'urgence

grande envergure et pluridimensionnelle ; l'entrave ou l'empêchement de l'aide humanitaire par des contraintes politiques et militaires ; et des risques de sécurité notables pour les agents des secours humanitaires dans certaines régions ».



Crédit photographique : Stephen Blakeway/Network UK

CHAPITRE 2

Évaluation initiale et intervention

Évaluation préliminaire de la situation d'urgence

Avant toute forme de réponse à une situation d'urgence, il faut procéder à une évaluation afin de déterminer si les interventions en matière d'élevage basées sur les moyens de subsistance sont appropriées et réalistes dans les circonstances en présence, en fonction du type, de la phase et de la gravité de l'urgence, et même afin de voir si une intervention s'impose véritablement. Comme on le constate dans le Manuel Sphère et d'autres guides d'évaluation, cette évaluation préliminaire n'est pas une fin en soi, mais c'est la première étape dans la prise de décisions concernant le type d'interventions techniques à envisager. L'évaluation préliminaire réunit également des informations contextuelles utiles qui serviront de base par la suite pour une évaluation plus détaillée de diverses questions techniques précises.

Le processus d'évaluation LEGS se compose de trois volets, qui peuvent se dérouler simultanément, à savoir :

1. le rôle de l'élevage dans les moyens de subsistance ;
2. la nature et l'impact de la situation d'urgence ;
3. l'analyse de la situation.

Des aide-mémoire détaillés pour le bon déroulement de ces évaluations sont présentés à l'Annexe 2.1, y compris des questions cruciales qu'il convient de se poser ainsi que des conclusions et des arguments de sortie clés. Un résumé des méthodologies qu'il est possible d'adopter pour ces évaluations est présenté à l'Annexe 2.2. Pour chaque intervention technique, des évaluations plus détaillées peuvent s'imposer et celles-ci sont abordées dans les chapitres techniques correspondants.

Dans l'idéal, certaines des données d'évaluation auront été recueillies avant le début de la situation d'urgence dans le cadre d'un exercice de préparation aux urgences (voir le Chapitre 3, Normes communes, Norme commune 7 : Préparation). Même dans le cas des urgences à développement rapide, il doit être possible de collecter des données tirées de la préparation aux urgences dans les régions dont on sait qu'elles sont sujettes aux catastrophes naturelles. Les agences qui travaillent déjà dans la région sur des initiatives de développement à plus long terme, s'il y en a, sont les mieux placées pour développer cette capacité de préparation aux catastrophes, entre elles mais aussi en collaboration avec les communautés locales.

Des systèmes d'alerte précoce (SAP) ont été mis au point dans différentes régions dans le but d'anticiper les catastrophes (notamment les catastrophes naturelles) et de donner du temps pour s'y préparer et en atténuer les effets. Ces systèmes sont généralement axés sur la sécurité alimentaire et les données relatives à la nutrition humaine, même si certains englobent aussi des indicateurs liés aux moyens de subsistance, tels que l'état de santé du

bétail. Il existe aussi un nombre croissant de systèmes de classification en cours d'élaboration pour faciliter l'interprétation des alertes précoces et des données d'évaluation de la situation d'urgence. L'Encadré 2.1 présente quelques-unes de ces approches.

Les résultats des systèmes de classification et d'alerte précoce peuvent être extrêmement utiles dans le cadre de l'analyse d'une urgence et fournissent des données sur lesquelles baser l'intervention dans la situation d'urgence. Toutefois, le besoin d'une analyse solide et d'une classification précise de la situation d'urgence ne devrait pas détourner l'attention du besoin d'y réagir rapidement et avec efficacité. Une intervention rapide et à propos est particulièrement importante dans le cas des situations d'urgence à développement lent comme les sécheresses, lorsque le rapport coûts-avantages des interventions peut diminuer avec le temps.

Approches de l'évaluation

Les évaluations décrites dans ce chapitre sont conçues comme des éléments d'un processus de planification participatif faisant intervenir des parties prenantes clés, y compris les représentants des communautés bénéficiaires (voir le Chapitre 3, Normes communes, Norme commune 1 : Participation). Dans le contexte des situations d'urgences, en particulier les urgences à développement rapide, on peut considérer que le besoin de célérité et d'une réponse rapide limite les chances d'adoption d'une approche participative. Toutefois, l'approche adoptée pour les évaluations est aussi importante que la méthodologie retenue, sinon plus, car elle a le potentiel de jeter les bases solides d'une réponse fondée sur la collaboration et la participation. Par conséquent, quelle que soit la méthodologie retenue, l'approche doit reposer sur un consensus.

Les évaluations ne sont pas conçues pour se dérouler dans un ordre particulier. Dans bien des cas, une partie des informations issues des trois évaluations pourra être collectée simultanément – lors de discussions avec la communauté, par exemple, de la consultation d'agents locaux ou à partir de données secondaires. Par rapport aux évaluations des situations d'urgence touchant des populations humaines, les évaluations axées sur le bétail peuvent être plus qualitatives, fondées sur l'avis d'experts, puisqu'une analyse quantitative n'est pas toujours possible (par exemple, à l'heure actuelle, il n'existe pas d'équivalent de l'évaluation rapide des besoins nutritionnels humains pour le bétail ni de méthodologie standard pour mesurer la mortalité du bétail) et les éleveurs rechignent parfois à dévoiler les effectifs de leur troupeau. En outre, le rôle du bétail dans les moyens de subsistance est un aspect crucial de l'évaluation et variera d'une communauté à l'autre et d'une région à l'autre.

Encadré 2.1 Quelques systèmes d'alerte et de classification des situations d'urgence

- Indice des stratégies d'adaptation : méthodologie d'évaluation rapide de la sécurité alimentaire des ménages conçue par CARE ; basée sur quatre grandes catégories de changement : changement d'alimentation, augmentation de l'accès aux denrées à court terme ; diminution du nombre de personnes à nourrir ; et rationnement. Les scores pondérés donnent un indice qui traduit la situation relative actuelle et prévue en termes de sécurité alimentaire.
- Réseau de systèmes d'alerte précoce contre la famine (FEWS-NET) : initiative financée par l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) afin de fournir des informations d'alerte précoce concernant les menaces sur la sécurité alimentaire, de créer des réseaux d'information et de renforcer les capacités au niveau local pour la fourniture et le partage d'informations.
- Système mondial d'information et d'alerte rapide (SMIAR) : service de la FAO qui fournit des rapports sur la situation alimentaire dans le monde et des alertes précoces concernant le risque de crises alimentaires dans différents pays ; ce service réalise également des missions d'évaluation de l'approvisionnement en vivres avec le Programme alimentaire mondial (PAM) dans le but de transmettre des informations aux gouvernements et aux agences internationales.
- Approche de l'économie des ménages (HEA) : élaborée par Save the Children (UK) ; elle prend pour référence le cadre des moyens de subsistance durables pour définir des zones de moyens de subsistance puis elle analyse l'impact de la situation d'urgence sur la perturbation des moyens de subsistance, ce qui permet de quantifier les besoins alimentaires.
- Cadre intégré de classification de la phase humanitaire et de la sécurité alimentaire (IPC) : conçu par l'Unité d'analyse de la sécurité alimentaire pour la Somalie (FSAU) gérée par la FAO pour répondre au besoin de classification cohérente et comparable des situations de sécurité alimentaire dans divers lieux et situations d'urgence ; il se sert d'une table de référence du bien-être humain et des indicateurs de moyens de subsistance en conjonction avec un système d'intervention stratégique et d'alerte rapide ; ce cadre comprend aussi des protocoles cartographiques permettant de communiquer des informations visuellement complexes, des modèles d'analyse pour documenter les données et des tables démographiques.
- Protocole SMART (Suivi et évaluation normalisés des phases de secours et de transition) : initiative interinstitutionnelle visant à fournir des données fiables et cohérentes sur la mortalité, l'état nutritionnel et la sécurité alimentaire, afin de faciliter la prise de décisions ; le projet a mis au point un manuel d'enquête et un logiciel analytique ; il a aussi élaboré une base de données sur les urgences complexes (CE-DAT).
- Comités d'évaluation de la vulnérabilité (VAC) : mis sur pied par les pays de la Communauté de développement d'Afrique australe (SADC) afin de coordonner l'évaluation de la vulnérabilité et des besoins urgents des pays membres ; associent l'analyse des données secondaires existantes à la collecte de données primaires sur les moyens de subsistance.
(Voir les Références à la fin de ce chapitre).

Les évaluations ne sont pas conçues pour se dérouler dans un ordre particulier. Dans bien des cas, une partie des informations issues des trois évaluations pourra être collectée simultanément – lors de discussions avec la communauté, par exemple, de la consultation d'agents locaux ou à partir de données secondaires. Par rapport aux évaluations des situations d'urgence touchant des populations humaines, les évaluations axées sur le bétail peuvent être plus qualitatives, fondées sur l'avis d'experts, puisqu'une analyse quantitative n'est pas toujours possible (par exemple, à l'heure actuelle, il n'existe pas d'équivalent de l'évaluation rapide des besoins nutritionnels humains pour le bétail ni de méthodologie standard pour mesurer la mortalité du bétail) et les éleveurs rechignent parfois à dévoiler les effectifs de leur troupeau. En outre, le rôle du bétail dans les moyens de subsistance est un aspect crucial de l'évaluation et variera d'une communauté à l'autre et d'une région à l'autre.

Méthodologies d'évaluation

L'équipe d'évaluation devrait être constituée dans un souci de parité hommes-femmes et comprendre à la fois des généralistes et des spécialistes en élevage dotés d'un savoir local. Si le temps disponible pour réaliser l'évaluation peut s'avérer limité, notamment dans le cas de catastrophes à développement rapide, cela ne devrait pas empêcher la participation de représentants des communautés affectées. L'équipe d'évaluation devrait donc comprendre des représentants communautaires et faire intervenir des institutions locales en tant que partenaires. La participation locale devrait aussi améliorer la qualité des données recueillies.

Pour les besoins d'une évaluation préliminaire rapide en cas d'urgence, l'échantillonnage raisonné (voir l'Annexe 2.2) peut s'avérer être la méthode d'échantillonnage la plus efficace, en tenant compte de variables clés comme le sexe, l'âge, l'ethnie et les stratégies relatives aux moyens de subsistance.

Le manque de temps dans une situation d'urgence peut aussi rendre les enquêtes quantitatives détaillées difficiles à réaliser. Par conséquent, il est recommandé de privilégier les méthodes qualitatives, sur la base d'une enquête participative faisant l'objet d'une vérification auprès des représentants de la communauté, des agents locaux et du personnel de l'agence. Une liste des méthodes possibles est dressée à l'Annexe 2.2. La ventilation des résultats en fonction des facteurs clés tels que l'âge, le sexe, le statut VIH et l'ethnie est cruciale pour mieux comprendre l'impact spécifique de la situation d'urgence sur les différents groupes vulnérables.¹

La collecte des informations nécessaires pour compléter les évaluations préliminaires, y compris les données clés ayant trait aux quatre questions transversales évoquées plus haut, se trouve grandement facilitée si l'agence

est déjà opérationnelle dans la zone touchée, ou si elle peut travailler en partenariat avec une organisation déjà présente sur place. Dans ces circonstances, la connaissance et la compréhension des stratégies de subsistance, des systèmes de production, des normes sociales et culturelles ainsi que des acteurs et des institutions clés sont déjà disponibles et la précision des évaluations préliminaires rapides s'en trouvera sensiblement renforcée.

Identification des interventions en matière d'élevage en situation d'urgence

Lien des interventions techniques avec les objectifs de LEGS relatifs aux moyens de subsistance

Pour atteindre les objectifs de LEGS relatifs aux moyens de subsistance, il faut utiliser différentes options techniques soit isolément soit en association. Les liens entre les objectifs relatifs aux moyens de subsistance et les options techniques sont illustrés dans le Tableau 2.1, de même que quelques-unes des principales implications à prendre en compte pour chaque option technique.

Ces implications sont abordées plus en détail dans chacun des chapitres techniques ultérieurs.

Matrice LEGS d'identification de réponse participative

La Matrice LEGS d'identification de réponse participative (*Participatory Response Identification Matrix – PRIM*) est un outil qui utilise les conclusions des évaluations préliminaires pour faciliter la discussion avec les parties prenantes locales afin d'identifier les interventions qui sont les plus appropriées et les plus réalistes pour protéger et reconstituer les biens de subsistance (voir les études de cas plus loin). La Matrice PRIM est à renseigner par un groupe de parties prenantes comprenant des représentants de la communauté à partir des conclusions des évaluations.

La matrice PRIM considère les trois objectifs relatifs aux moyens de subsistance (fournir une assistance rapide, protéger les biens, reconstituer les biens) par rapport à la gamme d'interventions techniques (déstockage, services vétérinaires, aliments pour animaux, eau, abri et fourniture de bêtes) à la lumière des conclusions de l'évaluation. Elle souligne l'importance de chacun des trois objectifs afin de soutenir les moyens de subsistance dans un contexte d'urgence et elle examine comment les différentes interventions peuvent s'intégrer et s'imbriquer durant les différentes étapes de l'urgence.

Le côté droit de la matrice peut aider les agences à planifier le calendrier de leurs interventions par rapport à la phase atteinte par la situation d'urgence tout en laissant suffisamment de temps pour la préparation et l'introduction des activités ultérieures. Les phases de la situation d'urgence varient selon qu'il s'agit d'une catastrophe à développement rapide ou lent. Une définition sommaire de chacune de ces phases est proposée dans le Glossaire, mais ceux qui adoptent la matrice PRIM devraient se mettre d'accord sur leur propre définition en fonction du contexte dans lequel ils travaillent. Pour les urgences complexes qui comprennent une catastrophe à développement lent ou rapide, il est possible d'utiliser la matrice PRIM pertinente (voir, par exemple, l'étude de cas C plus bas). Pour les urgences chroniques et/ou complexes qui ne comportent pas une crise à développement lent ou rapide, seul le côté gauche de la matrice PRIM (c.-à-d. les objectifs relatifs aux moyens de subsistance) sera à considérer.

Encadré 2.2 Interventions basées sur des distributions d'argent

Un débat fait actuellement couler beaucoup d'encre concernant le rôle des allocations monétaires dans les interventions en situation d'urgence, en guise d'alternative aux options d'aide alimentaire/nourriture contre travail, mais aussi pour l'achat d'intrants liés à l'élevage, tels que les aliments pour animaux, l'eau ou la fourniture de bêtes. Les allocations monétaires permettent aux bénéficiaires de faire leurs propres choix et d'adapter leur réponse à leurs besoins propres. Bien que cette méthodologie n'ait pas encore fait ses preuves, on observe un intérêt croissant dans la mise au point de cette approche (voir, par exemple, Mattinen et Ogden, 2006).

La matrice PRIM offre donc un récapitulatif visuel des interventions possibles et susceptibles d'être les plus efficaces pour protéger les moyens de subsistance en fonction du stade de la situation d'urgence. Des exemples d'une matrice PRIM dûment renseignée figurent dans les études de cas ci-dessous, tandis que des tableaux matriciels vierges sont présentés à l'Annexe 2.3.

Il est important de noter qu'aucune des interventions décrites dans le cadre du projet LEGS n'est exclusive. Afin de protéger et de renforcer les moyens de subsistance, il se peut qu'une réponse intégrée regroupant plusieurs types d'interventions simultanées soit plus appropriée, tout comme différentes interventions déployées l'une après l'autre au fil de la progression de l'urgence. Des interventions techniques spécifiques, y compris les évaluations détaillées requises ainsi que des conseils sur la sélection des options à l'intérieur même de chaque intervention, sont décrites dans les chapitres suivants.

Tableau 2.1 Objectifs LEGS relatifs aux moyens de subsistance et options techniques

Objectif relatif aux moyens de subsistance	Options techniques	Implications et questions
1. Fournir une assistance rapide aux communautés sinistrées grâce à des interventions basées sur l'élevage	Déstockage (vente accélérée du cheptel)	<ul style="list-style-type: none"> • Peut s'avérer utile au tout début d'une urgence à développement lent • Permet la protection à plus long terme des biens restants liés à l'élevage • Fournit un soutien monétaire aux éleveurs • Solution possible également en cas d'urgence à développement rapide pour fournir des fonds aux ménages qui manquent d'aliments pour animaux, d'abri pour le bétail ou de main-d'œuvre pour s'occuper de leur troupeau • Nécessite des infrastructures, des négociants intéressés et un environnement politique porteur
	Déstockage (déstockage par abattage)	<ul style="list-style-type: none"> • Peut s'avérer utile lorsque l'urgence est trop avancée pour envisager la vente accélérée des bêtes • Fournit des fonds ou des aliments • Exige des infrastructures et des compétences d'abattage ainsi que des mécanismes de distribution • Peut nécessiter une plus grande contribution de la part des agences extérieures
2. Protéger les principaux biens liés à l'élevage des communautés sinistrées	Services vétérinaires (services vétérinaires cliniques primaires ; appui aux fonctions vétérinaires du secteur public)	<ul style="list-style-type: none"> • Peut avoir un impact positif sur la protection et la reconstitution des biens à tous les stades d'une urgence • Peut englober des mesures de préparation aux urgences, telles que la vaccination et la prophylaxie • Peut être effectué parallèlement à d'autres activités (p. ex. fourniture d'aliments pour animaux, d'eau, de bêtes) pour renforcer la protection des biens • Exige un secteur de services opérationnel ou en place (gouvernement, privé et/ou communautaire) et des approvisionnements vétérinaires
	Fourniture d'aliments pour animaux (transfert du troupeau ; alimentation d'urgence)	<ul style="list-style-type: none"> • Important pour la protection des biens restants liés à l'élevage et à l'issue de l'urgence • Exige des disponibilités en aliments pour animaux, des pâturages, des moyens de transport et/ou des installations de stockage • En cas de sécheresse, peut s'inscrire en complément de la fourniture d'eau • Le alimentation d'urgence peut s'avérer très coûteux et lourd d'un point de vue logistique
	Fourniture d'eau (réhabilitation des points d'eau ; installation de points d'eau ; distribution d'eau par camion)	<ul style="list-style-type: none"> • Important pour la protection des biens restants liés à l'élevage • Exige l'accessibilité à des sources d'eau de qualité et en quantités suffisantes ou la possibilité d'en créer de nouvelles • Exige des systèmes locaux de gestion de l'eau performants • Peut nécessiter une forte mise de fonds (notamment pour l'installation de nouveaux points d'eau) ou s'avérer coûteux (distribution d'eau par camion)

Objectif relatif aux moyens de subsistance	Options techniques	Implications et questions
	<p>Abri et aménagements pour le bétail (aménagement ; installations ; abris)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Répond à une variété de besoins du bétail : protection contre le froid ou la chaleur intenses ; sécurité ; empêcher l'errance ; fourniture d'un environnement sain pour les bêtes et les humains ; commodité de gestion • En général (mais pas toujours), plus adapté aux urgences à développement rapide dans les climats hostiles plutôt qu'en cas de catastrophes à développement lent comme la sécheresse • Peut nécessiter des mesures de prévention (p. ex. des abris pour le bétail résistants aux séismes) ainsi que d'autres conçues pour protéger les biens liés à l'élevage à l'issue de l'urgence • Tient compte des enjeux plus vastes liés aux aménagements pour le bétail (tels que les droits fonciers, les implications environnementales et l'accès aux aliments et à l'eau)
<p>3. Reconstituer les principaux biens liés à l'élevage au sein des communautés sinistrées</p>	<p>Fourniture de bêtes (reconstitution du cheptel ; autre distribution de bêtes)</p> <p>Services vétérinaires, eau, aliments pour animaux, abri</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Peut comprendre une aide aux éleveurs pour reconstituer leur troupeau à l'issue d'une urgence ou le remplacement d'un petit nombre d'animaux (p. ex. les animaux de trait ou de transport, les volailles), qui contribuent aux moyens de subsistance • Convient dans la phase de relèvement une fois les conséquences immédiates absorbées et lorsque les pertes de biens peuvent être évaluées • Peut s'avérer très coûteuse et difficile à gérer de manière efficace • Nécessite un approvisionnement en bêtes appropriées soit au niveau local soit à une distance de transport viable • Nécessite des ressources naturelles suffisantes pour subvenir aux besoins des bêtes ainsi distribuées • Le succès de l'intervention dépend beaucoup : du ciblage approprié des bénéficiaires ; de la sélection des bêtes appropriées ; de la capacité des bénéficiaires à s'occuper des bêtes et à les gérer ; et de la disponibilité de services d'appui au secteur de l'élevage • Des interventions complémentaires en santé animale, y compris des formations, peuvent accroître le taux de survie • La reconstitution du troupeau peut exiger un soutien alimentaire ou non alimentaire à court terme à l'intention des bénéficiaires • Voir plus haut • La poursuite de l'intervention durant la phase de relèvement peut favoriser la reconstitution et le renforcement des biens liés à l'élevage et réduire la vulnérabilité aux catastrophes futures

Études de cas PRIM

Les études de cas suivantes montrent comment utiliser la matrice PRIM dans différents types de situations d'urgence. Pour chaque étude de cas, la matrice PRIM est suivie d'une explication des résultats. À noter que la matrice PRIM est un outil conçu pour faciliter le processus de planification, sur la base des conclusions des évaluations et du verdict des participants ; elle ne saurait donc dicter l'action à mettre en œuvre et ces exemples sont donnés à titre purement indicatif. Les participants doivent aussi prendre conscience des subjectivités potentielles dues à des connaissances techniques spécialisées ou des intérêts personnels au moment de renseigner la matrice.

Étude de cas A : Séisme en Asie (développement rapide)

Tableau 2.2 Matrice PRIM de l'étude de cas A

Interventions techniques	Objectifs relatifs aux moyens de subsistance			Phases d'urgence		
	Assistance rapide	Protection des biens	Reconstitution des biens	Suites immédiates	Relèvement précoce	Relèvement
Déstockage	s/o	s/o	s/o			
Services véto	**	*****	*****	→		
Aliments	**	*****	*****	→		
Eau	*	*	*	→		
Abri	***	***	***	→		
Fourniture de bêtes	s/o			s/o	*****	→

Légende :

Notation par rapport aux objectifs relatifs aux moyens de subsistance :

***** avantages sensibles/mesure très appropriée **** avantages/appropriée
 *** plusieurs avantages ** quelques avantages
 * très peu d'avantages/pas très appropriée s/o sans objet

Phases de l'urgence :

→ Calendrier approprié de l'intervention

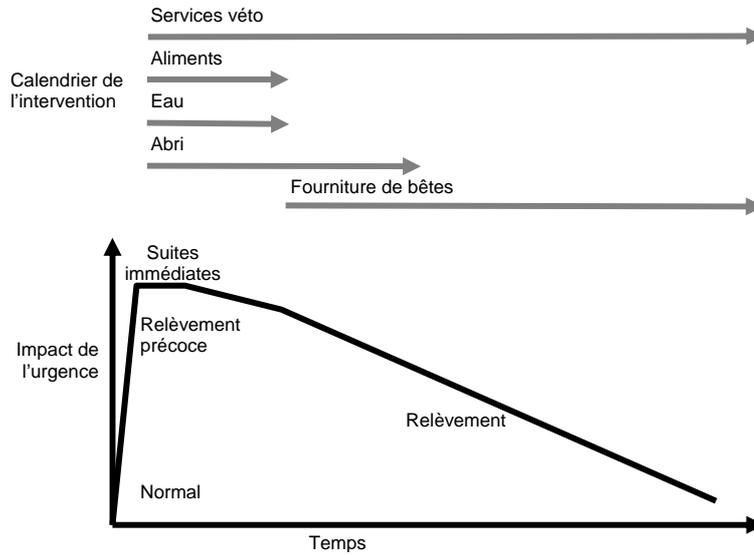
Notes sur l'étude de cas A :

- La vente accélérée du troupeau ne peut pas fournir une assistance rapide aux ménages sinistrés, puisque dans ce cas particulier, le système normal de marché ne fonctionne plus. Le déstockage par abattage est surtout approprié dans les cas où le troupeau risque de mourir, en raison d'un manque d'eau ou d'aliments, et il est donc peu probable que cette mesure apporte des avantages sensibles aux ménages sinistrés.

- Les interventions des vétérinaires pourraient fournir une assistance rapide (en permettant de maintenir en vie les bêtes ayant échappé à la catastrophe) au lendemain de la catastrophe (suites immédiates) et contribuer ainsi sensiblement à la protection et la reconstitution des biens liés à l'élevage lors des phases de relèvement précoce puis de relèvement.
- La fourniture d'aliments pourrait aussi contribuer à la protection et la reconstitution des biens liés à l'élevage mais cela pourrait ne pas constituer une assistance très rapide. En cas d'alerte préalable signalant le risque de séisme, il serait possible de prendre des mesures afin de stocker les aliments pour animaux (ainsi que l'eau).
- La fourniture d'eau peut offrir quelques petits avantages, en fonction de l'effet du séisme sur les disponibilités en eau existantes destinées au troupeau.
- Les interventions portant sur les abris peuvent contribuer à une assistance rapide ainsi qu'à la protection et la reconstitution des biens, en fonction du type de bêtes à abriter et de leurs besoins d'abri. Si une alerte suffisante est donnée, la fourniture d'abris pour le bétail peut contribuer à le maintenir en vie durant la phase d'alarme (par exemple, en évacuant les bêtes des bâtiments susceptibles de s'effondrer pour les mettre en plein air). Au lendemain de la catastrophe et durant la phase de relèvement, la fourniture d'un abri chaud et sec pour les bêtes touchées peut sensiblement contribuer à la protection et la reconstitution des biens liés à l'élevage.
- En termes de reconstitution des biens, la fourniture de bêtes (« restockage ») peut apporter une contribution considérable car elle aide ceux qui ont perdu leur troupeau à recouvrer une partie de leurs biens d'élevage. Toutefois, cette mesure ne peut intervenir que durant la phase de relèvement.

Cette étude de cas est présentée de façon schématique à la Figure 2.1, en situant les interventions dans les différentes phases de la situation d'urgence.

Figure 2.1 Étude de cas A : séisme en Asie (développement rapide)



Évaluation initiale

Étude de cas B : Sécheresse en Afrique (développement lent)

Tableau 2.3 Matrice PRIM de l'étude de cas B

Interventions techniques	Objectifs relatifs aux moyens de subsistance			Phases de l'urgence			
	Assistance rapide	Protection des biens	Reconstitution des biens	Alerte	Alarme	Urgence	Relèvement
Déstockage	*****	***	**	→		→	
Services véto	(*)	*****	****	→	→	→	→
Aliments	(*)	***	****		→	→	
Eau	(*)	***	****		→	→	
Abri	s/o	s/o	s/o				
Fourniture de bêtes	s/o	s/o	*****				→

Légende :

Notation par rapport aux objectifs relatifs aux moyens de subsistance :

- ***** avantages sensibles/mesure très appropriée
- **** avantages/appropriée
- *** plusieurs avantages
- ** quelques avantages
- * très peu d'avantages/pas très appropriée
- s/o sans objet

Phases de l'urgence :

→ Calendrier approprié de l'intervention

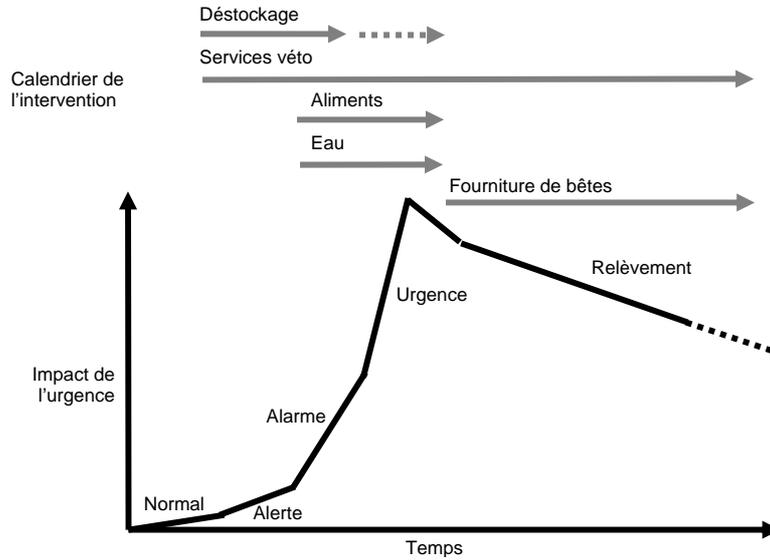
Notes sur l'étude de cas B :

- Une sécheresse à développement lent en Afrique présente un cycle et un calendrier d'interventions très différents de ceux du séisme asiatique décrit dans l'étude de cas A. Dans les phases d'alerte et d'alarme, la vente accélérée du troupeau peut contribuer sensiblement à fournir une assistance rapide aux familles sinistrées en leur donnant des fonds qui peuvent alors servir à subvenir aux besoins de la famille et, d'une certaine façon, à protéger les biens (dans la mesure où les bêtes restantes ont moins de concurrence pour se partager des ressources peu abondantes et aussi du fait qu'une partie des fonds générés peut servir au financement de services vétérinaires et de nourriture pour les bêtes restantes). Si le calendrier de l'intervention est retardé jusqu'à la phase d'urgence, la vente accélérée du troupeau n'est parfois plus possible car les bêtes sont en trop mauvais état. Dans ce cas, le déstockage par abattage (illustré par la flèche en pointillé) peut fournir une assistance rapide aux ménages sinistrés.
- Dans cet exemple, la sécheresse se situe dans les premiers stades de l'urgence (alerte/alarme) et, par conséquent, on donnera la préférence à un déstockage par vente accélérée plutôt que par abattage, car la première solution met les fonds entre les mains des éleveurs et stimule les processus de marché.
- Les interventions en santé animale, qui peuvent avoir lieu tout au long de l'épisode de sécheresse, peuvent avoir un impact notable sur la protection et la reconstitution des biens en évitant la maladie et la mort de bêtes et en renforçant la résistance du troupeau à la sécheresse.
- La fourniture d'aliments et d'eau durant les phases d'alarme et d'urgence d'une sécheresse peut contribuer à protéger les biens restants liés à l'élevage et à reconstituer le troupeau pour l'avenir.
- Dans cet exemple précis, la fourniture d'un abri n'est pas une mesure appropriée.
- Dans la phase de relèvement, la fourniture de bêtes (le « restockage ») peut contribuer sensiblement à la reconstitution des biens liés à l'élevage.

Cette étude de cas est présentée de façon schématique à la Figure 2.2, en remplaçant les interventions dans les différentes phases de la situation d'urgence.

La dernière étude de cas illustre comment l'effet d'un conflit conjugué à une situation d'urgence à développement lent peut affecter le caractère approprié et la faisabilité de certaines des options, comme le démontre la matrice PRIM.

Figure 2.2 Étude de cas B : sécheresse en Afrique (développement lent)



Évaluation initiale

Étude de cas C : Sécheresse à développement lent conjuguée à un conflit en Afrique (urgence complexe)

Tableau 2.4 Matrice PRIM de l'étude de cas C

Interventions techniques	Objectifs relatifs aux moyens de subsistance			Phases de l'urgence			
	Assistance rapide	Protection des biens	Reconstitution des biens	Alerte	Alarme	Urgence	Relèvement
Déstockage	***	*	*			...▶	
Services véto	(*)	*****	****	▶	▶	▶	▶
Aliments	(*)	*****	*****		▶	▶	
Eau	(*)	**	**		▶	▶	
Abri	***	***	***	▶	▶	▶	▶
Fourniture de bêtes	s/o	s/o	*****				▶

Légende :

Notation par rapport aux objectifs relatifs aux moyens de subsistance :

- ***** avantages sensibles/mesure très appropriée
- **** avantages/appropriée
- *** plusieurs avantages
- ** quelques avantages
- * très peu d'avantages/pas très appropriée
- s/o sans objet

Phases de l'urgence :

▶ Calendrier approprié de l'intervention

Notes sur l'étude de cas C :

- Si l'on compare cette matrice avec celle de l'étude de cas B, la plupart des interventions demeurent appropriées et peuvent offrir des bénéfices sensibles aux communautés sinistrées, notamment les services vétérinaires, la fourniture d'aliments, d'eau et de bêtes.
- Toutefois, la vente accélérée de bêtes n'est pas une mesure appropriée en cas de conflit, car les systèmes et les infrastructures de marché sont gravement perturbés. Le déstockage par abattage peut s'avérer possible, mais cela dépendra des contraintes opérationnelles dans le cadre desquelles doivent opérer les agences.
- La fourniture d'aliments pour animaux peut aider à protéger et à reconstituer les biens liés à l'élevage, notamment pour les communautés qui sont confinées dans des camps et ne sont pas en mesure d'emmener paître leurs bêtes. De même, la fourniture d'eau aux bêtes qui ne peuvent pas être menées à leur point d'eau habituel en raison de l'insécurité ambiante peut contribuer à protéger le troupeau et à reconstituer les biens liés à l'élevage.
- La fourniture d'abris ou d'enclos pour le troupeau, qui n'est pas opportune dans l'étude de cas B, peut s'avérer importante ici en raison du déplacement des éleveurs et du climat d'insécurité (par exemple, face au risque de pillage).
- Néanmoins, toutes ces interventions dépendent de l'aptitude des agences à opérer en situation de conflit.

Identification des interventions portant sur les moyens de subsistance en matière d'élevage en situations d'urgence

Les conclusions de l'évaluation préliminaire et les résultats des discussions de planification participative basées sur la matrice PRIM, ainsi qu'une analyse des capacités et du mandat de l'agence, devraient permettre de choisir des interventions techniques qui sont *appropriées, faisables et opportunes* pour soutenir et protéger les moyens de subsistance basés sur l'élevage en situations d'urgence.

Les annexes suivantes comportent des aide-mémoire concernant l'évaluation préliminaire, un résumé des méthodologies d'évaluation et des références/sources d'informations complémentaires pour appuyer ce processus. Les prochains chapitres du manuel LEGS fournissent des normes et des directives pour chacune des options techniques évoquées plus haut, ainsi que des outils d'aide à la décision pour faciliter le choix entre les différentes options.

Note

1. L'enquête participative peut se définir comme la collecte et l'analyse systématiques (et, au besoin, rapides) des données avec la participation de la population locale. Lorsqu'elle est bien menée, l'enquête participative cherche à comprendre les perceptions des groupes vulnérables et marginalisés et, par conséquent, elle ventile automatiquement les données en sous-groupes.

Annexe 2.1 Aide-mémoire à l'évaluation préliminaire

Ces aide-mémoire correspondent au processus d'évaluation préliminaire décrit plus haut, sur la base de trois évaluations : 1) le rôle de l'élevage dans les moyens de subsistance, 2) la nature et l'impact de l'urgence et 3) l'analyse de la situation.

Évaluation préliminaire 1 : Gestion du troupeau et rôle de l'élevage dans les moyens de subsistance

Objectif de l'évaluation : Déterminer si l'élevage joue un rôle important dans les moyens de subsistance des populations sinistrées, ainsi que la nature de ce rôle, afin de décider si une intervention en matière d'élevage s'impose ; et comprendre comment est géré le cheptel.

Questions clés :

- 1.1 Quelles sont les principales stratégies de subsistance dans les zones sinistrées en temps « normal » ?
- 1.2 Quelles sont les principaux usages qui sont faits du troupeau (nourriture, revenu, statut social, trait, transport) ?
- 1.3 Quel pourcentage des aliments est tiré de l'élevage en temps « normal » ?
- 1.4 Quel pourcentage du revenu provient de l'élevage en temps « normal » ?
- 1.5 Quels sont les rôles que jouent les membres du ménage pour ce qui est des soins et de la gestion du troupeau, y compris en termes de droits d'utilisation et de cession, (prendre note des différentes espèces de bêtes et de leur âge ; variations saisonnières des rôles) en accordant une importance particulière à la notion de genre ?
- 1.6 Quelles institutions coutumières et quels chefs coutumiers interviennent dans la production animale et la gestion des ressources naturelles et quels sont leurs rôles respectifs ?
- 1.7 Quelles sont les principales stratégies d'adaptation et les indicateurs quand « les temps sont durs » (par exemple, aliments consommés en temps de disette ; taux d'abattage ou vente élevé(e) du troupeau ; migration ; éparpillement des membres du ménage ; vente des autres biens, etc.) ? Ces stratégies ont-elles des implications négatives pour la sécurité future des moyens de subsistance ?

Conclusion/argument de sortie : Le troupeau joue-t-il un rôle important dans les moyens de subsistance des populations sinistrées et une intervention en matière d'élevage est-elle donc appropriée ?

Évaluation préliminaire 2 : La nature et l'impact de l'urgence

Objectif de l'évaluation : Déterminer si une intervention d'urgence s'impose ; comprendre l'impact initial de la catastrophe sur les populations sinistrées ; et identifier quelles informations supplémentaires sont requises.

Questions clés :

- 2.1 De quel type d'urgence s'agit-il : à développement rapide, à développement lent ou complexe ?
- 2.2 Quelle est la cause de l'urgence (sécheresse, inondation, guerre, etc.) ?
- 2.3 Quelle est l'historique de ce type d'urgence dans un tel contexte ?
- 2.4 Quel stade l'urgence a-t-elle atteint (alerte/alarme/urgence/suites immédiates/relèvement, etc.) ?
- 2.5 Quelle est la zone sinistrée ?
- 2.6 Quel a été l'impact de la catastrophe sur la population sinistrée :
 - 2.6.1 Quel est l'état nutritionnel de la population sinistrée ?
 - 2.6.2 Quelle est la prévalence de maladies ?
 - 2.6.3 Quel est le taux de mortalité ?
 - 2.6.4 Quel est l'impact sur les groupes vulnérables (par exemple les femmes, les enfants, les personnes vivant avec le VIH/sida, certains groupes ethniques) (voir l'Annexe 2.4 pour consulter des références sur l'analyse de la vulnérabilité) ?
 - 2.6.5 Quels signes suggèrent que les stratégies d'adaptation/les indicateurs de « temps durs » de la question 1.7 sont effectivement mis en œuvre ?
 - 2.6.6 A-t-on observé une migration ou un déplacement notable des populations ou d'une partie des populations sinistrées ? Si oui, qui est concerné et ont-elles pris leurs bêtes avec elles ? Quel est l'impact sur la communauté d'accueil ?
- 2.7 Quel a été l'impact de l'urgence sur les stratégies de gestion du bétail :
 - 2.7.1 Quel est l'impact sur l'accès aux pâturages ?
 - 2.7.2 Quel est l'impact sur l'accès aux ressources en eau pour le bétail ?
 - 2.7.3 Quel est l'impact sur les déplacements quotidiens/saisonniers ?
 - 2.7.4 Quel est l'impact sur les négociants en bétail et sur les principaux marchés à bestiaux ?
 - 2.7.5 Quel est l'impact sur les services d'élevage ?
 - 2.7.6 Quel a été l'impact sur les ressources naturelles ?
 - 2.7.7 Quel a été l'impact sur la répartition des tâches entre les sexes ?
 - 2.7.8 Quels projets la population sinistrée a-t-elle pour l'avenir du troupeau ?
- 2.8 Quel a été l'impact de l'urgence sur le bétail (au besoin, faire une distinction entre les espèces) :
 - 2.8.1 Quel est l'impact sur les ventes de bêtes ?
 - 2.8.2 Quel est l'impact sur le prix des bêtes ?
 - 2.8.3 Les conditions commerciales entre les prix des bêtes et les prix des céréales ont-elles changé ?
 - 2.8.4 En quoi l'état du bétail s'est-il détérioré ?
 - 2.8.5 La productivité du bétail a-t-elle diminué (taux d'obtention de lait, de sang, d'œufs, etc.) ?
 - 2.8.6 Le taux de morbidité du bétail a-t-il augmenté ?
 - 2.8.7 Le taux d'abattage du bétail pour la consommation du ménage a-t-il augmenté ?
 - 2.8.8 Quel est le taux de mortalité du bétail ?

2.8.9 Y a-t-il eu un impact sur les abris/enclos des bêtes ?

2.8.10 Quelle est l'ampleur de ces impacts ?

2.9 Quel a été l'impact de l'urgence sur l'environnement ? (L'impact environnemental de l'urgence et de toute intervention planifiée devrait être soigneusement évalué. Plusieurs méthodologies ont été élaborées à cette fin. Voir par exemple l'outil d'Évaluation rapide de l'impact sur l'environnement (REA – *Rapid Environmental Assessment*) mis au point par le Benfield Hazard Research Centre du University College à Londres et CARE International ; et l'outil d'évaluation FRAME (dont les détails figurent dans les Références à la fin de ce chapitre).

2.10 Quelles sont les prévisions et les tendances (s'il y a lieu) pour la saison prochaine (par exemple, neige, pluie, vague de chaleur attendues, saison sèche, insécurité accrue, accès aux denrées, etc.) ?

Conclusion/argument de sortie : Une intervention d'urgence s'impose-t-elle ?

Évaluation préliminaire 3 : Analyse de la situation

Objectif de l'évaluation : Acquérir une appréciation du contexte d'opération, des contraintes logistiques potentielles et des recoupements ou de la complémentarité potentielle avec d'autres parties prenantes.

Questions clés :

- 3.1 Quels sont les acteurs clés dans la zone sinistrée et que font-ils ?
- 3.2 Y a-t-il un acteur qui joue un rôle de coordination ?
- 3.3 Quels services et quels aménagements sont généralement disponibles et quel a été l'impact de l'urgence sur eux (y compris les autorités gouvernementales, les marchés et les services de santé et de production animales) ?
- 3.4 Quelles sont les ressources disponibles, en particulier les stratégies d'adaptation autochtones ?
- 3.5 Quel est l'historique des interventions en cas de catastrophe dans la zone sinistrée, en citant aussi bien les expériences positives que négatives et les enseignements ?
- 3.6 Quel est le contexte actuel ? (de nouvelles évaluations détaillées concernant ces questions devront peut-être être effectuées en fonction des options techniques sélectionnées (voir plus loin les chapitres techniques). Ces questions spécifiques deviennent particulièrement importantes (et dans certains cas, ce sont des « hypothèses fatales » (*killer assumptions*)) en situation de conflit).
 - 3.6.1 Comment fonctionnent les communications ?
 - 3.6.2 Quelle est la situation en termes de sécurité ?
 - 3.6.3 Quelles sont les implications pour le déplacement du bétail et la migration (droits d'accès, conflit potentiel) ?
 - 3.6.4 Quels sont les principaux enjeux en termes de protection auxquels se heurtent les éleveurs ?
 - 3.6.5 Quelles sont les infrastructures actuelles (routes et transport) ?
 - 3.6.6 Y a-t-il des problèmes transfrontaliers ?
 - 3.6.7 Quelles sont les contraintes politiques et/ou juridiques qui touchent les interventions liées à l'élevage (par exemple, interdictions de déplacements ou d'exportations du bétail ; lois sur l'abattage ; politique fiscale ; réglementations en matière de licence ; coordination des agences d'aide ; politiques nationales de gestion des catastrophes ; politiques organisationnelles des principales parties prenantes) ?

Conclusion/argument de sortie : Parmi les réponses qui précèdent, y a-t-il des « hypothèses fatales » qui empêchent toute forme d'intervention dans le secteur ? (par exemple, la situation sécuritaire entrave toute sorte de déplacement à l'heure actuelle ; d'autres acteurs fournissent déjà un soutien suffisant aux populations sinistrées).

Annexe 2.2 Méthodologies d'évaluation

On peut citer les méthodologies participatives d'évaluation ci-après :

- Observation : certains indicateurs clés tels que l'état du troupeau, la détérioration des ressources naturelles, la mortalité du cheptel et l'impact de l'urgence sur les infrastructures peuvent être relativement faciles à observer.
- Des entretiens avec des personnes clés, notamment du personnel d'ONG ou des agents locaux, des chefs coutumiers ou des leaders de la communauté, des chefs religieux et des représentants d'organisations de la société civile.
- Des discussions en groupes de réflexion avec des groupes vulnérables sinistrés, en tenant compte du sexe, de l'âge, du statut VIH et autres variables.
- Données quantitatives : pour certains indicateurs, il est possible de recueillir des données quantitatives, par exemple les prix du bétail et des céréales sur les marchés locaux ou le nombre estimatif de morts dans le troupeau, en ayant recours à des questionnaires si le temps le permet.
- Les données qualitatives peuvent être recueillies auprès des représentants de la population sinistrée par le biais de méthodes de type ERP (évaluation rurale participative) (voir le Tableau 2.5), y compris :
 - cartographie ;
 - tendance temporelle/chronogramme ;
 - méthode des « tas proportionnels » (*proportional piling*) et notation ;
 - classement ;
 - analyse en fonction du genre – accès aux outils ressources ;
 - calendriers quotidiens et saisonniers ;
 - diagrammes de Venn et d'Euler.Ces techniques s'appuient sur l'utilisation d'**entretiens semi-structurés** et peuvent être employées durant des entretiens avec des personnes clés et/ou lors de discussions en groupes de réflexion.
- Échantillonnage : compte tenu du manque de temps dont souffrent la plupart des évaluations, il convient d'employer des méthodes d'échantillonnage simples et rapides, basées sur des techniques d'échantillonnage raisonné. L'échantillonnage raisonné comprend la sélection d'un groupe « typiquement » représentatif, sur la base de caractéristiques précises (par exemple, les éleveurs touchés par la

sécheresse, les éleveurs de sexe féminin, les habitants d'un village touché par une inondation).

- Les données secondaires devraient être compilées à partir des rapports des pouvoirs publics, des statistiques sanitaires et vétérinaires, des rapports publiés par les ONG et autre documentation disponible. Il se peut que d'autres agences travaillant dans la zone aient elles aussi réalisé des évaluations préliminaires ou détaillées de la situation d'urgence, y compris des évaluations de la vulnérabilité, qui sont une source utile de données secondaires. Les SAP, là où ils existent, peuvent aussi fournir des renseignements utiles. Les parties prenantes elles-mêmes peuvent aussi constituer de précieuses sources d'informations, tant quantitatives que qualitatives.
- Dans la mesure du possible, les références devraient être établies sur la base des données secondaires. Si cela s'avère impossible, on pourra obtenir des estimations des bases de référence selon le nombre de réponses pertinentes obtenues parmi les populations sinistrées en se servant des méthodes qualitatives décrites plus haut (par exemple les « tas proportionnels » ou les tendances temporelles pour indiquer l'évolution des disponibilités de nourriture entre la situation en temps normal et en temps de crise).
- Des données spatiales pourraient aussi s'avérer utiles, par exemple des images par satellite/SIG, la cartographie des points d'eau, etc.

Le Tableau 2.5 montre comment certains des principaux outils de collecte des données de type ERP énumérés ci-dessus pourraient être utilisés dans les évaluations préliminaires de situations d'urgence décrites dans ce chapitre.

Tableau 2.5 Application des méthodologies participatives aux évaluations

Méthode	Aide-mémoire pour l'évaluation	Sujet
Calendrier quotidien/saisonnier	1.5	Rôles en fonction du sexe et de l'âge ; saisonnalité
Analyse en fonction du sexe – accès à l'outil ressources (voir Pasteur, 2002)	1.5	Contrôle en fonction du sexe et accès aux ressources
Cartographie	2.5 2.7 2.7 2.6.4 2.9 2.10	Étendue de la zone sinistrée Services et aménagements en « temps normal » et en temps de crise Cartographie des ressources naturelles (avant et après) : pâturages, eau, déplacements Groupes vulnérables sinistrés Impact sur l'environnement Changement saisonnier

Méthode	Aide-mémoire pour l'évaluation	Sujet
Tendance temporelle/chronogramme	2.4 2.8 2.8 2.8 2.8	Stades de l'urgence Tendances des ventes de bêtes Tendances des prix du bétail Tendances de la productivité du bétail Tendances des maladies du bétail
« Tas proportionnels »	1.3, 1.4 2.6 2.6 2.8	Sources de revenu/nourriture Évolution du statut nutritionnel Changements dans les maladies humaines Ventes de bêtes, prix, évolution de la productivité
Classement/notation	1.3, 1.4 2.8 3.5	Sources de revenu/nourriture État du troupeau, morbidité, maladies Historique et efficacité des interventions antérieures
Classement selon la richesse	2.6	Population sinistrée (pour améliorer le ciblage)
Diagrammes de Venn et d'Euler	1.6 3.1, 3.2	Rôles des institutions coutumières et relations avec elles Principaux acteurs et coordination

Un complément d'information sur les méthodologies ERP figure dans les Références bibliographiques de ce chapitre.

Annexe 2.3 Matrice d'identification de réponse participative LEGS

Tableau 2.6 Matrice PRIM d'une urgence à développement rapide

Interventions techniques	Objectifs relatifs aux moyens de subsistance			Phases de l'urgence		
	Assistance rapide	Protection des biens	Reconstitution des biens	Suites immédiates	Relèvement précoce	Relèvement
Déstockage						
Services véto.						
Aliments						
Eau						
Abri						
Fourniture de bêtes						



Tableau 2.7 Matrice PRIM d'une urgence à développement lent

Interventions techniques	Objectifs relatifs aux moyens de subsistance			Phases de l'urgence			
	Assistance rapide	Protection des biens	Reconstitution des biens	Alerte	Alarme	Urgence	Relèvement
Déstockage							
Services véto.							
Aliments							
Eau							
Abri							
Fourniture de bêtes							

Notes :

Notation par rapport aux objectifs relatifs aux moyens de subsistance :

***** avantages sensibles/mesure très appropriée **** avantages/appropriée
 *** plusieurs avantages ** quelques avantages
 * très peu d'avantages/pas très appropriée s/o sans objet

Phases de l'urgence :

➔ Calendrier approprié de l'intervention

Références

Évaluation des situations d'urgence

Devereux, S. (2006) *Desk review: Identification of methods and tools for emergency assessments to distinguish between chronic and transitory food insecurity and to evaluate the effects of various types and combinations of shocks on these different livelihood groups* (Examen documentaire : identification des méthodes et outils pour les évaluations d'urgence afin de faire une distinction entre l'insécurité alimentaire chronique et passagère et pour évaluer les effets de divers types de chocs et leurs effets conjugués sur ces différents groupes de moyens de subsistance) Strengthening Emergency Needs Assessment Capacity (SENAC) Project, Institute of Development Studies et Programme alimentaire mondial, Brighton, www.livelihoods.org/static/sdevereux_NN338.html Résumé intéressant de la méthodologie de Devereux 'Household Self Assessment' (« Auto-évaluation des ménages ») (pp 24–25).

FAO (2007) *The Livelihood Assessment Toolkit: Analysing and Responding to the Impact of Disasters on the Livelihoods of People* (Trousse à outils d'évaluation des moyens de subsistance : analyse et réponse à l'impact des catastrophes sur les moyens de subsistance des populations), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et Organisation internationale du travail, Rome et Genève, www.fao.org/fileadmin/templates/tc/tce/pdf/Livelihood_Assessment_Toolkit.pdf

Frankenberger, T. et R. Caldwell (2003) 'Sampling approaches and options for emergency needs assessments in World Food Program, 2003', (« Approches et options d'échantillonnage pour l'évaluation des besoins d'urgence, dans Programme alimentaire mondial, 2003 »), dans *Key Issues in Emergency Needs Assessment: Volume II Background Technical Papers*, Supplément au compte rendu de la réunion technique du 28 au 30 octobre 2003 de l'Unité d'évaluation des besoins d'urgence (OEN), Programme alimentaire mondial, Rome, (adapté de Watts, Simon et Lyndsay Halliwell 1996 et TANGO International 2002), www.wfp.org/policies/policy/background/OEN_Vol2.pdf

Institute of Development Studies (2005) *Desk Review: Identification of Factors that Trigger Emergency Needs Assessments in Slow-onset crises* (Examen documentaire : identification des facteurs qui déclenchent les évaluations des besoins critiques dans les crises à développement lent), Strengthening Emergency Needs Assessment Capacity (SENAC) Project, Emergency Needs Assessment Branch (ODAN), Programme alimentaire mondial, Brighton.

Institute of Development Studies (2006) *Desk Review: Distinguishing Between Chronic and Transitory Food Insecurity in Emergency Needs Assessments* (Examen

- documentaire : distinction entre l'insécurité alimentaire chronique et passagère dans les évaluations de besoins critiques*), Strengthening Emergency Needs Assessment Capacity (SENAC) Project, Emergency Needs Assessment Branch (ODAN), Programme alimentaire mondial, Brighton.
- Mattinen, H. et K. Ogden (2006) 'Cash-based interventions: Lessons from southern Somalia' (« Interventions basées sur des transferts en numéraires : leçons de Somalie méridionale »), *Disasters*, 30 (3): 297-315
- Oxfam (2008) 'Situation Analysis Knowledge Map' (« Cartographie du savoir tiré de l'analyse situationnelle »), (programme interactif disponible sur demande auprès d'Oxfam, contacter : EFSLteam@Oxfam.org.uk)
- Projet Sphère (2004) *Charte humanitaire et normes minimales pour les interventions lors de catastrophes*, Le Projet Sphère, Genève, www.sphereproject.org Voir Norme commune 2 : évaluation initiale (pp 34–38).
- ProVention Consortium (sans date) 'Community risk assessment toolkit' (« Trousse à outils pour l'évaluation des risques communautaires »), www.proventionconsortium.org/?pageid=39
- UNICEF (2005) *Manuel sur les situations d'urgence sur le terrain : Guide à l'usage du personnel d'UNICEF*, UNICEF, New York www.unicef.org/publications/files/UNICEF_EFH_2005.pdf
- Young, H. et S. Jaspars (2006) *Food Security Assessments in Emergencies: A Livelihoods Approach* (Évaluations de la sécurité alimentaire dans les situations d'urgence : une approche basée sur les moyens de subsistance), Humanitarian Practice Network Paper 36, Overseas Development Institute, Londres, www.odihpn.org/documents/networkpaper036.pdf

Systèmes d'alerte précoce et de classification des urgences (voir l'Encadré 2.1)

- Emergency Nutrition Network (2007) 'The Coping Strategies Index: Monitoring Food Security Status in Emergencies' (« L'Indice des stratégies d'adaptation : suivi de la situation de la sécurité alimentaire dans les situations d'urgence »), www.enonline.net/fex/13/rs5-1.html
- Famine and Early Warning Systems Network (FEWS-NET), www.fews.net
- FSAU (2006) *Integrated Food Security and Humanitarian Phase Classification: Technical Manual. Version 1* (Cadre intégré de classification de la phase humanitaire et de la sécurité alimentaire, manuel technique, Version 1), Unité d'analyse de la sécurité alimentaire pour la Somalie, Nairobi, www.fao.org/docrep/009/a0748e/a0748e00.htm voir aussi www.IPC-net.org
- Howe, P. et S. Devereux (2004) 'Famine intensity and magnitude scales: A proposal for an instrumental definition of famine' (« Échelles d'intensité et

- d'ampleur des famines : proposition pour une définition cardinale de la famine), *Disasters*, 28 (4): 353–372.
- MSF (2004) *Nutrition Guidelines (Directives en matière de nutrition)*, projet révisé, MSF, Londres.
- PASS (sans date) *Assessment of the Vulnerability Assessment Committee's (VAC) Methodology (Évaluation de la méthodologie du Comité d'évaluation de la vulnérabilité (VAC))*, Programme of Advisory and Support Services to DFID, Department for International Development, Londres, www.passlivelihoods.org.uk/site_files/files/reports/project_id_77/Executive%20Summary_%20MA0060.pdf
- Save the Children UK (2000) *The Household Economy Approach: A Resource Manual for Practitioners (L'approche de l'économie des ménages : Manuel à l'usage des praticiens)* *Save the Children Development Manual No. 6*, Save the Children UK, Londres, www.savethechildren.org.uk/en/54_2331.htm
- Save the Children UK (2005) *The Household Economy Approach: What is it and What Can it be Used For? (L'approche de l'économie des ménages : Qu'est-ce que c'est et à quoi peut-elle servir?)*, Save the Children UK, Londres, www.odi.org.uk/hpg/papers/SCF_HEA.pdf
- Save the Children UK (2008) *The Household Economy Approach: A Guide for Programme Planners and Policy Makers (L'approche de l'économie des ménages : Guide pour les planificateurs et les décideurs)*, Save the Children UK, Londres, www.savethechildren.org.uk/en/54_5678.htm
- SMART (2005) *Measuring Mortality, Nutritional Status and Food Security in Crisis Situations: The SMART Protocol Version 1 (Mesurer la mortalité, l'état nutritionnel et la sécurité alimentaire dans les situations de crise : le Protocole SMART Version 1)*, SMART, Tulane University, Nouvelle-Orléans, www.smartindicators.org
- Système mondial d'information et d'alerte rapide (SMIAR), www.fao.org/GIEWS/french/index.htm

Évaluation environnementale

- Rapid Environmental Assessment (REA) Outil d'évaluation rapide de l'impact sur l'environnement (ERIE) conçu par le Benfield UCL Hazard Research Centre et CARE International, www.benfieldhrc.org/disaster_studies/rea/rea_guidelines.htm
- UNHCR Framework for Assessing, Monitoring and Evaluating the Environment in Refugee-related Operations (FRAME) (Cadre de suivi et d'évaluation de l'environnement dans les opérations en faveur des réfugiés (FRAME)), projet commun UNHCR-CARE, www.benfieldhrc.org/disaster_studies/rea/rea_unhcr_framework.htm

Évaluation et analyse liées au genre

- FAO et PAM (sans date) *Passport to Mainstreaming a Gender Analysis in Emergency Situations: Key Analytical Questions for Designing Gender-Sensitive Humanitarian Interventions (Passeport pour l'intégration d'une analyse liée au genre dans les situations d'urgence : questions analytiques clés pour concevoir des interventions humanitaires sensibles au genre)*, Socio-Economic and Gender Analysis Programme (SEAGA), FAO et PAM, Rome, www.fao.org/sd/seaga/downloads/En/passporten.pdf
- Inter-Agency Standing Committee (Comité permanent interinstitutionnel) (2006) *Women, Girls, Boys and Men: Different Needs, Equal Opportunities (Femmes, filles, hommes et garçons : différents besoins, égalité des chances)*, Manuel sur le genre dans l'action humanitaire <http://ochaonline.un.org/AboutOCHA/GenderEquality/KeyDocuments/IASCGenderHandbook/tabid/1384/Default.aspx>
- Pasteur, K. (2002) *Gender Analysis for Sustainable Livelihoods Frameworks: Tools and Links to Other Sources (Analyse liée au genre pour des cadres axés sur des moyens de subsistance durables : outils et liens vers d'autres sources)*, projet, <http://www.eldis.org/go/topics/dossiers/livelihoods&id=41450&type=Document>
- Vavra, J. (2005) *Best Practices: Gender and Conflict in Africa (Meilleures pratiques : genre et conflit en Afrique)*, Management Systems International et US Agency for International Development, Washington DC, www.ansafrica.net/uploads/documents/publications/Gender_conflict_Africa_Aug2005.pdf

VIH/sida

- Goe, M. R. (2005) *Linkages Between HIV/AIDS and Livestock Production in Countries in East and Southern Africa (Liens entre le VIH/sida et la production animale dans les pays d'Afrique australe et orientale)*, Document de travail, FAO, Rome, www.fao.org/ag/AGInfo/resources/en/pubs_aprod.html
- Harvey, P. (2004) *HIV/AIDS and Humanitarian Action (Le VIH/sida et l'action humanitaire)*, HPG Report 16, Humanitarian Policy Group, Overseas Development Institute, Londres, www.odi.org.uk/hpg/papers/hpgreport16.pdf

Protection

Slim, H. et A. Bonwick (2005) *Protection: An ALNAP Guide for Humanitarian Agencies (Protection : Guide de l'ALNAP à l'usage des agences humanitaires)*, Overseas Development Institute, Londres

Méthodologies participatives

IIED (1995) *RRA Notes 20: Livestock (Notes 20 du RRA : Élevage)*, avril, IIED, Londres, www.iied.org/NR/agbioliv/pla_notes/pla_backissues/20.html

IIED (2002) *PLA Notes 45: Community-based Animal Healthcare (Notes PLA 45 : Soins vétérinaires communautaires)*, octobre, IIED, Londres, www.iied.org/NR/agbioliv/pla_notes/pla_backissues/45.html

Pretty, J., I. Guijt, J. Thompson et I. Scoones (1995) *Participatory Learning and Action: A Trainer's Guide (Apprentissage et action participatifs : Guide du formateur)*, IIED, Londres www.iied.org/pubs/display.php?o=6021IIED&n=1&l=1&k=Participatory%20Learning%20and%20Action%20A%20trainer's%20guide

Analyse de la vulnérabilité

ActionAid International (sans date) *Participatory Vulnerability Analysis: A Step-by-step Guide for Field Staff (Analyse participative de la vulnérabilité : Guide de procédure pour les agents de terrain)*, ActionAid International, Londres, www.actionaid.org.uk/wps/content/documents/PVA%20final.pdf

Trench, P., J. Rowley, M. Diarra, F. Sano et B. Keita (2007) *Beyond Any Drought: Root Causes of Chronic Vulnerability in the Sahel (Au-delà de toute sécheresse : causes à l'origine de la vulnérabilité chronique au Sahel)*, The Sahel Working Group, IIED, Londres.

Approche basée sur les droits

ODI (1999) *What can we do with a Rights-based Approach to Development? (Que faire d'une approche basée sur les droits en matière de développement ?)*, ODI Briefing Paper 3, Overseas Development Institute, Londres, Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

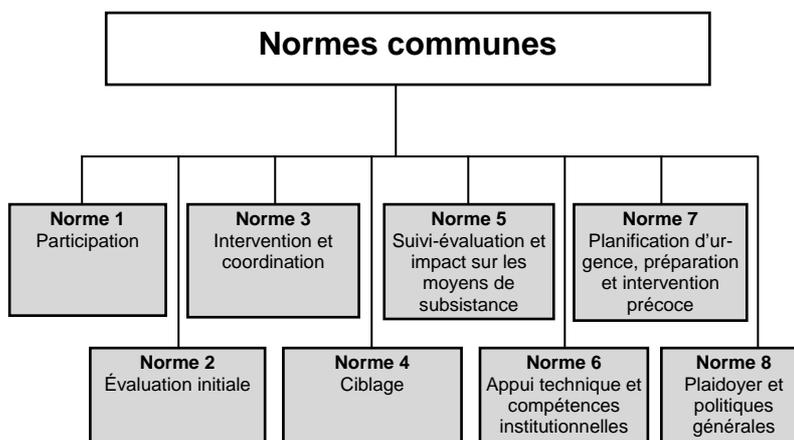
OHCHR (2006) *Questions fréquentes au sujet d'une approche de la coopération pour le développement fondée sur les droits de l'homme* www.ohchr.org/Documents/Publications/FAQfr.pdf (NU) (2006)



Crédit photographique : Andy Catley

CHAPITRE 3

Normes minimales communes à toutes les interventions en matière d'élevage



Introduction

L'importance des normes communes

Ce chapitre présente huit normes fondamentales qui sont communes à chacune des interventions en matière d'élevage décrites dans les chapitres ultérieurs. Les normes concernent : 1) la participation ; 2) l'évaluation initiale ; 3) l'intervention et la coordination ; 4) le ciblage ; 5) le suivi-évaluation et l'impact sur les moyens de subsistance ; 6) l'appui technique et les compétences institutionnelles ; 7) la planification d'urgence, la préparation et l'intervention précoce ; et 8) le plaidoyer et les politiques générales.

Ces normes communes ont trait à chaque intervention en matière d'élevage décrite dans les autres chapitres et font partie intégrante de chacune d'elles. En mettant en œuvre les normes décrites ici, les agences renforceront les chances de réalisation des normes décrites dans les autres chapitres. Le lecteur devrait aussi se reporter au Manuel Sphère pour ce qui concerne les normes communes générales d'intervention humanitaire ainsi qu'aux normes et étalons du Partenariat de redevabilité humanitaire international pour en savoir plus sur les normes de reddition de comptes dans le cadre d'une action humanitaire (voir HAP, 2007).

Liens avec les autres chapitres

Il est important de lire ce chapitre en premier avant de passer aux chapitres techniques consacrés aux types précis d'interventions en matière d'élevage.

Vulnérabilités et capacités des communautés sinistrées

Le Manuel Sphère reconnaît que certains groupes de personnes peuvent être particulièrement vulnérables lors de catastrophes. Ces groupes comprennent les femmes, les enfants, les personnes âgées, les handicapés, les personnes vivant avec le VIH/sida, et les minorités ethniques ou les groupes religieux. Le bétail peut être un bien utile pour ces groupes, par exemple, les aliments tirés de l'élevage comme le lait et les œufs peuvent être très nutritifs et sont très importants pour les jeunes enfants ou les femmes enceintes ou allaitantes. Les bêtes de somme, comme les ânes, peuvent aider les femmes à collecter de l'eau, à ramasser du bois ou à transporter des produits au marché.

L'évaluation initiale des interventions possibles en matière d'élevage doit accorder une attention particulière à l'utilisation qui est faite du bétail par les groupes vulnérables et à leur capacité de gestion du troupeau ou d'accès aux produits ou services d'élevage. Dans certaines communautés, la propriété du bétail varie en fonction du niveau de richesse et du genre et l'évaluation ainsi que la conception du programme doivent veiller à ce que les groupes vulnérables soient clairement identifiés. Différents groupes peuvent bénéficier de différents types d'assistance, ce qui augmente la complexité des programmes et l'envergure de l'expérience organisationnelle requise pour en assurer l'exécution.

Dans le même temps, les communautés récipiendaires ont aussi leurs propres capacités qu'elles peuvent utiliser pour réagir à la situation d'urgence. Parmi celles-ci figurent le savoir et les compétences autochtones, notamment pour ce qui concerne la production animale et la gestion des ressources naturelles. Les institutions autochtones et locales peuvent aussi jouer un rôle considérable dans la réponse aux catastrophes, faciliter la participation communautaire et la gestion des interventions.

L'utilisation d'approches participatives durant l'évaluation initiale peut déboucher sur une analyse rapide des besoins des groupes vulnérables et sur l'identification des capacités et des compétences autochtones sur lesquelles peuvent s'appuyer les interventions d'urgence.

Les normes minimales

Norme commune 1 : Participation

La population sinistrée participe activement à l'évaluation initiale, la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme d'élevage.

Indicateurs clés

- Tous les segments spécifiques et les groupes vulnérables d'une population sont identifiés, informés qu'une évaluation et une ou des interventions possibles vont avoir lieu et sont encouragés à participer à l'évaluation et à la mise en œuvre (voir les notes d'orientation 1 et 2), et au suivi-évaluation (voir la note d'orientation 3).
- Les principales pratiques et connaissances en matière de production et de santé animales, les stratégies d'adaptation et les services d'élevage déjà en place des populations autochtones sont recensés et utilisés pour garantir la durabilité des contributions (voir la note d'orientation 4).

- Les interventions sont basées sur une appréciation des normes sociales et culturelles (voir la note d'orientation 5).
- Les contributions au programme et les approches de mise en œuvre prévues sont abordées avec les représentants communautaires et/ou les groupes communautaires représentant les différents segments de la population et les groupes vulnérables (voir la note d'orientation 6).

Notes d'orientation

1. **Représentation des groupes :** l'identification, la conception et la mise en œuvre efficaces des interventions en matière d'élevage exigent la participation de la population locale, y compris celle de groupes plus marginalisés ou vulnérables qui élèvent du bétail ou pourraient bénéficier d'un accès aux bêtes ou aux produits de l'élevage. Les droits d'usage et de propriété effectifs et potentiels des éleveurs varient souvent au sein d'une communauté en fonction de la richesse, du genre et de divers autres facteurs. L'évaluation initiale devrait donc englober les droits de propriétés sur les bêtes par catégorie sociale et par sexe en cherchant à comprendre comment les interventions pourraient être ciblées sur les différents groupes, avec différents impacts potentiels. Il se peut que les personnes plus riches soient propriétaires de plus grosses bêtes, comme des bovins ou des chameaux, et demandent une aide concernant ces animaux, mais il est possible que les ménages plus pauvres et dirigés par des femmes préfèrent être aidés avec des moutons et des chèvres, de la volaille ou des ânes. Les organisations doivent se montrer sensibles à ces différences et veiller à la représentation adéquate des différents groupes. Les obstacles à la participation des femmes et autres groupes vulnérables (comme les capacités, les compétences, la sécurité et les questions culturelles) devraient être pris en compte non seulement lors de l'évaluation initiale mais aussi durant la phase de mise en œuvre.
2. **Types de participation :** pour LEGS, la participation signifie que les communautés sinistrées ont le droit d'intervenir dans le programme et peuvent apporter une contribution intellectuelle qui va améliorer l'efficacité et les performances de l'intervention. Les communautés sont aussi en mesure d'exercer un choix quant au type et à la conception des interventions d'urgence dans leur secteur. La norme commune de participation reconnaît que les connaissances et compétences locales constituent une ressource précieuse pour les organismes de secours et doivent être

activement recherchées. Cette norme commune reconnaît également que les programmes qui sont basés sur une participation active ont plus de chances de donner lieu à des avantages ou des services durables. La participation de la communauté au ciblage offre aussi généralement un moyen efficace de garantir la distribution appropriée des avantages (voir la Norme 4 ci-dessous). Si l'obtention de ce niveau de participation se heurte à des difficultés majeures, notamment lors des catastrophes à développement rapide, la participation reste un objectif clé de LEGS ; elle traduit en effet l'approche fondée sur les droits et les interactions avec la pérennité des activités.

3. **Reddition de compte et participation** : le fait de prêter attention à la participation de la communauté au suivi et à l'évaluation (S&E) des interventions d'urgence constitue une manière importante d'améliorer la reddition de comptes au niveau local des agences humanitaires et des acteurs – voir ci-dessous la Norme commune 5 : Suivi-évaluation et impact sur les moyens de subsistance.
4. **Durabilité** : les communautés fortement tributaires de l'élevage possèdent souvent un savoir autochtone très poussé en matière de gestion et de santé animales, qui peut jouer un rôle décisif dans les projets liés à l'élevage. Des contributions ou des services assidus ont plus de chance de naître des interventions lors de catastrophes quand ces initiatives promeuvent la participation, reconnaissent les connaissances et les compétences locales, s'appuient sur des stratégies d'adaptation autochtones durables et utilisent et renforcent des services et systèmes déjà en place. Dans le cas des interventions en matière d'élevage, les agences ont besoin de prendre tout particulièrement conscience du fait que, lorsque les secours sont déployés sans faire appel aux prestataires de services privés locaux, les systèmes locaux en pâtissent.
5. **Normes sociales et culturelles** : les croyances et pratiques sociales, culturelles et religieuses influencent l'acquisition de bêtes ainsi que l'utilisation et la consommation de produits de l'élevage. L'usage de certains types d'animaux ou de certains aliments issus d'animaux peut sembler approprié ou pratique aux intervenants extérieurs, mais il peut se heurter à une opposition en raison des coutumes locales. Bien que les populations ne soient pas toujours contre l'adoption de nouvelles pratiques, ce processus nécessite souvent du temps et exige le soutien du personnel de terrain disposant d'une longue expérience des communautés concernées. Lorsqu'une intervention rapide s'impose, une appréciation des

normes sociales et culturelles permet de veiller à ce que les interventions soient appropriées.

6. **Groupes communautaires :** les institutions coutumières ou autochtones peuvent jouer un rôle clé dans les interventions lors de catastrophes. Cela peut aller de l'identification des bénéficiaires vulnérables à la participation au S&E des initiatives, en passant par la conception et la gestion des interventions. En ce qui concerne l'élevage, les institutions coutumières jouent souvent un rôle clé dans la gestion des ressources naturelles, notamment les pâturages et les ressources en eau. La participation de ces groupes aux interventions en matière d'élevage est généralement un facteur nécessaire pour garantir la pérennité des activités et une contribution positive aux moyens de subsistance.

Norme commune 2 : Évaluation initiale

L'évaluation permet de comprendre le rôle du bétail dans les moyens de subsistance des différents groupes socioéconomiques au sein d'une population, de faire une analyse de la nature et de l'ampleur de la situation d'urgence et de formuler un jugement quant aux interventions appropriées par rapport au contexte opérationnel et politique d'une part, mais aussi en fonction des systèmes et des prestataires de services existants.

Indicateurs clés

- L'évaluation couvre les rubriques clés décrites au Chapitre 2 ; elle utilise une enquête systématique et participative menée par des agents qualifiés et extrapole les conclusions avec les données techniques déjà disponibles, le cas échéant (voir la note d'orientation 1).
- Les conclusions sont ventilées en fonction des segments de la population et des groupes vulnérables dans la communauté sinistrée.
- L'évaluation examine les capacités des autorités compétentes à protéger les populations dans le territoire qu'elles contrôlent et elle comprend une analyse du milieu opérationnel et des implications en termes de protection des différentes interventions en matière d'élevage (voir la note d'orientation 2).
- L'évaluation recense clairement les prestataires de services locaux existants ; elle indique si les interventions travailleront avec ces acteurs et explique comment elles le feront ; elle définit une stratégie de sortie qui s'efforce de maximiser l'usage assidu des services et des marchés locaux (voir la note d'orientation 3).

- L'évaluation comprend une analyse rapide des politiques et réglementations qui affectent les moyens de subsistance ou qui peuvent empêcher certaines interventions et elle passe en revue les capacités des organismes de réglementation locaux à faire appliquer les règles et règlements en vigueur (voir la note d'orientation 4).

Notes d'orientation

1. **Rubriques et méthodes de l'évaluation initiale :** le Chapitre 2, Évaluation initiale et intervention, esquisse les principales rubriques à évaluer et couvre le *rôle de l'élevage dans les moyens de subsistance, la nature et l'ampleur de l'urgence* et une *analyse de la situation*. Des aide-mémoire pour l'évaluation initiale ainsi que des sources d'informations complémentaires sont disponibles dans l'Annexe 2.1 et dans les Références du Chapitre 2.
2. **Protection :** les biens liés à l'élevage sont prisés et l'acquisition ou la gestion de bétail peut exposer les gens à un risque accru de violence, d'enlèvement ou d'abus. L'analyse du contexte de sécurité locale par rapport aux modèles de propriété du troupeau, aux incidents récents de pillage ou de raid sur le troupeau, aux pratiques d'élevage et au besoin d'accéder à des services ou des marchés à bestiaux devraient indiquer les pratiques et les activités à haut risque. Parmi celles-ci figurent le déplacement du bétail vers des pâturages ou des points d'eau non sécurisés, l'utilisation de pâturages qui sont minés ou qui renferment de l'artillerie non explosée, le maintien du troupeau dans des zones non protégées la nuit ou l'élevage d'espèces qui peuvent être convoitées par des groupes armés. L'évaluation initiale devrait analyser les compromis à faire entre les avantages potentiels pour les moyens de subsistance que revêt la possession d'un plus grand nombre de bêtes ou l'accès aux produits d'élevage et les risques en termes de protection. Dans certains cas, les pratiques de gestion traditionnelle du bétail peuvent être modifiées pour optimiser la protection. Il convient de cibler les groupes particulièrement vulnérables dans ce processus d'évaluation afin de garantir l'identification de leurs besoins de protection.
3. **Services et marchés locaux :** les interventions en matière d'élevage qui soutiennent les services et marchés locaux constituent un aspect important de la programmation basée sur les moyens de subsistance. Parmi les prestataires de services locaux figurent les fournisseurs d'aliments pour animaux, les fournisseurs d'eau, les agents des services vétérinaires et paravétérinaires, les négociants en bétail et les transporteurs de bétail. Dans le cadre de l'analyse de

la situation (voir l'Annexe 2.1), l'évaluation initiale devrait décrire ces acteurs et leurs capacités actuelles et potentielles. Dans certains pays, suite à la privatisation partielle des services d'élevage, on observe une certaine concurrence entre les agents du secteur public et du secteur privé, tant et si bien que les partenaires des pouvoirs publics peuvent minimiser le rôle du secteur privé.

4. **Politiques et réglementations** : les politiques et réglementations nationales peuvent entraver ou soutenir certains types d'interventions en matière d'élevage. Dans certains pays, les agents vétérinaires communautaires ne sont pas officiellement reconnus ou ne peuvent dispenser qu'un nombre très limité de remèdes vétérinaires. Ailleurs, la fiscalisation locale, les droits de douane ou la bureaucratie risquent d'entraver des réponses rapides basées sur le marché. L'analyse de la situation doit donc évaluer les politiques et réglementation locales, mais aussi déterminer l'application probable de ces réglementations en conditions de crise, puisque, dans une certaine mesure, la mise à l'épreuve de nouvelles approches dans un contexte d'urgence peut fournir des données susceptibles d'influencer une réforme des politiques. Dans certaines situations d'urgence, en particulier celles qui sont liées à un conflit, les politiques formelles ou informelles sont délibérément introduites par le gouvernement ou par d'autres acteurs pour exercer un impact négatif sur les moyens de subsistance des civils. À titre d'exemples pertinents pour le secteur de l'élevage, on peut citer les restrictions des mouvements transfrontaliers du bétail, la fermeture des marchés ou la spoliation délibérée des biens des communautés. Une analyse initiale de ces politiques peut aider les agences à identifier des activités politiques (voir aussi la Norme commune 8 : Plaidoyer et politiques générales).

Norme commune 3 : Intervention et coordination

Différentes interventions en matière d'élevage sont harmonisées et s'inscrivent en complément d'autres interventions humanitaires pour sauver des vies et des moyens de subsistance et ne perturbent pas les activités immédiates destinées à sauver des vies.

Indicateurs clés

- Lorsque la vie des gens est en danger, les interventions en matière d'élevage ne gênent pas les interventions humanitaires destinées à sauver des vies (voir la note d'orientation 1).

- Les interventions en matière d'élevage sont coordonnées pour veiller à ce que des approches harmonisées entre les agences soient mises en place selon des stratégies de mise en œuvre convenues (voir la note d'orientation 2).
- Lorsqu'une agence ne peut pas mener une évaluation du bétail ou répondre aux besoins des éleveurs, elle fait connaître ces lacunes aux autres agences qui peuvent avoir la capacité de monter des interventions en matière d'élevage (voir la note d'orientation 3).
- Partout où c'est possible, les interventions en matière d'élevage sont intégrées à d'autres types d'aide humanitaire afin de maximiser l'impact et de garantir une utilisation efficace des ressources partagées (voir la note d'orientation 4).
- La coordination est priorisée par toutes les parties prenantes, y compris l'harmonisation des approches des bailleurs de fonds et des gouvernements, tant pour ce qui concerne l'intervention en situation d'urgence que pour les initiatives de développement à plus long terme (voir la note d'orientation 5).

Notes d'orientation

1. **Priorités humanitaires :** en cas de catastrophe, le besoin le plus urgent peut être d'apporter une aide aux populations sinistrées afin de sauver des vies. Ce type d'assistance ne doit en aucun cas être compromis ou affecté de façon négative par la fourniture d'une aide en matière d'élevage. Dans la pratique, cela signifie que, lorsque les transports d'urgence, les communications ou autres ressources sont limités, les équipes et les contributions en matière d'élevage devraient suivre les apports de vivres, d'abri, d'eau et de santé requis par les personnes touchées. Ainsi, les programmes de fourniture d'eau devraient soit répondre simultanément aux besoins des gens et de leurs bêtes soit prévoir une utilisation d'eau de qualité différente pour les deux groupes, en réservant les sources de meilleure qualité à la consommation humaine et en distribuant les sources de qualité moindre au bétail.
2. **Coordination :** compte tenu de la variété des interventions d'urgence en matière d'élevage qui peuvent être montées et de la nécessité d'ajuster les interventions à certains segments ou aux groupes vulnérables de la population, la coordination des interventions revêt beaucoup d'importance. Si différentes agences fournissent divers types de soutien, cette aide doit être coordonnée pour éviter toute duplication et pour éviter l'oubli d'un type important de soutien. Cet aspect est crucial lorsqu'une intervention

qui aborde simultanément les besoins en aliments, en eau et en services sanitaires du bétail s'impose, car le fait de ne pas fournir un type de soutien risque de compromettre l'efficacité des autres types d'appui. Par exemple, les animaux peuvent être correctement nourris et abreuvés mais mourir des suites d'une maladie. Lorsque plusieurs agences fournissent une aide semblable dans différents secteurs, la coordination doit garantir l'adoption d'approches harmonisées et une programmation cohérente. Par exemple, si des agences qui couvrent des zones voisines fixent des prix d'achat différents pour le déstockage du troupeau, les éleveurs chercheront à déplacer leurs bêtes vers la zone pratiquant le prix d'achat le plus élevé. Dans les urgences à développement lent, comme la sécheresse, un aspect des efforts de coordination serait de promouvoir un enchaînement approprié des interventions en fonction du stade de la sécheresse. Les interventions en matière d'élevage doivent aussi être coordonnées par d'autres types d'aide. Une telle coordination peut déboucher sur une programmation commune efficace et sur un partage performant des ressources et des aménagements avec d'autres secteurs (voir les études de cas 3.1 et 3.2 dans le Chapitre consacré aux études de cas).

3. **Capacité et savoir-faire :** l'évaluation du bétail basée sur les moyens de subsistance et l'intervention en matière d'élevage constituent un domaine spécialisé et toutes les agences ne possèdent pas le savoir-faire nécessaire en interne. Les agences qui ne disposent pas d'un savoir-faire suffisant et qui travaillent dans des situations où peuvent se justifier des interventions en matière d'élevage devraient chercher à obtenir une aide auprès d'autres agences.
4. **Interventions intégrées et partage des ressources :** dans la plupart des crises humanitaires, une gamme d'interventions différentes seront déployées simultanément. Partout où c'est possible, les interventions en matière d'élevage devraient être intégrées à d'autres secteurs afin de maximiser l'utilisation des ressources. Ainsi, les camions qui livrent des secours pourraient être chargés de bêtes pour le voyage de retour dans le cadre d'un programme de déstockage ; les réfrigérateurs pourraient stocker aussi bien les remèdes pour les animaux que ceux destinés aux humains ; les éléments d'abris humains délaissés ou endommagés pourraient servir à construire des abris destinés aux animaux.
5. **Priorisation de la coordination :** l'expérience montre que la coordination entre les agences de mise en œuvre, les bailleurs de fonds et les gouvernements est cruciale pour l'efficacité de l'intervention humanitaire mais que cette coordination exige un

engagement en termes de temps et de personnel de la part de tous les partenaires. Il incombe aux bailleurs de fonds et aux gouvernements de comprendre les implications des interventions d'urgence qu'ils soutiennent et leurs interactions avec les moyens de subsistance. La création de groupes de travail pour des régions ou des catastrophes particulières peut contribuer à harmoniser les approches, convenir des rôles et responsabilités et créer des liens avec les moyens de subsistance et des initiatives de développement en cours. Ainsi, l'établissement d'un forum de coordination pour le déstockage (de préférence au niveau national et reproduit au niveau du district et autres) peut faciliter l'harmonisation des stratégies de mise en œuvre, l'identification des organismes chefs de file en vertu de leur implantation géographique ou de leur spécialisation et une communication cohérente avec les bénéficiaires. L'harmonisation des approches peut aussi s'avérer très importante pour la fourniture de services vétérinaires, là où différentes politiques de recouvrement des coûts risquent de fragiliser les interventions et de semer la confusion chez les bénéficiaires. Les bailleurs de fonds peuvent aussi être bien placés pour encourager, voire exiger, l'harmonisation des approches par les agences chargées de la mise en œuvre, pour le bien des communautés sinistrées.

Norme commune 4 : Ciblage

L'aide aux éleveurs est fournie de manière équitable et impartiale, sur la base des usages et des besoins des différents utilisateurs de bétail par groupe socio-économique.

Indicateurs clés

- Les critères de ciblage sont basés sur une appréciation des usages réels et potentiels du bétail par les groupes vulnérables et les critères sont clairement définis et largement diffusés (voir la note d'orientation 1).
- Les mécanismes de ciblage et la sélection proprement dite des bénéficiaires sont convenus avec les communautés, y compris les représentants des groupes vulnérables (voir la note d'orientation 2).

Notes d'orientation

1. **Critères de ciblage :** les critères de ciblage devraient être élaborés avec les représentants des communautés et devraient tenir compte

des connaissances sur les groupes vulnérables déjà acquises par les agents de terrain, obtenues lors de l'évaluation initiale. Dans les communautés qui sont fortement tributaires de l'élevage, il existe souvent des systèmes autochtones de soutien social pour aider les individus ou les groupes vulnérables en fonction de critères locaux liés à la richesse, au genre ou aux liens sociaux. Le cas échéant, et lorsque c'est faisable, des groupes communautaires locaux peuvent contribuer à l'élaboration d'un système de ciblage basé sur ces approches autochtones.

2. **Mécanismes de ciblage :** pour garantir la transparence et l'impartialité durant la sélection des bénéficiaires, il faut convenir d'un mécanisme de ciblage avec les représentants de la communauté dans son ensemble et/ou de certains groupes vulnérables. Les mécanismes varieront en fonction du lieu mais ils pourront englober des réunions publiques durant lesquelles les critères de ciblage seront expliqués et leur sélection pourra avoir lieu. Dans d'autres communautés, cette sélection publique peut ne pas être appropriée pour des raisons sociales ou culturelles. Quels que soient les mécanismes utilisés, le processus de ciblage devrait être clairement expliqué et être régi autant que faire se peut par les communautés bénéficiaires pour qu'on n'ait pas à craindre une distribution inéquitable des bénéfices et pour garantir la transparence et une bonne reddition de comptes.

Norme commune 5 : Suivi-évaluation et impact sur les moyens de subsistance

Le suivi, l'évaluation et l'analyse de l'impact sur les moyens de subsistance sont effectués afin de vérifier et d'affiner la mise en œuvre en fonction des besoins et pour en dégager des enseignements qui serviront dans les programmes futurs.

Indicateurs clés

- Un système S&E est établi aussitôt que possible durant la mise en œuvre (voir la note d'orientation 1).
- Pour autant qu'il soit faisable et approprié, les systèmes S&E sont basés sur la participation des communautés bénéficiaires (voir la note d'orientation 2).
- Le suivi est réalisé de manière assez fréquente pour permettre la détection rapide de tout changement ou modification qu'il convient d'apporter à la mise en œuvre (voir la note d'orientation 3).
- Le système de suivi associe des indicateurs de progrès techniques et des indicateurs d'impact identifiés par les bénéficiaires ; les

indicateurs d'impact sont mesurés par les bénéficiaires en collaboration avec le personnel des agences de terrain (voir la note d'orientation 4).

- Une évaluation est réalisée par rapport aux objectifs déclarés du projet et associe la mesure des indicateurs techniques et des indicateurs définis par la communauté (voir la note d'orientation 4).
- L'impact est évalué en fonction des changements observés dans les moyens de subsistance des communautés sinistrées (voir la note d'orientation 5).
- Lorsque plusieurs agences sont impliquées dans les interventions en matière d'élevage, les systèmes S&E sont normalisés afin de permettre de mesurer les progrès et l'impact à l'échelle du programme tout entier ; les rapports de S&E sont partagés avec tous les acteurs pertinents, y compris les groupes communautaires et les organes de coordination (voir la note d'orientation 6).
- Les systèmes S&E facilitent l'apprentissage par toutes les parties prenantes (voir la note d'orientation 7).

Notes d'orientation

1. **Suivi et évaluation** en tant que priorité : à ce jour, on sait relativement peu de chose à propos de l'impact sur les moyens de subsistance des nombreuses interventions en matière d'élevage lancées dans le cadre d'interventions humanitaires au cours des quelques dernières décennies. L'une des raisons de ce fait est que, bien souvent, le S&E des projets de secours liés au bétail n'est pas pris pleinement en compte durant la conception du projet, ou bien il est mal exécuté ou mal financé. Bien que les urgences à développement rapide puissent brider l'attention accordée aux systèmes S&E durant la phase de conception d'une intervention, beaucoup d'interventions en matière d'élevage sont associées à des crises à développement lent ou à des urgences complexes. Dans ces situations, il y a normalement suffisamment de temps pour réaliser un S&E correct des interventions. On peut tirer des références pour les systèmes S&E de la documentation existante (p. ex. des évaluations de la vulnérabilité) ou on peut éventuellement les créer en effectuant une analyse rétrospective au moyen d'outils d'enquête participative. Un aide-mémoire S&E figure dans les annexes de chacun des chapitres techniques qui suit.
2. **Suivi et évaluation participatifs** : conformément à la norme commune de participation, le S&E des interventions liés à l'élevage devrait être aussi participatif que possible. S'il peut s'avérer infaisable de mettre en place des systèmes de suivi pleinement

participatifs dans une situation d'urgence, la participation à l'évaluation et à la détermination de l'impact est essentielle pour promouvoir une reddition de comptes saine et garantir la collecte de données de qualité puisque les utilisateurs de bétail sont bien placés pour observer l'impact des interventions au fil du temps.

3. **Suivi** : le suivi est un outil de gestion important durant les interventions d'urgence en matière d'élevage, même si c'est souvent l'un de ses aspects les plus faibles. Il permet aux agences de surveiller la mise en œuvre et les dépenses par rapport à des objectifs et des plans de travail, tout en veillant à une identification opportune de l'évolution des besoins ou du contexte opérationnel afin d'améliorer les pratiques. Ainsi, durant les opérations de déstockage (qu'il s'agisse de ventes accélérées ou de déstockage par abattage), le prix des bêtes devrait être surveillé pour veiller à ce que le déstockage n'engendre pas un accroissement de la vulnérabilité. Dans le suivi de la fourniture des services vétérinaires, les indices de la santé humaine communément acceptés pourraient être utilement appliqués, à savoir : *accessibilité, disponibilité, caractère abordable, acceptation et qualité*. Ces systèmes de suivi devraient aussi comprendre des informations sur l'incidence de maladies dans le troupeau et contribuer ainsi à la veille sanitaire. Les interventions impliquant la fourniture de bêtes exigent des références et des systèmes de suivi détaillés pour évaluer la croissance du cheptel et le développement du troupeau, afin d'analyser l'impact de l'intervention. Les données de suivi compilées sont nécessaires pour la reddition de comptes non seulement en amont (aux bailleurs de fonds, aux pouvoirs publics) mais aussi en aval (aux communautés et aux institutions bénéficiaires). Elles sont également utiles à des fins d'évaluation.
4. **Indicateurs locaux pour le S&E** : les approches participatives du S&E peuvent utiliser les indicateurs retenus par la population locale pour déterminer les avantages qu'elle tire de l'élevage. Lorsque ces indicateurs sont associés aux données de suivi des activités du projet, il devient alors possible de brosser un tableau précis de l'impact du projet.
5. **Impact sur les moyens de subsistance** : lorsque sont réalisées des évaluations des interventions d'urgence en matière d'élevage, elles ne mesurent souvent que la mise en œuvre des activités et les progrès vers les objectifs et négligent l'impact sur les biens liés à l'élevage et, par conséquent, sur les moyens de subsistance. Si les objectifs déclarés d'un projet n'englobent pas l'évolution des moyens de subsistance de la population, les évaluations risquent de négliger l'impact du projet sur les moyens de subsistance. Ces

impacts peuvent inclure la consommation de produits tirés de l'élevage par les groupes vulnérables, les utilisations qui sont faites du revenu tiré de la vente de bêtes ou de produits d'élevage, les bénéfices tirés de l'accès à des bêtes de somme, ou les avantages sociaux tels que les dons de bêtes ou les prêts. L'évaluation de l'impact devrait s'efforcer de comprendre le rôle des projets dans la hausse ou la baisse de ces avantages. Les méthodologies participatives de l'évaluation de l'impact peuvent contribuer à garantir des résultats de qualité et à accroître les connaissances des bénéficiaires et leur participation à la conception des projets futurs.

6. **Approches coordonnées** : pour les programmes faisant intervenir plusieurs agences, des approches normalisées et coordonnées en matière de S&E permettent de tirer des leçons applicables à la totalité du programme. Les approches normalisées peuvent se baser sur un ensemble de questions, d'enjeux ou d'objectifs fondamentaux, communs à toutes les agences, tout en permettant une utilisation souple des indicateurs définis par la communautés sur les différents sites.
7. **Apprentissage** : l'expérience a montré qu'il est fréquent que les mêmes erreurs soient répétées et que l'on observe un manque d'apprentissage par les agences chargées de la mise en œuvre en situation d'urgence (voir, par exemple ProVention, 2007). Un engagement de temps et d'efforts par toutes les parties prenantes envers un S&E efficace des interventions d'urgence et le partage de leçons apprises devraient contribuer à résoudre ce problème. Les systèmes de S&E devraient être conçus afin de faciliter ce processus d'apprentissage, au moyen du partage de la documentation et de méthodologies qui soutiennent l'apprentissage et les interventions (par exemple, une évaluation en temps réel). Les informations de S&E peuvent aussi constituer une source utile de données à l'appui des initiatives de plaidoyer visant à s'attaquer aux enjeux politiques qui brident l'efficacité des interventions d'urgence basées sur les moyens de subsistance (voir la Norme 8 ci-dessous).

Norme commune 6 : Appui technique et compétences institutionnelles

Les agents d'aide aux éleveurs sont dotés des qualifications, de l'attitude et de l'expérience appropriées pour planifier, mettre en œuvre et évaluer de manière efficace les programmes basés sur les moyens de subsistance dans des situations d'urgence.

Indicateurs clés

- Les agents d'aide aux éleveurs sont dotés des qualifications techniques pertinentes, des connaissances et des compétences nécessaires pour mener des évaluations participatives rapides et une planification conjointe des interventions avec tous les segments concernés et les groupes vulnérables de la population (voir la note d'orientation 1).
- Les agents d'aide aux éleveurs maîtrisent les droits de l'homme et les principes humanitaires ainsi que leur pertinence dans le contexte des interventions en matière d'élevage (voir la note d'orientation 2).
- Les agents d'aide aux éleveurs maîtrisent les principes de la conception et mise en œuvre de programmes basés sur les moyens de subsistance (voir la note d'orientation 2).

Notes d'orientation

1. **Compétences et qualifications techniques :** le professionnalisme et l'efficacité des agents d'aide aux éleveurs dépendent d'un amalgame approprié des connaissances techniques, de l'expérience, de l'attitude et des compétences en matière de communication. En règle générale, les chargés de programme ou les directeurs nationaux en savent beaucoup sur les interventions en cas de catastrophes mais connaissent relativement peu de choses à l'élevage. Ce constat fait contraste avec les professionnels de l'élevage, comme les vétérinaires ou les zoologues, qui possèdent des connaissances techniques sur les bêtes mais ne sont pas forcément dotés de compétences liées à l'évaluation et la conception participatives de projet ou l'établissement de programmes basés sur les moyens de subsistance. Une expérience pratique de terrain auprès des communautés vulnérables est un facteur clé pour déterminer l'aptitude d'une personne à travailler avec des communautés et à concevoir des interventions utiles. En ce qui concerne les spécialistes de l'aide aux éleveurs, la formation en approches participatives de la conception, l'exécution et le S&E

des programmes devrait constituer une forme systématique de développement professionnel.

2. **Approches basées sur les droits et les moyens de subsistance :** l'utilité des interventions en matière d'élevage doit être comprise dans le contexte des droits de l'homme et de la protection ; par conséquent, les agents d'aide aux éleveurs doivent être parfaitement au fait des approches basées sur les droits en matière d'interventions humanitaires, ainsi que des principes humanitaires. En outre, les agents ont aussi besoin de maîtriser la programmation basée sur les moyens de subsistance. Tous ces besoins de connaissances peuvent être satisfaits grâce à de brefs stages de formation avant la survenance de la catastrophe.

Norme commune 7 : Préparation

Les interventions en situation d'urgence sont basées sur les principes de la réduction du risque de catastrophe, y compris la préparation, les plans d'urgence et l'intervention précoce.

Indicateurs clés

- La réduction du risque de catastrophe (RRC) influence et fait partie intégrante de la planification et du déploiement du plan d'urgence des agences (voir la note d'orientation 1).
- Les agences ayant des programmes de développement à long terme passent régulièrement en revue les catastrophes antérieures dans leurs zones opérationnelles pour en déterminer le type, la fréquence, la gravité et pour recenser les leçons tirées des interventions déployées, le cas échéant (voir la note d'orientation 2).
- Sur la base de cette information, les agences élaborent des plans d'urgence en cas de catastrophe avec des déclencheurs d'action clairement définis et le déblocage ultérieur de fonds et d'autres ressources (voir la note d'orientation 2).
- Les plans d'urgence tiennent compte des procédures administratives et d'achats de l'agence et tout obstacle aux interventions dans d'éventuelles urgences futures est résolu (voir la note d'orientation 3).
- Les plans d'urgence en cas de sécheresse sont basés sur les principes de la gestion du cycle de sécheresse et d'intervention rapide, avec un enchaînement approprié des interventions (voir la note d'orientation 4).

- Les communautés sont encouragées à se préparer aux urgences futures (qu'elles soient à développement rapide ou lent) (voir la note d'orientation 5).
- Tous les plans d'intervention en cas d'urgence sont accompagnés d'une stratégie de sortie qui présente des liens avec le relèvement après la catastrophe et le soutien à long terme des moyens de subsistance (voir la note d'orientation 6).

Notes d'orientation

1. **Réduction du risque de catastrophe :** il existe une reconnaissance accrue du besoin d'intégrer la réduction du risque de catastrophe dans la planification et la mise en œuvre du développement à long terme. Cela peut s'opérer sous forme d'élaboration de plans d'urgence par les agences et/ou les communautés (création d'une réserve de fonds et de plans pour accroître l'échelle des activités d'urgence en cas de catastrophe), ou des activités de préparation afin de réduire l'impact des catastrophes futures.
2. **Planification et activation des plans d'urgence :** dans les zones touchées par des crises à répétition comme des sécheresses ou des inondations, les plans d'urgence permettent une intervention précoce et rapide. L'expérience indique qu'une intervention précoce en cas de sécheresse constitue l'un des facteurs qui vont déterminer l'impact sur les moyens de subsistance. Même dans le cas d'urgences à développement rapide, il se peut qu'un petit préavis soit donné (par exemple, pour avertir d'un séisme ou d'une inondation), lequel peut permettre l'activation des plans d'urgence déjà préparés. Bon nombre des interventions les plus efficaces en matière d'élevage en situation d'urgence ont été mises en œuvre par des agences d'aide ayant une solide expérience du développement à long terme dans une zone donnée, sur la base de plans de réponse aux catastrophes intégrés dans leurs programmes de développement. Ces plans tiennent compte des connaissances acquises lors des crises passées et des types d'intervention qui peuvent être déployés dans un contexte donné d'opération et de financement. Il est important que les plans d'urgence soient élaborés avec des partenaires locaux et englobent des déclencheurs précis, clairement définis et convenus au préalable pour déclencher l'action et le déblocage des fonds d'urgence (voir l'étude de cas 3.3 dans le Chapitre sur les études de cas). Les liens avec les SAP sont essentiels pour renforcer ce processus.

3. **Procédures d'achats et modalités administratives :** malgré l'élaboration de plans d'urgence, au cours de la mise en œuvre certaines agences sont confrontées à des obstacles financiers ou administratifs imprévus au sein de leur propre organisation (par exemple, des limites contractuelles ou des plafonds d'achats). Les interventions en matière d'élevage basées sur les moyens de subsistance en situation d'urgence peuvent exiger l'achat rapide d'articles relevant de nouveaux postes, p. ex. de grosses quantités d'aliments pour animaux, ou des contrats avec des entreprises du secteur privé, notamment des compagnies de transport, des fabricants d'aliments pour animaux ou du personnel vétérinaire. Les agences ont besoin de passer en revue leurs procédures administratives à la lumière du besoin de souplesse et de prise de décisions rapide durant l'intervention en situation d'urgence, pour veiller à ce que les réponses potentielles soient possibles sur le plan administratif.
4. **Gestion du cycle de sécheresse :** bien que la sécheresse soit habituellement décrite comme une situation d'urgence, le raisonnement en termes de moyens de subsistance suggère qu'elle peut aussi être considérée comme un événement normal et attendu dans beaucoup de zones arides. La gestion du cycle de sécheresse utilise des indicateurs spécifiques pour déclencher différentes réponses et permet des combinaisons d'interventions jugées appropriées en fonction du stade de la sécheresse (voir le Glossaire pour une définition des différentes phases de la gestion du cycle de sécheresse). Cette approche encourage une intervention précoce et opportune face à la sécheresse et il est de plus en plus admis que ce type d'approche donne un meilleur rapport coûts-avantages pour les éleveurs que les interventions plus tardives (si l'on compare, par exemple, le déstockage à la fourniture ultérieure d'aliments pour animaux ou de bêtes).
5. **Préparation de la communauté :** les agences qui mènent des travaux de longue haleine avec les communautés devraient les encourager à planifier les urgences futures et à s'y préparer, qu'elles soient à développement rapide ou lent. Il pourrait s'agir, par exemple, de prévoir un abri (par exemple, des abris résistants au séisme destinés au bétail – voir le Chapitre 8), des banques alimentaires pour le bétail (voir le Chapitre 6), des campagnes de vaccination préventive du cheptel (voir le Chapitre 5) ou le développement de débouchés pour le commerce de bêtes (voir le Chapitre 4).
6. **Stratégies de sortie :** trop souvent, les interventions en situation d'urgence sont planifiées et mises en œuvre sans avoir de stratégie

claire pour leur élimination progressive ou leur intégration à des initiatives de développement à plus long terme. L'arrêt soudain des activités parce que le financement d'urgence a pris fin (par exemple, lorsqu'une crise est jugée terminée) peut avoir des conséquences désastreuses pour les communautés bénéficiaires. Du point de vue des moyens de subsistance, les interventions en situation d'urgence dans la phase de relèvement devraient être planifiées afin de converger vers des activités de soutien à long terme des moyens de subsistance durables déployées par l'agence elle-même ou par d'autres parties prenantes.

Norme commune 8 : Plaidoyer et politiques générales

Dans la mesure du possible, il faut identifier et résoudre les obstacles politiques au déploiement efficace d'une intervention en situation d'urgence et d'un soutien aux moyens de subsistance des communautés sinistrées.

Indicateurs clés

- Les contraintes politiques qui touchent la protection, l'utilisation ou la reconstitution des biens liés à l'élevage sont identifiées (voir la note d'orientation 1).
- De concert avec d'autres parties prenantes, et en fonction du contexte, les contraintes politiques sont résorbées par le biais d'une action de plaidoyer ou d'autres initiatives au niveau pertinent (local, national, régional ou international) (voir la note d'orientation 2).
- L'analyse politique et l'action considèrent les causes sous-jacentes de la vulnérabilité aux catastrophes (voir la note d'orientation 3).
- Les systèmes de S&E fournissent des données qui contribuent directement au dialogue politique et au plaidoyer (voir la note d'orientation 4).

Notes d'orientation

1. **Analyse des contraintes politiques :** l'aide-mémoire concernant l'analyse de la situation (voir le Chapitre 2, Annexe 2.1) comprend des questions sur le contexte politique susceptibles d'affecter le déploiement d'une intervention en matière d'élevage en situation d'urgence, par exemple la restriction des mouvements du bétail ou les interdictions à l'exportation, les lois sur l'abattage, la réglementation en matière de licence, la politique fiscale, la coordination médiocre des agences d'aide, les déplacements transfrontaliers de gens ou de bêtes, les politiques nationales de

gestion des catastrophes ou les politiques organisationnelles des parties prenantes. Les contraintes politiques risquent d'entraver le déploiement des interventions basées sur les moyens de subsistance en situation d'urgence ou de limiter leur efficacité et leur impact. Par exemple, les restrictions sur les exportations d'animaux entre la Corne d'Afrique et le Moyen-Orient ont gravement limité le potentiel des initiatives basées sur le marché pour les pasteurs éthiopiens et somaliens. Il est important que ces contraintes politiques soient évaluées aux tout premiers stades de la réponse à l'urgence, tout d'abord pour veiller à ce que les interventions planifiées soient réalistes et faisables, mais aussi pour identifier les problèmes susceptibles d'être résolus par les agences compétentes et les parties prenantes concernées.

2. **Plaidoyer sur des questions politiques :** il existe un intérêt croissant à l'égard des actions de plaidoyer en tant que réponse appropriée à une urgence, en particulier du fait qu'un nombre croissant d'agences adopte une approche fondée sur les droits dans leur travail de développement et en situation d'urgence. Toutefois, leur aptitude à se pencher sur ces questions, au nom des communautés sinistrées ou en partenariat avec elles, dépend du contexte dans lequel elles fonctionnent. Dans certaines urgences liées à un conflit, les contraintes politiques peuvent résulter d'une stratégie délibérée des pouvoirs publics ou de l'organe directeur consistant à faire pression sur les communautés, les factions rebelles ou ceux qu'ils perçoivent comme l'opposition. Dans de tels cas, le plaidoyer auprès du gouvernement peut s'avérer inefficace, voire dangereux, pour ses partisans. Lorsqu'une action de plaidoyer est entreprise, il est essentiel d'assurer une bonne coordination entre les différentes parties prenantes (bailleurs de fonds, agences de mise en œuvre nationales et internationales, société civile).
3. **Causes sous-jacentes :** le plaidoyer en vue de soutenir les moyens de subsistance des éleveurs n'est pas seulement une activité en situation d'urgence ; il doit examiner les facteurs institutionnels et politiques à plus long terme susceptibles de causer ou d'accroître la vulnérabilité à la catastrophe. Cela crée les liens entre l'intervention en situation d'urgence et le développement et les initiatives politiques à long terme qui sont nécessaires pour gérer efficacement les catastrophes et apporter un soutien aux moyens de subsistance.
4. **Données de S&E :** l'une des utilisations des informations de S&E peut être d'influencer les travaux de plaidoyer et les actions politiques en appui aux interventions d'urgence basées sur les

moyens de subsistance. Les systèmes de S&E devraient donc être conçus sans perdre de vue cette utilisation potentielle.

Références

- ALNAP (2003) *ALNAP Annual Review 2003 Humanitarian Action: Improving Monitoring to Enhance Accountability and Learning (Bilan annuel 2003 de l'action humanitaire de l'ALNAP : Améliorer le suivi pour favoriser la reddition de comptes et l'apprentissage)*, ALNAP, Londres, www.alnap.org/publications/rha.htm
- ALNAP (2006) *Review of Humanitarian Action: Evaluation Utilisation (Bilan de l'action humanitaire : Utilisation de l'évaluation)*, ALNAP, Londres, www.alnap.org/publications/rha.htm
- Benson, C. et J. Twigg, avec T. Rossetto (2007) *Tools for Mainstreaming Disaster Risk Reduction: Guidance Notes for Development Organisations (Outils pour l'intégration de la réduction des risques de catastrophe : Notes d'orientation à l'usage des organisations de développement)*, ProVention Consortium, Tulane University, Nouvelle-Orléans.
- Catley, A., T. Leyland et S. Bishop (2008) 'Policies, practice and participation in protracted crises: The case of livestock interventions in South Sudan' (« Politiques, pratiques et participation dans les crises prolongées : Le cas des interventions en matière d'élevage dans le Sud-Soudan »), dans L. Alinovi, G. Hemrich et L. Russo (eds) *Beyond Relief: Food Security in Protracted Crises (Au-delà des secours : sécurité alimentaire en cas de crises prolongées)*, Practical Action Publishing, Rugby.
- Gosling, L. et M. Edwards (2003) *Toolkits: A practical guide to planning, monitoring, evaluation and impact assessment (Boîtes à outils : Guide pratique de la planification, du suivi, de l'évaluation et de l'estimation initiale de l'impact)*, Save the Children, Londres.
- Hallam, A. (1998) *Evaluating Humanitarian Assistance Programmes in Complex Emergencies (Évaluation des programmes d'aide humanitaire dans les situations d'urgence complexes)*, Good Practice Review No. 7, Overseas Development Institute, Humanitarian Practice Network, Londres, www.odihpn.org/documents/gpr7.pdf
- HAP (2007) *Standard in Humanitarian Accountability and Quality Management (Norme de reddition de comptes et de gestion de la qualité dans les actions humanitaires)*, Humanitarian Accountability Partnership International, Genève, www.hapinternational.org
- Herson, M. et J. Mitchell (sans date) *Real-Time Evaluation: Where Does its Value Lie? (Évaluation en temps réel : en quoi est-elle intéressante ?)*, Humanitarian Practice Network, Overseas Development Institute, Londres, www.odihpn.org/report.asp?id=2772
- Oxfam (2007) *Mesure de l'impact et redevabilité en situation de secours d'urgence : le Guide Suffisamment Bon*, Oxfam, Oxford.

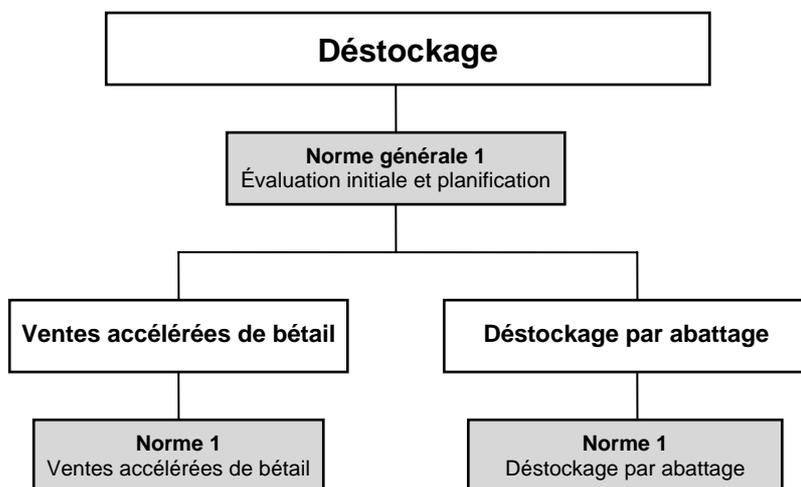
- ProVention Consortium (2007) *M&E Sourcebook (Manuel de S&E)*, ProVention Consortium, Genève, www.proventionconsortium.org/?pageid=61
- Roche, R. (1999) *Impact Assessment for Development Agencies: Learning to Value Change (Évaluation de l'impact pour les agences de développement : Apprendre à apprécier le changement)*, Oxfam, Oxford.
- Sandison, P. (2003) *Desk Review of Real-Time Evaluation Experience (Revue documentaire de l'expérience en matière d'évaluation en temps réel)*, Evaluation Working Paper, UNICEF, New York, www.unicef.org/evaldatabase/files/FINAL_Desk_Review_TRE.pdf
- Wood, A., R. Apthorpe et J. Borton (eds) (2001) *Evaluating International Humanitarian Action: Reflections from Practitioners (Évaluation de l'action humanitaire internationale : réflexions des praticiens)*, Zed Books/ALNAP, Londres.



Crédit photographique : Kelly Lynch/Save the Children, États-Unis

CHAPITRE 4

Normes minimales pour le déstockage



Introduction

Liens avec les objectifs de LEGS relatifs aux moyens de subsistance

Les activités de déstockage sont directement en lien avec le premier objectif de LEGS relatifs aux moyens de subsistance, qui consiste à fournir une aide rapide aux communautés sinistrées par le biais d'interventions basés sur l'élevage. Le déstockage peut aussi contribuer au deuxième objectif de LEGS, à savoir protéger les principaux biens liés à l'élevage des communautés sinistrées, dans la mesure où les bêtes restantes ont une meilleure chance de survie et l'argent qui provient du déstockage est souvent réinvesti partiellement dans des soins vétérinaires et dans l'approvisionnement en eau et en nourriture pour subvenir aux besoins des bêtes conservées.

L'importance du déstockage dans les interventions lors de catastrophes

En cas de catastrophe, les bêtes qui risquent de mourir demeurent un bien potentiel pour leurs propriétaires à condition qu'une action opportune soit prise, car elles peuvent être converties en argent ou en viande par une forme ou une autre de déstockage. Le déstockage permet de réduire les pressions sur les ressources naturelles au profit du stock restant et fournit une source directe ou indirecte d'aliments pour les familles sinistrées. Dans tous les cas, toutefois, un projet de déstockage implique la mise en place d'éléments complexes, parmi lesquels le timing de l'intervention en fonction de la phase de l'urgence est l'un des plus cruciaux, comme évoqué ci-dessous.

Le plus souvent, le déstockage est utilisé en réponse à des situations d'urgence à développement lent et n'est habituellement pas jugé approprié pour les catastrophes à développement rapide, car le bétail succombe ou survit à la catastrophe (plutôt que de voir son état se détériorer) et une fois la catastrophe passée, il est généralement trop tard pour effectuer tout type de déstockage. En revanche, lors d'une urgence à développement lent comme une sécheresse, le déstockage peut constituer un moyen utile de fournir une assistance immédiate aux familles sinistrées tout en les aidant à protéger leurs biens d'élevage restants.

Options de déstockage

Ce chapitre se concentre essentiellement sur deux types d'opérations de déstockage : les ventes accélérées de bétail (déstockage commercial) et le déstockage par abattage.

Ventes accélérées de bétail

Dans le cadre des ventes accélérées de bétail il faut apporter un soutien aux négociants et aux exportateurs pour qu'ils puissent acheter les bêtes avant qu'elles meurent. Cela rapporte de l'argent aux communautés sinistrées (argent qui peut alors être utilisé pour subvenir aux besoins à court terme, comme l'achat de nourriture, mais qui peut aussi être réinvesti dans le cheptel restant) ; cela contribue aussi à promouvoir les liens commerciaux entre les négociants et les éleveurs qui peuvent s'avérer avantageux à plus long terme. Par rapport à d'autres options, cette pratique présente aussi l'avantage de permettre la vente d'un grand nombre de bêtes proportionnellement à l'argent investi.

Le soutien aux négociants en bétail peut prendre plusieurs formes : la promotion des relations, des contacts et des communications ; la facilitation du crédit ; la fourniture de prêts à court terme ; et à l'occasion, l'octroi de subventions de transport aux négociants. La première option – la promotion des relations – constitue la forme la plus simple d'intervention et c'est par conséquent la plus durable à plus long terme. La facilitation du crédit et la fourniture de prêts à court terme peuvent intervenir simultanément, pour aplanir le processus de déstockage, notamment aux premiers stades de la crise. L'octroi de subventions de transport est quelque peu controversé car il soulève des préoccupations en termes de suivi et de reddition de comptes et une contradiction possible avec le souhait de promouvoir des processus commerciaux durables, capables de perdurer une fois la crise passée et d'offrir un soutien permanent aux moyens de subsistance des éleveurs. Bien que les ventes accélérées soient généralement réalisées par des négociants privés, certaines agences d'aide, comme des ONG, se sont aussi engagées dans cette activité, en particulier lorsqu'elles redoutent une diminution sensible des prix du marché, afin de maintenir des prix viables qui puissent apporter un soutien aux ménages impécunieux. Par le passé, certains gouvernements ont procédé à des ventes accélérées de bétail en subventionnant l'achat de bêtes destinées à l'abattage dans les abattoirs publics ; toutefois, cette méthode tend à devenir plus rare.

Déstockage par abattage

À la différence des ventes accélérées, le déstockage par abattage est exécuté par des agences extérieures ou les pouvoirs publics plutôt que par des négociants privés et il suppose l'achat et l'abattage de bêtes menacées par la sécheresse en vue d'entreprendre une distribution de viande fraîche ou séchée aux communautés sinistrées. Cette option soulage la pression locale sur les pâturages et les points d'eau pour le reste du cheptel, permet aux éleveurs de convertir en liquidités une partie de leurs bêtes ayant peu de valeur marchande et fournit une source directe de denrées aux familles sinistrées sous forme de viande fraîche ou séchée. Le déstockage par abattage porte sur l'achat du bétail en mauvais état par une agence extérieure. Les bêtes sont ensuite abattues et la viande est distribuée telle quelle ou préparée (par salage, étuvage ou séchage) et stockée pour une distribution progressive en guise de complément alimentaire de secours. Le ciblage des bénéficiaires doit faire l'objet d'une planification minutieuse – à la fois de ceux ayant droit de vendre leurs bêtes et de ceux susceptibles de bénéficier de la distribution de viande – et il faut veiller à ce que l'abattage respecte les coutumes culturelles et religieuses locales et les normes convenues.

Abattage à des fins de destruction

Une troisième option de déstockage, moins commune, porte sur l'achat au comptant de bêtes sur le point de mourir (et n'ayant donc aucune valeur marchande ou nutritive ultérieure) à des fins d'abattage et de destruction. Comme les ventes accélérées, cette intervention permet aux éleveurs de gagner un peu de liquidités en échange de leurs biens ; toutefois, à la différence des ventes accélérées, cette option n'a aucun potentiel à long terme et elle est généralement perçue comme un dernier recours lorsque les autres options sont épuisées. Cela peut aussi constituer une réponse potentielle en cas d'urgences à développement rapide lorsque les bêtes sont blessées ou lorsqu'elles ont peu de chance de survivre.

Les avantages, les inconvénients et les conditions clés associés à chacune des options sont résumés dans le Tableau 4.1.

Calendrier des interventions

Le choix du type le plus approprié d'activité de déstockage est intimement lié au stade de l'urgence. Dans les phases d'alerte et d'alarme précoce, avant que l'état du bétail ne se détériore sensiblement, il est encore possible de procéder à un déstockage commercial. Toutefois, une fois atteinte la phase d'alarme tardive ou d'urgence, l'état des bêtes peut être si mauvais que les

négociants peuvent ne plus être intéressés du tout par l'achat des bêtes touchées et le déstockage par abattage peut devenir la seule solution (voir le Tableau 4.2).

Liens avec les autres chapitres

Le déstockage donne aux ménages en difficultés la possibilité de convertir en argent une partie de leurs biens périssables liés à leurs moyens de subsistance. L'un des objectifs de cette activité, outre le fait qu'elle procure une aide rapide aux familles sinistrées, consiste à contribuer à la protection des bêtes restantes, en particulier le noyau reproducteur, et donc à accroître les chances de voir suffisamment de bêtes survivre à l'urgence pour permettre aux familles de reconstituer leur troupeau. Par conséquent, un certain nombre d'autres interventions devraient être envisagées en complément des opérations de déstockage dans le cadre d'une approche intégrée, en particulier la fourniture d'eau, d'aliments pour animaux et d'intrants sanitaires (voir les Chapitres 7, 6 et 5). Toutes ces activités soutiennent les bêtes restantes à l'issue du déstockage et peuvent d'ailleurs être facilitées par le processus de déstockage lui-même : ainsi, en Éthiopie, des éleveurs qui avaient bénéficié d'une initiative de ventes accélérées ont consacré 36 pour cent du revenu tiré de la vente de leurs bêtes au reste du troupeau, y compris en acheminant les bêtes restantes par camion jusqu'à de meilleurs pâturages (voir l'étude de cas 4.1 dans le Chapitre des études de cas). Dans le cas des ménages très pauvres auxquels il ne reste plus que très peu de bêtes, le déstockage risque d'amenuiser leurs biens au point qu'ils se trouvent dans l'impossibilité de reconstituer leur troupeau. Toutefois, dans la mesure où les bêtes risquent autrement de mourir, par exemple en cas de sécheresse, le déstockage peut offrir au ménage un secours immédiat par l'obtention d'argent ou de viande.

Lorsque l'élevage constitue le principal pilier des stratégies de moyens de subsistance, par exemple dans les communautés pastorales ou agropastorales, le soutien au secteur de l'élevage aura probablement besoin d'être étayé par d'autres types d'assistance non liée au bétail (par exemple une aide alimentaire), étant donné le nombre d'années requis pour reconstituer le cheptel et revenir aux niveaux d'avant l'urgence après une sécheresse ou une catastrophe semblable. Le Manuel Sphère contient des directives détaillées sur ce type d'assistance.

Vulnérabilités et capacités des communautés sinistrées

Le ciblage des plus vulnérables lors des opérations de déstockage présente des problèmes particuliers, notamment en ce qui concerne les ventes accélérées de bêtes, car les négociants privés cherchent à maximiser leurs bénéfices et peuvent donc éviter de cibler les communautés vulnérables ayant un mauvais accès aux axes routiers, une sécurité précaire ou approvisionnement limité en eau et en aliments pour animaux dans les enclos. Les effets négatifs de cette situation peuvent, dans une certaine mesure, être atténués par les agences extérieures : en associant des conditions à l'obtention de crédit ou de subventions ; en encourageant et en facilitant le contact avec les communautés particulièrement vulnérables ; en surveillant et en évaluant l'accès au service par les groupes vulnérables ; en investissant dans la commercialisation en temps « normal » ; et, au sein des communautés elles-mêmes, en encourageant les institutions autochtones à promouvoir et à faciliter l'accès aux sites de marché temporaires par les particuliers et les segments vulnérables de la population.

Tableau 4.1 Avantages, inconvénients et conditions clés pour les options de déstockage

Option	Avantages	Inconvénients	Principales conditions requises
Ventes accélérées	<ul style="list-style-type: none"> • procure de l'argent pour couvrir les besoins immédiats et/ou réinvestir dans le troupeau • s'appuie sur les stratégies d'adaptation existantes • ventes d'un grand nombre de bêtes • coût relativement faible (majorité des coûts assumés par les négociants) • une administration simple • promeut des interactions à plus long terme avec le marché qui peuvent être intéressantes pour l'avenir des moyens de subsistance 	<ul style="list-style-type: none"> • doit intervenir avant que l'état du troupeau ne soit trop dégradé • le ciblage proactif des groupes vulnérables est difficile 	<ul style="list-style-type: none"> • négociants intéressés • marché agricole ou à l'exportation • infrastructures : routes, enclos ; eau et aliments pour animaux ; sécurité • contexte politique propice aux échanges de bétail et au crédit • contexte de politique intérieure au sein des agences favorable à un engagement avec le secteur privé
Déstockage par abattage : viande fraîche ou séchée	<ul style="list-style-type: none"> • procure de l'argent pour couvrir les besoins immédiats et/ou à des fins de réinvestissements, mais aussi un complément alimentaire de secours • la viande fraîche est jugée plus satisfaisante 	<ul style="list-style-type: none"> • contraintes d'administration et d'intervention plus lourdes que pour une vente accélérée, coûts plus élevés • durabilité moindre à long 	<ul style="list-style-type: none"> • institutions locales capables d'organiser, de gérer et d'aider les bénéficiaires cibles • forum de coordination entre les agences de mise en œuvre pour convenir des méthodologies, en particulier les stratégies

Option	Avantages	Inconvénients	Principales conditions requises
	<p>que la viande séchée par beaucoup de communautés ; la viande séchée contient un niveau de protéines supérieur à la viande fraîche</p> <ul style="list-style-type: none"> possibilités d'emploi au sein de la communauté locale la viande sèche peut être stockée pour distribution ultérieure 	<p>terme*</p> <ul style="list-style-type: none"> plus difficile à gérer que si un grand nombre de bêtes sont à abattre 	<p>d'établissement de prix</p> <ul style="list-style-type: none"> agence de mise en œuvre dotée de capacités organisationnelles pour gérer les infrastructures d'abattage disponibles ou pouvant être construites politique de santé publique favorable la procédure d'abattage et de distribution gérée par l'agence peut cadrer avec les normes culturelles
Abattage à des fins de destruction	<ul style="list-style-type: none"> procure de l'argent pour couvrir les besoins immédiats et/ou à des fins de réinvestissement 	<ul style="list-style-type: none"> les éleveurs reçoivent un prix bas pour leurs bêtes procédure d'administration et d'intervention lourde coût élevé pas d'aliments de secours ni d'avantages à plus long terme 	<ul style="list-style-type: none"> troupeau dans un état critique sans valeur marchande ou nutritive institutions locales capables d'organiser, de gérer et d'aider les bénéficiaires cibles infrastructure d'abattage disponibles ou pouvant être construites politique de santé publique favorable

Nota : * Le fait de participer à la préparation de la viande fraîche ou séchée, des peaux et des cuirs a toutefois le potentiel non seulement de fournir un emploi à court terme mais aussi de contribuer au développement de compétences. Ainsi, des associations de femmes ayant pris part à une opération de déstockage au Kenya ont acquis des compétences de gestion et de commercialisation ainsi que des contacts, et cela les a incitées à continuer leur négoce une fois le programme terminé.



Tableau 4.2 Calendrier possible des interventions de déstockage

Options	Développement rapide			Développement lent				
	Suites immédiates	Relèvement précoce	Relèvement	Alerte	Alarme	Urgence	Relèvement	
Ventes accélérées	Mesure généralement inappropriée ¹			→				
Déstockage par abattage	Mesure généralement inappropriée			→				
Déstockage pour destruction	→				→			

La participation de la communauté est essentielle pour identifier les ménages et les individus vulnérables afin de constituer les groupes cibles. Pour le déstockage par abattage, les groupes cibles potentiels présenteront les caractéristiques suivantes :

- Le premier groupe cible comprend ceux qui *ont le droit de vendre des bêtes à des fins d'abattage*. Les opérations de déstockage peuvent cibler les ménages vulnérables (ceux qui ont peu de biens d'élevage), en particulier les ménages dirigés par des femmes, ainsi que les communautés vulnérables ou marginalisées. La couverture peut être élargie en réservant des jours de marché temporaires différents à chaque communauté et en prenant soin d'inclure les groupes isolés vivant loin des axes routiers et des infrastructures de marché.
- Pour établir le deuxième groupe cible, il faut identifier ceux *ayant le droit de recevoir de la viande*. Ce groupe devrait être axé sur les familles vulnérables de la communauté (celles ayant beaucoup d'enfants, les femmes allaitantes, les veuves et les personnes âgées). Toutefois, dans les communautés pastorales et agropastorales, il est probable que les foyers ciblés partageront la viande avec des ménages non ciblés. Dans ce cas, et s'il y a suffisamment de viande pour subvenir aux besoins de la communauté tout entière, il peut être plus simple de distribuer la viande équitablement entre tous les membres de la communauté et d'éviter ainsi le risque de ressentiment. Cette approche peut englober des institutions mal desservies comme les écoles, les hôpitaux et les prisons.
- Le troisième groupe cible porte sur ceux *ayant droit à un emploi* dans le cas de la préparation de viande séchée. Il convient de donner la priorité aux ménages vulnérables dirigés par une femme car un emploi leur donne la possibilité de compléter leur revenu et, dans certains cas, de renforcer leurs connaissances et leurs compétences en matière de préparation et de transformation de la viande. Les hommes ayant peu ou pas de revenu pourraient être employés à l'abattage, au dépeçage ou à la préservation de la viande, tandis que les femmes pourraient participer à la préparation de la viande (en fonction des normes sexospécifiques en matière de répartition des tâches). Le tannage des peaux et des cuirs peut aussi fournir une précieuse source d'emploi.
- Le quatrième groupe cible peut se composer de *ceux qui sont mandatés pour acheter les animaux* (dans le cas où les agences décident de sous-traiter le processus d'achat – voir l'étude de cas 4.3 dans le Chapitre des études de cas). Cela suppose que l'agence signe des accords contractuels portant sur l'achat d'un certain nombre de bêtes (de différentes espèces) auprès de chaque sous-traitant à un prix fixe. L'accord devrait préciser la condition physique de l'animal à acheter et limiter le nombre et l'espèce à acheter auprès de chaque sous-traitant afin d'offrir les mêmes chances à tous les membres de la communauté. Cet accord permet aux ménages vulnérables de réaliser un bénéfice en achetant des animaux dans des zones

inaccessibles et en les revendant au programme (puisque le prix d'achat forfaitaire pratiqué par l'agence est établi). Cela peut donner aux ménages vulnérables la possibilité d'acheter un cheptel de base ou de créer de petites entreprises.

Ce processus devrait se baser sur des critères communautaires de vulnérabilité et il pourrait aussi s'appuyer sur des évaluations antérieures de la vulnérabilité et/ou sur les conclusions des évaluations initiales décrites au Chapitre 2. Les chefs de la communauté peuvent aussi jouer un rôle sur d'autres aspects de la gestion et de l'organisation des opérations de déstockage, y compris l'identification de sites appropriés pour des marchés temporaires, la détermination des prix, quels types d'animaux devraient être destinés à l'achat ou à l'abattage et l'emplacement géographique des sites d'abattage d'urgence.

Les rôles et les normes liés au **genre** devraient aussi être pris en compte au moment de la planification des opérations de déstockage. Dans de nombreuses sociétés basées sur l'élevage, par exemple, l'argent est contrôlé par les hommes alors que la gestion des aliments est l'apanage des femmes. Dans ce cas de figure, la distribution de viande peut contribuer à conforter le rôle des femmes dans la sécurisation des approvisionnements alimentaires de la famille, y compris des enfants, alors que l'achat de bêtes au comptant peut accroître le pouvoir d'achat du chef masculin d'un ménage, sur lequel les femmes n'ont guère de contrôle. Dans certains cas donc, il peut s'avérer approprié de veiller à ce que les ménages dirigés par des femmes figurent parmi les bénéficiaires des initiatives d'achat de bêtes. Les femmes peuvent aussi prendre part aux tâches de préparation de la viande, en respectant toujours les normes locales en matière de genre.

Les personnes qui vivent avec le **VIH/sida** ont des besoins nutritionnels particuliers (notamment ceux qui prennent des ARV), qui peuvent en partie provenir des produits d'élevage. Par conséquent, il est important que, dans la mesure du possible, les opérations de déstockage n'empêchent pas l'accès des PVVIH à ces produits du fait d'une vente trop élevée des animaux producteurs et que les PVVIH soient ciblées pour la distribution de viande fraîche ou séchée. Toutefois, il faut reconnaître que l'accès continu aux ARV pour les PVVIH n'est pas toujours possible pendant ou aussitôt après une urgence, car les infrastructures de base comme les transports ou les services de santé peuvent avoir été gravement perturbées.

Des considérations relatives à la **sécurité et à la protection** peuvent aussi intervenir dans la décision de s'engager ou non dans des opérations de déstockage et dans la manière de les mettre en œuvre. Dans les régions à risque, le bétail peut être une autre source d'insécurité car les bêtes sont très mobiles, cessibles contre de l'argent et/ou contribuent à l'accumulation de richesse. Les négociants privés peuvent aussi répugner à s'aventurer dans les zones à risque. Les opérations de déstockage (qu'elles soient commerciales

ou par abattage) peuvent envenimer une situation de conflit car elles portent sur de grosses transactions d'argent, ce qui rend les communautés plus vulnérables ; au contraire, la distribution de viande fraîche ou séchée, si elle est gérée correctement, constitue une situation moins risquée pour les ménages pris isolément. Les agences qui travaillent dans des zones de conflit peuvent se voir obligées de vérifier que les bêtes destinées à la vente n'ont pas été volées. La sécurité du personnel de l'agence peut aussi être sujette à des risques en cas de transport de grosses sommes d'argent.

En ce qui concerne l'**environnement**, les implications des opérations de déstockage font encore l'objet d'un débat et il convient de poursuivre les travaux pour obtenir des preuves concrètes d'impact, qu'il soit négatif ou positif. D'un certain côté, le déstockage par abattage engendre des déchets qui doivent être mis au rebut en toute sécurité ; il demande de l'eau dans un milieu où elle est déjà rare et il peut contribuer à la pollution du sol, de l'air et de l'eau. D'un autre côté, il se peut que le déstockage à très grande échelle ait un effet bénéfique, en ce sens qu'il soulage les pressions exercées sur les ressources naturelles à une époque de grande précarité (par exemple, une sécheresse). Là où la biodiversité des espèces d'élevage est menacée, il convient de veiller à ce que les activités de déstockage n'intensifient pas la perte de la biodiversité locale du bétail en s'attachant à préserver les espèces et les cheptels reproducteurs les plus importants. Si le tannage fait partie des opérations de déstockage par abattage, il peut avoir de profondes répercussions sur l'environnement, en fonction du volume traité.

Les communautés sinistrées disposent de leurs propres **capacités** sur lesquelles elles s'appuient pour répondre aux situations d'urgence. En ce qui concerne le déstockage, ces capacités peuvent compter des organisations autochtones ou locales qui peuvent diriger le processus d'identification des bénéficiaires, l'organisation des sites de ventes, l'établissement des politiques de prix et la supervision des opérations d'abattage. Les communautés qui possèdent des bêtes disposent généralement d'un savoir autochtone considérable concernant l'abattage ainsi que la préparation et les méthodes de préservation de la viande. En outre, elles s'inspirent de leur savoir-faire en matière de gestion du troupeau autochtone dans la sélection des types de stock et dans le choix des animaux dont il convient de se débarrasser (par vente accélérée ou par abattage) et des bêtes qu'il faut protéger pour constituer le noyau reproducteur du troupeau pour les besoins futurs.

Les normes minimales

Section 1 : Normes générales en matière de déstockage

Le déstockage permet aux éleveurs de tirer une certaine valeur de leurs bêtes lesquelles, sans intervention, n'auraient eu que très peu, voire pas de valeur du tout. La Figure 4.1 ci-dessous présente un arbre de décision qui met en exergue les questions clés relevant de la planification d'une initiative de déstockage. Comme le montre la figure, l'efficacité du déstockage est intimement liée au timing de l'intervention, avant que beaucoup de bêtes meurent et/ou que les marchés soient inondés d'une offre excessive entraînant un effondrement des prix du bétail. L'analyse initiale à un stade précoce de la catastrophe revêt donc une importance primordiale pour mesurer la faisabilité et le caractère approprié du déstockage et pour planifier des réponses adaptées.

Norme générale 1 relative au déstockage : Évaluation initiale et planification

Le type de déstockage retenu est approprié par rapport au stade de l'urgence et aux autres indicateurs pertinents.

Indicateurs clés

- La phase de l'urgence est soigneusement évaluée (voir la note d'orientation 1).
- L'état des bêtes et les conditions commerciales font l'objet d'un suivi (voir la note d'orientation 2).
- Les ventes accélérées ne sont envisagées que durant les phases d'alerte ou d'alarme précoce d'une urgence, lorsque les négociants privés sont prêts à acheter des bêtes et lorsque l'état du troupeau se prête à la vente commerciale (voir les notes d'orientation 1 et 2).
- Les interventions de déstockage se basent sur la sélection des espèces, de l'âge et du type de bête appropriés, en fonction des pratiques et du savoir autochtones (voir la note d'orientation 3).
- L'évaluation tient compte du contexte politique, aussi bien extérieur qu'intérieur (voir la note d'orientation 4).
- La situation sécuritaire ne présente pas de risque pour les transactions commerciales ni pour les éleveurs ou les agents chargés de la mise en œuvre du programme (voir la note d'orientation 5).

Notes d'orientation

1. **Phase d'urgence** : comme indiqué dans le Tableau 4.2, le déstockage est recommandé lors les phases d'alerte et d'alarme précoce d'une urgence à développement lent. Par conséquent, pour que les activités de déstockage soient faisables et réussies, un suivi rigoureux de la situation s'impose.
2. **Suivi de l'état du troupeau** et des conditions commerciales : l'offre accrue de bêtes sur les marchés sans augmentation correspondante de la demande, avec pour conséquence la chute du prix du bétail, indique que les éleveurs ont recours à des ventes en détresse pour tenter de récupérer une certaine valeur de leurs stocks en passant par les circuits normaux du marché. La détérioration de l'état du bétail peut aussi être l'indicateur d'une crise imminente. Un recul de 25 pour cent des prix du bétail (dans de telles circonstances) est souvent considéré comme un point déclencheur pour amorcer le déstockage. À partir de la phase d'alerte, le rapport commercial céréales/bétail tend à se détériorer de sorte que les prix des céréales augmentent de façon disproportionnée par rapport aux prix des bêtes. Une hausse de 25 pour cent du rapport commercial entre les céréales et le bétail pourrait être considérée comme le seuil déclencheur de la planification d'une opération de déstockage.
3. **Sélection des bêtes** : la plupart des éleveurs disposent d'un savoir considérable sur les types d'animaux dont ils doivent se débarrasser (que ce soit par vente accélérée ou par abattage) et ce savoir devrait servir de base aux stratégies de déstockage. Dans tous les cas, les jeunes femelles reproductrices devraient être exclues, car elles sont essentielles pour reconstituer les biens d'élevage une fois l'urgence passée. Ce sujet est abordé de manière plus approfondie dans les normes correspondantes ci-dessous.
4. **Contexte de politique générale** : la politique extérieure et intérieure (organisationnelle) devrait être incluse dans toute évaluation initiale en vue d'identifier les obstacles potentiels à la mise en œuvre et pour cerner les activités possibles de plaidoyer (voir la Norme commune 8). Parmi les contraintes extérieures peuvent figurer les restrictions frappant les échanges de bétail et les déplacements intérieurs ou transfrontaliers, l'octroi de licences, les régimes fiscaux et les systèmes de transfert d'argent ou encore la fourniture de crédit aux négociants. Des limites intérieures peuvent brider l'aptitude d'une agence à s'engager avec le secteur privé (par la fourniture de prêts, p. ex.) Ces difficultés devraient être clairement identifiées dans la phase d'évaluation et de planification

et des mesures d'atténuation devraient être prises, partout où cela est possible. Les opérations de déstockage par abattage nécessitent aussi un environnement favorable, notamment en ce qui concerne les questions de santé publique ayant trait à l'abattage du bétail. Les agences pourraient également s'apercevoir que leurs politiques d'acquisition limitent leur aptitude à acheter des bêtes auprès des membres de la communauté.

5. **Problèmes de sécurité :** dans les zones de conflit potentiel, le déstockage risque d'envenimer la situation en matière de sécurité puisque la transaction porte sur le transfert de grosses sommes d'argent. La faisabilité des mouvements de fonds dans les différentes zones doit être évaluée, de même que le risque de voir le déstockage aggraver l'insécurité existante, avant de se prononcer sur les activités de déstockage appropriées.

Section 2 : Ventes accélérées de bétail

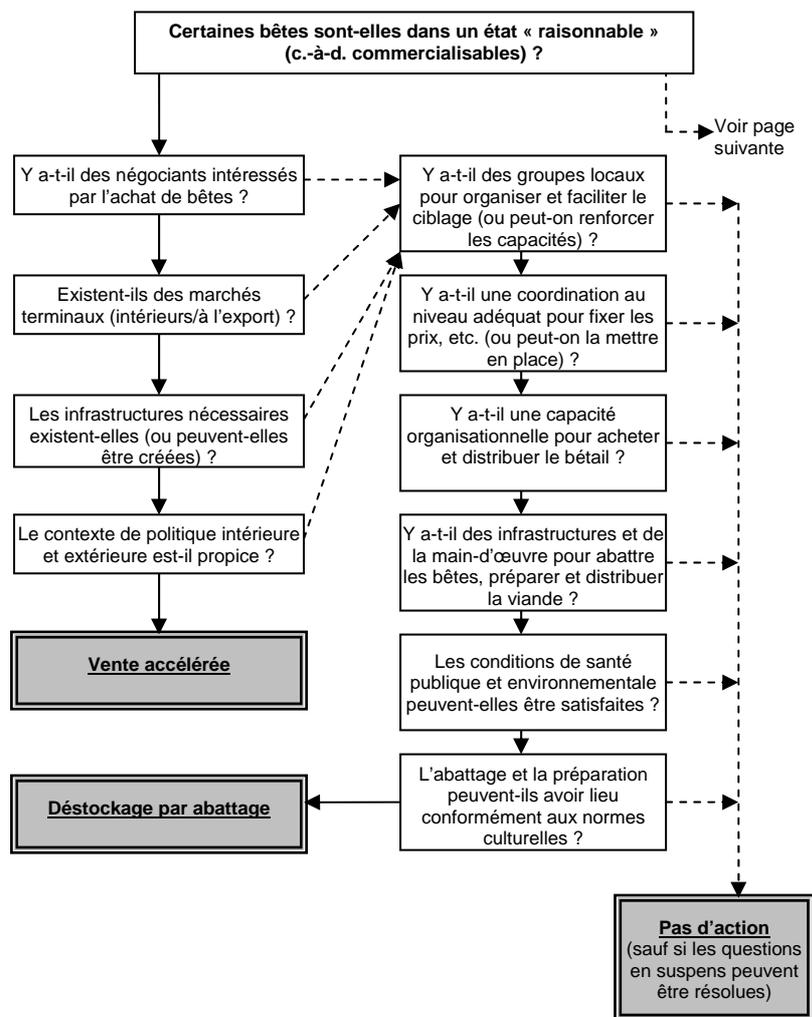
Norme 1 en matière de ventes accélérées de bétail : Ventes accélérées de bétail

Un soutien est fourni pour la vente accélérée d'animaux commercialisables.

Indicateurs clés

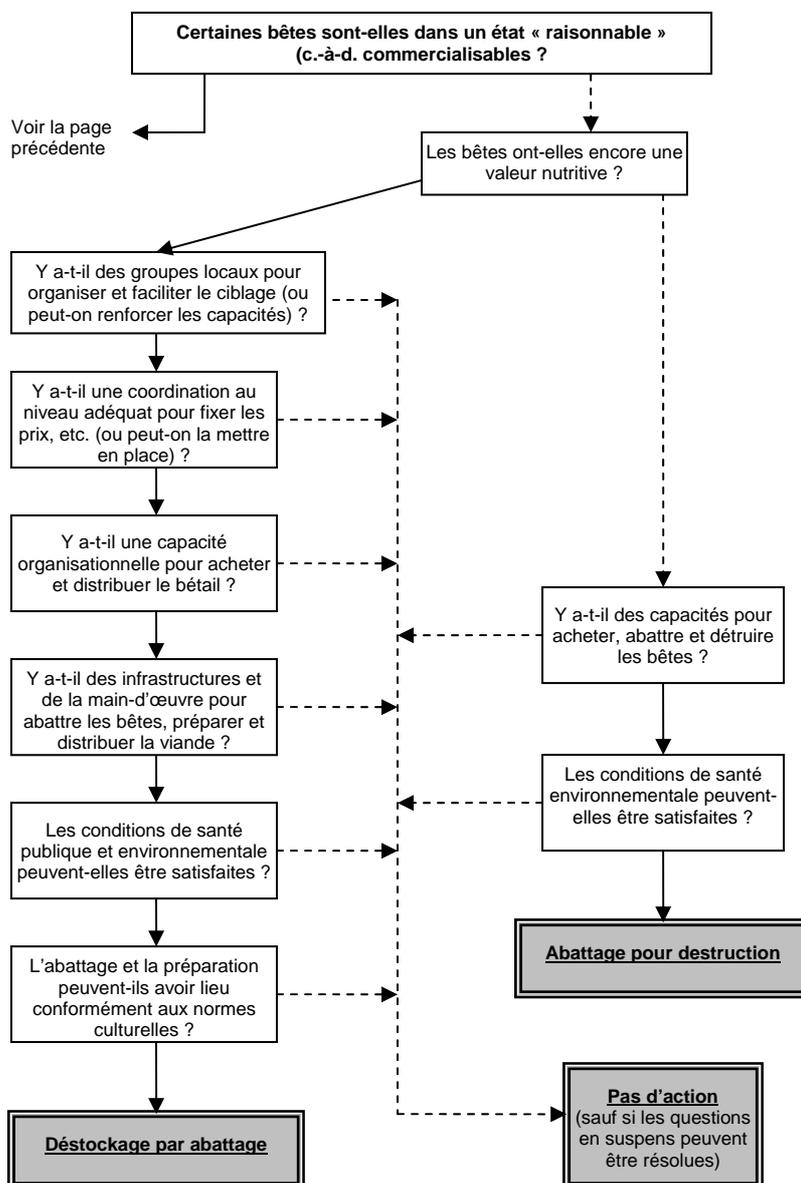
- Le potentiel commercial du bétail est évalué et les principaux négociants/exportateurs/ranchers/opérateurs de parcs d'engraissement locaux/nationaux sont identifiés (voir les notes d'orientation 1 et 2).
- Des consultations et des négociations sont organisées par l'intermédiaire d'un forum de coordination (voir la note d'orientation 3).
- Des zones d'intervention sont sélectionnées en fonction de la disponibilité d'infrastructures et du niveau de sécurité (voir la note d'orientation 4).
- La sélection de bêtes et la politique de détermination des prix sont convenues avec les communautés locales et les négociants (voir la note d'orientation 5).
- Les obligations fiscales et bureaucratiques sont évaluées (voir la note d'orientation 6).
- Le soutien clé à fournir est évalué (voir la note d'orientation 7).
- Un soutien et un suivi permanents sont assurés (voir la note d'orientation 8).

Figure 4.1 Arbre de décision concernant les options de déstockage



Légende : —> = oui - - - -> = non

Nota : Le résultat « Pas d'action (sauf si les questions en suspens peuvent être résolues) » peut simplement indiquer qu'un complément de formation ou un renforcement des capacités s'impose pour pouvoir répondre « oui » aux questions clés, plutôt que de suggérer une simple absence d'intervention.



Notes d'orientation

1. **Évaluation du potentiel commercial du bétail :** la demande intérieure et, le cas échéant, la demande à l'exportation pour absorber l'excédent temporaire de bêtes mises au marché doivent être évaluées pour les initiatives de ventes accélérées de bétail. Si les animaux affectés par la sécheresse ne se vendront sans doute pas très bien sur le marché agricole ou à l'exportation, les ranchers et opérateurs de parcs d'engraissement peuvent saisir cette occasion pour acheter des animaux affaiblis et les remettre en état. Dans certains pays, il existe des ranches à louer et les négociants en bétail peuvent se servir de ces centres en attendant d'être prêts à commercialiser les animaux. Certaines des informations sur ces centres, les réseaux commerciaux et la structure de l'offre et la demande peuvent être disponibles au niveau national. Les membres du forum de coordination peuvent aussi fournir des informations vitales concernant leurs domaines opérationnels respectifs qui pourraient faciliter la participation des négociants aux opérations de déstockage.
2. **Identification des principaux négociants :** puisque les négociants jouent un rôle décisif dans les ventes accélérées de bétail, il est important d'identifier le plus tôt possible les négociants/exportateurs, ranchers et opérateurs de parcs d'engraissement potentiels, au moyen d'une enquête directe lorsqu'il n'existe pas de liste d'adhérents disponible auprès des différents répertoires d'associations professionnelles. Toutefois, on peut s'attendre à ce que certains opérateurs répugnent à s'engager dans une opération de ventes accélérées du bétail en raison d'un manque de moyens financiers ou autres. Dans la mesure du possible, il faut tenter d'identifier un petit nombre de négociants motivés qui soient suffisamment intéressés et dotés des capacités suffisantes pour mener à bien cette initiative (voir l'étude de cas 4.1 dans le Chapitre sur les études de cas).
3. **Consultations et négociations par l'intermédiaire d'un forum de coordination :** un forum de coordination devrait être établi, composé de parties prenantes clés, afin de superviser le processus aux niveaux national et local. Ce forum devrait convoquer une réunion de tous les négociants, exportateurs, opérateurs de parc d'engraissement et ranchers intéressés afin d'évaluer et de discuter de la situation et des rôles que chaque groupe pourrait jouer dans une opération de ventes accélérées. Dans la mesure du possible et s'il y a lieu, les représentants de la communauté locale devraient

aussi participer à cette réunion. Elle permettra une discussion plus détaillée sur les régions spécifiques dans lesquelles les opérateurs aimeraient travailler et le type de soutien qu'ils pourraient demander de la part des pouvoirs publics, des collectivités territoriales, des ONG et autres groupes civiques. Cette réunion peut aussi contribuer à évaluer le type de soutien pouvant être fourni par les agences pertinentes.

4. **Zones d'intervention :** la sélection des zones d'intervention devrait se baser sur une évaluation de la situation sécuritaire (comme indiqué dans la Norme 1 ci-dessus, les opérateurs répugneront à se rendre dans les régions à risque) et de la disponibilité d'infrastructures adaptées, comme des axes routiers et des enclos.
5. **Sélection des bêtes et détermination des prix :** puisque les opérations de ventes accélérées visent à établir et promouvoir des liens à plus long terme avec le marché entre les éleveurs et les négociants privés, susceptibles d'être maintenus en dehors des temps de crise pour contribuer à soutenir les moyens de subsistance des éleveurs, les types de bêtes à vendre devraient, autant que faire se peut, refléter la structure de commercialisation en temps « normal » – le plus souvent les mâles excédentaires. Dans la plupart des cas, les éleveurs ont leurs propres stratégies commerciales et auront une connaissance très poussée des types de bêtes les mieux adaptés à la vente. La politique de prix du bétail devrait aussi être discutée avec les négociants et les communautés afin de promouvoir des prix équitables.
6. **Obligations fiscales et bureaucratiques :** les obligations fiscales et bureaucratiques pour l'achat et le déplacement des bêtes, que ce soit sur le marché intérieur ou à l'exportation, varient d'un pays à l'autre et peuvent, dans certains cas, limiter l'aptitude des négociants privés à s'engager dans des ventes accélérées de bétail. Ces obligations devraient être évaluées dans le cadre de la planification et, le cas échéant, des efforts devraient être déployés pour faciliter le déplacement et les échanges de bétail.
7. **Évaluation des aides clés :** il est important de clarifier dès le départ le type de soutien qui peut être fourni aux négociants par les agences extérieures (qu'il s'agisse des pouvoirs publics ou d'agences d'aide) afin d'éviter des attentes irréalistes de la part des négociants. Pour promouvoir des ventes de bétail durables et à long terme, le soutien fourni devrait être le minimum requis pour faciliter le processus, notamment au départ. Ce soutien pourra intervenir sous une grande variété de formes. La première, et la plus simple, est la facilitation des communications entre les négociants intéressés et

les éleveurs, y compris la fourniture de contacts avec les leaders locaux qui peuvent organiser des sites et des dates de marché temporaire, des enclos provisoires, des dispositifs sécuritaires, la fourniture d'aliments pour animaux et/ou d'eau, etc. Cela peut aussi englober la facilitation de relations professionnelles pour l'établissement de bureaux temporaires, d'agents locaux, etc. Le rôle de facilitation relève plus des agences opérationnelles dotées d'une présence sur le terrain ainsi que d'une expérience et d'une bonne connaissance de la région. Vient ensuite l'octroi de crédit (ou la facilitation de l'octroi de crédit par des tiers) aux négociants intéressés. Comme indiqué plus haut, l'environnement politique (tant extérieur qu'intérieur à l'agence) est un facteur crucial qui déterminera la faisabilité de ce type de soutien. Le troisième point est un soutien logistique sous forme de sécurisation des enclos temporaires, de fourniture d'eau et d'aliments pour animaux ou d'intrants sanitaires en attendant le transport des animaux. Enfin, certaines agences peuvent fournir des subventions de transport aux négociants, bien que certaines critiques craignent que cela fragilise la pérennité et l'indépendance des relations commerciales dans le secteur de l'élevage que les ventes accélérées espèrent promouvoir pour appuyer les moyens de subsistance à plus long terme.

8. **Suivi et soutien permanents** : le besoin de soutien permanent devrait être évalué au départ pour veiller à ce que les agences aient les capacités requises pour fournir cette aide tout au long de l'opération. Il peut s'agir de régler des différends locaux ou de veiller à ce que les paiements soient versés à temps, ou encore d'un suivi des prix pour garantir que les éleveurs ne soient pas lésés. Il est important de conserver des relevés qualitatifs et quantitatifs de l'opération à des fins d'évaluation, de détermination de l'impact et de documentation des meilleures pratiques.

Section 3 : Déstockage par abattage

Norme 1 relative au déstockage par abattage : Déstockage par abattage

Une certaine valeur du bétail affecté par la catastrophe est sauvée afin de fournir une viande de secours et/ou des liquidités aux communautés sinistrées.

Indicateurs clés

- Les dates et lieux d'achat sont déterminés avec la participation de la communauté (voir la note d'orientation 1).

- Le prix d'achat est déterminé pour chaque espèce et les méthodes de paiement sont établies d'un commun accord (voir les notes d'orientation 2 et 3).
- Les ménages bénéficiaires sont identifiés et les contributions en nature sont convenues avec les communautés (voir la note d'orientation 4).
- On envisage la possibilité de créer et de travailler avec des « comités de secours d'approvisionnement en viande » (voir la note d'orientation 5).
- La sélection des bêtes est basée sur les types d'animaux les plus appropriés en fonction du savoir autochtone (voir la note d'orientation 6).
- Les méthodes d'acquisition sont identifiées (voir la note d'orientation 7).
- On décide de distribuer de la viande fraîche ou de la viande séchée (voir la note d'orientation 8).
- Les méthodes d'abattage, de préparation et de préservation sont basées sur des normes localement acceptables et tiennent compte des normes internationales (voir la note d'orientation 9).
- Il n'y a aucun risque épizootique ou de santé publique majeur associé à l'abattage des animaux (voir la note d'orientation 10).
- La procédure de cession des peaux et cuirs est évaluée (voir la note d'orientation 11).
- Lorsque les autres options s'avèrent impossibles, les bêtes particulièrement émaciées peuvent être destinées à l'abattage à des fins de destruction (voir la note d'orientation 12).

Notes d'orientation

1. **Détermination des dates et lieux d'achat :** la participation de la communauté à la détermination des dates et lieux d'achat est vitale pour garantir une couverture efficace et une sélection des sites appropriés. La création de lieux d'achat proches des villages existants peut éviter aux communautés d'avoir à acheminer les bêtes affaiblies jusqu'aux places de marché établies. Les jours de marché devraient être fixés à l'avance pour donner un préavis suffisant aux éleveurs et pour permettre au personnel de tourner sur différents sites à différentes dates. Le nombre de lieux et de dates dépendra de l'agence et des capacités locales à organiser des marchés temporaires (voir l'étude de cas 4.5 dans le Chapitre consacré aux études de cas).

2. **Prix d'achat déterminé pour chaque espèce :** les prix d'achat des différentes espèces devraient être convenus à l'avance par l'intermédiaire du forum de coordination et dans le cadre de négociations avec les communautés locales. L'entente entre les différentes agences de mise en œuvre est vitale pour éviter la « concurrence » entre zones voisines et le forum de coordination a un rôle important à jouer dans ce processus d'harmonisation. Une fois qu'un accord a été trouvé, le prix fixé par espèce devrait être communiqué à tous les membres de la communauté dans le cadre de réunions publiques afin de garantir la transparence. Ce prix ne traduit pas nécessairement le prix en vigueur sur le marché car celui-ci peut s'avérer trop bas pour apporter un quelconque bénéfice aux vendeurs potentiels. D'un autre côté, le prix ne devrait pas être trop élevé pour éviter de déstabiliser les marchés locaux ou de trop restreindre la couverture.
3. **Méthodes de paiement convenues :** il peut être dangereux de se déplacer avec de grosses sommes d'argent et d'effectuer des paiements dans les régions reculées, notamment dans les zones à risque. Les méthodes de paiement devraient être négociées à l'avance avec les communautés, y compris l'utilisation éventuelle d'un système de coupons pouvant être échangés ultérieurement contre des espèces dans un environnement plus sûr (voir l'étude de cas 4.4 dans le Chapitre consacré aux études de cas).
4. **Identification des ménages bénéficiaires :** les bénéficiaires devraient être identifiés par le biais de processus dirigés par les communautés, sur la base de critères de vulnérabilité clés et en tenant compte des principaux groupes cibles visés plus haut, à savoir : ceux ayant le droit de vendre des animaux ; ceux devant recevoir de la viande ; ceux susceptibles d'être employés (le cas échéant) dans des opérations d'abattage ou de préparation de la viande ; et ceux pouvant être commandités pour acheter des animaux au nom du programme. Des négociations devraient être menées avec les communautés concernant les contributions en nature qu'elles sont prêtes à apporter au programme. Il pourrait s'agir de se charger des arrangements en matière de sécurité, de contribuer à la main-d'œuvre ou à l'administration, ou encore de s'occuper de la coordination des activités.
5. **Créer et travailler avec des « comités de secours d'approvisionnement en viande » :** la possibilité de créer des « comités de secours d'approvisionnement en viande » pourra être étudiée. Ces comités peuvent se charger d'identifier les bénéficiaires, de surveiller les opérations et de veiller à ce que les distributions aient lieu dans les règles. Outre le fait qu'ils placent la

responsabilité de la mise en œuvre au sein de la communauté bénéficiaire, les comités peuvent aussi agir pour faire contrepoids aux autres « comités de secours d'approvisionnement en vivres » qui peuvent avoir été créés pour distribuer de l'aide alimentaire (voir l'étude de cas 4.6 dans le Chapitre des études de cas). D'autres rôles peuvent être définis en fonction des normes culturelles et des compétences autochtones ; ainsi, les femmes sont souvent qualifiées dans la préparation et la préservation de la viande, alors que les jeunes gens peuvent être utiles pour restreindre les bêtes et couper et/ou veiller sur la viande.

6. **Sélection des bêtes :** le déstockage par abattage devrait se concentrer sur les bêtes non reproductrices, c.-à-d. les mâles excédentaires en trop mauvais état pour être vendus, les vieux mâles et les femelles destinées à l'abattage. En cas de crise grave, d'autres facteurs comme la sensibilité à la sécheresse et à la maladie peuvent être pris en compte. Les bêtes gravement émaciées n'ayant guère de valeur en termes de viande peuvent, dans certains cas, être considérées pour l'abattage à des fins de destruction (voir la note d'orientation 12 ci-dessous).
7. **Identification des méthodes d'acquisition :** les programmes de déstockage peuvent acheter les bêtes directement auprès des éleveurs ou sous-traiter le processus d'acquisition à des groupes communautaires (p. ex. des associations de femmes ou des coopératives – voir l'étude de cas 4.3 dans le Chapitre des études de cas). Cette approche allège la participation de l'agence au processus d'achat tout en apportant quelques avantages financiers aux groupes communautaires. Cela permet aussi à l'initiative de toucher les communautés reculées car les sous-traitants peuvent se procurer leurs approvisionnements dans des régions éloignées. Le prix auquel l'agence achète chaque espèce aux sous-traitants et le prix auquel le sous-traitant achète aux producteurs devraient être clairement communiqués aux membres de la communauté dans le cadre d'un accord de prix transparent.
8. **Décision sur la distribution de viande fraîche ou séchée :** il convient de décider, en étroite consultation avec la communauté, de distribuer de la viande fraîche ou de la viande séchée. La viande fraîche est généralement jugée plus nourrissante par beaucoup de communautés bien que la viande séchée ait une plus grande teneur en protéines que la viande fraîche. La viande séchée a aussi l'avantage de permettre l'abattage d'un plus grand nombre de bêtes en une seule fois et cela permet une distribution plus étalée dans le temps et d'une plus grande portée, alors que la viande fraîche doit être distribuée immédiatement et ne peut donc couvrir qu'une zone

géographique relativement limitée. D'un autre côté, la viande séchée nécessite une préparation supplémentaire, de bons approvisionnements en eau et la disponibilité de centres de stockage au moins à court terme. En revanche, la distribution de viande fraîche exige d'être effectuée à intervalles réguliers pour fournir de l'argent en échange contre des bêtes sur le déclin et de la viande aux communautés sinistrées tout au long de l'urgence, puisque chaque distribution ne peut qu'englober la quantité de viande pouvant être consommée sous quelques jours.

9. **Méthodes d'abattage :** les méthodes d'abattage, de boucherie et – en cas de viande séchée – les techniques de préservation devraient être basées sur des normes locales en fonction des impératifs religieux, des traditions culturelles et/ou du goût. Des infrastructures de base seront requises, p. ex. des postes d'abattage permanents ou temporaires, ainsi que suffisamment de main-d'œuvre pour effectuer le travail. Dans certaines communautés, la viande est étuvée avant d'être séchée alors que, dans d'autres, elle peut être salée puis séchée. L'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) a élaboré des lignes directrices pour l'abattage des animaux dans le cadre de son *Code sanitaire pour les animaux terrestres* ; ces lignes directrices prévoient des normes internationales pour les procédures d'abattage (www.oie.int/fr/normes/mcode/fr_chapitre_1.7.5). Voir aussi les lignes directrices relatives aux inspections de viande *ante mortem* et *post mortem* (www.oie.int/fr/normes/mcode/fr_chapitre_1.6.2.htm).
10. **Risques sanitaires :** les maladies très contagieuses comme l'anthrax et la fièvre de la vallée du Rift sont facilement transmissibles à l'homme, notamment aux personnes dont l'état de santé est dégradé en raison d'une situation d'urgence comme la sécheresse. L'abattage d'un grand nombre d'animaux au même endroit peut contribuer à la propagation de ces maladies et de plusieurs autres. L'inspection *pre mortem* et *post mortem* par du personnel qualifié et la rotation des sites d'abattage devraient être respectées afin de minimiser les risques. Une évaluation poussée des risques potentiels pour la santé publique devrait être effectuée avant la sélection des interventions de déstockage (voir aussi le Chapitre 5 sur les services vétérinaires).
11. **Prise de décisions concernant la cession des peaux et cuirs :** la cession (commerciale) des peaux et cuirs offre la possibilité de bénéficier à un plus grand nombre de membres de la communauté ou encore à des membres spécifiques vulnérables qui seraient autorisés à récupérer et à vendre les peaux et cuirs, issus de la distribution de viande fraîche ou séchée. Dans certains cas, on peut envisager la rémunération de la main-d'œuvre sous forme de peaux

et cuirs, etc. (voir les études de cas 4.3 et 4.5 dans le Chapitre sur les études de cas).

12. **Abattage à des fins de destruction** : lorsque les autres options de déstockage ont été éliminées et que les communautés ont encore besoin de l'aide directe que l'achat au comptant de bêtes sur le déclin peut procurer, l'abattage à des fins de destruction peut être envisagé. Compte tenu de la lourdeur de la charge administrative, des coûts élevés et du caractère non durable de telles activités, l'abattage à des fins de destruction ne devrait être qu'un dernier recours envisagé dans la phase d'urgence uniquement. Il est vital que les communautés soient impliquées dans la sélection des bénéficiaires et, dans la mesure du possible, dans la gestion et la coordination de l'opération, par l'intermédiaire des institutions locales ou des comités créés à cette fin. Comme indiqué plus haut, l'abattage doit se dérouler conformément aux coutumes religieuses et/ou culturelles locales et dans des conditions d'hygiène satisfaisantes pour minimiser le risque de maladie et d'infection. Voir les lignes directrices de l'OIE visées plus haut à la note d'orientation 9 ainsi que celles relatives à la mise à mort d'animaux à des fins prophylactiques (www.oie.int/fr/normes/mcode/fr_chapitre_1.7.6.htm).

Note

1. Dans beaucoup de situations d'urgence à développement rapide, le déstockage par ventes accélérées n'est pas approprié car il n'y a guère de temps pour se préparer à l'urgence et, par la suite, les bêtes ayant survécu peuvent ne plus être en danger. Néanmoins, il existe des situations où ce n'est pas le cas. Ainsi, un nombre important d'animaux ont péri lors du séisme survenu au Pakistan. Parmi les bêtes ayant survécu, certaines ont été vendues durant les mois qui ont suivi pour diverses raisons : blessures, manque d'abri et d'aliments pour animaux, manque d'argent, manque de main-d'œuvre. Dans ces circonstances, les ventes accélérées peuvent offrir des avantages considérables aux ménages sinistrés (Roger Lough, com. perso.).

Annexe 4.1 Aide-mémoire pour les évaluations en cas de déstockage

- Quelle phase l'urgence a-t-elle atteinte ?
- Dans quel état se trouvent les bêtes amenées au marché ?
- Le nombre de bêtes amenées au marché augmente-t-il ?
- Comment évolue le prix du bétail ?
- Quelles sont les parties prenantes actives dans la région ?
- Un forum de coordination peut-il être créé ?
- La région est-elle assez sûre pour permettre le déplacement de bêtes et les transferts d'argent ?
- Quelles sont les institutions autochtones et locales qui peuvent faciliter le déstockage ? Quels rôles jouent-elles ?

Pour les ventes accélérées :

- Des négociants opèrent-ils déjà dans la région ?
- Y a-t-il des infrastructures en place pour permettre la vente du bétail ?
- Existe-t-il des enclos (temporaires) ?
- Y a-t-il un accès pour les camions ?
- Y a-t-il de l'eau et des aliments pour animaux disponibles ?
- Y a-t-il des restrictions politiques majeures en termes de déplacement et d'échanges de bétail ?
- Quelles seraient les contraintes qui entraveraient l'accès au marché par les plus vulnérables ?

Pour le déstockage par abattage :

- Quelles sont les installations d'abattage existantes ?
- Quelles sont les exigences religieuses et culturelles locales concernant l'abattage du bétail ?
- Quelles sont les rôles sexospécifiques locaux en ce qui concerne l'abattage, la préparation de la viande, le tannage, etc. ?
- Quels sont les communautés, les ménages et les individus les plus vulnérables affectés par l'urgence qui pourraient bénéficier du déstockage ?

- Faudrait-il créer des sites de marchés temporaires pour parvenir aux villages reculés ?
- Quels groupes vulnérables devraient être ciblés pour recevoir de la viande à l'issue des opérations de déstockage ?
- Quels sont les individus qui pourraient bénéficier des possibilités d'emploi créées par le déstockage ?
- Est-il possible de mettre en place un système pour donner/vendre les cuirs et les peaux ?

Annexe 4.2 Aide-mémoire concernant le suivi et l'évaluation d'un projet de déstockage

L'aide-mémoire ci-dessous fournit un cadre général qui peut être adapté par les agences pour être utilisé au niveau des communautés ou des ménages (voir aussi la Norme commune 5 sur l'évaluation de l'impact) et appliqué suivant diverses méthodologies.

Ventes accélérées

Processus :

- phase de l'urgence (alerte, alarme, urgence) ;
- cartographie du marché, risques et opportunités ;
- projections de la demande intérieure et à l'exportation ;
- nombre de participants négociants en bestiaux ;
- nombre de zones opérationnelles (sites de marchés existants et provisoires) ;
- services (points d'eau, enclos, services vétérinaires, etc.) à l'usage des négociants (qualité et quantité) ;
- services de transport ;
- nombre et espèces d'animaux achetés ;
- valeur totale des animaux sauvés ;
- prix moyen par espèce ;
- nombre de bénéficiaires : réel/perçu ;
- types de bénéficiaires.

Après l'intervention :

Négociants :

- nombres de décès par espèce après l'achat ;
- coût total des décès ;
- coût des décès par négociant ;
- bénéfice estimatif par négociant ;
- atouts/faiblesses du projet tels que ressentis par les négociants.

Communautés :

- valeur moyenne sauvée par bénéficiaire ;
- proportion du revenu (par rapport au niveau de référence ou du souvenir qu'on a de la situation avant l'urgence) consacrée :
 - aux aliments ;
 - aux frais de scolarité ;
 - aux médicaments ;
 - aux aliments pour animaux ;
 - aux services vétérinaires ;
 - aux vêtements ;
 - au transport d'animaux vers d'autres sites ;
 - aux investissements dans les affaires/le petit bétail ;
 - autre.
- Classement des avantages par les récipiendaires ;
- Ressenti des avantages/inconvénients du projet par les communautés en ce qui concerne :
 - le timing de l'opération ;
 - le prix ;
 - la ponctualité des versements et les méthodes de paiement ;
 - d'autres questions pertinentes.
- Ressenti par les bénéficiaires concernant leurs capacités à redémarrer des activités de subsistance (viabilité du stock restant, etc.).

Déstockage par abattage

Processus :

- phase de l'urgence (alerte, alarme, urgence) ;
- budget opérationnel disponible ;
- prix d'achat estimatif par espèce ;
- volume projeté des achats destinés à l'abattage (par espèce) ;
- critères de ciblage ; nombre projeté et types de bénéficiaires (vendeurs, récipiendaires de viande, entrepreneurs, emploi, etc.) ;
- méthodes opérationnelles (directe ou par l'intermédiaire des « comités de secours d'approvisionnement en viande ») ;
- couverture (centres fixes ou par roulement) ;
- périodicité de l'abattage (une fois dans chaque centre ou à intervalles réguliers sur toute la durée du projet) ;

- modalités d'achat (directes, contractuelles).

Durant et après l'opération :

- correspondance des bénéficiaires aux critères de ciblage ;
- nombre réel de bénéficiaires (vendeurs, bénéficiaires de viande, entrepreneurs, employés, etc.) ;
- nombre total d'animaux achetés et abattus par espèce ;
- tonnage total de viande produite (estimé comme viande fraîche ou séchée) et distribuée ;
- quantité de viande (fraîche ou séchée) reçue par bénéficiaire (ménage) ;
- prix d'achat réel par espèce ;
- coût total des bêtes achetées ;
- nombre de vendeurs de bétail et revenu moyen perçu par famille ;
- nombre de sous-traitants et revenu moyen gagné par sous-traitant (le cas échéant) ;
- nombre d'employés et montant moyen reçu par chaque employé temporaire ;
- rôle des comités de secours d'approvisionnement en viande dans la réalisation des objectifs du projet (quantitatif) ;
- avantages du projet ressentis par les communautés (classement) ;
- inconvénients du projet ressentis par les communautés (timing, ciblage, prix d'achat, etc.) ;
- proportion du revenu (pour tous les bénéficiaires de versements en espèces) consacrée :
 - aux aliments ;
 - aux frais de scolarité ;
 - aux médicaments ;
 - aux aliments pour animaux ;
 - aux services vétérinaires ;
 - aux vêtements ;
 - au transport d'animaux vers d'autres sites ;
 - aux investissements dans les affaires/le petit bétail ;
 - autre.

Références

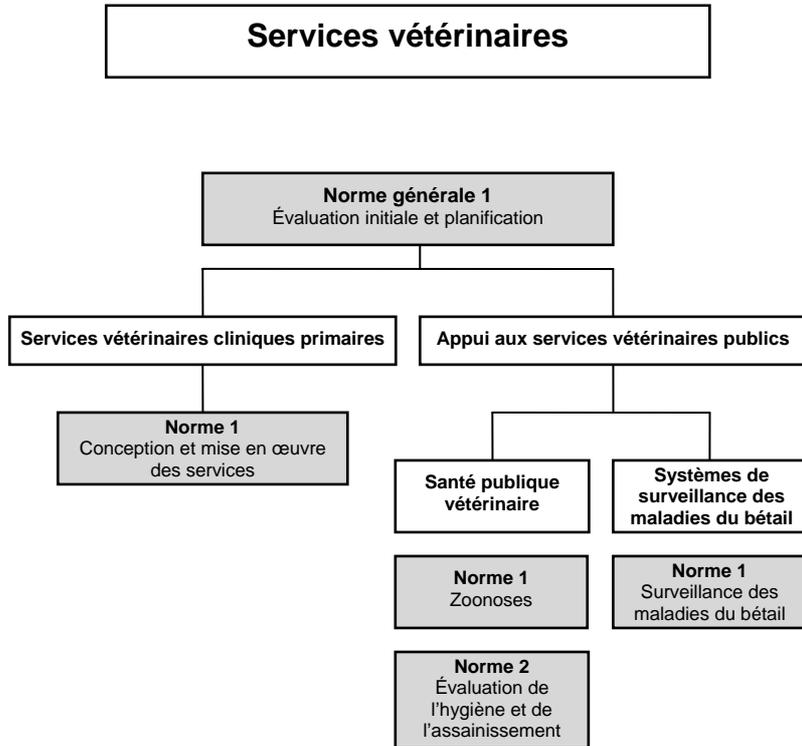
- Barton, D. et J. Morton (1999) 'Livestock marketing and drought mitigation in northern Kenya' (« Commercialisation du bétail et atténuation de la sécheresse dans le nord du Kenya »), Article non publié, NRI, Londres.
- Gill, R. et W. Pinchack (1999) *Destocking Strategies During Drought (Stratégies de déstockage durant la sécheresse)*, Texas A&M University, College Station, Texas, <http://agfacts.tamu.edu/D11/Drought/asweb016-destocks.pdf>
- Morton, J. et D. Barton (2002) 'Destocking as a drought-mitigation strategy: Clarifying rationales and answering critiques' (« Le déstockage comme stratégie d'atténuation des effets de la sécheresse : clarifier les raisonnements et répondre aux critiques »), *Disasters (Catastrophes)*, 26 (3): 213–28
www.ncbi.nlm.nih.gov/entrez/query.fcgi?cmd=Retrieve&db=PubMed&list_uids=12227590&dopt=Abstract
- Toulmin, C. (1994) 'Tracking through drought: Options for destocking and restocking' (« Suivre l'évolution de la sécheresse : options de déstockage et de restockage »), dans I. Scoones (ed) *Living with Uncertainty: New Directions in Pastoral Development in Africa*, pp. 95–115, Intermediate Technology Publications, Londres.
- Turner, M. D. et T. O. Williams (2002) 'Livestock market dynamics and local vulnerabilities in the Sahel' (« Dynamique des marchés aux bestiaux et vulnérabilités locales au Sahel »), *World Development (Développement mondial)*, 30 (4): 683 – 705(23), www.ingentaconnect.com/content/els/0305750x/2002/00000030/00000004/art00133



Crédit photographique : Kelly Lynch/Save the Children, États-Unis

CHAPITRE 5

Normes minimales concernant les services vétérinaires



Introduction

Liens avec les objectifs de LEGS relatifs aux moyens de subsistance

La fourniture de services vétérinaires lors d'une situation d'urgence se rapporte principalement aux deuxième et troisième objectifs de LEGS relatifs aux moyens de subsistance, à savoir :

- la protection des principaux biens liés à l'élevage des communautés sinistrées ;
- la reconstitution des principaux biens liés à l'élevage au sein des communautés sinistrées.

Les services vétérinaires contribuent à protéger et fortifier le bétail et, dans bien des cas, à le maintenir en vie. Ce soutien peut aussi augmenter l'approvisionnement en produits d'élevage durant une situation d'urgence (en raison de la meilleure santé des animaux) et, ainsi, avoir un impact sur le premier objectif de LEGS relatif aux moyens de subsistance – fournir une assistance rapide aux communautés sinistrées à travers des interventions basées sur l'élevage – grâce à une meilleure contribution à l'approvisionnement des ménages en denrées alimentaires.

L'importance des services vétérinaires dans les interventions lors de catastrophes

La fourniture de services vétérinaires en cas de catastrophe est une stratégie importante pour aider les populations à protéger leurs bêtes et à maintenir les avantages offerts par le fait d'être propriétaire de bêtes ou d'y avoir accès. Beaucoup de situations d'urgence intensifient les risques pour la santé animale et augmentent la vulnérabilité du bétail aux maladies. Les soins vétérinaires peuvent contribuer à empêcher les pertes soudaines de bétail en raison de maladies aiguës qui entraînent un taux de mortalité élevé. Ainsi, par exemple, une sécheresse ou une inondation peut affaiblir l'état du troupeau et accroître le risque d'épidémies, alors que les inondations peuvent éliminer la couche arable et créer ainsi des conditions favorables à la propagation de l'anthrax. D'autres catastrophes comme les séismes peuvent laisser les bêtes blessées ou accidentées. Lorsque le taux de mortalité du bétail est élevé, les communautés peuvent mettre plusieurs années à reconstituer leurs biens d'élevage, qu'il s'agisse de gros troupeaux de communautés pastorales ou d'un âne, d'une paire de bœufs de trait ou de quelques poulets qui apportent une contribution notable aux moyens de subsistance. Les soins vétérinaires peuvent aussi limiter l'impact des maladies chroniques susceptibles d'affecter

les avantages que constituent la production de lait, la fertilité ou l'usage des animaux comme bêtes de somme. En règle générale, les vaccins et les médicaments pour animaux sont peu coûteux par rapport à la valeur économique (et autre) que revêtent les animaux.

D'un point de vue historique, les épizooties comme la peste bovine ont provoqué des crises humanitaires. Toutefois, la peste bovine est maintenant éradiquée dans la quasi-totalité du monde et il n'y a guère d'autres maladies qui provoquent des taux de mortalité aussi élevés sur des superficies aussi vastes. Des épizooties peuvent toujours se produire durant des crises humanitaires mais elles ne sont généralement pas à l'origine de ces crises. *Les normes et directives pour l'aide d'urgence à l'élevage* ne couvrent pas les mesures de prévention ou de contrôle des principales épizooties reconnues dans le monde, car des lignes directrices à ce sujet ont déjà été publiées par l'OIE et la FAO (voir www.oie.int ; www.fao.org/ag/againfo/programmes/en/empres/home.asp).

Options en termes d'intervention vétérinaire

Ce chapitre se penche sur deux grands types d'interventions vétérinaires. Le premier, les *services vétérinaires cliniques primaires*, constitue l'intervention prioritaire en situation d'urgence. Toutefois, la seconde, *l'appui aux fonctions vétérinaires du secteur public*, peut aussi être appropriée, notamment dans les situations d'urgence prolongées ou durant la phase de relèvement d'une catastrophe à développement rapide ou lent.

Services vétérinaires cliniques primaires

Dans beaucoup de pays en développement, les services vétérinaires sont en phase de transition pour passer de soins vétérinaires cliniques fournis par les pouvoirs publics à des soins dispensés par le secteur privé. Dans la plupart des situations post catastrophe, le secteur vétérinaire privé en expansion peut constituer la principale source de soins vétérinaires de qualité. En règle générale, dans un pays donné, la plupart des vétérinaires sont installés dans les métropoles et les grandes villes. Dans les régions plus reculées, rurales ou marginalisées, les soins vétérinaires sont assurés par des agents paravétérinaires à qui peuvent être sous-traitées les prestations vétérinaires en temps de crises ou qui peuvent fournir des services à travers divers mécanismes, comme les programmes de coupons.

Les interventions vétérinaires préventives et curatives dans les crises humanitaires relèvent de deux grandes catégories, qui peuvent être mises en œuvre simultanément.

Examen et traitement des animaux pris isolément ou des troupeaux

Que ce soit au moyen de services fixes ou mobiles, les interventions vétérinaires d'urgence peuvent viser à fournir un service clinique aux éleveurs, portant sur le traitement des animaux malades ou la vaccination des bêtes. Ces services peuvent apporter des bénéfices immédiats aux usagers qui peuvent y accéder, à condition que le diagnostic et le traitement de la maladie soient d'une qualité suffisante.

Les services peuvent être dispensés gratuitement, auquel cas la couverture dépendra du financement dont disposent les agences extérieures et, dans bien des cas, seule une petite proportion de la population sinistrée pourra en bénéficier. En outre, à moins que l'opération ne soit étroitement surveillée, on court le risque que les services gratuits ne soient pas réellement dispensés et que les usagers soient obligés de payer au moment de recevoir les prestations. Les décisions quant aux types de bêtes et de maladies à soigner et quant à la méthode de traitement sont basées sur les objectifs des différentes agences et sur les jugements cliniques des agents vétérinaires sur le terrain. Si les services cliniques sont dispensés par le personnel de l'agence d'aide sans consulter les prestataires locaux de services vétérinaires, il est fort probable que l'on fragilisera les services locaux et les processus de développement à plus long terme. La coordination est vitale pour éviter que les interventions des agences ne s'affaiblissent ou ne se contredisent mutuellement et ne viennent pas saper les prestations des fournisseurs de service existants.

D'autres systèmes de fourniture de services vétérinaires cliniques cherchent à faire appel aux agents vétérinaires sur place lorsqu'ils existent, ou organiser un recrutement et une formation rapides d'agents paravétérinaires. Ces approches contribuent à renforcer les capacités locales et les systèmes d'appui qui peuvent être améliorés au fil du temps et à mesure que se dissipe la situation d'urgence. Elles peuvent aussi contribuer à améliorer l'accessibilité et la disponibilité du service, bien que la question du caractère abordable du système devienne alors importante. Une troisième approche consiste à introduire progressivement le paiement des services, avec des prestations gratuites durant la phase aiguë d'une situation d'urgence et le paiement des services par la suite et une fois que les marchés à bestiaux commencent à fonctionner.

Les agences qui envisagent de fournir des soins vétérinaires cliniques doivent considérer les compromis à faire entre ces différentes approches. Il semble n'y avoir que très peu de données qui indiquent que la fourniture à titre gracieux de soins vétérinaires cliniques au cas par cas offre aux populations sinistrées un quelconque avantage en termes de moyens de subsistance ; rien ne suggère qu'elle est équitable ou qu'elle offre un rapport coût-efficacité intéressant. En revanche, on semble disposer d'un peu plus

de données qui démontrent les avantages en termes de moyens de subsistance des systèmes paravétérinaires basés sur une forme de paiement en échange de services, notamment en cas de crises prolongées : en effet, les études indiquent une réduction de la mortalité du bétail et une amélioration de l'accessibilité, de la disponibilité et de l'acceptation des services. Lorsqu'ils sont conçus à partir d'approches participatives, ces systèmes fournissent aussi un élément de choix aux éleveurs en termes de problèmes de santé animale à traiter en priorité.

Ces expériences suggèrent que la fourniture de services vétérinaires cliniques primaires devrait être basée sur des approches telles que :

- le renforcement ou l'établissement rapide de systèmes paravétérinaires sous la supervision globale de vétérinaires ;
- une attention immédiate au paiement des services, en ayant recours à un système de coupons pour les éleveurs les plus vulnérables et à une reprise rapide du paiement intégral des services pour les autres ;
- un principe de choix, grâce auquel les éleveurs sont en mesure de sélectionner le type de service préventif ou curatif qu'ils demandent pour toutes les maladies, autres que celles couvertes par des politiques prophylactiques officielles.

Programmes de traitement ou de vaccination de masse

Il existe parfois des programmes de traitement ou de vaccination de masse qui coïncident avec des soins cliniques pour des animaux particuliers ou des troupeaux et qui visent à couvrir une population animale dans une zone sinistrée. Les programmes de traitement sont souvent axés sur l'utilisation de médicaments antiparasitaires, notamment pour des infections helminthiques gastro-intestinales et des infestations ectoparasitaires, alors que les programmes de vaccination couvrent souvent des maladies comme l'anthrax, les maladies clostridiales, la pasteurellose ou la maladie de Newcastle. Le plus souvent, les programmes de traitement ou de vaccination sont des opérations ponctuelles et sont mis en œuvre sans frais à la charge des éleveurs.

Les programmes ponctuels de traitement de masse ont été communément utilisés et requièrent de grandes quantités de médicaments vétérinaires. S'il existe des données cliniques qui suggèrent que les programmes de traitement peuvent améliorer la survie et la production animales durant les situations d'urgence ou lors d'une phase de relèvement, rares sont les études sur la logique épidémiologique ou économique de ces programmes. La petite quantité de données dont on dispose tend à suggérer un impact positif mais les bénéfices obtenus ne sont pas ventilés en fonction des types de traitement précis.

En ce qui concerne les programmes ponctuels de vaccination de masse en situation d'urgence, certaines crises humanitaires peuvent survenir à une époque qui ne constitue pas une période de risque élevé pour les épizooties pouvant être évitées par immunisation, auquel cas la vaccination aura peu d'impact. Dans d'autres circonstances, la vaccination, si elle est administrée correctement, pourra empêcher que les bêtes ne succombent aux maladies associées à la crise, comme les flambées d'anthrax à la suite d'une inondation. À l'instar des programmes de traitement de masse, il n'existe que peu de données quantitatives sur l'impact des campagnes de vaccination animale lors des crises humanitaires. Dans un pays ou une région donné(e), il est conseillé d'organiser une campagne de vaccination conformément aux politiques prophylactiques officielles et en employant les protocoles de vaccination reconnus, y compris un calendrier de vaccination approprié et l'achèvement du programme complet de vaccination. La disponibilité d'une chaîne de froid fiable est aussi importante pour une mise en œuvre efficace des programmes de vaccination, à moins que les vaccins concernés ne puissent être stockés à température ambiante. En règle générale, les pouvoirs publics et les agences d'aide devraient appuyer les programmes de vaccination en tant qu'intervention ordinaire de développement, plutôt que d'entamer un programme de vaccination lors d'une situation d'urgence. Quand elle est administrée dans le cadre d'un programme prophylactique bien conçu, la vaccination peut être un moyen très performant de sauvegarder le bétail à moindre coût. Bien qu'elle soit souvent jugée comme un « bien public » par les autorités, la prévention des maladies comme les infections clostridiales ou la pasteurellose est en fait un bien privé et, dans l'idéal, elle devrait être dispensée par le secteur privé (un « bien public » peut se définir comme un bien accessible à tous, dans la mesure où sa consommation par une personne ne réduit pas son utilisation potentielle par d'autres personnes. Le détenteur d'un « bien privé », en revanche, peut empêcher des tiers d'utiliser ce bien et, une fois que ce bien est consommé, il ne peut pas être réutilisé.).

Appui aux fonctions vétérinaires du secteur public en situations d'urgence

Une considération durant les crises à plus long terme concerne le besoin d'appui aux fonctions vétérinaires premières du secteur public. Un tel appui peut être requis pour étayer des capacités gouvernementales affaiblies ou lorsqu'il n'existe aucune autorité publique officiellement reconnue.

Santé publique vétérinaire

La santé publique vétérinaire couvre la prévention ou le contrôle des maladies animales qui sont transmissibles à l'homme soit par voie

alimentaire soit par contact entre l'homme et l'animal et c'est une fonction essentielle du secteur public. Parmi ces zoonoses figurent l'anthrax, la salmonellose, la tuberculose, la brucellose, la rage, la gale, la fièvre de la Vallée du Rift et la grippe aviaire hautement pathogène. Comme indiqué dans l'introduction, des lignes directrices précises pour la prévention et le contrôle de bon nombre de ces maladies sont disponibles auprès de la FAO et de l'OIE.

Les catastrophes peuvent provoquer des déplacements anormaux du bétail ou un surpâturage, des taux de mortalité élevés suivi d'un nettoyage des carcasses par des bêtes sauvages ou domestiques, un entassement du bétail ou des contacts étroits entre bêtes et hommes. Ces conditions peuvent augmenter le risque de zoonoses chez les animaux et chez l'homme. La méthode de prophylaxie dépend de la maladie en question et, dans la plupart des cas, la collaboration entre les services vétérinaires et de santé humaine se justifie.

Parmi les exemples d'opérations de santé publique vétérinaire lors d'une crise humanitaire, on peut citer :

- des campagnes de sensibilisation à la rage et des programmes de vaccination contre la rage ;
- des campagnes d'éducation publique afin de contrôler la tuberculose ou la brucellose, par exemple par le biais d'une meilleure hygiène et de la consommation de lait bouilli ;
- un contrôle des chiens errants et des charognards, tels que les hyènes et les chacals.

Surveillance des maladies

Dans certaines régions, le commerce international d'animaux et de produits de l'élevage occupe une place importante dans les moyens de subsistance des éleveurs. À certains égards, ce commerce est influencé par les normes internationales de santé animale qui sont appliquées aux informations sur les maladies afin de déterminer le risque de voir un pays particulier exporter une maladie animale. Les systèmes de surveillance des maladies mis en place par les gouvernements constituent une importante source d'information sur les maladies et toute activité de surveillance des maladies doit donc être conçue en collaboration avec les autorités compétentes lorsqu'elles sont en place.

Parmi les exemples de surveillance des maladies lors de crises humanitaires, on peut citer :

- l'utilisation d'agents paravétérinaires pour signaler d'éventuelles flambées de maladies ;
- des campagnes de sensibilisation du public aux principales maladies épidémiques ;

- des activités visant à étayer les systèmes nationaux de surveillance des maladies, p. ex. la mise en relation des systèmes de signalisation des maladies par les agents paravétérinaires avec les structures officielles d'alertes sanitaires ;
- la facilitation d'enquêtes opportunes sur les flambées épizootiques et la réaction à ces flambées.

Liens avec les autres chapitres

À eux seuls, les soins vétérinaires ne garantiront pas la survie et la productivité du bétail en situation de catastrophe. Les animaux ont aussi besoin de se nourrir, de s'abreuver et, dans certaines régions, de s'abriter. Par conséquent, les soins vétérinaires devraient être intégrés aux autres types d'aide au bétail décrits dans les autres chapitres du manuel LEGS (voir, par exemple, le Chapitre 6 : Normes minimales pour garantir l'approvisionnement en aliments pour animaux et le Chapitre 7 : Normes minimales pour la fourniture d'eau). Dans d'autres opérations comme le déstockage, les services vétérinaires peuvent venir compléter l'initiative et ainsi contribuer à veiller à la survie du stock restant (voir le Chapitre 4) tout en fournissant un appui, tel que les inspections préalables à l'abattage et *post mortem*. Lors de la fourniture de bêtes dans le cadre du relèvement après la catastrophe, un appui vétérinaire supplémentaire sera requis, y compris l'examen des bêtes avant leur achat ainsi que la fourniture de services cliniques primaires à l'issue de la distribution des animaux (voir le Chapitre 9 : Normes minimales pour la fourniture de bétail).

Calendrier des interventions

L'appui aux services vétérinaires cliniques primaires peut être approprié tout au long de la situation d'urgence – tout comme en dehors des situations de crise. En revanche, l'appui aux fonctions vétérinaires du secteur public est sans doute plus approprié durant la phase de relèvement, lorsque les menaces immédiates sur la mortalité et la morbidité du bétail se sont dissipées (voir le Tableau 5.2).

Vulnérabilités et capacités des communautés sinistrées

La conception de prestations de services vétérinaires primaires efficaces et équitables exige une appréciation des systèmes de propriété des bêtes et de l'utilisation qui en est faite par les différents groupes socioéconomiques au

sein d'une population sinistrée. Les groupes vulnérables, tels les ménages dirigés par des femmes, peuvent posséder des catégories précises de bêtes, par exemple des volailles, des petits ruminants ou des ânes et, par conséquent, il est important de considérer les principaux problèmes de santé qui touchent ces animaux.

Tout comme les services médicaux primaires, les services vétérinaires devraient être accessibles, disponibles, abordables, acceptables et de qualité suffisante. En cas de catastrophe, deux de ces caractéristiques de prestations de services revêtent une importance particulière et sont parfois controversées.

Tableau 5.1 Avantages et inconvénients des options de services vétérinaires

Option		Avantages	Inconvénients
Services vétérinaires cliniques primaires	Examen et traitement de bêtes prises isolément/de troupeaux	<ul style="list-style-type: none"> • donne une certaine souplesse et permet l'application de soins vétérinaires au cas par cas • peut appuyer des prestataires de services du secteur privé déjà en place p. ex. par le biais de programmes de coupons • plus de chance que les éleveurs recherchent les services qu'ils veulent • vaste couverture possible, notamment lorsqu'on fait appel à des agents paravétérinaires bien formés et supervisés • permet un traitement ou une vaccination prophylactique ciblé(e) ou stratégique des bêtes ou des troupeaux à risque • En cas d'urgences complexes, peut servir à établir un service primaire dans les zones jusqu'ici insuffisamment desservies 	<ul style="list-style-type: none"> • S'il est dispensé gratuitement, cela limitera la couverture et la durée du service en fonction du budget disponible • S'il est dispensé gratuitement, on court le risque de fragiliser les prestataires de services existants
	Programme de traitement ou de vaccination de masse	<ul style="list-style-type: none"> • Assez facile à concevoir et mettre en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> • Données quantitatives limitées concernant l'impact sur la mortalité ou la production du bétail • Installations de diagnostic précaires dans beaucoup de régions



Option		Avantages	Inconvénients
			<ul style="list-style-type: none"> • Programmes de vaccination à grande échelle difficiles à concevoir sans données épidémiologiques de base • Couverture souvent déterminée par le budget et non par des critères de conception technique • Les programmes gratuits de vaccination et de traitement peuvent nuire au secteur privé • De nombreux vaccins requièrent l'établissement ou le maintien d'une chaîne du froid • Risque d'une mauvaise réponse immunitaire à la vaccination chez les animaux déjà affaiblis p. ex. par une d'alimentation insuffisante
Appui aux fonctions vétérinaires du secteur public	Santé publique vétérinaire	<ul style="list-style-type: none"> • La sensibilisation du public est souvent peu coûteuse • Peut favoriser la collaboration entre les secteurs de la santé humaine et la santé animale 	<ul style="list-style-type: none"> • Peut exiger des compétences de communication spécialisées pour concevoir et tester des supports pédagogiques dans les langues locales • S'il n'est pas bien géré et si le calendrier n'est pas adapté, il peut soustraire des ressources à des méthodes plus directes d'aide basée sur les moyens de subsistance
	Systèmes de surveillance des maladies du bétail	<ul style="list-style-type: none"> • Peut s'inscrire en complément de toutes les autres interventions vétérinaires et contribuer à l'évaluation de l'impact de ces interventions • Favorise les liens entre l'autorité vétérinaire centrale et la zone sinistrée • Peut aider à promouvoir les échanges internationaux d'animaux dans certains pays et certaines régions 	<ul style="list-style-type: none"> • Doivent être fondés sur des objectifs de surveillance clairement définis • Peuvent facilement devenir un processus impulsé par les données plutôt qu'orienté sur l'action • S'ils ne sont pas gérés correctement et si le calendrier n'est pas adapté, ils peuvent soustraire des ressources à des méthodes plus directes d'aide basée sur les moyens de subsistance

Accessibilité

Dans les régions reculées dotées d'infrastructures et de communications médiocres, la prestation de services vétérinaires est problématique, même en temps normal. Certaines communautés ne sont joignables qu'à pied ou en bateau et, en règle générale, plus une communauté est isolée, plus elle est

vulnérable lors d'une catastrophe. Les agents paravétérinaires sont habituellement les prestataires de services qui conviennent le mieux à ces situations car ils sont en mesure de voyager et de fonctionner dans ces contextes, particulièrement lors de catastrophes. Malgré le caractère approprié et l'impact des agents paravétérinaires, les agents communautaires de santé animale (ACSA) sont parfois vus d'un mauvais œil par l'élite vétérinaire et peuvent ne pas avoir de statut légal en raison d'idées fausses sur leurs capacités et/ou de l'impression qu'ils constituent une menace pour le monopole de la prestation de services détenu par la profession. Il n'en reste pas moins que les ACSA font partie des agents paravétérinaires désignés dans les normes internationales fixées par l'OIE ; par conséquent, les ACSA supervisés et qualifiés devraient toujours être considérés comme des prestataires potentiels de services vétérinaires en cas de catastrophe.

Tableau 5.2 Calendrier possible des interventions de services vétérinaires

Options	Développement rapide			Développement lent			
	Suites immédiates	Relèvement précoce	Relèvement	Alerte	Alarme	Urgence	Relèvement
Services vétérinaires cliniques primaires	→			→			
Appui aux fonctions vétérinaires du secteur public			→				→

Caractère abordable

La privatisation croissante des services vétérinaires cliniques dans les régions en développement s'est accompagnée d'un débat sur la volonté et la capacité des éleveurs impécunieux à payer pour des soins vétérinaires privés. Même si le bétail présente une valeur économique évidente, plusieurs protagonistes affirment que certains éleveurs ne peuvent pas se permettre des services vétérinaires privés et sont donc exclus de l'utilisation de ces services. L'autre point de vue est que, si les services cliniques privés sont basés sur des approches communautaires simples assorties de faibles coûts de transaction, même les éleveurs les plus pauvres utiliseront ces services. En cas de catastrophe, le caractère abordable des services constitue un problème particulier pour les agences qui entendent fournir des soins vétérinaires cliniques rapides, équitables et efficaces, tout en essayant de soutenir les prestataires privés locaux qui, eux, ont besoin d'un revenu. Des approches telles que la sous-traitance à des agents vétérinaires privés locaux ou le



recours à des programmes de coupons se sont montrées prometteuses et méritent d'être vulgarisées et mieux évaluées. Ces systèmes peuvent toucher les éleveurs plus pauvres et plus vulnérables tout en préservant les structures privées lors de catastrophes. En revanche, il n'y a guère de données qui indiquent que la fourniture de soins vétérinaires gratuits à grande échelle et prodigués directement par les agences d'aide ou les autorités durant les catastrophes parviennent à résoudre les problèmes d'iniquité ou à avoir un impact sensible sur les moyens de subsistance.

Dans nombre de sociétés, les soins et la gestion du bétail sont distribués entre les hommes et les femmes et, par conséquent, il est important que les interventions en situation d'urgence soient basées sur une solide appréciation des rôles et des responsabilités de chaque **sexe** et des implications des opérations prévues. Ainsi, les femmes (et les jeunes filles) sont souvent responsables du petit bétail et/ou des jeunes bêtes, y compris pour ce qui est du diagnostic et du traitement des maladies ; par conséquent, elles peuvent disposer d'un savoir ethnovétérinaire précieux, dont il convient de tenir compte lors de la planification. Bien souvent, les femmes sont aussi plus vulnérables dans les situations d'urgence face à l'insécurité alimentaire et à d'autres menaces et elles devraient donc participer aux interventions en matière de santé animale, y compris le ciblage spécifique d'opérations particulières et le recrutement de femmes ACSA, lorsque c'est possible et approprié.

Pour les **PVVIH**, la prévention des zoonoses est particulièrement importante et, par conséquent, les interventions de santé animale peuvent présenter un intérêt particulier puisqu'elles réduisent leur vulnérabilité. En outre, les produits de l'élevage (comme indiqué plus haut) peuvent leur apporter des avantages nutritionnels considérables. L'augmentation de la productivité du bétail grâce à des interventions de santé animale peut donc avoir aussi un impact positif sur ces groupes en particulier. Lorsque les animaux et les hommes vivent ensemble dans un espace confiné, comme en milieu urbain ou périurbain ou encore dans des camps de réfugiés ou de personnes déplacées, le risque de zoonoses augmente. Pour réduire ces risques, il faut observer de bonnes règles de manipulation et de préparation des aliments ; par conséquent, dans ces circonstances, l'intégration des interventions en matière d'élevage avec les services et les informations sur la santé humaine s'impose (le Manuel Sphère renferme les normes minimales en matière d'hygiène et de services de santé humaine).

Les implications en termes de **sécurité et de protection** de toute intervention de santé animale devraient être prises en compte. Ainsi, par exemple, les ACSA qui transportent de l'argent et/ou des médicaments peuvent être exposés à des risques personnels accrus de vol ou d'agression, car les médicaments vétérinaires peuvent avoir une valeur élevée mais ne pas prendre beaucoup de place et ils sont donc faciles à dérober. L'insécurité

peut aussi avoir des implications pour la santé animale : les animaux volés d'une région ou d'un groupe voisin(e) peuvent introduire une maladie dans un troupeau.

Les initiatives qui contribuent à la sauvegarde des biens liés à l'élevage (comme la fourniture d'eau, d'aliments pour animaux ou de services vétérinaires) doivent tenir compte de l'impact potentiel sur l'**environnement**, notamment dans une situation d'urgence qui a gravement touché les ressources naturelles, comme une sécheresse. Toutefois, il est aussi important de reconnaître que, malgré des idées fausses fort répandues, la fourniture de services vétérinaires a peu de chances d'affecter la taille du troupeau au point de préserver des effectifs d'une taille excessive et donc non viables sur la durée. Au niveau des ménages, une meilleure hygiène environnementale et un meilleur assainissement peuvent contribuer à réduire les problèmes de santé animale, notamment lorsque le bétail est maintenu dans des endroits confinés.

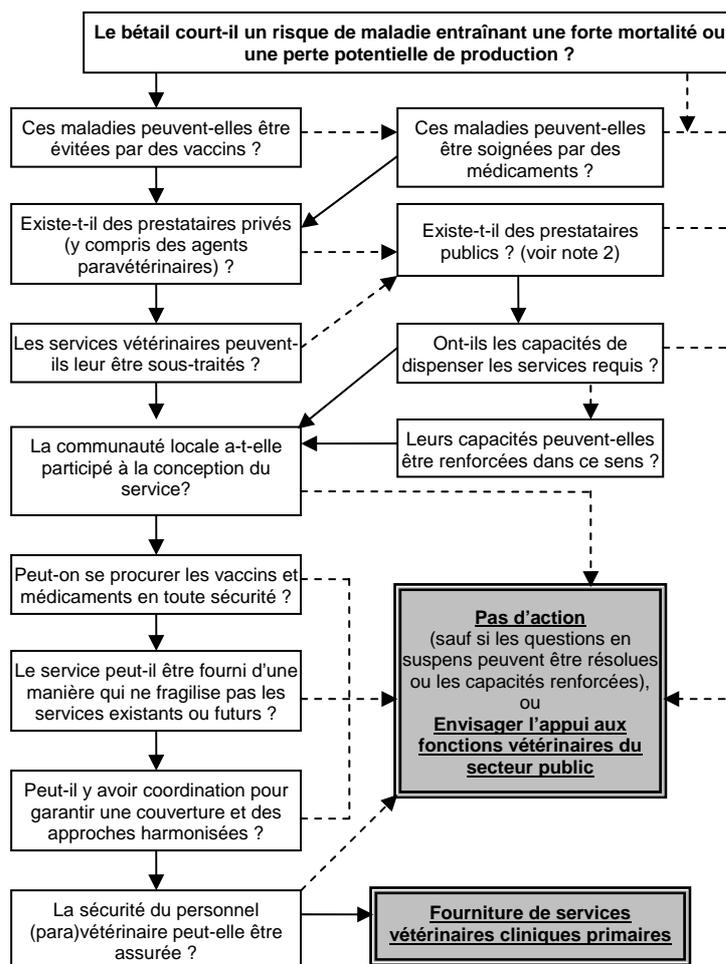
Les approches communautaires en matière de soins vétérinaires primaires reconnaissent que la population locale est dotée de **capacités** considérables et peut apporter une contribution intellectuelle importante à la conception et à l'évaluation des services. Les populations qui sont fortement tributaires de l'élevage détiennent souvent un savoir autochtone exhaustif sur les problèmes de santé animale, y compris les signes de maladie, les modes de transmission et les moyens de prévenir et de contrôler ces maladies. Ce savoir est particulièrement bien documenté dans le cas des communautés pastorales et agropastorales. La formation et le soutien de personnes locales pour en faire des ACSA peuvent s'appuyer sur ce savoir et fournir un moyen efficace et localement acceptable d'apporter des services vétérinaires à des communautés rurales reculées. Ces agents peuvent aussi jouer un rôle utile dans la santé publique vétérinaire et la surveillance des maladies. Dans les communautés qui ne sont pas fortement tributaires de l'élevage pour leurs moyens de subsistance, la nomination de personnes locales à des fonctions d'ACSA (même si elle exige une formation plus poussée que pour les agents qui exercent dans les zones pastorales, par exemple) inspire confiance à la communauté, facilite sa participation et augmente ainsi son efficacité.

Les normes minimales

Section 1 : Normes générales des services vétérinaires

Avant de s'engager dans l'appui aux services vétérinaires, les besoins des populations affectées ainsi que la disponibilité et les capacités des prestataires existants doivent être soigneusement étudiés, comme illustré à la Figure 5.1.

Figure 5.1 Arbre de décision concernant les services vétérinaires cliniques primaires



Légende : —▶ = oui - - - -▶ = non

Nota :

1. Le résultat « Pas d'action (sauf si les questions en suspens peuvent être résolues ou les capacités renforcées) » peut simplement indiquer qu'un complément de formation ou un renforcement des capacités s'impose pour pouvoir répondre « oui » aux questions clés, plutôt que de suggérer une simple absence d'intervention.
2. Lorsqu'il n'existe ni services vétérinaires privés ni services vétérinaires publics (p. ex. en situation de conflit), une réponse opérationnelle par des agences extérieures pourra être envisageable pendant une période de temps limitée.

Norme générale 1 relative aux services vétérinaires : Évaluation initiale et planification

La population sinistrée, y compris les groupes vulnérables, participe activement à l'évaluation initiale et à la hiérarchisation des besoins vétérinaires en fonction de leur priorité.

Indicateurs clés

- Une évaluation participative rapide et une priorisation des besoins vétérinaires sont réalisées en faisant intervenir tous les segments concernés de la population sinistrée et en partenariat avec les autorités et les prestataires locaux de services vétérinaires, s'ils existent (voir la note d'orientation 1).
- Tous les prestataires de services vétérinaires existants sont recensés dans la zone sinistrée et il est entrepris une analyse de leurs capacités actuelles et de leurs capacités potentielles, s'ils venaient à être aidés par des agences d'aide (voir la note d'orientation 2).
- L'évaluation initiale comprend une analyse des prestataires de service avant la catastrophe du point de vue du paiement des services (voir la note d'orientation 2).
- L'évaluation initiale comprend une analyse rapide des facteurs politiques ou juridiques susceptibles d'entraver ou au contraire de promouvoir des stratégies précises de mise en œuvre (voir la note d'orientation 3).

Notes d'orientation

1. **Évaluation participative rapide** : l'évaluation initiale devrait être réalisée par des agents vétérinaires expérimentés qui ont reçu une formation aux enquêtes participatives. L'évaluation initiale devrait accorder une attention particulière aux priorités des groupes vulnérables et comprendre une consultation avec les autorités locales et le personnel vétérinaire du secteur privé. Elle devrait viser à identifier et prioriser les problèmes de bien-être et de santé du bétail qui méritent une attention immédiate, par catégorie d'animaux et par groupe vulnérable. Les informations tirées des méthodes participatives devraient être validées avec un ensemble de données secondaires lorsqu'elles existent (par exemple, rapports de surveillance des maladies préparés par les autorités, études de maladies effectuées par des instituts de recherche locaux et données publiées). En situation de catastrophe, il est rare de pouvoir réaliser des enquêtes formelles sur les maladies animales faisant

appel à des questionnaires et des diagnostics de laboratoire, et la modeste valeur ajoutée des informations sur les maladies ainsi obtenue est rarement justifiée par rapport au temps et au coût supplémentaires requis et au besoin d'action rapide. Un aide-mémoire et des méthodes d'évaluation initiale figurent à l'Annexe 5.1 (voir aussi l'Annexe 2.2 : Méthodologies d'évaluation). Lors de crises prolongées, lorsque des enquêtes ou des études sur les maladies animales plus systématiques s'imposent comme moyens d'affiner les stratégies de contrôle des maladies, des approches épidémiologiques participatives devraient aussi être appliquées (voir Catley, 2005).

2. **Analyse des prestataires de services vétérinaires :** la cartographie des prestataires de services existants – vétérinaires et tous types d'agents paravétérinaires – et une meilleure appréciation de leurs activités et leur champ d'action aidera les agences à définir une stratégie pour la fourniture de services durant la catastrophe, y compris des moyens de remédier aux lacunes en termes de couverture géographique ou d'accès aux groupes vulnérables. Les catégories des agents paravétérinaires varient d'un pays à l'autre mais comprennent les assistants vétérinaires, les auxiliaires de santé animales, les techniciens de santé animale et les ACSA, tels que définis dans les codes et règlements vétérinaires nationaux et internationaux. Parmi les prestataires de services vétérinaires informels peuvent aussi figurer des guérisseurs traditionnels et des « vendeurs de remèdes ». Parmi les éléments de cette analyse devrait figurer l'examen de la politique de prix pratiquée par les différents prestataires de services. Dans certaines situations d'urgence (le plus souvent, en cas de conflit), il se peut que ni les pouvoirs publics ni le secteur privé n'aient les capacités nécessaires pour fournir des services vétérinaires. Dans ces circonstances, il peut convenir que des agences extérieures soutiennent la fourniture d'un service (par exemple, à travers la formation d'ACSA et/ou des éleveurs eux-mêmes), sur la base d'une stratégie de sortie clairement définie et de plans de renforcement des capacités des pouvoirs publics et/ou du secteur privé dès que cela devient possible.
3. **Facteurs politiques et juridiques :** l'évaluation initiale devrait comprendre un examen rapide des politiques, règles et procédures des pouvoirs publics et des agences qui ont trait aux options de mise en œuvre. Dans certains pays, certains types d'agents paravétérinaires n'ont pas de statut juridique ou sont tenus de se limiter à une gamme restreinte d'actes vétérinaires. Certains pays peuvent aussi avoir des politiques de contrôle des maladies animales qui sont obligatoires, à moins de pouvoir justifier l'usage d'autres méthodes. Il peut aussi y avoir des restrictions sur l'usage de certains types de produits vétérinaires, suivant la définition des organes nationaux

d'enregistrement des médicaments. L'usage de fonds en provenance de certains bailleurs pour l'achat de médicaments vétérinaires est parfois assorti d'obligations bureaucratiques qui empêchent leur obtention rapide et appropriée en situation d'urgence. Une bonne appréciation du contexte politique est essentielle à la fois pour reconnaître les contraintes potentielles et, le cas échéant, pour servir de base à toute action associée de réforme politique ou de plaidoyer (voir le Chapitre 3, Norme commune 8 : Plaidoyer et politiques générales).

Section 2 : Services vétérinaires cliniques primaires

Norme 1 en matière de fourniture de services vétérinaires cliniques primaires : Conception et mise en œuvre des services

Les services vétérinaires sont conçus de façon appropriée pour les conditions sociales, techniques, sécuritaires et politiques locales et ils sont mis en œuvre avec la participation active des communautés sinistrées.

Indicateurs clés

- Le processus de conception des services découle directement de l'évaluation initiale, utilise les informations et les analyses nées de l'évaluation et se base sur la participation active de la population sinistrée, y compris les groupes vulnérables (voir la note d'orientation 1).
- La conception des services comprend des éléments précis permettant de toucher les groupes vulnérables et, en particulier, elle s'attaque aux problèmes que posent l'accessibilité et le caractère abordable (voir la note d'orientation 2).
- La conception des services considère le besoin d'obtention et de disponibilité rapides des vaccins et des médicaments vétérinaires pertinents, ainsi que le besoin d'une qualité appropriée de produits et de moyens de stockage adéquats sur le terrain (voir la note d'orientation 3).
- La conception des services comprend des arrangements permettant de dispenser une formation rapide aux prestataires locaux en fonction des besoins (voir la note d'orientation 4).
- La conception des services tient compte des normes sociales et culturelles locales, notamment pour ce qui est des rôles attribués à chaque sexe (voir la note d'orientation 5).

- La conception des services optimise la sécurité de la population locale, des prestataires de services vétérinaires et du personnel de l'agence d'aide (voir la note d'orientation 6).
- Les rôles et responsabilités de tous les acteurs sont clairement documentés et, si cela s'avère approprié et nécessaire, servent de base à des accords écrits (voir la note d'orientation 7).

Notes d'orientation

1. **Conception basée sur les conclusions de l'évaluation initiale :** la conception des services devrait chercher à s'attaquer aux problèmes de santé animale identifiés comme prioritaires lors de l'évaluation initiale. En situation d'urgence, il est rarement faisable ou approprié pour les services vétérinaires de niveau primaire de se pencher sur tous les problèmes de santé du bétail et, dans la plupart des cas, une gamme limitée de vaccins et de médicaments vétérinaires peuvent servir à prévenir ou à soigner les maladies les plus importantes dans une région donnée. L'accent que les services mettent sur les maladies animales jugées prioritaires doit être compris et accepté par tous les acteurs, y compris les éleveurs et, si une maladie prioritaire ne peut pas être traitée (par exemple, en l'absence du soutien technique nécessaire, tel qu'une chaîne du froid), la décision devrait être prise en accord avec toutes les parties prenantes, y compris les communautés récipiendaires. De même, le calendrier approprié pour les interventions (en particulier les campagnes de vaccination) devrait être discuté et approuvé par toutes les parties prenantes. Dans la mesure où les circonstances le permettent, la population sinistrée devrait être aussi activement impliquée que possible dans la conception des services.
2. **Toucher les groupes vulnérables :** la conception des services devrait tenir compte des catégories de bétail détenues ou utilisées par les groupes vulnérables et devrait chercher à s'attaquer aux principaux problèmes de santé de ces animaux. La vulnérabilité en termes de fourniture de services vétérinaires primaires exige aussi qu'une attention particulière soit accordée au caractère accessible et abordable des services afin de promouvoir un accès équitable. Pour accéder aux régions plus reculées ayant des infrastructures limitées, il faut dépenser des montants considérables (par exemple en transport aérien) et se contenter d'une couverture limitée, ou bien il faut avoir recours à des agents paravétérinaires capables de se déplacer à pied, à dos de mulet, à vélo, en bateau ou par un autre moyen de transport local. Dans certains cas, les programmes peuvent avoir besoin de fournir ou de soutenir des modes de

transport locaux pour les agents vétérinaires. Dans le cas des catastrophes à développement rapide, il se peut que le transport soit fourni gratuitement, alors que dans les crises plus prolongées, des dispositifs de partage de coûts sont souvent envisageables. La stratégie du paiement des services doit tenir compte du besoin de prestations rapides et équitables, tout en soutenant les agents vétérinaires du secteur privé autant que faire se peut. Pour les groupes plus vulnérables, les agents vétérinaires privés peuvent être commandités par des agences en vue de leur fournir un service pendant une brève période limitée dans le temps. Les programmes de coupons constituent une variante de cette approche, aux termes de laquelle il est octroyé à des éleveurs désignés un coupon qui leur permet d'accéder à des soins vétérinaires privés à concurrence d'un montant précis. Les agents vétérinaires privés échangent ensuite les coupons contre une rémunération en espèces auprès de l'agence d'aide. Dans les régions où le secteur vétérinaire privé est actif et où les autorités facturent les soins vétérinaires cliniques, la poursuite d'une politique normale d'établissement des prix devrait être maintenue, hormis pour les groupes vulnérables ciblés. Pour éviter toute confusion, il faut obtenir la participation de la communauté et l'accord des représentants de la communauté sur ces questions ; il convient également d'assurer une communication claire avec toutes les parties prenantes.

3. **Logistique d'achat et de stockage :** il existe des variations considérables dans la qualité des vaccins et des médicaments vétérinaires obtenus auprès de différents fournisseurs, soit au niveau local soit sur la scène internationale. Les fournisseurs varient aussi dans leurs capacités à fournir de gros volumes de médicaments présentant une date d'expiration appropriée dans le respect des calendriers de livraison convenus. Le processus d'achat peut encore être compliqué par la grande variété de maladies pouvant affecter les différentes catégories d'animaux et par la grande diversité de produits disponibles pour prévenir ou guérir telle ou telle maladie. Certains vaccins vétérinaires nécessitent l'isolement des souches locales de l'agent pathogène de la maladie pour garantir une protection adéquate, de sorte que la composition exacte de ces vaccins doit être vérifiée et que les agences n'ayant qu'une expérience limitée en matière d'achat de médicaments vétérinaires devraient demander conseil à des experts. Les importateurs locaux, souvent situés dans la capitale, peuvent être une source de médicaments faciles à se procurer en quantités raisonnables. Toutefois, il faut vérifier la qualité, la date d'expiration et la façon dont ces médicaments ont été stockés

jusque-là. Sur le terrain, la plupart des vaccins vétérinaires et certains remèdes exigent d'être stockés à basse température. Il ne faut les acheter ou les utiliser que si des installations adéquates de stockage à basse température sont en place et si une chaîne de froid peut être garantie pour leur transport. Les installations de stockage à basse température des services de santé humaine peuvent parfois être partagées (on observe toutefois une réticence considérable de la part des professionnels de la santé humaine à stocker des médicaments vétérinaires dans la chaîne de froid réservée à la santé humaine. Pour tirer pleinement parti des installations coûteuses de chaîne de froid, il convient d'obtenir au préalable les agréments requis à un niveau hiérarchique élevé).

4. **Formation** : dans les situations où des agents vétérinaires sont déjà présents sur le terrain et où une fourniture rapide de services s'impose, la formation devrait se limiter à de brefs stages de mise à niveau axés sur le diagnostic clinique des maladies jugées prioritaires et sur le bon usage des vaccins ou des médicaments vétérinaires ; ces cours de remise à niveau ne sont pas toujours indispensables ; tout dépend des capacités existantes du personnel local. Lorsque des agents paravétérinaires tels que des ACSA ont besoin d'être recrutés et formés en partant de zéro, des consignes sont disponibles pour la formation d'ACSA (voir les Références) même si ces consignes s'appliquent plus à des programmes de développement qu'à des situations d'urgence. En situation d'urgence, lorsque des prestations de services s'imposent rapidement, il peut s'avérer nécessaire de rationaliser et d'abrégé certains des principes de meilleures pratiques liés au recrutement et à la formation des ACSA. Toutefois, lorsqu'une situation d'urgence se prolonge ou se dissipe, il est recommandé de prévoir de nouvelles formations afin de perfectionner les connaissances et les compétences des ACSA. Dans certains pays, il existe des normes et des directives minimales nationales pour les systèmes d'ACSA, étayées par des manuels destinés aux formateurs qui organisent de brefs stages pratiques à l'intention des ACSA sur la base de techniques de formation participatives.
5. **Normes sociales et culturelles** : la conception des services vétérinaires doit tenir compte des normes sociales et culturelles locales, en particulier en ce qui concerne les rôles des femmes et des hommes en tant que prestataires de services. Dans certaines communautés, il est difficile pour les femmes de se déplacer librement ou de voyager seules pour se rendre dans des régions reculées où peuvent se trouver des troupeaux. Toutefois, même dans les cultures très conservatrices, il est souvent possible de

recruter et de former des femmes ACSA pour fournir un service aux femmes, qui comptent souvent parmi les groupes les plus vulnérables.

6. **Protection :** la conception des services devrait tenir compte de l'exposition éventuelle du personnel vétérinaire à des risques de violence, d'enlèvement ou de vol. Les troupeaux paissent souvent loin des établissements plus sûrs et il faut parfois couvrir de longues distances pour gagner les pâturages et les points d'eau. En situations de conflit, les agents vétérinaires qui se déplacent vers ces lieux peuvent s'exposer à des risques. Dans de telles situations, le recours à des agents paravétérinaires locaux peut, à certains égards, être une mesure appropriée car ils connaissent bien la localité et les groupes armés ou les forces de sécurité en présence et peuvent être en mesure de négocier un accès. Dans les régions où le bétail est très important pour l'économie et les moyens de subsistance locaux, les médicaments vétérinaires sont des objets très convoités et, du fait de leur valeur élevée et de leur volume modeste, il est facile de les voler pour les revendre ensuite.
7. **Rôles et responsabilités :** nombre des problèmes que soulève la fourniture de services vétérinaires en situations d'urgence naissent de malentendus sur les rôles et les responsabilités des différents acteurs, de faux espoirs concernant les objectifs ou la portée des services, ou encore de la confusion au sujet de la politique de prix ou du choix des bénéficiaires. Nombre de ces problèmes peuvent être évités en s'engageant à faire participer la communauté et, dans la mesure du possible, à promouvoir une collaboration étroite avec les autorités locales et les acteurs du secteur privé. Les rôles et les responsabilités devraient être documentés et consignés dans des protocoles d'accord ou autres documents de ce type, qui peuvent servir de référence utile en cas de litige.

Section 3a : Appui aux fonctions vétérinaires du secteur public – Santé publique vétérinaire

Norme 1 relative à la santé publique vétérinaire : Zoonoses

Les populations ont accès à des informations et des services qui sont conçus pour contrôler les zoonoses.

Indicateurs clés

- Une évaluation des zoonoses et de leur priorisation est comprise dans l'évaluation initiale des problèmes de santé animale (voir la note d'orientation 1).
- Les mesures de contrôle des zoonoses sont conçues et mises en œuvre parallèlement à la fourniture de services cliniques ou comme activités autonomes (voir la note d'orientation 2).

Notes d'orientation

1. **Évaluation initiale** : l'évaluation participative rapide menée dans le cadre de la Norme 1 relative à la fourniture de services vétérinaires cliniques primaires devrait englober une évaluation rapide des zoonoses, du point de vue des cas effectivement recensés ou des risques de survenance de la maladie. En situation d'urgence, l'anthrax peut être associé à un déplacement anormal du bétail vers des pâturages qui sont habituellement évités ; la rage est parfois associée à des populations locales de prédateurs sauvages ou domestiques éventuellement attirés par des carcasses ou des ordures ; d'autres zoonoses peuvent être liées au contact étroit entre hommes et animaux, à des conditions insalubres en raison d'un surpeuplement humain ou animal dans les camps ou à l'interruption de l'approvisionnement en eau.
2. **Contrôle des zoonoses** : la méthode de prophylaxie de la maladie variera en fonction de la zoonose considérée. Dans certains cas, il est possible de transmettre des informations aux éleveurs verbalement ou par le biais de prospectus distribués par les agents paravétérinaires en plus de leurs travaux cliniques ordinaires. Ces agents peuvent aussi aider à monter une campagne de vaccination (par exemple contre la rage) ou à contrôler les populations de chiens errants. Lorsqu'il est fait appel à des agents privés à court terme, la rémunération de leurs services par une agence d'aide sera habituellement requise. Les efforts mis en œuvre pour contrôler les zoonoses entre les agences et les différentes régions devraient être harmonisés dans le cadre de l'effort de coordination. La collaboration avec les agences et programmes de santé humaine est également bienvenue car elle peut permettre une harmonisation des approches et favoriser le partage des ressources comme les chambres froides (voir ci-dessus la note d'orientation 3, Norme 1 relative aux services vétérinaires cliniques primaires).

Norme 2 relative à la santé publique vétérinaire : Assainissement et hygiène alimentaire

Il est défini des mesures sanitaires et d'hygiène alimentaire ayant trait à la destruction du bétail et à la consommation des produits d'élevage.

Indicateurs clés

- Les animaux malades ou blessés qui doivent être mis à mort le sont sans cruauté et sans risque et ils sont détruits dans le respect des règles d'hygiène (voir la note d'orientation 1).
- En cas de crises prolongées, il convient de construire des postes d'abattage (voir la note d'orientation 2).
- Des procédures d'inspection de la viande sont établies aux postes d'abattage et aux abattoirs utilisés par la population sinistrée (voir la note d'orientation 2).

Notes d'orientation

1. **Euthanasie et destruction** : les catastrophes peuvent se traduire par un grand nombre de bêtes blessées, qui doivent être euthanasiées et détruites. Les animaux qui succombent des suites directes d'une blessure lors d'une catastrophe doivent aussi être détruits. Les carcasses peuvent propager des maladies, constituent un pénible spectacle, dégagent des odeurs nauséabondes et attirent les prédateurs et les charognards, comme des meutes de chiens, de hyènes ou de chacals. Par conséquent, il convient de tenir compte des considérations sanitaires et environnementales dans le cadre de leur destruction. La mise à mort des animaux devrait suivre des consignes et des pratiques respectueuses de l'animal (voir les directives de l'OIE sur l'abattage des animaux : *Code sanitaire pour les animaux terrestres*, Chapitres 7.5 et 7.6, www.oie.int). Suivant le type de maladie ou de blessure et la méthode d'abattage, certaines carcasses peuvent être propres à la consommation humaine.
2. **Installations d'abattage et inspection de la viande** : dans les camps pour personnes déplacées ou lorsque les installations d'abattage ont été endommagées, il peut être bon de construire des postes d'abattage pour encourager l'abattage des animaux sans cruauté par des agents qualifiés, la manipulation hygiénique de la viande et son inspection. De même, en cas de déstockage d'urgence, les normes relatives au bien-être des animaux, ainsi qu'à la santé et à l'hygiène, devront être respectées et des postes d'abattage fixes ou mobiles devront être construits s'il y a lieu (voir

le Chapitre 4). Dans ces circonstances, la consultation avec des employés du secteur de l'élevage ou des bouchers locaux permettra de déterminer l'emplacement adéquat des postes d'abattage et leur agencement. Les procédures d'inspection de la viande sont généralement bien maîtrisées. Il convient de veiller à la destruction en toute sécurité des abats des animaux abattus.

**Section 3b : Appui aux fonctions vétérinaires du secteur public –
Systèmes de surveillance des maladies du bétail**

**Norme 1 relative aux systèmes d'information sur les maladies du bétail :
Surveillance des maladies du bétail**

En cas d'urgence prolongée, il est prévu un système de surveillance des maladies du bétail afin de couvrir les populations sinistrées.

Indicateurs clés

- Le suivi ordinaire des services vétérinaires cliniques primaires comprend la collecte de données sur les maladies du bétail importantes (voir la note d'orientation 1).
- L'enquête sur les maladies du bétail est menée en réponse à l'apparition d'une maladie afin de confirmer le diagnostic et de mettre en place ou de modifier des mesures prophylactiques adaptées aux besoins (voir la note d'orientation 2).
- En cas de crises prolongées et pour les maladies animales couvertes par des politiques de surveillance sanitaire ou des stratégies d'éradication nationales, les informations sont recueillies en conformité avec ces politiques et ces stratégies (voir la note d'orientation 3).
- L'organe de coordination prépare des données sur les maladies du bétail et soumet le rapport ainsi obtenu à l'autorité vétérinaire compétente, le cas échéant (voir la note d'orientation 4).

Notes d'orientation

1. **Suivi ordinaire :** le suivi des activités cliniques des agents vétérinaires peut contribuer à une surveillance des maladies du bétail au moyen de l'enregistrement d'événements liés aux maladies du bétail, en plus du traitement ou des mesures prophylactiques éventuels. Les données de ce type s'avèrent particulièrement utiles si la morbidité ou la mortalité du bétail par espèce et par maladie

sont enregistrées par rapport à la population exposée. Les tâches de suivi devraient être conçues en consultation avec les autorités gouvernementales, lorsqu'elles existent.

2. **Enquête vétérinaire :** les programmes et agences vétérinaires devraient être dotés des capacités nécessaires pour mener des enquêtes sur les flambées de maladie. Au sein d'un programme pluri-institutionnel, cette tâche peut être attribuée à une équipe ou un individu spécialisé dans les enquêtes sanitaires, y compris l'examen *post mortem* et le diagnostic en laboratoire. Si ces compétences n'existent pas sur place, les agences devraient être prêtes à recueillir des échantillons pertinents et à les soumettre à un laboratoire, soit dans le pays même soit à l'étranger. Toutes les opérations doivent compléter les systèmes d'enquête vétérinaire des pouvoirs publics, lorsqu'ils existent, par des rapports de diagnostic officiels soumis par les acteurs du gouvernement. Lors de crises prolongées, les agences devraient envisager d'établir un petit laboratoire de diagnostic local pour étayer les capacités de diagnostic des agents vétérinaires cliniques et les enquêtes sanitaires. Le partage des locaux avec des laboratoires médicaux peut être envisageable.
3. **Surveillance des épizooties :** dans nombre de pays, des épizooties désignées font l'objet de programmes de contrôle ou d'éradication nationaux ou internationaux, qui font appel à des procédures de surveillance normalisées fixées par des organisations internationales comme l'OIIE et la FAO. Dans la mesure du possible, les systèmes de surveillance des maladies du bétail en cas de crises prolongées devraient suivre ces procédures normalisées. Lorsque des contraintes opérationnelles empêchent la mise en œuvre de ces procédures, la liaison avec les autorités nationales (le cas échéant) et soit l'OIIE ou la FAO devrait déboucher sur une adaptation des méthodes de surveillance aux circonstances sur le terrain.
4. **Présentation de rapports :** en cas de crises prolongées, toutes les agences devraient soumettre périodiquement des rapports de surveillance à l'organe de coordination, lequel, à son tour, devrait compiler les informations et les soumettre aux autorités gouvernementales compétentes. La présentation de rapports intervient généralement une fois par mois.

Annexe 5.1 Méthodes d'évaluation et aide-mémoire pour la fourniture de services vétérinaires

Une évaluation rapide de la fourniture de services vétérinaires peut se baser sur cinq indicateurs clés : accessibilité, disponibilité, caractère abordable, acceptation et qualité.

Indicateur	Méthode utile
<p>Accessibilité La distance physique entre les éleveurs et les agents vétérinaires qualifiés les plus proches.</p>	<p>Cartographie participative : simples croquis qui montrent l'emplacement des troupeaux et leurs propriétaires ainsi que les prestataires de services vétérinaires les plus proches par type de prestataire. La distance peut être indiquée en kilomètres, en miles ou en heures de voyage. Une seule carte peut mettre en évidence tous les prestataires de services vétérinaires dans une région donnée.</p>
<p>Disponibilité Indicateur de la présence physique d'un service dans une région. Une région peut compter beaucoup de vétérinaires mais, s'ils sont tous concentrés dans la même ville, le service est effectivement disponible mais pas accessible.</p>	<p>Cartographie participative : comme ci-dessus. Observation directe des agents et des installations vétérinaires et entretiens : pour évaluer les stocks existants de produits vétérinaires, la qualité des médicaments et du matériel.</p>
<p>Caractère abordable L'aptitude des populations à payer les prestations.</p>	<p>Entretiens semi-structurés et observation des aménagements vétérinaires et des marchés à bestiaux : l'examen des aménagements vétérinaires et des tarifs pratiqués déterminera le coût normal des prestations. Les entretiens détermineront la valeur du bétail, ce qui permettra de dresser une comparaison entre les coûts du service et la valeur des bêtes. Si les marchés à bestiaux sont toujours opérationnels, ou si un programme de déstockage est en cours, il est plus probable que les éleveurs puissent payer les services vétérinaires.</p>
<p>Acceptation Ce concept a trait à l'acceptation culturelle et politique des agents vétérinaires et il dépend des normes socioculturelles locales, des questions liées au genre, des capacités linguistiques et d'autres questions.</p>	<p>Entretiens avec les éleveurs.</p>
<p>Qualité Le niveau de formation des agents vétérinaires, leurs compétences et connaissances techniques, leurs talents de communication, la qualité et la diversité des médicaments vétérinaires, vaccins et autre matériel à leur disposition.</p>	<p>Entretien avec les agents vétérinaires ; observation directe des aménagements vétérinaires ; inspection des diplômes, certificats d'aptitude à pratiquer ou équivalents.</p>
<p>Tous les indicateurs</p>	<p>Matrice de notation : si différents types d'agents vétérinaires sont opérationnels dans le secteur, une matrice de notation des différents agents par rapport aux cinq indicateurs fera ressortir les forces et les faiblesses relatives de chaque catégorie.</p>

Annexe 5.2 Exemples d'indicateurs de suivi et d'évaluation pour la fourniture de services vétérinaires

	Indicateurs de processus (mesurent ce qui se passe)	Indicateurs d'impact (mesurent le « résultat de ce qui se passe »)
Conception du système	<ul style="list-style-type: none"> Réalisation d'une enquête et d'une analyse participatives Nombre de réunions avec la communauté ou ses représentants 	<ul style="list-style-type: none"> Identification des 10 problèmes de santé animale les plus importants pour la communauté en fonction des différents groupes ventilés par richesse et par sexe Analyse des options pour l'amélioration de la santé animale Accord sur les mesures à prendre
Liens avec les points de distribution des médicaments	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de réunions entre les agents vétérinaires privés et l'agence 	<ul style="list-style-type: none"> Accord entre les parties Nombre d'agents paravétérinaires liés au fournisseur privé de médicaments pour animaux ou à l'agence
Formation vétérinaire accélérée	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'agents formés Nombre et types de problèmes de santé animale couverts durant la formation Implantation géographique des agents Coût de la formation 	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration des connaissances et compétences vétérinaires des stagiaires
Activités des agents vétérinaires	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de kits de démarrage fournis aux agents vétérinaires Coût des kits de démarrage fournis Quantités et types de médicaments fournis aux agents vétérinaires Coût des médicaments fournis aux agents vétérinaires Nombre de traitements par maladie par type d'animal par agent et par mois Nombre de vaccinations par maladie par type d'animal par agent et par mois Revenu perçu par les agents vétérinaires Nombre de formulaires de suivi soumis par les agents vétérinaires Nombre de flambées de maladies notifiées par les agents vétérinaires 	<ul style="list-style-type: none"> Mortalité du bétail au fil du temps Couverture géographique des agents vétérinaires Proportion des ménages pratiquant l'élevage ayant recours aux services d'un agent vétérinaire Proportion ou nombre d'agents opérationnels à l'issue de la formation Médicaments et vaccins redistribués aux ACSA sur la base des revenus perçus par ces derniers Mesures prises en fonction des notifications de flambées de maladie Consommation alimentaire dans la communauté liée à l'amélioration de la santé des animaux et ventilée en différents groupes selon la richesse et le sexe Revenu de la communauté lié à l'amélioration de la santé des animaux et ventilée en différents groupes selon la richesse et le sexe Influence sur les politiques

Source : Catley *et al.* (2002)



Références

- Admassu, B., S. Nega, T. Haile, B. Abera, A. Hussein et A. Catley (2005) 'Impact assessment of a community-based animal health project in Dollo Ado and Dollo Bay districts, southern Ethiopia' (« Évaluation de l'impact d'un projet communautaire de santé animale dans les districts de Dollo Ado et Dollo Bay en Éthiopie méridionale »), *Tropical Animal Health and Production*, 37(1): 33–48.
- Aklilu, Y. (2003) 'The impact of relief aid on community-based animal health programmes: The Kenyan experience' (« L'impact de l'aide d'urgence sur les programmes communautaires de santé animale : l'expérience du Kenya », dans Sones, K. et Catley, A. (eds) *Primary Animal Healthcare in the 21st Century: Shaping the Rules, Policies and Institutions (Soins primaires de santé animale au XXI^e siècle : façonner les règles, les politiques et les institutions)*, Actes d'une conférence internationale, 15-18 octobre 2002, Mombasa, Kenya, Union africaine/Bureau interafricain des ressources animales, Nairobi, www.eldis.org/cf/search/disp/docdisplay.cfm?doc=DOC13301&resource=f1pastoralism
- Burton, R. (2006) *Humane Destruction of Stock (Destruction du bétail sans cruauté)*, PrimeFact 310, New South Wales Department of Primary Industries, Orange, Nouvelle-Galles du Sud, www.dpi.nsw.gov.au/__data/assets/pdf_file/0010/96796/humane-destruction-of-stock.pdf
- Catley, A. (2005) *Participatory Epidemiology: A Guide for Trainers (Épidémiologie participative : guide à l'usage des formateurs)*, Union africaine/Bureau interafricain des ressources animales, Nairobi, www.participatoryepidemiology.info/TrainingMaterials.html
- Catley, A., D. Abebe, B. Admassu, G. Bekele, B. Abera, G. Eshete, T. Rufael et T. Haile (2008) 'Impact of drought-related livestock vaccination in pastoralist areas of Ethiopia' (« Impact de la vaccination du bétail liée à la sécheresse dans les zones pastorales de l'Éthiopie »), *Disasters*, sous presse.
- Catley, A., T. Leyland et S. Blakeway (eds) (2002) *Community-Based Animal Healthcare: A Practical Guide to Improving Primary Veterinary Services (Soins communautaires de santé animale : Guide pratique pour l'amélioration des services vétérinaires primaires)*, ITDG Publishing, Londres.
- Catley, A., T. Leyland, J. C. Mariner, D. M. O. Akabwai, B. Admassu, W. Asfaw, G. Bekele et H. Sh. Hassan (2004) 'Para-veterinary professionals and the development of quality, self-sustaining community-based services' (« Les professionnels paravétérinaires et le développement de services communautaires de qualité et autosuffisants »), *Rev. Sci. Tech. Off. Int. Epiz.*, 23: (1): 225–52, www.oie.int/eng/publicat/rt/2301/A_R23118.htm

- Heath, S. E., S. J. Kenyon et C. A. Zepeda Sein (1999) 'Emergency management of disasters involving livestock in developing countries' (« Gestion urgente lors des catastrophes touchant le bétail dans les pays en développement »), *OIE Revue Scientifique et Technique*, 18 (1): 256–71.
- Leyland, T. (1996) 'The case for a community-based approach, with reference to Southern Sudan' (« Arguments en faveur d'une approche communautaire, dans le contexte du Sud-Soudan »), dans *The World Without Rinderpest (Le monde sans peste bovine)*, FAO Animal Health and Production Paper 129, pp. 109–120, www.fao.org/docrep/003/w3246e/W3246E09.htm
- Linnabary, R. D., J. C. New et J. Casper (1993) 'Environmental disasters and veterinarians' response' (« Catastrophes environnementales et réponses des vétérinaires »), *Journal of the American Veterinary Medical Association*, 202 (7): 1091–93.
- Mutungi, P. M. (2005) 'External evaluation of the ICRC veterinary vouchers system for emergency intervention in Turkana and West Pokot Districts' (« Évaluation externe du système vétérinaire à coupons du CICR pour les interventions en situation d'urgence dans les districts de Turkana et de West Pokot »), CICR, Nairobi.
- Schreuder, B. E. C., H. A. J. Moll, N. Noorman, A. H. Halimi, A. H. Kroese et G. Wassink (1995) 'A benefit-cost analysis of veterinary interventions in Afghanistan based on a livestock mortality study' (« Analyse des coûts-avantages des interventions vétérinaires en Afghanistan sur la base d'une étude de la mortalité du bétail »), *Preventive Veterinary Medicine*, 26: 303–14.

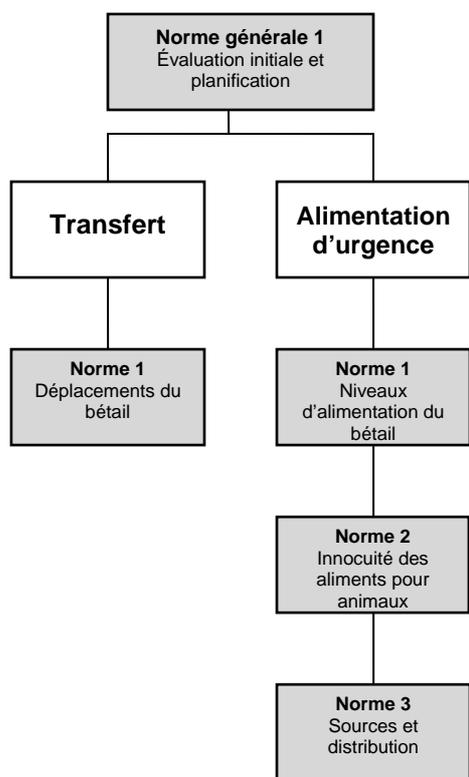


Crédit photographique : Kelly Lynch/Save the Children, États-Unis

CHAPITRE 6

Normes minimales pour garantir l'approvisionnement en aliments pour animaux

Garantir l'approvisionnement en aliments pour animaux



Introduction

Liens avec les objectifs relatifs aux moyens de subsistance de LEGS

Diverses situations d'urgence peuvent affecter l'accès du bétail aux aliments pour animaux. Par exemple, lors d'une sécheresse, le fourrage manque en raison d'un manque de précipitations ; en situation de conflit, les sources normales d'alimentation peuvent ne pas être accessibles ; une grave inondation peut entraîner la perte des ressources naturelles. Garantir l'approvisionnement en aliments pour animaux dans ces situations d'urgence dépend dans une large mesure du deuxième et troisième objectifs de LEGS relatifs aux moyens de subsistance, à savoir :

- protéger les principaux biens liés à l'élevage des communautés sinistrées ;
- reconstituer les principaux biens liés à l'élevage au sein des communautés sinistrées.

Ainsi, les bêtes essentielles pour les moyens de subsistance sont épargnées, c.-à-d. qu'elles sont maintenues en vie par la fourniture d'aliments pour animaux et, avec le temps, il devient possible de reconstituer le cheptel. La fourniture d'aliments pour animaux peut aussi avoir un impact sur le premier objectif relatif aux moyens de subsistance de LEGS – fournir une aide immédiate aux communautés sinistrées par le biais d'interventions basées sur l'élevage – dans la mesure où le fait de maintenir le troupeau en vie contribue à l'alimentation du ménage.

L'importance que revêt la garantie de l'approvisionnement en aliments pour animaux dans les interventions lors de catastrophes

Le bétail est particulièrement vulnérable à la perturbation à court terme des ressources dont il dépend pour sa survie. Les bêtes ont notamment besoin d'être suffisamment nourries et abreuvées pour survivre en temps de crise. Toute intervention en situation d'urgence qui vise à maintenir les effectifs de bétail dans la zone sinistrée doit donc prendre des dispositions adéquates pour maintenir l'approvisionnement en aliments du bétail. Cet aspect est tout particulièrement important en cas de sécheresse, lorsque les bêtes meurent généralement de faim plutôt que des suites de maladies, en cas d'inondations, quand les bêtes coupées du reste du troupeau par la crue meurent s'il ne leur est pas apporté de nourriture, et en cas de conflit, lorsque l'accès aux pâturages est limité pour des raisons d'insécurité ou de corruption. Ainsi, les nomades Kuchi en Afghanistan n'ont pas pu accéder à

leurs pâturages d'été en raison de l'insécurité mais ils n'ont pas non plus les moyens d'acheter des aliments pour animaux. Au Niger, durant la crise de 2004-05, les éleveurs se sont vus contraints de payer des pots-de-vin et des « amendes » pour pouvoir accéder aux pâturages des ranches de l'État. Lorsque les granges sont détruites par une catastrophe (p. ex. un ouragan, un séisme ou une inondation), il peut s'avérer urgent de reconstituer les réserves et de reconstruire les installations de stockage nécessaires pour permettre la survie du troupeau, tout au moins à court et moyen terme.

En situation d'urgence, il n'est pas rare que les éleveurs eux-mêmes donnent priorité à la fourniture d'aliments au bétail. Ainsi, les pasteurs éthiopiens ayant participé à une initiative de vente accélérée du bétail pendant la sécheresse de 2006 ont consacré une partie du produit de la vente à l'acheminement par camion des animaux restants vers de meilleurs pâturages (voir l'étude de cas 4.1 dans le Chapitre sur les études de cas). Dans un autre exemple, les éleveurs ont donné à leurs bêtes une partie de l'aide alimentaire qu'ils avaient reçue pour eux ou bien l'ont échangée contre des aliments pour animaux (voir l'étude de cas 6.3 dans le Chapitre sur les études de cas). Bien que le soutien d'une agence extérieure pour la fourniture d'aliments pour animaux puisse constituer une pomme de discorde si l'on estime que cela revient à soustraire des ressources (par exemple, des moyens de transport) qui pourraient être utilisées dans le cadre de l'apport de vivres destinées aux populations humaines, en situation d'urgence, l'alimentation du bétail peut constituer une priorité absolue pour les communautés propriétaires de bêtes.

Le coût relatif du maintien en vie du troupeau en situation d'urgence (notamment dans le cas d'une sécheresse) doit être comparé à celui d'autres options, telles que la fourniture de bêtes pour la reconstitution du cheptel une fois l'urgence passée. Une étude effectuée dans des zones pastorales du nord du Kenya et dans l'est de l'Éthiopie a révélé qu'il était trois à six fois plus onéreux de reconstituer le noyau reproducteur du troupeau au lendemain d'une sécheresse que de garder les animaux en vie en assurant leur alimentation (voir Pastoralist Livelihoods Initiative, 2007).

Options pour la fourniture d'aliments pour animaux

Les normes présentées dans ce chapitre concernent principalement des interventions qui visent à garantir qu'un niveau « adéquat » d'alimentation du cheptel puisse être maintenu pendant toute la durée de l'urgence. Au sens le plus large, cela veut dire que les fonctions productives des animaux touchés pourront être restaurées avec un minimum de contributions extérieures et de retard durant la phase de relèvement post-urgence. Ce chapitre présente deux moyens différents de garantir l'approvisionnement en aliments pour

animaux en situation d'urgence : le transfert du bétail et l'alimentation d'urgence. Les interventions basés sur des versements d'argent suscitent aussi un intérêt croissant en situation d'urgence, y compris comme alternative à la fourniture d'aliments pour animaux (voir l'Encadré 2.2 au Chapitre 2). La décision de s'engager dans l'une ou l'autre de ces voies dépendra d'un certain nombre de facteurs.

Transfert du bétail

Dans de nombreuses sociétés pastorales, le regroupement des troupeaux appartenant à différents éleveurs pour les déplacer vers des zones où les ressources sont plus abondantes se pratique depuis longtemps en période de crise. En situation d'urgence, cette stratégie peut aussi présenter d'autres avantages, notamment la protection des animaux des risques d'infection, de prédation ou de vol bien qu'il y ait aussi des risques associés à la formation d'un plus grand troupeau. Pour les grands troupeaux regroupés de la sorte, il peut s'avérer difficile de trouver des ressources suffisantes en eau et en pâturages, ce qui exacerbe les problèmes au lieu de les résoudre ; de surcroît, certaines maladies infectieuses peuvent en fin de compte se propager plus largement dans le cheptel en raison d'un contact plus étroit.

Malheureusement, dans beaucoup de situations d'urgence, il peut s'avérer difficile de mettre en œuvre ces stratégies de transfert en raison de l'érosion de la base de ressources et de la concurrence exercée par les populations sédentaires le long de ce qui était jadis des pistes traditionnelles de transhumance. En outre, lorsqu'un conflit est un facteur déterminant dans une situation d'urgence, le déplacement à l'intérieur d'une région peut exposer les éleveurs eux-mêmes à un danger considérable.

Alimentation d'urgence

L'alimentation d'urgence a pour but de remplacer les ressources alimentaires pour animaux qui ne sont plus disponibles en quantités suffisantes en raison d'une situation d'urgence. Il peut être déclenché par les éleveurs eux-mêmes qui ont recours à des aliments non traditionnels, récoltés ou achetés, ou encore à des réserves traditionnelles de fourrage qui ont été mises de côté en prévision d'une période de disette. Parfois, ces options peuvent ne pas être offertes aux éleveurs qui ne sont pas en mesure de prendre en charge les besoins actuels de leurs bêtes. Dans ce cas, des programmes d'alimentation d'urgence gérés par des agences extérieures peuvent être mis en place pour faciliter la fourniture de fourrage, d'aliments concentrés ou de blocs de multivitamins.

Les stratégies d'alimentation d'urgence varient en fonction du rôle du bétail dans les moyens de subsistance. Dans les zones pastorales, le

ravitaillement se concentre uniquement sur le maintien en vie du cheptel noyau reproducteur, plutôt que de chercher à nourrir tous les animaux. Dans d'autres régions, là où les ménages possèdent éventuellement un petit nombre de bêtes (par exemple quelques chèvres, une vache laitière ou quelques poulets), les programmes de ravitaillement peuvent cibler tous les animaux de la communauté. Lorsqu'une quantité considérable des réserves d'aliments pour animaux a été détruite par la catastrophe, les programmes d'alimentation d'urgence peuvent aussi envisager de réapprovisionner ces granges (et de reconstruire les installations de stockage – voir le Chapitre 8).

Lorsqu'il est probable que l'élevage continue d'apporter une contribution importante aux moyens de subsistance des ménages dans une zone sinistrée, les avantages qu'offrent les programmes d'alimentation d'urgence du bétail, ne serait-ce que pour maintenir les animaux en vie, sont évidents. En outre, les infrastructures qu'ils nécessitent peuvent aussi servir à soutenir d'autres activités cruciales, comme la distribution de produits vétérinaires et la collecte ou la diffusion d'informations.

Toutefois, de tels programmes sont généralement très gourmands en intrants et exigent donc des stratégies de sortie très précises avant de pouvoir être entamés pour veiller à ce qu'ils puissent être maintenus à un niveau suffisant pendant la durée de l'urgence puis éliminés progressivement et de façon appropriée. Les bêtes, et notamment le gros bétail, peuvent nécessiter de grosses quantités d'aliments sur une période prolongée et ces provisions devront souvent être transportées sur de longues distances. En présence de grands troupeaux, il peut s'avérer important de considérer la mise en œuvre de programmes de déstockage en parallèle afin de maintenir l'équilibre écologique de la zone sinistrée ou de pallier le manque de ressources en soutenant le ciblage des bêtes touchées ayant le plus de valeur.

L'alimentation d'urgence est de préférence distribué sur place, c.-à-d. que les aliments sont acheminés jusqu'aux bêtes. Lorsque cela n'est pas possible ou si cela présente des risques, des camps de ravitaillement peuvent être mis en place pour que les éleveurs y amènent leurs bêtes menacées. Ainsi, en situation de conflit, des camps de ravitaillement peuvent être mis en place dans des zones sûres mais pauvres en ressources car les aliments du bétail peuvent y être acheminés à moindre risque que les animaux eux-mêmes. Les camps de ravitaillement peuvent aussi donner l'occasion d'associer les programmes « vivres contre travail » ou « argent contre travail » à la surveillance ou la supervision des camps.

Pour chacune de ces deux options – transfert et alimentation d'urgence – il convient de prendre en compte un certain nombre de facteurs, notamment : les capacités de gestion, les stratégies autochtones d'adaptation, l'introduction de maladies et de ravageurs, et la perturbation des marchés locaux, comme nous l'abordons plus loin.

Capacités de gestion

Même dans les communautés ayant une longue tradition d'élevage, les capacités de gestion peuvent avoir été érodées du fait d'une situation d'urgence. Les membres d'une famille peuvent avoir été tués ou avoir migré ou encore ne plus être en assez bonne santé pour pouvoir se charger des travaux d'élevage ou fournir les compétences managériales requises. Cette situation peut encore être aggravée par l'introduction d'options de gestion inconnues, comme la distribution d'aliments concentrés ou de blocs de multnutriments. Lors de la conception des programmes d'intervention, il convient de se demander si ces facteurs risquent de compromettre leur réussite ou s'il est réaliste de fournir un soutien adéquat pour renforcer les capacités de gestion et de travail (programmes de formation et incitation à recruter une main-d'œuvre extérieure).

Stratégies autochtones d'adaptation

Dans bon nombre de régions du monde, les populations ont dû faire face aux conséquences de situations d'urgence bien avant l'avènement d'une aide extérieure. S'il est clair que le soutien extérieur a un rôle à jouer, les agences ne devraient pas ignorer les stratégies que les communautés ont développées pour elles-mêmes car celles-ci sont généralement bien ciblées sur les objectifs pivots que se fixent les populations sinistrées pour leur relèvement. Ainsi, les pasteurs ont des aires de pâturages qu'ils réservent traditionnellement à une utilisation en période de disette. D'autres exemples précis de stratégies autochtones d'adaptation sont mis en évidence dans les indicateurs clés et les notes d'orientation qui suivent.

Introduction de ravageurs, de maladies et de vecteurs

Lorsque des aliments pour animaux sont acheminés de l'extérieur vers une zone sinistrée, il se peut que des maladies végétales, animales, des ravageurs ou des vecteurs soient importés par la même occasion. Une gestion phytosanitaire adéquate revêt la plus haute importance pour réduire ce risque au minimum.

Perturbation des marchés locaux

De temps à autre, le transport des ressources alimentaires pour animaux vers une zone sinistrée peut être perçu comme une « solution de facilité », tout au moins d'un point de vue logistique. De fait, il ne faut pas la considérer qu'une fois que la possibilité d'un approvisionnement local a été écartée. Outre les

risques de propagation de maladies évoqués plus haut, les ressources provenant d'ailleurs peuvent remplacer des aliments qui auraient pu être fournis par des agriculteurs et des commerçants locaux, diffusant ainsi les avantages de l'intervention plus largement au sein de la zone sinistrée. En cas d'achats sur les marchés locaux, il peut aussi être utile d'échelonner les achats d'aliments pour animaux afin de limiter l'impact sur les systèmes de marché (et d'éviter le risque d'inflation opportuniste).

Calendrier des interventions

Le transfert du troupeau peut intervenir dès la phase d'alerte d'une urgence à développement lent, dans le cadre d'un plan de préparation aux catastrophes. Une fois la phase d'urgence/les suites immédiates atteintes, le transfert du bétail et/ou l'établissement de camps de ravitaillement peuvent être appropriés. L'alimentation d'urgence est généralement une mesure à court terme, mise en œuvre durant la phase d'urgence ou dans le cadre des suites immédiates d'une catastrophe à développement rapide ou lent pour maintenir les biens d'élevage jusqu'à ce que les mesures à plus long terme, telles que le transfert, puissent être appliquées, ou une fois que les ressources naturelles sont suffisamment restaurées pour subvenir aux besoins du bétail. À cet égard, la saisonnalité doit être prise en compte dans la planification d'une intervention en situation d'urgence, y compris une estimation du moment où les ressources en aliments pour animaux devraient redevenir disponibles à l'issue d'une urgence (voir le Tableau 6.2 ci-dessous).

Liens avec les autres chapitres

La fourniture d'aliments pour animaux peut s'inscrire en complément d'autres interventions en situation d'urgence en matière d'élevage, en particulier le déstockage (voir le Chapitre 4 ; voir aussi l'étude de cas 4.9 dans le Chapitre sur les études de cas), aux termes duquel certains animaux sont retirés du système de production et des efforts de fourniture d'aliments pour animaux (et d'eau) sont mis en œuvre pour garantir la survie et, dans l'idéal, l'amélioration du cheptel restant. La coordination entre les initiatives et entre les agences revêt donc la plus haute importance pour éviter que les activités de l'une fragilisent les opérations de l'autre (voir aussi le Chapitre 3, Norme commune 3 – Intervention et coordination). Les initiatives liées à l'alimentation animale peuvent aussi apporter un soutien supplémentaire à la fourniture de bêtes dans les ménages sinistrés (voir le Chapitre 9).

Tableau 6.1 Avantages et inconvénients des options de fourniture d'aliments pour animaux

Option	Avantages	Inconvénients
Transfert du bétail	<ul style="list-style-type: none"> • Peut s'appuyer sur des pratiques autochtones, par exemple l'utilisation de réserves prévues en cas de disette • Peut aussi éviter les risques, comme l'infection, la prédation ou le vol • Peut simplifier la logistique associée à la fourniture de compléments alimentaires et d'eau en fonction des besoins 	<ul style="list-style-type: none"> • Exige des ressources suffisantes dans une distance raisonnable que les bêtes soient en mesure de parcourir • Les bêtes doivent être en assez bonne santé pour pouvoir voyager • Concurrence potentielle avec les populations sédentaires le long des pistes de transhumance • En situation de conflit, le déplacement du bétail peut accroître les risques courus par les éleveurs • Le regroupement d'un grand nombre de bêtes peut accroître le risque de maladie • Peut réduire l'accès aux produits de l'élevage pour les groupes vulnérables, comme les enfants et les personnes âgées • Peut nuire à d'autres moyens de subsistance si la main-d'œuvre est retirée pour aller surveiller le troupeau dans un lieu éloigné
Alimentation d'urgence : distribution sur place	<ul style="list-style-type: none"> • Intervention rapide pour maintenir en vie les animaux menacés • Peut exploiter les réserves d'affouragement mises en place dans le cadre d'un plan de préparation aux catastrophes • Peut engendrer des avantages pour l'économie locale lorsqu'il existe des possibilités d'approvisionnement local • Peut cibler le noyau reproducteur du troupeau • Possibilité de reconstituer aussi les stocks d'aliments pour animaux perdus lors la catastrophe 	<ul style="list-style-type: none"> • Solution coûteuse et gourmande en intrants • Doit pouvoir continuer pendant toute la durée de l'urgence • Pas viable à plus long terme • Exige des aménagements sûrs de stockage et de transport • Risque d'introduire des maladies, des ravageurs et des vecteurs venus de l'extérieur • Le fait de s'approvisionner à l'extérieur peut perturber les marchés locaux • Exige supervision et gestion
Alimentation d'urgence : camps de ravitaillement	<ul style="list-style-type: none"> • Sécurité accrue pour le troupeau et les éleveurs • Si les ressources sont limitées dans la région, des aliments peuvent être acheminés vers le camp depuis d'autres lieux • Possibilités d'argent contre travail ou de vivres contre travail pour les gardiens et les intendants 	<ul style="list-style-type: none"> • Exige un site adapté avec un abri/ un enclos ; de l'eau et des aliments pour animaux • Exige plus de capacités organisationnelles et managériales que le simple transfert et nécessite aussi des ressources pour le paiement des salaires, des aliments pour animaux, etc. • Exige une main-d'œuvre structurée pour superviser et surveiller le troupeau • Les bêtes doivent être en assez bonne santé pour se déplacer jusqu'au camp

Tableau 6.2 Calendrier possible des interventions en matière d'alimentation animale

Options	Développement rapide			Développement lent			
	Suites immédiates	Relèvement précoce	Relèvement	Alerte	Alarme	Urgence	Relèvement
Transfert du bétail	→			→			
Alimentation d'urgence : distribution sur place	→					→	
Alimentation d'urgence : camp de ravitaillement	→					→	

Vulnérabilités et capacités des communautés sinistrées

Comme dans toutes les interventions en situation d'urgence, garantir que les initiatives soient bien ciblées sur les personnes qui en ont le plus besoin n'est pas sans poser de difficultés. Comme les ressources alimentaires pour animaux sont un produit marchand (d'autant plus lorsqu'elles sont en faible quantité sur le marché), les arrangements logistiques doivent pouvoir garantir leur arrivée à bon port. Si de tels contrôles ne sont pas mis en place correctement :

- les individus les plus riches et les plus puissants d'une communauté peuvent s'accaparer un volume disproportionné des ressources pour nourrir leur propre bétail, pourtant exposé à des risques moindres ;
- les expéditions d'aliments pour animaux peuvent être détournées et vendues à profit par des personnes n'ayant pas d'animaux.

Les ménages touchés par une situation d'urgence ont tous des pronostics différents à plus long terme. Il est possible que des familles qui ont survécu depuis des générations comme éleveurs aient été si gravement touchées qu'après la crise, l'élevage ne soit plus vraiment une solution viable pour elles. Tous les programmes d'intervention doivent considérer avec attention les entreprises de subsistance que les familles seront probablement à même de poursuivre à l'avenir. Cela concerne particulièrement les interventions, comme la fourniture d'aliments pour animaux, qui visent à préserver les biens d'élevage pendant une période de crise. Il n'y a guère d'avantage à nourrir les animaux durant une urgence si la seule option qui s'offre à un ménage une fois la crise passée repose sur la dispersion de ses biens.

Comme pour toutes les initiatives en matière d'élevage en situation d'urgence, les rôles **sexospécifiques** par rapport aux soins apportés aux animaux et à la production d'élevage devraient être pris en compte au

moment de la conception des interventions. Dans certaines sociétés, il y a beaucoup de tâches ayant trait à la gestion du bétail qui sont effectuées par des femmes qui ne sont pas toujours en mesure de profiter d'une part équitable des avantages tirés de ces activités. La traite des animaux à vocation laitière ou mixte et le nettoyage des étables et abris sont des tâches qui incombent le plus souvent aux membres féminins du ménage. En outre, la collecte et la gestion des aliments pour animaux peuvent conférer des responsabilités particulièrement lourdes aux femmes et aux jeunes filles. C'est la raison pour laquelle les programmes d'urgence dont certains éléments portent sur la garantie de l'approvisionnement en aliments pour animaux devraient veiller tout particulièrement à ce que les tâches supplémentaires de gestion que ces interventions peuvent exiger ne compromettent pas les intérêts des femmes ou n'alourdissent pas la charge de travail quotidienne des femmes ou autres groupes vulnérables des communautés sinistrées.

Dans les familles touchées par le **VIH/sida**, la main-d'œuvre disponible peut se trouver gravement réduite. Dans ce cas, l'introduction de certaines tâches d'affouragement supplémentaire peut nécessiter des contributions en main-d'œuvre que les familles touchées sont incapables d'assurer. Sinon, comme dans le cas des autres interventions en matière d'élevage abordées dans cette publication, la garantie de la survie du troupeau familial peut aider à maintenir une alimentation qui convient aux personnes touchées grâce à la fourniture de produits d'élevage. Dans un tel cas, le transfert du bétail peut limiter l'accès à ces produits et exercer ainsi un effet négatif sur le régime alimentaire des PVVIH, et aussi d'ailleurs sur d'autres groupes vulnérables comme les enfants et les femmes enceintes ou allaitantes.

Les problèmes de **sécurité et de protection** devraient aussi être pris en compte. La situation de crise, même lorsqu'elle ne découle pas directement d'un conflit, peut être exacerbée par l'anarchie et les troubles civils. Les programmes efficaces d'alimentation du bétail devraient déboucher sur des troupeaux qui ont recouvré, voire augmenté, leur valeur initiale et qui peuvent donc devenir une cible plus attrayante pour les vandales. Les camps de ravitaillement, où sont concentrées de nombreuses bêtes, peuvent attirer des pillards, notamment dans les zones à risque. Il se peut que les éleveurs les plus pauvres ne soient pas équipés pour faire face au vol de leurs bêtes ; par conséquent, les programmes devraient réfléchir soigneusement à la manière de maintenir la protection des animaux concernés. Lorsqu'une telle protection ne peut pas être raisonnablement garantie, d'autres options d'interventions comme le déstockage peuvent être plus appropriées. Dans les cas où un grand nombre de personnes ont été déplacées et installées dans des camps avec leurs bêtes, il peut y avoir des pâturages disponibles à l'extérieur des camps mais moyennant des risques de violence ou d'insécurité

personnelle, auquel cas il est peut-être plus approprié de distribuer des aliments dans les camps ou à proximité.

L'impact sur l'**environnement** des initiatives de ravitaillement planifiées doit aussi être pris en compte. Le bétail, dans une plus ou moins large mesure, place un fardeau sur l'écosystème dans lequel il vit du fait de la consommation de ressources alimentaires et, dans le cas de systèmes plus intensifs, du fait de la production de déjections. Lorsque ces écosystèmes ont été gravement touchés par une catastrophe, les impacts de ce fardeau peuvent être exacerbés, aussi bien à court terme que durant la phase de relèvement. Dans une telle situation, on peut se demander si les moyens de subsistance des populations sont vraiment mieux soutenus par des programmes comme ceux qui impliquent une amélioration de l'alimentation animale afin d'encourager le rétablissement rapide des effectifs d'élevage. Dans le même temps, le transfert des bêtes loin des zones fortement dégradées peut les protéger de tous dégâts supplémentaires. Le coût environnemental du transport des bêtes ou des aliments devrait aussi être pris en compte lors de l'étude de l'impact environnemental des activités potentielles – dans certains cas, le coût environnemental du transport des aliments jusqu'au troupeau peut s'avérer supérieur à l'impact du transfert du troupeau ; dans d'autres, ce peut être l'inverse. Les initiatives de fourniture d'aliments aux animaux devraient aussi prendre en compte la disponibilité des ressources en eau nécessaires pour abreuver le cheptel (voir Chapitre 7).

Les communautés d'éleveurs touchés par une catastrophe peuvent aussi s'appuyer sur leurs connaissances et leurs **capacités** autochtones pour répondre à la situation d'urgence et, parfois, pour la devancer (en se servant de mécanismes autochtones d'alerte précoce). Leurs connaissances et compétences en gestion de l'élevage sont telles qu'elles peuvent choisir les bêtes qui profiteront le plus des programmes d'alimentation afin de préserver le noyau reproducteur du troupeau. Elles peuvent être dotées de connaissances considérables sur la disponibilité en aliments pour animaux et le type d'aliments le mieux adapté à des fins d'achats et/ou de stockage. Elles peuvent aussi être en mesure de négocier l'accès à des pâturages voisins par le biais de réseaux sociaux.

Les normes minimales

Section 1 : Normes générales relatives à l'alimentation animale

Avant d'entreprendre des initiatives d'approvisionnement d'urgence en aliments pour animaux, la faisabilité des différentes options devrait être soigneusement étudiée comme illustré à la Figure 6.1, de même que les bêtes qu'il serait le plus approprié de cibler.

Norme générale 1 relative à la garantie de l'approvisionnement en aliments pour animaux : Évaluation initiale et planification

Les options possibles pour garantir l'approvisionnement en aliments pour animaux sont évaluées sur la base des possibilités, des pratiques et des besoins locaux.

Indicateurs clés

- Les opérations de fourniture d'aliments pour animaux sont uniquement lancées lorsqu'il existe des chances considérables de voir les bénéficiaires conserver et gérer leur bétail une fois l'urgence passée (voir la note d'orientation 1).
- Des plans basés sur les options décrites dans ce chapitre sont élaborés avec la pleine participation des parties prenantes et en tenant compte des stratégies autochtones d'adaptation, de la possibilité d'un approvisionnement local et de la perturbation éventuelle des marchés locaux (voir la note d'orientation 2).
- Le ciblage des bêtes à nourrir est basé sur une analyse de l'état des animaux, leurs chances de survivre à l'urgence et leur utilité pour reconstituer les biens d'élevage à l'avenir (voir la note d'orientation 3).
- L'évaluation initiale et la planification tiennent compte du contexte et des contraintes politiques éventuelles qui affectent l'accès aux aliments pour animaux et aux pâturages (voir la note d'orientation 4).

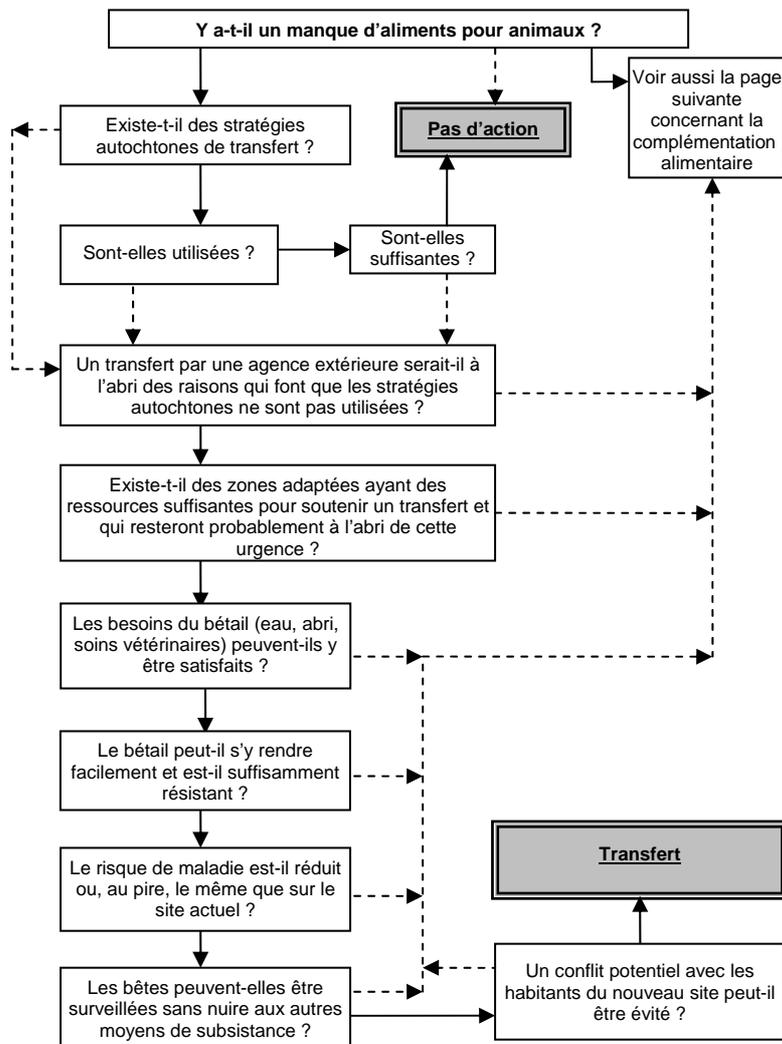
Notes d'orientation

1. **Les bénéficiaires peuvent garder et gérer leur bétail par la suite :** à long terme, certains ménages peuvent courir le risque de perdre leurs biens d'élevage à la suite d'une urgence – soit parce qu'ils ont perdu trop de bêtes soit parce que la capacité de travail de la famille a été amoindrie par des décès, la migration ou la maladie au point que le ménage n'est plus en mesure de faire de l'élevage. Avant de se lancer dans des interventions qui permettent de maintenir les animaux en vie à court terme, les agences doivent être raisonnablement sûres que les familles bénéficiaires seront en mesure de garder et de gérer leur bétail à plus long terme, en ayant recours à des processus de prise de décisions communautaires pour cibler les bénéficiaires les plus appropriés.
2. **Projets participatifs basés sur les stratégies autochtones d'adaptation et les marchés locaux :** comme indiqué plus haut, beaucoup de communautés propriétaires de bêtes disposent de

mécanismes autochtones pour faire face aux pénuries d'aliments pour animaux. Lorsque c'est possible, ces mécanismes doivent être pris en compte et étoffés. Dans les cas où des mécanismes d'adaptation existent mais ne sont pas encore employés, il convient d'analyser les motifs de ce non-emploi avant de lancer des interventions. Les marchés locaux devraient aussi être consolidés et non fragilisés par les achats ou le transport d'aliments pour animaux. Les sources locales de production de fourrage devraient être évaluées (de préférence dans le cadre d'un plan de préparation aux catastrophes, avant le début de l'urgence – voir le Chapitre 3, Norme commune 7). Dans certains cas, des réserves communautaires de ravitaillement sont mises en place dans le cadre d'initiatives de préparation aux catastrophes et peuvent fournir une source locale précieuse d'aliments pour le bétail en situation d'urgence (voir l'étude de cas 6.5 dans le Chapitre sur les études de cas). L'Annexe 6.1 présente un aide-mémoire pour guider le processus d'évaluation initiale et de planification.

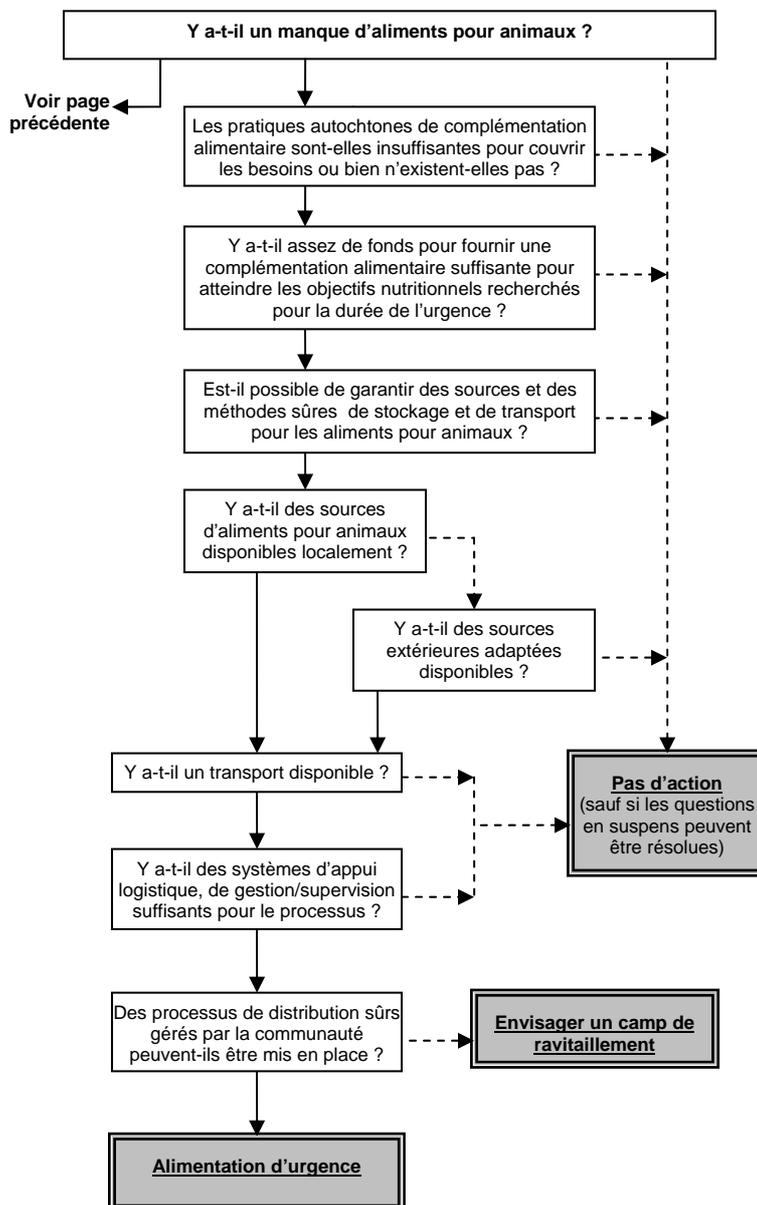
3. **Ciblage des bêtes :** certains types d'animaux sont mieux adaptés que d'autres pour faire face à une pénurie d'eau ou d'aliments et s'en remettre. Certains peuvent, selon la situation, avoir des besoins moins pressants car il est estimé qu'ils sont capables de survivre à une situation d'urgence sans l'apport de complément nutritionnel. D'autres peuvent être jugés comme une meilleure cible pour l'aide, par rapport à des animaux plus vulnérables dont on estime qu'ils ont peu de chances de survivre avec les ressources disponibles pour les nourrir. Les ressources disponibles pour mettre en œuvre des interventions portant sur l'alimentation animale en situation d'urgence seront presque toujours très limitées. C'est pourquoi il sera rarement possible de couvrir les besoins de tous les animaux du troupeau et seuls seront ciblés les animaux ayant le plus de valeur. Dans la pratique, cela veut dire le stock reproducteur de qualité et, éventuellement, les bêtes de somme ou les animaux qui peuvent avoir une valeur raisonnable sur le marché moyennant des apports alimentaires minimaux. Ce ciblage devrait être basé sur une planification participative avec les communautés bénéficiaires pour veiller à ce que les espèces animales sélectionnées traduisent les besoins des groupes et des ethnies vulnérables, lesquels peuvent être touchés différemment par une pénurie d'aliments pour animaux.

Figure 6.1 Arbre de décision relatif aux options d'alimentation animale



Légende : —> = oui - - - -> = non

Nota : Le résultat « Pas d'action (sauf si les questions en suspens peuvent être résolues) » peut simplement indiquer qu'un complément de formation ou un renforcement des capacités s'impose pour pouvoir répondre « oui » aux questions clés, plutôt que de suggérer une simple absence d'intervention.



Voir page précédente

Aliments pour animaux

4. **Contexte politique :** l'évaluation initiale devrait analyser le contexte politique pour ce qui est de l'accès aux aliments pour animaux. Cela peut englober les restrictions imposées sur l'accès aux pâturages ou sur les mouvements du bétail vers de nouveaux sites, ainsi que des obstacles au déplacement ou à l'achat d'aliments pour animaux (par exemple, les conditions imposées par des procédures internes d'achats commerciaux). Cette analyse devrait informer des plans de mise en œuvre et, s'il y a lieu, servir de base à des activités pertinentes de plaidoyer (voir le Chapitre 3, Norme commune 8).

Section 2 : Transfert du bétail

Norme 1 relative au transfert du bétail : Appui au lancement du déplacement du troupeau

Les modalités de déplacement du troupeau sont basées sur une évaluation approfondie des avantages qui en découleront et elles s'appuieront sur les stratégies autochtones d'adaptation.

Indicateurs clés

- Des mécanismes et des processus efficaces pour veiller à la participation d'experts locaux et d'utilisateurs finals sont intégrés dans la conception du programme dès les phases initiales (voir la note d'orientation 1).
- Une attention est accordée à l'identification de groupes de personnes et de catégories de bêtes capables de participer aux déplacements du bétail et d'en tirer parti (voir la note d'orientation 2).
- Les répercussions connexes (dispersion de la famille, conflit avec d'autres activités de relèvement) des déplacements proposés du bétail sont examinées durant la conception du programme (voir la note d'orientation 2).
- Les destinations proposées sont correctement évaluées pour déterminer leur capacité à combler les lacunes de la zone sinistrée pour ce qui est de subvenir aux besoins du bétail (voir les notes d'orientation 3, 4 et 5).
- Des stratégies de sortie (possibilités de cession ou de retour) sont intégrées dans le programme (voir la note d'orientation 6).

L'aide-mémoire de l'évaluation présenté à l'Annexe 6.1 identifie plusieurs questions clés auxquels il convient de répondre lorsque l'on envisage de soutenir des initiatives de transfert. Ces questions peuvent aussi influencer des décisions individuelles en matière de participation et peuvent aider les familles à déterminer si le transfert est une option viable pour leurs propres bêtes.

Notes d'orientation

1. **Assimilation du savoir-faire local :** le transfert du bétail est une stratégie traditionnelle d'adaptation pratiquée de longue date et qui a fait ses preuves. Toute tentative émanant de l'extérieur en vue de soutenir ces initiatives doit reconnaître qu'il existera vraisemblablement dans la communauté locale des experts pour leur mise en œuvre, qui sauront évaluer le potentiel des pâturages de destination, ainsi que les considérations environnementales et sociales à prendre en compte. Il est important de veiller à ce que ces personnes soient identifiées – par un consensus communautaire et par l'opinion de personnes clés interrogées – et à ce qu'elles prennent part à la discussion et la planification. Si le transfert est envisagé à un stade crucial de la situation d'urgence, il se peut qu'il y ait de bonnes raisons pour que cette stratégie n'ait pas encore été adoptée par la population locale. L'examen de ces raisons du point de vue des experts locaux peut fournir des indicateurs précieux pour contribuer à l'établissement d'autres interventions qui seraient plus appropriées.
2. **Aide à la prise de décisions individuelles en matière de participation :** le ciblage est essentiellement le processus qui consiste à faire en sorte que les avantages potentiels d'une intervention répondent réellement aux besoins de ceux (tant les hommes que les bêtes) qui y participent. Différents types d'éleveurs peuvent tirer parti des initiatives de transfert du bétail dans une situation d'urgence mais les conditions préalables suivantes doivent toujours être gardées à l'esprit :
 - Les familles doivent être aidées à procéder à des évaluations réalistes de leurs capacités probables à remettre sur pied leur entreprise d'élevage, une fois l'urgence passée. Les familles qui ont été si gravement touchées par la catastrophe qu'elles ont peu de chances de pouvoir reprendre leurs activités d'élevage par la suite ne devraient pas participer aux initiatives de transfert. Cela leur permettra de se concentrer sur d'autres solutions de relèvement. Cet appui doit être piloté par les institutions communautaires qui sont dotées des connaissances

- pertinentes pour jauger les compétences et les biens des familles concernées.
- Il faut réfléchir au rôle du bétail comme un seul élément de toute une stratégie de subsistance d'un ménage. La participation à des initiatives de transfert du bétail risque d'exercer des pressions trop fortes sur les maigres ressources de la famille et avoir des répercussions sur le maintien ou le rétablissement d'autres activités de subsistance touchées par la crise. En général, il est plus fréquent que le transfert du bétail soit approprié pour les familles qui sont très tributaires de l'élevage.
 - La participation devrait traduire la valeur finale de l'animal. Il sera en principe plus rentable de vendre, d'abattre ou de céder les animaux ayant peu de valeur, ne serait-ce que du fait de la concurrence sur de maigres ressources qu'ils livrent aux animaux ayant une valeur plus élevée.
 - Quelle que soit leur valeur perçue, il est peu probable que les animaux malades ou blessés profitent d'un transfert.
 - Le transfert du bétail peut déboucher sur un conflit avec les utilisateurs d'origine du pâturage de destination. La négociation avec toutes les parties prenantes revêt donc une importance vitale.
3. **Fourniture de renseignements** : l'un des domaines précis dans lesquels les agences extérieures (y compris les autorités locales) peuvent sensiblement favoriser l'établissement d'une dimension participative dans les initiatives « de type autochtone » de transferts du bétail concerne la collecte et la fourniture de renseignements logistiques. Par exemple, la population locale peut répugner à déplacer son bétail vers les sites de transfert traditionnels en raison de la nature de l'urgence ou pour un autre motif, parce qu'elle n'a pas été en mesure de déterminer si les ressources du site de destination sont effectivement disponibles pour subvenir à leurs besoins. Si elle peut être assurée que les bêtes seront correctement protégées et nourries pendant leur déplacement et une fois arrivées sur le nouveau site, les risques perçus à l'idée d'adopter la stratégie de transfert se trouveront fortement amoindris.
4. **Plaidoyer** : des contributions structurées aux programmes de transfert peuvent aussi avoir besoin d'englober une action de plaidoyer au nom des ménages déplacés et de leurs animaux. Cela peut comprendre :
- le démarchage des agences administratives et des ONG locales pour qu'elles fournissent un appui supplémentaire ;

- une liaison avec les autorités dans la zone de destination afin de maximiser les contributions qu'elles peuvent apporter ;
 - la négociation avec d'autres parties prenantes dans la zone d'accueil (notamment les autres utilisateurs de ressources liées au bétail) afin de minimiser les risques de conflits.
5. **Contributions supplémentaires** : les agences extérieures peuvent aussi être en mesure de promouvoir des initiatives de transfert, le cas échéant, en fournissant une gamme de contributions supplémentaires auxquelles les participants locaux n'auraient pas pu accéder autrement. Parmi celles-ci on peut citer :
- la fourniture d'eau et d'affouragement en chemin ;
 - la négociation de droits d'accès durant le voyage et à l'arrivée ;
 - la fourniture de services vétérinaires en chemin et au point de destination ;
 - l'établissement ou la remise en état de circuits de commercialisation ;

Le besoin de ce genre de contributions supplémentaires se fera sentir très vite dans bon nombre de situations et leur fourniture peut avoir un impact sensible sur la faisabilité et l'acceptabilité globales du transfert comme intervention en situation d'urgence. Toutefois, la mise en œuvre peut présenter des difficultés logistiques considérables et supposer des coûts élevés. Il est donc important qu'une évaluation adéquate des coûts et avantages soit faite avant de se lancer dans le transfert.

6. **Stratégies de sortie** : on court le risque que les initiatives de transfert se concentrent sur les besoins immédiats de protection du bétail durant la phase critique d'une urgence. Toutefois, il sera toujours nécessaire pour les éleveurs de restaurer par la suite des stratégies de gestion durable pour leurs bêtes et il est donc peu probable qu'ils restent indéfiniment au site de transfert. D'autres stratégies potentielles pour les participants à ces programmes susceptibles d'être mises en œuvre dans la phase de relèvement doivent être identifiées durant la planification et des ressources adéquates doivent être mises de côté pour faire en sorte qu'elles soient menées à bien. Parmi ces stratégies figurent :
- des arrangements pour ramener les bêtes et leurs propriétaires à leur site d'origine ou en d'autres lieux jugés mieux adaptés pour une installation à long terme ;
 - dans le cas des pasteurs, un soutien pour le rétablissement d'un mode de vie nomade ;
 - dans les situations où l'élevage n'est plus jugé constituer un élément efficace d'une stratégie de subsistance durable, une

aide à la cession du stock, en tirant le meilleur parti possible des avantages offerts par la phase de relèvement suite à une urgence dans les marchés des produits de l'élevage.

Section 3 : Alimentation d'urgence

Norme 1 relative à l'alimentation d'urgence : Niveaux d'alimentation du bétail

Les niveaux d'alimentation du bétail pris en charge par le programme devraient permettre des résultats de production appropriés et être durables sur toute la durée du programme.

Indicateurs clés

- Les niveaux d'alimentation du bétail assurés par le programme sont déterminés en fonction d'un ensemble d'objectifs de production clairement définis (voir les notes d'orientation 1 et 2).
- Les niveaux d'alimentation du bétail assurés par le programme sont à la fois réalistes et durables (voir la note d'orientation 2).
- Lorsque la perte des réserves d'aliments pour animaux représente une menace immédiate pour le bétail, les réserves sont reconstituées dans le cadre du programme d'alimentation animale (voir la note d'orientation 3).

Notes d'orientation

1. **Le concept d'adéquation nutritionnelle :** il est important de comprendre que le concept d'adéquation nutritionnelle n'implique pas de normes d'alimentation absolues. Une alimentation nutritionnellement adéquate pour garder l'animal en vie pendant une sécheresse de deux mois ne sera pas adéquate pour une vache produisant 25 litres de lait par jour dans une exploitation laitière périurbaine. Par conséquent, il est important de déterminer tôt dans le programme ce qui constitue un résultat nutritionnel adéquat *dans le cadre de la situation actuelle* (par exemple, des « rations minimales de survie », stabiliser le poids vif, rétablir le gain de masse corporelle, rétablir les performances de reproduction, etc.). Cet objectif devrait ensuite servir à informer la sélection d'options et la mise au point des détails techniques et logistiques du programme d'intervention.
2. **Budgétisation de l'alimentation animale :** la planification des quantités d'aliments nécessaires pour le bon déroulement du

programme exige de trouver un équilibre entre la consommation des animaux participants et les aliments qui peuvent raisonnablement être livrés au point de distribution. En gros, il s'agit d'estimer les aspects suivants :

- les besoins alimentaires journaliers des différents types d'animaux participants qui permettront au programme de satisfaire les objectifs souhaités tels que décrits à la note d'orientation 1 ;
- les quantités d'aliments disponibles qu'il est possible de se procurer dans les limites du budget du programme ;
- la distance par rapport à l'origine des aliments ;
- la durée du programme proposé ;
- le nombre d'animaux que l'on peut raisonnablement appeler à participer ;
- si le nombre d'animaux participants est insuffisant, le programme devra peut-être réévaluer son objectif global (par exemple, accepter qu'il peut uniquement stabiliser le poids vif de la plupart des animaux plutôt que de rétablir un gain) ou bien il faudra rechercher des sources de financement supplémentaires.
- **Reconstitution des réserves :** dans nombre de catastrophes à développement rapide, il arrive que les granges soient détruites. Si la perte de ces réserves menace la survie immédiate du bétail, les programmes d'alimentation d'urgence devraient inclure la reconstitution de ces approvisionnements (ainsi que la reconstruction des installations de stockage correspondantes) afin de garantir la protection des biens liés à l'élevage.

Norme 2 relative à l'alimentation d'urgence : Innocuité des aliments pour animaux

Lorsque des aliments pour animaux sont importés dans la zone sinistrée, les aspects sanitaires, phytosanitaires et autres de l'innocuité des aliments font l'objet d'une attention adéquate.

Indicateurs clés

- La vulnérabilité des effectifs d'élevage locaux et des sources d'aliments face aux ravageurs, maladies et vecteurs importés est correctement évaluée (voir la note d'orientation 1).

- Les produits d'alimentation animale introduits dans la zone sinistrée font l'objet d'un examen pour y détecter d'éventuelles sources de contamination notables (voir la note d'orientation 2).
- Des mesures satisfaisantes sont déployées pour veiller à ce que les véhicules et les installations de stockage soient propres et salubres (voir la note d'orientation 3).

Notes d'orientation

1. **Évaluations des risques :** en situation d'urgence, il peut s'avérer difficile de réaliser des évaluations détaillées des risques. Toutefois, il est important que les risques les plus importants susceptibles de compromettre la phase de relèvement soient identifiés avant de finaliser les importations d'aliments. Les problèmes rencontrés précédemment dans une zone sinistrée peuvent fournir une indication utile de la nature des risques futurs éventuels. Lorsque les risques sont jugés élevés, l'importation d'un aliment particulier dans une région pourra néanmoins être envisagée si les mesures en place pour contrôler et gérer l'aliment concerné inspirent un niveau de confiance acceptable (voir plus loin).
2. **Contrôle de la qualité des aliments importés :** les produits alimentaires qui seront importés dans une zone sinistrée doivent toujours être soumis à un contrôle de la qualité suffisant avant d'être livrés. Ce contrôle peut comprendre une inspection visuelle, soit à l'œil nu soit au microscope, pour détecter la présence de ravageurs ou de contamination. Pour certains types d'aliments, il peut être approprié de prévoir une autre analyse en laboratoire afin de détecter la présence de toxines. Ainsi, le maïs en grains ou en tourteaux peut présenter un risque notable de contamination fongique par des aflatoxines, notamment lorsqu'il fait l'objet d'une longue période de transport ou de stockage, comme c'est souvent le cas pour les aliments pour animaux utilisés dans les programmes d'alimentation d'urgence.
3. **Propreté et procédures sanitaires :** généralement, il n'est ni possible ni souhaitable de mettre en œuvre des procédures poussées de contrôle de la qualité au point de distribution. Par conséquent, il est particulièrement important que tout le personnel appelé à manipuler ou à transporter des aliments vers une zone sinistrée après les contrôles de la qualité utilise des procédures qui minimisent le risque de nouvelle contamination ou de détérioration. Ces mesures devraient comprendre :
 - un lavage et un nettoyage adéquat des cuves et des camions entre chaque chargement (dans l'idéal, cette opération devrait

s'effectuer à la vapeur, mais il est admis que, bien souvent, cela ne sera pas possible) ;

- le séchage des cuves et des camions de stockage après le nettoyage ;
- une tenue rigoureuse des registres des produits transportés pour éviter les risques de contamination croisée. Ainsi, les aliments pour animaux ne devraient jamais être transportés dans des camions ayant précédemment servi au transport de produits dangereux comme des produits agrochimiques, du verre ou de la ferraille ;
- une minimisation de tout contact du personnel avec le matériel stocké ou transporté. Ainsi, les chauffeurs ne devraient jamais marcher sur des chargements non couverts d'aliments pour animaux ;
- la couverture par une bâche des aliments pour animaux transportés dans des bennes ;
- les temps de transport et la durée du stockage doivent être réduits au minimum.

Norme 3 relative à l'alimentation d'urgence : Sources et distribution des aliments pour animaux

Dans la mesure du possible, les aliments pour animaux sont obtenus localement, distribués sans risque et d'une manière qui perturbe le moins possible les marchés nationaux et locaux.

Indicateurs clés

- Des systèmes administratifs et des procédures d'achats existent ou peuvent être adaptées pour permettre aux agences d'appui de procéder à l'achat rapide d'aliments pour animaux (voir la note d'orientation 1).
- Il est procédé à des évaluations de la disponibilité locale d'approvisionnements adaptés en aliments pour animaux pouvant être inclus dans le programme d'alimentation d'urgence (voir la note d'orientation 2).
- Lorsque les aliments pour animaux doivent être introduits de l'extérieur dans la zone sinistrée, ils sont obtenus auprès de sources fiables et durables (voir la note d'orientation 3).
- Des évaluations adéquates de la sécurité sont entreprises concernant le réseau proposé de distribution d'aliments pour animaux (voir la note d'orientation 4).

- Dans la mesure du possible, les mécanismes de distribution sont bâtis sur des structures de la communauté autochtone (voir la note d'orientation 5).
- Lorsqu'une distribution sur place s'avère impossible et des camps de ravitaillement sont mis en place, la sécurité des animaux et des personnes doit être assurée, la logistique et les ressources doivent être suffisantes pour soutenir le camp pendant toute la durée de l'urgence et la gestion du camp doit encourager le rétablissement rapide de pratiques durables (voir la note d'orientation 6).

Notes d'orientation

1. **Systèmes administratifs :** certaines organisations ne sont pas dotées des systèmes appropriés – ou bien leurs politiques internes les interdisent – pour acheter des aliments pour animaux (par exemple, auprès de négociants privés). Des systèmes devraient être mis en place avant l'arrivée d'une urgence pour permettre ce genre de transactions. Il pourrait s'agir, par exemple, d'une liste de fournisseurs potentiels d'aliments pour animaux, établie dans le cadre d'un plan de préparation aux situations d'urgence (voir le Chapitre 3, Norme commune 7).
2. **Aliments pour animaux localement disponibles :** l'utilisation d'aliments pour animaux localement disponibles présente plusieurs avantages très importants pour les programmes d'alimentation d'urgence :
 - Les frais de transport sont sensiblement moins élevés même si les prix d'achats peuvent être supérieurs dans la zone sinistrée.
 - Des distances de transport moindres font que les pertes dues à des vols en cours de route sont moins probables.
 - La perturbation des marchés locaux due à l'écoulement des aliments importés peut être évitée (ici, le terme « importé » fait référence aux marchandises en provenance de l'extérieur de la zone sinistrée et pas nécessairement de l'étranger).
 - Des capitaux peuvent être injectés dans l'économie locale par le biais des achats d'aliments pour animaux.
 - Il peut y avoir des débouchés non négligeables pour l'utilisation de la main-d'œuvre locale dans le transport, la manutention et la distribution des aliments pour animaux.Il peut aussi arriver qu'en raison des achats locaux, les agences de mise en œuvre se mettent en concurrence directe avec les autres éleveurs locaux pour obtenir des ressources, augmentant ainsi leur vulnérabilité et risquant une inflation des prix du marché.

3. **Se procurer des aliments pour animaux à l'extérieur** : certains programmes d'alimentation d'urgence peuvent exiger l'utilisation d'aliments qu'il est impossible de se procurer auprès de sources locales. Parmi ceux-ci figurent des aliments concentrés ayant des formulations nutritionnelles précises ou des blocs de multinulements. Dans certains cas, il peut même arriver que ces produits doivent être achetés en dehors du ou des pays sinistrés. Dans ces circonstances, des systèmes de transport et des infrastructures appropriés doivent être mis en place. En règle générale, plus le point d'origine et le point de consommation sont éloignés, plus il y a de risque d'une interruption des approvisionnements. Pour minimiser ces risques, les programmes devraient envisager :
- de prévoir des installations de stockage adéquates dans le pays hôte pour permettre une accumulation des stocks afin de couvrir les interruptions éventuelles de la chaîne d'approvisionnement. Il convient de noter que cette mesure n'est pas sans risque en raison des problèmes de vol ou de détérioration des aliments dans les granges ;
 - d'identifier et de faire appel à plusieurs chaînes d'approvisionnement de façon à ce que la rupture de l'une ne vienne pas interrompre complètement le programme ;
 - la disponibilité d'options locales susceptibles d'être utilisées comme solutions de fortune à court terme. Ainsi, pendant une période limitée, les aliments pour animaux à forte teneur en protéines, comme les graines de coton ou les tourteaux d'oléagineux, peuvent remplacer des concentrés spécialement formulés ;
 - la possibilité de monter des opérations « jumelées » (*backloading*) pour acheminer des cargaisons d'aliments pour animaux dans la zone sinistrée – ainsi, lors d'un programme exécuté parallèlement à une vente accélérée du bétail, les bêtes peuvent être sorties de la zone dans les mêmes camions qui servent à apporter les aliments pour animaux ;
 - l'adoption d'objectifs plus modestes pour un programme d'alimentation d'urgence qui puisse se satisfaire de l'utilisation d'aliments pour animaux localement disponibles.
4. **Établissement d'un réseau de distribution sûr** : les risques pour la sécurité du personnel employé dans le transport des aliments pour animaux destinés à des programmes d'urgence devraient toujours être une préoccupation de premier plan. La perturbation provoquée par les situations d'urgence est très souvent associée à

un certain degré de désordre et d'anarchie et les chargements des camions utilisés par les réseaux de distribution peuvent constituer une cible tentante pour les pillards. La plupart des agences de secours internationales ont des consignes de sécurité bien établies qui tiennent compte de ce fait et sont généralement en mesure de les appliquer correctement, souvent en concertation avec des agences locales ou avec d'autres organismes de sécurité. Toutefois, il peut s'avérer difficile pour les petites initiatives locales dotées de ressources limitées d'atteindre un niveau de protection du même ordre.

5. **Structures de distribution autochtones** : lorsque c'est possible et approprié, la distribution devrait être gérée et coordonnée par des structures locales existantes (ou créées spécialement). Ces mécanismes (par exemple, les comités de distribution communautaire établis à cette fin, ou les structures existantes de chefs ou d'ânés des villages) facilitent la distribution équitable des ressources et, lorsque c'est approprié et préalablement convenu, le ciblage des ménages vulnérables.
6. **Camps de ravitaillement** : les camps de ravitaillement devraient être planifiés avec les bénéficiaires potentiels, en tenant compte de questions primordiales comme l'accessibilité, la sécurité et les implications en termes de coûts, tant pour les bénéficiaires que pour les organismes d'appui. Compte tenu des investissements considérables concernés (déplacement des animaux, fourniture d'aliments et d'eau, fourniture de services de santé animale, coûts des infrastructures et frais de personnel), les camps de ravitaillement ne devraient être mis sur pied que si les ressources sont suffisantes pour la durée prévue de la situation d'urgence. Les camps de ravitaillement devraient cibler les éleveurs exposés au plus grand risque et les types de bêtes ayant la plus haute valeur. La gestion et l'encadrement devraient être planifiés à l'avance et la possibilité d'un contrôle du camp par la communauté ou les institutions locales devrait être explorée.

Annexe 6.1 Aide-mémoire pour l'évaluation de la fourniture d'aliments pour animaux

Cet aide-mémoire succinct est conçu pour faciliter l'évaluation rapide pour garantir l'approvisionnement en aliments pour animaux. Il offre un cadre pour cibler l'opinion avertie de la communauté locale et de ceux qui sont impliqués dans la fourniture d'une aide d'urgence. Outre les sujets abordés dans cette liste, une évaluation plus détaillée des questions primordiales comme l'acceptabilité au niveau local, la disponibilité des ressources et les contraintes logistiques peut aussi s'avérer nécessaire.

Transfert du bétail

Objectifs du transfert

- Quels types de bétail de la zone sinistrée pourraient bénéficier d'un transfert et comment ?
- Quel est le principal objectif nutritionnel du lancement d'une procédure de transfert (ration minimale de survie, stabilisation du poids vif, rétablissement du gain de masse corporelle, rétablissement des performances de reproduction, obtention d'un poids et d'un état propres à la vente) ?
- Le transfert offre-t-il d'autres avantages potentiels (par exemple, réduction des risques de maladies, meilleur accès aux marchés pour les produits de l'élevage, moins de conflit avec d'autres stratégies de subsistance dans la zone sinistrée) ?
- Quelle est l'ampleur du transfert proposé (nombres d'animaux par catégorie) ?
- À long terme, quel sort prévoit-on pour les bêtes transférées (vente au point de destination, retour à la zone sinistrée) ?

Identification des destinations possibles

- Les ressources en aliments pour animaux au site de destination proposé sont-elles suffisantes pour couvrir les objectifs du transfert (qualité, quantité et acceptabilité) ?
- Dans la négative, la mise en œuvre efficace de programmes d'appui est-elle concevable dans la région (par exemple, la fourniture d'aliments concentrés en tête de ligne) ?

- Parmi les ressources qui pourraient être requises pour appuyer le programme de transfert (eau, abri, soins vétérinaires), lesquelles sont disponibles au point de destination ?
- Est-il probable que la situation d'urgence ou ses conséquences finissent par gagner la destination proposée ?
- Quels sont les conflits potentiels avec ceux qui dépendent actuellement du site de destination et ces conflits peuvent-ils être adéquatement résolus dans le cadre du programme ?
- Au besoin, les animaux peuvent-ils être écoulés ou détruits au point de destination sans perturber les marchés existants ?

Logistique de mise en œuvre

- Le bétail transféré sera-t-il accompagné par ses propriétaires ou leurs représentants ?
- Les ménages ciblés peuvent-ils s'adapter à la perturbation associée au transfert de leurs bêtes sans compromettre gravement leurs autres activités de subsistance ?
- Comment le transfert sera-t-il réalisé (piste, route, chemin de fer ; petits ou gros troupeaux) ?
- Y a-t-il des moyens disponibles (financiers/physiques) pour appuyer la méthode de transfert proposée ?
- Les bergers et leur troupeau sont-ils physiquement capables de gagner la destination proposée ?
- Est-il possible d'aider le bétail en cours de route (par exemple par la fourniture d'eau/d'aliments à des points stratégiques du voyage) ?
- La sécurité des bergers et de leur troupeau peut-elle être assurée durant le transfert ?
- Comment le bétail transféré sera-t-il géré une fois arrivé à destination ?
- Est-il concevable que le programme fournisse les ressources nécessaires (eau, abri, soins vétérinaires) qui peuvent faire actuellement défaut au point de destination ?
- Au besoin, des mesures efficaces peuvent-elles être mises en place pour retourner les animaux transférés à leur lieu d'origine ?

Alimentation d'urgence : distribution sur place

Rations alimentaires et qualité nutritionnelle

- Les régimes et rations alimentaires élaborés sont-ils appropriés aux objectifs précis du programme d'alimentation animale ?
- Ces régimes d'alimentation sont-ils réalistes quant aux difficultés logistiques qui pourraient être rencontrées pour fournir les rations aux bénéficiaires cibles ?
- Ces régimes d'alimentation sont-ils réalistes du point de vue des budgets disponibles ?

Innocuité des aliments

- Des évaluations des risques ont-elles été effectuées afin de détecter la présence d'éventuels contaminants dans les aliments qui pourraient mettre le bétail en danger ?
- Les mesures de contrôle de la qualité en place pour inspecter les aliments utilisés dans le programme sont-elles adéquates ?
- Le temps de stockage des aliments pour animaux est-il compatible avec le maintien des critères de qualité et d'innocuité de ces aliments ?
- Des procédures adéquates sont-elles en place pour veiller à ce que des normes appropriées de propreté soient appliquées aux véhicules utilisés pour le transport des aliments et aux installations de stockage ?

Obtention et distribution des aliments pour animaux

- Les systèmes administratifs des agences sont-ils assez souples pour satisfaire les besoins d'un programme continu d'approvisionnement en aliments pour animaux ?
- Dans la mesure du possible, les aliments ont-ils été obtenus localement afin de minimiser les coûts de transport et de soutenir les négociants locaux et autres entreprises locales ?
- Lorsque les aliments sont obtenus localement, des mesures ont-elles été prises pour veiller à ce que cette intervention ne nuise pas aux autres groupes de parties prenantes ?
- Des dispositions ont-elles été prises pour le réapprovisionnement des granges vides durant la phase de relèvement ?

- Est-il possible d'identifier des possibilités de « jumelage » des cargaisons (veiller à ce que les camions qui apportent des chargements dans la zone sinistrée ne repartent pas à vide) afin d'accroître l'efficacité du système de distribution ?
- Les réseaux de distribution sont-ils correctement protégés des risques en matière de sécurité ?

Alimentation d'urgence : camps de ravitaillement

Acceptabilité du camp de ravitaillement et Identification des bénéficiaires

- Est-il possible de faire une évaluation adéquate de la capacité du camp de ravitaillement à satisfaire les besoins immédiats et à plus long terme des différents groupes de bénéficiaires cibles ?
- Les procédures appropriées ont-elles été mises en place pour informer les groupes bénéficiaires de ce qu'un camp de ravitaillement peut – ou ne peut pas – offrir et des conditions qui régiraient leur participation éventuelle ?
- Les bénéficiaires éventuels ont-ils été correctement informés des risques auxquels ils pouvaient s'exposer du fait de leur participation à cette initiative ?
- Les bénéficiaires éventuels seront-ils en mesure de s'acquitter des obligations associées à la participation au camp de ravitaillement (par exemple, fournir la main-d'œuvre requise pour surveiller les animaux, etc.) ?
- Des procédures appropriées sont-elles en place pour identifier les groupes bénéficiaires et les types d'animaux qui profiteraient le plus de l'établissement d'un camp de ravitaillement ?

Logistique et gestion

- Les matériaux de construction et autres nécessaires à l'établissement du camp de ravitaillement peuvent-ils être obtenus localement ou transportés vers le site moyennant un coût et un risque acceptables ?
- Des approvisionnements adéquats en eau et en aliments pour animaux sont-ils disponibles ou livrables pour le niveau d'occupation envisagé pour le camp ?
- Des services d'appui appropriés peuvent-ils être fournis (par exemple, des soins vétérinaires) ?

Normes minimales pour garantir l'approvisionnement en aliments pour animaux

- Y a-t-il des gestionnaires, dotés de niveaux de compétences adéquats, qui soient disponibles pour gérer le camp ?
- Existe-t-il des structures de gestion susceptibles de résoudre les préoccupations et de répondre aux besoins de toutes les parties prenantes locales ?
- Est-il possible de mobiliser des niveaux adéquats de personnel pour le camp (dans la mesure du possible, il faudra faire appel aux bénéficiaires du programme pour apporter la main-d'œuvre nécessaire) ?

Annexe 6.2 Aide-mémoire pour le suivi et l'évaluation des interventions en matière d'alimentation du bétail

Gestion

- Le soutien de la direction a-t-il été maintenu sur toute la durée de l'intervention ?
- La direction du programme a-t-elle atteint ses objectifs par rapport au transfert du bétail :
 - en termes de dates butoirs ;
 - sans exposer les participants ou leur troupeau à des risques pour leur sécurité personnelle ;
 - sans créer de conflit entre les parties prenantes du processus ?
- Un approvisionnement continu en aliments pour animaux a-t-il été maintenu aux camps de ravitaillement ou auprès des différents bénéficiaires de rations animales supplémentaires ?
- A-t-il été possible d'éviter les problèmes liés à la contamination des aliments pour animaux ?
- Des groupes vulnérables se sont-ils vu refuser l'accès aux mesures d'appui ?
- L'équipe de direction a-t-elle pu résoudre les différends entre les bénéficiaires et d'autres parties prenantes d'une manière rapide et équitable ?

Viabilité du bétail

- Du fait de l'intervention, a-t-on pu constater une réduction visible :
 - du taux d'abattage des bêtes viables ;
 - du taux de mortalité du bétail due à d'autres causes ;
 - des tendances anormales dans les cessions ou les ventes d'animaux ?
- S'il existe des informations de référence, l'évaluation directe de la viabilité du bétail indique-t-elle :
 - de meilleurs résultats concernant l'état des bêtes ;
 - une augmentation des gains de poids vif à court terme ;
 - une réduction de l'incidence de maladies ?

Conséquences sociales

- Y a-t-il des données qui montrent que :
 - la vulnérabilité des éleveurs sinistrés a été réduite sans qu'ils aient eu à se débarrasser de leurs bêtes ;
 - les éleveurs reviennent à des stratégies de subsistance d'avant l'intervention qui supposent la pleine contribution de leur bétail ?

Impacts environnementaux

- Y a-t-il des signes qui montrent que la mise en œuvre de programmes liés à l'alimentation animale a entraîné une dégradation de l'environnement du fait :
 - du passage physique des bêtes lors de leur transfert (routes, pistes, cultures, etc.) ;
 - de l'arrivée du bétail au point de destination à l'issue d'un transfert ;
 - de l'accumulation de déjections animales ou des déchets laissés par leurs éleveurs dans les sites de destination ;
 - de l'utilisation de ressources locales ou autres dans le déploiement de programmes de complémentation alimentaire ?

Références

- Ayantunde, A. A., Fernandez-Rivera, S. et McCrabb, G. (eds) (2005) 'Coping with feed scarcity in smallholder livestock systems in developing countries' (« S'adapter à la précarité des aliments pour animaux dans les petits systèmes d'élevage des pays en développement »), International Livestock Research Institute, Nairobi, www.ilri.cgiar.org/Infoserv/webpub/fulldocs/CopingFeedScarcity/CopingWFood_Scarcity.pdf
- Blackwood, I. (2006) *Survival Feeding in Drought (Alimentation pour la survie des animaux en cas de sécheresse)*, PrimeFact 286, New South Wales, Department of Primary Industries, Nouvelle-Galles du Sud, www.dpi.nsw.gov.au/__data/assets/pdf_file/95900/survival-feeding-in-drought.pdf
- Blackwood, I. et Clayton, E. (2006) *Supplementary Feeding Principles (Principes de complémentation alimentaire)*, PrimeFact 287, New South Wales Department of Primary Industries, Nouvelle-Galles du Sud, www.dpi.nsw.gov.au/__data/assets/pdf_file/95903/supplementary-feedingprinciples.pdf
- Pastoralist Livelihoods Initiative (2007) *Food for Thought: Livestock Feeding Support during Drought (Matière à réflexion : appui à l'alimentation du bétail en cas de sécheresse)*, Policy Brief No. 2, novembre, Feinstein International Center, Tufts University, Addis Abeba.

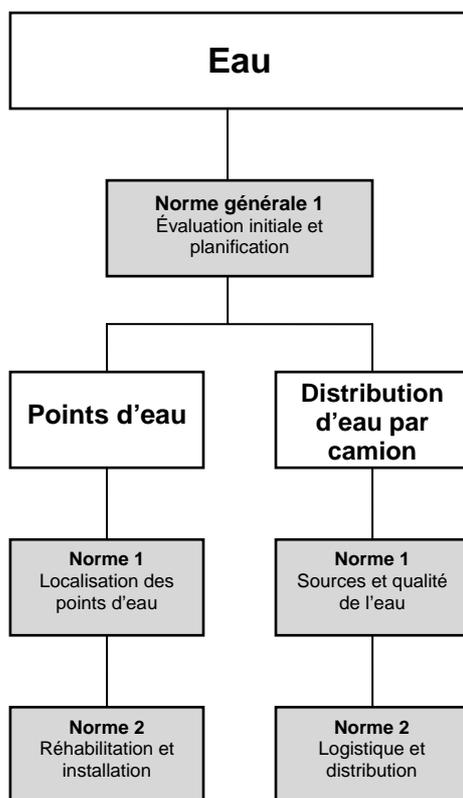
Normes minimales pour garantir l'approvisionnement en aliments pour animaux



Crédit photographique : Kelly Lynch/Save the Children, États-Unis

CHAPITRE 7

Normes minimales pour la fourniture d'eau



Introduction

Liens avec les objectifs relatifs aux moyens de subsistance de LEGS

La fourniture d'eau au bétail lors d'une situation d'urgence se concentre sur la survie des biens d'élevage pendant la catastrophe et à l'issue de celle-ci et, à ce titre, elle est surtout liée aux deuxième et troisième objectifs relatifs aux moyens de subsistance de LEGS, à savoir :

- protéger les principaux biens liés à l'élevage des communautés sinistrées
- reconstituer les principaux biens liés à l'élevage au sein des communautés sinistrées

Ainsi (tout comme dans le cas de la fourniture d'aliments pour animaux – voir le Chapitre 6), les bêtes qui sont essentielles pour les moyens de subsistance sont maintenues en vie par la fourniture d'eau et, avec le temps, il devient possible de reconstituer le cheptel. La fourniture d'eau a aussi un impact sur le premier objectif relatif aux moyens de subsistance de LEGS – fournir une assistance rapide aux communautés sinistrées par le biais d'interventions basées sur l'élevage – dans la mesure où le fait de maintenir le troupeau en vie contribue au ravitaillement immédiat du ménage.

L'importance de la fourniture d'eau pour le bétail dans les interventions lors de catastrophes

Outre la fourniture de soins vétérinaires pour les animaux blessés ou gravement malades, dans une situation d'urgence, la fourniture d'eau est sans doute l'intervention la plus indispensable et celle qui a l'impact le plus immédiat pour les éleveurs. Sans eau, les animaux (à l'exception de certains camélidés) ne peuvent survivre plus de quelques jours. Par conséquent, en situation d'urgence, lorsque les sources d'eau ont été gravement compromises, la fourniture d'autres options revêt une priorité absolue. Même lorsque l'eau est encore disponible au début de l'intervention, les programmes de secours doivent évaluer et, au besoin, déployer des mesures appropriées pour répondre aux menaces potentielles futures sur les sources d'eau afin de veiller à ce que les autres efforts de secours ne soient pas minés par une pénurie d'eau. Si l'eau dispensée au bétail doit satisfaire certains critères élémentaires de qualité (abordés plus loin), la norme qualitative n'est toutefois pas aussi élevée que pour l'eau destinée à la consommation humaine et, par conséquent, le bétail peut s'abreuver à des sources d'eau inacceptables pour les humains.

Options de fourniture d'eau

L'eau est une marchandise homogène mais elle peut provenir d'une foule de sources et elle est livrable par différents moyens. Cela peut compliquer le choix d'interventions appropriées, capables de faire correspondre l'offre à la demande. En règle générale, il convient de choisir les options les plus rentables et les plus durables. (On observe un intérêt croissant envers l'utilisation d'interventions basées sur des transferts d'argent dans les situations d'urgence, notamment comme alternative à la fourniture d'eau au bétail ; aux termes de celles-ci, des paiements sont versés à des particuliers ou des communautés pour qu'ils soutiennent leur bétail en fonction de leurs priorités et en faisant usage des services du secteur privé et/ou d'initiatives communautaires communes. Voir l'Encadré 2.2 au Chapitre 2) Toutefois, le besoin de fournir de l'eau est souvent si pressant que des méthodes très coûteuses et peu durables, comme la distribution d'eau par camion, peuvent être envisagées, tout au moins à court terme.

Points d'eau

À terme, la fourniture de points d'eau va presque toujours constituer la solution la plus durable au problème de pénuries d'eau par rapport à l'autre principale option souvent envisagée (la distribution d'eau par camion, voir plus loin), à condition qu'il soit possible de mettre en œuvre un plan de gestion durable pour l'exploitation du point d'eau. Les points de distribution d'eau peuvent prendre plusieurs formes ; il peut s'agir de puits, de forages ou encore de systèmes de collecte des eaux de surface (par exemple, les barrages de correction ou les citernes de stockage). Toutefois, les principes qui sous-tendent leur établissement et les questions qu'il convient de se poser pour garantir leur gestion efficace sont plus ou moins les mêmes.

Dans une situation d'urgence, l'accès aux points d'eau peut être fourni aux éleveurs de l'une des trois façons suivantes :

- amélioration de la gestion des points d'eau existants pour fournir un accès plus large aux populations affectées ;
- réhabilitation des points d'eau existants mais endommagés ;
- installation de nouveaux points d'eau.

C'est la première de ces approches qui pourrait en principe être mise en œuvre au moindre coût mais elle n'est pas toujours faisable en raison d'un manque d'eau adéquate ou du fait des complexités associées à la couverture des besoins des usagers tant nouveaux qu'existants.

Les conflits entre la demande en eau des populations humaines et celle de leur bétail peuvent aussi s'avérer un problème. Toutefois, il est probable qu'ils représentent un problème moins important que lorsque les opérations de distribution par camion sont la seule source d'eau disponible. Moyennant

une planification et une gestion appropriées, il devrait être possible de créer un réseau de points de distribution capable de satisfaire aux besoins des deux catégories.

Distribution d'eau par camion

La distribution d'eau par camion devrait généralement être considérée comme un dernier recours et uniquement lors des premiers stades d'une urgence. C'est une solution coûteuse, qui demande beaucoup de main d'œuvre et entraîne un gaspillage considérable de ressources. Toutefois, du fait des conséquences critiques que peut entraîner la déshydratation sur le bétail, c'est parfois la seule solution qui puisse être mise en œuvre rapidement afin de maintenir les animaux en vie à court terme. Par conséquent, en règle générale, la distribution d'eau par camion sera traitée comme une intervention provisoire qui devra céder la place, aussitôt que possible, à d'autres méthodes de fourniture d'eau. Parmi les interventions qui pourront la remplacer, on peut citer le transfert du troupeau (court/moyen terme) (voir le Chapitre 6) et la réhabilitation ou l'installation de points d'eau (moyen/plus long terme), comme évoqué plus haut.

La distribution d'eau par camion est une intervention qui nécessite de gros moyens logistiques. Par conséquent, il convient d'accorder beaucoup de soin et de rigueur à la planification et la gestion continue des opérations de distribution par camion. Il est nécessaire, entre autres, de surveiller l'évolution de la situation, de vérifier que les routes peuvent rester ouvertes, que les chauffeurs et autres membres du personnel peuvent être protégés en cas de modification du contexte de sécurité et de s'assurer que les citernes peuvent continuer d'être entretenues correctement.

Les avantages et les inconvénients des différentes options de fourniture d'eau sont résumés dans le Tableau 7.1.

Calendrier des interventions

Comme indiqué plus haut, la distribution d'eau par camion est une mesure à court terme qui peut s'avérer appropriée au lendemain d'une catastrophe (à développement rapide) ou dans la phase d'urgence (d'une catastrophe à développement lent), mais elle ne devrait pas continuer au-delà de ces stades car c'est une option coûteuse et non durable. La réhabilitation ou l'installation de points d'eau, en revanche, peut aussi intervenir dans les phases suivantes et devrait d'ailleurs, dans l'idéal, être associée à des programmes à plus long terme de développement du réseau d'eau dans la région, tout comme devrait l'être la meilleure gestion des points d'eau. L'installation de nouveaux points d'eau ne devrait être envisagée que lorsque

les sources d'eau existantes sont dégradées et insuffisantes ou impropres à une remise en état (voir le Tableau 7.2).

Tableau 7.1 Avantages et inconvénients des options de fourniture d'eau

Option	Avantages	Inconvénients
Meilleure gestion des points d'eau existants	<ul style="list-style-type: none"> • Option relativement bon marché qui optimise l'utilisation des possibilités et des ressources existantes • Peut normalement être mise en œuvre rapidement en réponse à une situation d'urgence 	<ul style="list-style-type: none"> • Les possibilités sur le terrain pour y parvenir sont souvent limitées • Peut introduire un risque de conflit entre les groupes d'utilisateurs nouveaux et existants
Réhabilitation des points d'eau existants	<ul style="list-style-type: none"> • Peut s'avérer meilleur marché que les autres solutions de fourniture d'eau • Il se peut que les structures et systèmes de gestion du point d'eau existent déjà • Solution à long terme qui peut rester en place une fois l'urgence passée • Peut fournir de l'eau aussi bien au bétail qu'aux humains 	<ul style="list-style-type: none"> • Les raisons de la détérioration initiale du point d'eau peuvent se reproduire ou être toujours présentes
Installation de nouveaux points d'eau	<ul style="list-style-type: none"> • Peut fournir une nouvelle source d'eau durable pendant et après l'urgence aux populations se trouvant dans le secteur immédiatement concerné par le besoin • Peut couvrir à la fois les besoins d'eau du bétail et ceux des populations humaines 	<ul style="list-style-type: none"> • Plus coûteux que la réhabilitation, exige une mise de fonds très élevée • Le choix du site d'implantation peut s'avérer difficile dans un bref délai (situation d'urgence) • Des systèmes de gestion locaux et concertés doivent être mis en place pour empêcher les conflits et garantir un accès équitable et pour veiller à une utilisation durable de la ressource en eau et de l'environnement alentour
Distribution d'eau par camion	<ul style="list-style-type: none"> • Peut répondre rapidement aux besoins d'eau immédiats • Permet d'utiliser de l'eau d'une qualité impropre à la consommation humaine 	<ul style="list-style-type: none"> • Solution coûteuse et gourmande en ressources – le transfert du bétail vers un point d'eau peut s'avérer plus approprié • Solution exigeant beaucoup de main-d'œuvre et d'une grande complexité logistique • Pas durable – solution provisoire uniquement • C'est elle qui présente le plus grand risque de conflit entre les besoins d'eau des populations et du bétail • Nécessite une structure de gestion locale pour garantir un accès équitable à l'eau • Conflit potentiel avec les usagers existants de la source d'eau



Liens avec les autres chapitres

La fourniture d'eau peut s'inscrire en complément d'autres interventions basées sur l'élevage en situation d'urgence, en particulier des initiatives de complémentation alimentaire (voir le Chapitre 6) ou de déstockage (voir le Chapitre 4), aux termes desquelles certains animaux sont écartés du système de production et des efforts comme la fourniture d'eau et d'aliments sont déployés pour garantir la survie des animaux restants. La coordination entre les différentes initiatives et entre les agences revêt donc la plus haute importance pour éviter qu'une intervention en fragilise une autre (voir la Norme commune 3 au Chapitre 3). La fourniture d'eau pour le bétail peut aussi venir compléter la fourniture d'eau aux populations, notamment lorsque la réhabilitation ou l'installation de points d'eau permet de fournir une eau d'une qualité propre à la consommation tant humaine qu'animale. En revanche, la distribution par camion d'eau destinée au bétail peut faire concurrence à l'approvisionnement en eau des populations, à moins d'être soigneusement gérée.

Vulnérabilités et capacités des communautés sinistrées

Tout comme la fourniture d'aliments pour animaux (voir le Chapitre 6), veiller à ce que l'eau fournie aux bêtes en situation d'urgence gagne les plus vulnérables présente un certain nombre de difficultés. Ainsi, les éleveurs les plus fortunés peuvent se procurer des moyens privés pour fournir à leurs bêtes de l'eau qui n'est pas accessible aux ménages plus pauvres. Les droits fonciers, l'éthnie et les politiques locales sont autant de facteurs qui peuvent affecter l'accès à l'eau de certains groupes. Les interventions devraient donc tenir compte des contraintes auxquelles se heurtent les groupes vulnérables au sein de la communauté pour veiller à ce que l'accès soit aussi équitable que possible. Les rôles **sexospécifiques** et leurs implications devraient aussi être évalués, notamment pour les femmes et les jeunes filles plus pauvres qui peuvent être en butte à de violentes agressions si elles doivent se déplacer sur une certaine distance pour apporter de l'eau à leurs bêtes ou être victimes d'une exploitation ou d'un accès inéquitable à l'eau.

La **sécurité et la protection** des utilisateurs d'eau devraient être prises en compte. Ainsi, les personnes qui abreuvant leurs bêtes aux points d'eau peuvent être victimes de vols de bestiaux, d'attaques ou d'agressions, tout particulièrement les femmes. La gestion des points d'eau doit donc être réglée avant la réhabilitation ou l'installation pour éviter des conflits potentiels avec les propriétaires et pour garantir un accès équitable et des

systèmes durables à long terme. La question de la gestion de l'eau revêt beaucoup d'importance pour garantir la protection des utilisateurs d'eau autour des camps de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays – par exemple, lorsque les résidents ont besoin d'accéder aux points d'eau en dehors du camp pour abreuver leurs bêtes et qu'ils entrent en conflit avec la population d'accueil. La négociation préalable avec toutes les parties prenantes peut aider à minimiser les conflits potentiels.

Tableau 7.2 Calendrier possible des interventions liées à l'eau

Options	Développement rapide			Développement lent			
	Suites immédiates	Relèvement précoce	Relèvement	Alerte	Alarme	Urgence	Relèvement
Meilleure gestion des points d'eau	→			→			
Réhabilitation des points d'eau	→		 →			
Installation de points d'eau	→			→			
Distribution d'eau par camion	→			→			

Parmi les **considérations environnementales** associées à la fourniture d'eau pour le bétail en situation d'urgence, il est important d'éviter une exhaure excessive (soit du fait de la densité des points d'eau soit par des taux d'exhaure élevés), qui affecte la nappe phréatique et la concentration élevée de bêtes autour d'un point d'eau, qui peut entraîner une détérioration de l'environnement. D'un autre côté, la fourniture d'eau – lorsqu'elle a lieu conformément à des stratégies de gestion des ressources naturelles – peut avoir un impact positif sur l'environnement et encourager une utilisation plus performante des ressources naturelles. Il est également important de veiller à ce que les disponibilités en eau destinée à la consommation humaine ne soient pas contaminées par le bétail et à ce que l'eau contaminée n'entraîne pas la transmission de maladies aux espèces sauvages, susceptibles de mettre la faune en danger et d'élargir la contamination du bétail.

Les communautés sinistrées s'appuient aussi sur leurs propres **capacités** à répondre aux situations d'urgence, par exemple grâce à leurs connaissances autochtones des ressources naturelles, et notamment la relation entre les sources d'eau et la gestion des ressources naturelles. Les systèmes locaux de gestion de l'eau et les institutions autochtones peuvent aussi jouer un rôle déterminant dans la gestion des points d'eau et dans l'évitement des conflits.



Les normes minimales

Section 1 : Normes générales relatives à l'eau

Avant de lancer des initiatives de fourniture d'eau, la faisabilité et le coût des différentes options devraient être soigneusement étudiés, comme illustré à la Figure 7.1.

Norme générale 1 relative à l'eau : Évaluation initiale et planification

La fourniture d'eau au bétail se base sur une analyse des besoins, des possibilités et du système local de gestion des ressources en eau.

Indicateurs clés

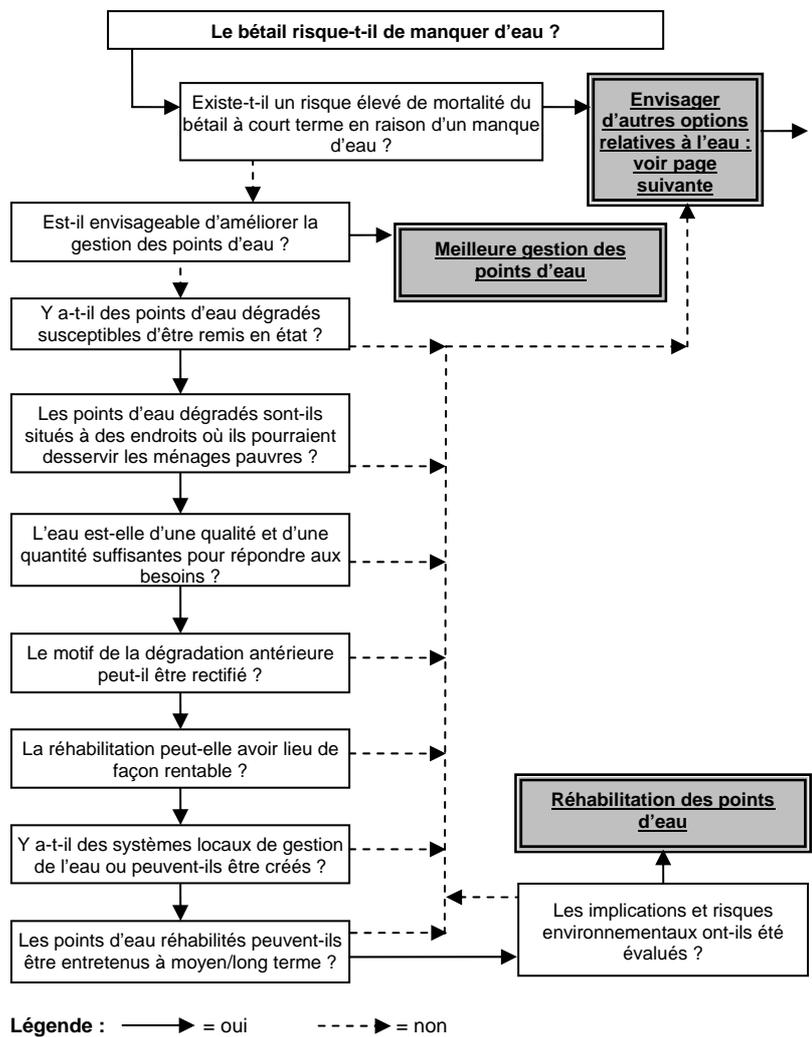
- Une analyse coûts-avantages des différentes options de fourniture d'eau est effectuée (voir la note d'orientation 1).
- Les systèmes existants de gestion des ressources en eau sont analysés et constituent la base des initiatives de fourniture d'eau (voir la note d'orientation 2).
- Les points d'eau existants et dégradés sont évalués en termes de quantité et de qualité (voir les notes d'orientation 3 et 4).
- Il est possible d'identifier des systèmes de gestion performants qui garantiront la fourniture d'une eau d'une qualité acceptable sans conflit pour répondre aux besoins des différents groupes d'utilisateurs (voir la note d'orientation 5).
- Les contraintes politiques concernant l'accès à l'eau sont analysées et influencent les plans de mise en œuvre (voir la note d'orientation 6).

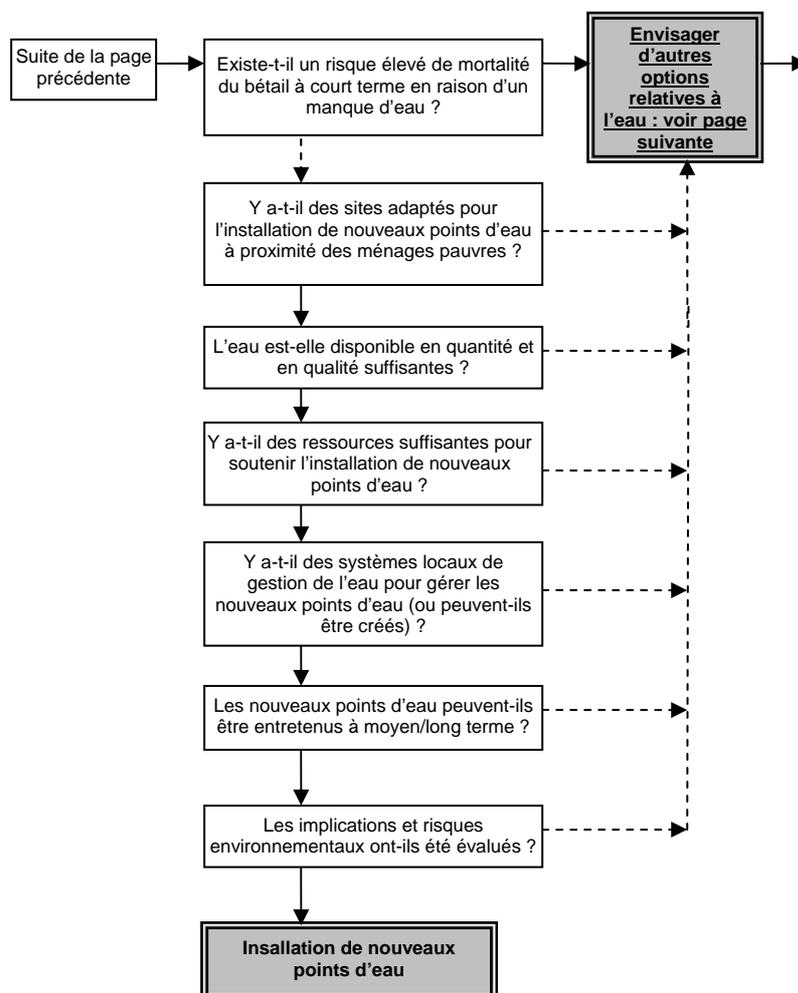
Notes d'orientation

1. **Analyse coûts-avantages** : les coûts et avantages des différentes options de fourniture d'eau devraient être évalués, y compris l'impact sur l'environnement de l'implantation et de la capacité de tout point d'eau éventuel. Comme indiqué plus haut, l'implantation des points d'eau peut avoir un impact défavorable sur l'environnement ; inversement, lorsque les points d'eau sont planifiés parallèlement à des stratégies de gestion des ressources naturelles, cela peut avoir un impact bénéfique sur l'environnement et sur les ressources naturelles à la disposition du bétail. Le coût de

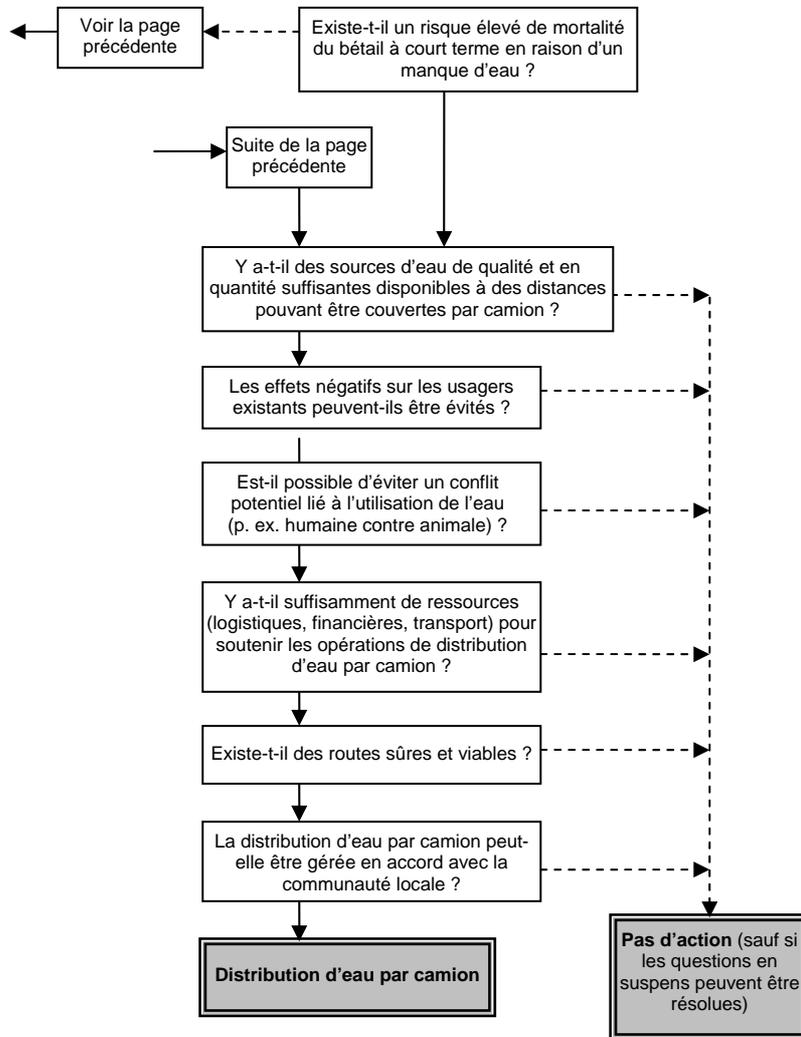
la distribution d'eau par camion est très élevée ; par conséquent, il faut d'abord envisager d'autres options, y compris le transfert du bétail vers des points d'eau existants (voir aussi le Chapitre 6). Les besoins d'eau pour la consommation humaine devraient aussi faire partie de cette analyse (voir la Norme 2 ci-dessous).

Figure 7.1 Arbre de décision relatif aux options liées à l'eau





Nota : Le résultat « Pas d'action (sauf si les questions en suspens peuvent être résolues) » (voir la page suivante) peut simplement indiquer qu'un complément de formation ou un renforcement des capacités s'impose pour pouvoir répondre « oui » aux questions clés, plutôt que de suggérer une simple absence d'intervention.



2. **Évaluation des points d'eau existants** : la planification des initiatives de fourniture d'eau devrait commencer par une évaluation des points d'eau existants pour examiner la qualité et la quantité d'eau disponible, y compris en ce qui concerne les points d'eau délabrés qui ne sont plus utilisés (il est possible que les organisations déjà présentes sur le terrain disposent de cette

information – voir le Chapitre 3, Norme commune 7 sur la préparation aux situations d'urgence). Cela permet de faire en sorte que les interventions liées à l'eau s'appuient sur les infrastructures existantes et, par conséquent, contribuent à la maîtrise des coûts et à la durabilité du projet. Voir l'Annexe 7.1 pour un aide-mémoire conçu pour faciliter une évaluation rapide des points d'eau.

3. **Qualité de l'eau :** le bétail peut aussi être affecté par des maladies hydriques telles que la salmonellose, l'anthrax et la colibacillose ; c'est pourquoi il est nécessaire d'évaluer la qualité de l'eau fournie. Toutefois, à la différence des tests disponibles pour contrôler la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine, il n'y a pas d'essais sur le terrain reconnus pour évaluer la teneur en bactéries de l'eau destinée à abreuver les animaux. Même si la qualité de l'eau pour le bétail revêt une importance bien moindre que celle de l'eau destinée à la consommation humaine, les agences intervenant dans la fourniture d'eau doivent être conscientes des risques éventuels pour les animaux.
4. **Contamination des points d'eau :** lorsque les populations humaines et le bétail partagent les mêmes points d'eau, l'eau peut facilement devenir contaminée et affecter la santé et le bien-être humains. De simples mesures de gestion peuvent être mises en place pour veiller à ce que cela ne se produise pas, notamment l'utilisation d'abreuvoirs spécialement destinés au bétail. La protection des points d'eau peut aussi être nécessaire pour éviter la contamination de l'eau par des acaricides ou autre produits chimiques qui peuvent nuire à la santé du cheptel.
5. **Analyse des systèmes existants de gestion de l'eau :** les forages, de même que les puits profonds et les puits de surface, sont généralement gérés dans le cadre d'arrangements institutionnels locaux (souvent coutumiers). La réhabilitation des points d'eau existants ou l'installation de nouveaux points d'eau devraient tenir compte de ces systèmes de gestion et s'y intégrer de façon à promouvoir une utilisation durable et équitable des ressources en eau. La gestion de la distribution de l'eau dans les initiatives de distribution d'eau par camion peut aussi s'appuyer sur des systèmes locaux de gestion de l'eau afin de garantir une distribution et un accès équitables au sein des communautés. Lorsque les résidents d'un camp de PDIP ont besoin d'accéder à l'eau pour abreuver leurs bêtes et doivent partager les ressources avec la communauté d'accueil, des négociations préalables peuvent contribuer à éviter un conflit potentiel. L'établissement de systèmes de gestion clairs et équitables pour les points d'eau est aussi important à plus long terme – c.-à-d. durant la phase de relèvement

et au-delà. L'expérience a montré que si ces questions ne sont pas étudiées au début de l'intervention, les points d'eau peuvent se délabrer peu de temps après la fin de l'urgence.

6. **Contraintes politiques :** il se peut que des points d'eau existent mais leur accès peut être limité ou restreint en raison de contraintes politiques formelles ou informelles. Celles-ci devraient être analysées lors de l'évaluation en fonction des besoins et des mesures devraient être prises pour y remédier (voir le Chapitre 3, Norme commune 8).

Section 2 : Fourniture et gestion des points d'eau

Norme 1 relative aux points d'eau : Localisation des points d'eau

Les sites où sont menés les programmes de réhabilitation et d'installation de points d'eau sont soigneusement étudiés pour garantir au bétail des ménages les plus vulnérables de la zone sinistrée un accès équitable à l'eau.

Indicateurs clés

- La localisation des points d'eau compris dans les programmes se base sur une évaluation approfondie de la demande actuelle et future des populations humaines et animales locales (voir la note d'orientation 1).
- Du côté de l'offre, il est raisonnable d'espérer que les capacités des points d'eau utilisés couvriront les besoins tout au long de la durée de l'urgence et au-delà (voir la note d'orientation 2).
- Les modalités d'accès aux points d'eau et de distribution de l'eau aux utilisateurs reflètent le besoin de donner la priorité aux disponibilités en eau destinées aux populations humaines vulnérables et l'impératif d'équité entre tous les groupes vulnérables (voir la note d'orientation 3).
- Des dispositions appropriées sont prises pour protéger les utilisateurs et leur bétail pendant qu'ils utilisent les points d'eau (voir la note d'orientation 4).
- La localisation et la gestion des points d'eau sont organisées de concert avec les chefs de la communauté, de préférence en s'appuyant sur les systèmes autochtones existants de gestion des ressources en eau (voir la note d'orientation 5).

Notes d'orientation

1. **Évaluation de la demande en eau** : l'évaluation de la demande devrait se baser sur les meilleures estimations obtenues à partir d'un recensement de l'effectif d'élevage (si des sources fiables sont disponibles), des registres des autorités locales et en consultation avec les populations locales concernées. En outre, il se peut que les négociants en bestiaux et les intermédiaires soient en mesure de fournir des informations utiles dans certaines régions. Il faut tenir compte de l'aisance de la collecte d'eau ? et de la facilité d'accès pour les bêtes : si les bêtes doivent s'abreuver au point d'eau, les évaluations de la demande doivent prendre en compte de distances raisonnables à parcourir à pied pour déterminer le rayon de couverture du point d'eau. Si l'eau doit être transportée, à la main ou en charrette jusqu'à l'endroit où se trouvent les bêtes, une évaluation correspondante doit être effectuée.
2. **Adéquation de l'approvisionnement en eau** : les disponibilités depuis un point d'eau particulier peuvent être insuffisantes pour satisfaire la demande, auquel cas des dispositions supplémentaires devront être prévues (par exemple installation de nouveaux points d'eau à proximité ou acheminement de quantités supplémentaires par camion). Outre la satisfaction de la demande actuelle, l'évaluation de l'adéquation des disponibilités en eau devrait tenir compte de l'usage futur qui sera fait des points d'eau, d'un point de vue général mais aussi si d'autres urgences surviennent. Dans l'idéal, les points d'eau devraient permettre de réduire la menace posée par les urgences futures. Si la réhabilitation de points d'eau délabrés est envisagée, il est important de prêter attention aux raisons pour lesquelles ils sont tombés en désuétude (par exemple, suite à un conflit social, une contamination, une inadéquation de l'offre, un manque de maintenance). S'il s'avère impossible de remédier correctement à ces problèmes par un programme de gestion révisé, il se peut que la réhabilitation du point d'eau ne soit pas une option viable.
3. **Utilisation appropriée et équitable** : les besoins d'eau des populations humaines revêtent la plus haute importance dans une situation d'urgence. Toutefois, il peut y avoir de l'eau qui est impropre à la consommation humaine mais qui peut être utilisée par le bétail. Cela peut donner la possibilité de satisfaire les besoins de tous les utilisateurs. Dans certaines sociétés, les contraintes sociales peuvent faire qu'il est difficile pour différents groupes ethniques, différentes tribus ou différentes castes d'accéder au même point d'eau. Ces questions doivent être gérées avec un tact et

une sensibilité considérables afin de garantir un accès équitable pour tous.

4. **Dispositions en matière de sécurité :** les personnes qui mènent les animaux s'abreuver et qui s'agglutinent aux points d'eau peuvent être victimes de vols de bétail, de pillage ou d'autres formes d'agression sur leur personne car leurs déplacements sont faciles à prédire. Dans ces situations, les besoins des femmes en matière de sécurité sont particulièrement importants. Il convient de prévoir une liaison avec les agences responsables de la gestion de la sécurité dans les zones sinistrées dès les étapes de planification pour veiller à réduire ces dangers dans toute la mesure du possible.
5. **Chefs communautaires :** comme indiqué dans la Norme générale 1 relative à l'eau, les systèmes locaux de gestion des ressources en eau devraient être pris en compte au moment de la localisation et de l'organisation de la gestion des points d'eau, que ce soit pour la réhabilitation d'anciennes bornes ou pour l'installation de nouvelles. Cet aspect est essentiel pour garantir la gestion et l'entretien futurs des points d'eau bien après la situation d'urgence et pour contribuer à un accès durable et équitable à l'eau pour tous les membres de la communauté. Ce point peut être tout particulièrement important dans le cas de camps de PDIP en raison de la concurrence potentielle entre les résidents du camp et la population locale pour accéder aux ressources. Dans ces situations, la négociation en vue de parvenir à un accord avec les chefs de la communauté revêt une importance cruciale pour éviter les conflits.

Norme 2 relative aux points d'eau : Réhabilitation et installation de points d'eau

Les points d'eau réhabilités ou nouvellement installés constituent un moyen rentable et durable de fournir de l'eau potable en quantité suffisante au bétail qui s'en servira.

Indicateurs clés

- La réhabilitation des points d'eau est une intervention considérée uniquement lorsque la demande dans la zone sinistrée ne peut pas être satisfaite par un élargissement de l'utilisation des points d'eau existants (voir la note d'orientation 1).
- Une étude des points d'eau délabrés et des motifs de leur dégradation est effectuée pour tous les sites de la zone sinistrée où une demande existe ou risque de se déclarer (voir la note d'orientation 2).

- L'installation de nouveaux points d'eau n'est une intervention envisagée que si l'on considère que ni l'élargissement de l'utilisation des points d'eau existants ni la réhabilitation des points d'eau délabrés ne parviendront à satisfaire la demande dans la zone sinistrée (voir la note d'orientation 3).
- Les matériaux et apports techniques requis pour réaliser le programme de réhabilitation ou d'installation peuvent être livrés efficacement sur les sites sélectionnés (voir la note d'orientation 4).
- Des niveaux de main-d'œuvre adéquats peuvent être assurés pour la gestion et l'entretien au quotidien des points d'eau (voir la note d'orientation 5).

Notes d'orientation

1. **Le besoin de réhabiliter les points d'eau :** l'élargissement de l'utilisation des points d'eau existants est une option moins onéreuse que la réhabilitation d'un point d'eau, mais le risque d'introduire un conflit entre les utilisateurs existants et nouveaux mérite d'être soigneusement évalué au moment de la planification. Dans la pratique, il se peut qu'il soit possible d'offrir une certaine couverture aux populations sinistrées en utilisant les points d'eau existants mais il faudra peut-être augmenter le nombre de points d'eau disponibles grâce à un programme intégré de réhabilitation.
2. **Identification des points d'eau qui se prêtent à une réhabilitation :** il est très important d'effectuer une étude sérieuse si l'on veut mettre sur pied un programme rentable de fourniture de points d'eau. Cette étude doit couvrir, pour chaque point d'eau :
 - la qualité de l'eau ;
 - les ressources requises pour mettre en œuvre un programme de réhabilitation ;
 - la capacité probable (quantité et continuité) ;
 - l'étendue des dommages et la facilité/les coûts de la réparation ;
 - la demande des utilisateurs ;
 - l'identification des raisons pour lesquelles le point d'eau s'est détérioré et les implications pour sa réhabilitation réussie (un conflit, la qualité de l'eau ou la confusion concernant la propriété du point d'eau sont autant de facteurs qui peuvent contribuer à une désaffection du point d'eau, au même titre que des problèmes techniques ou d'entretien).
3. **Le besoin d'installer de nouveaux points d'eau :** la réhabilitation constitue normalement une option meilleur marché

que l'installation de nouveaux points d'eau. Toutefois, elle ne peut être envisagée que pour desservir des populations basées près de points d'eau délabrés existants. Lorsque cette approche n'offre pas une couverture adéquate des populations sinistrées, il sera nécessaire d'élargir le programme avec l'installation de nouveaux points d'eau.

4. **Faisabilité technique :** outre le fait qu'elle facilite la planification des projets de réhabilitation, une étude des raisons pour lesquelles les points d'eau sont tombés en désuétude peut s'avérer pertinente au moment de considérer la faisabilité technique d'un projet de réhabilitation. Parmi les conditions de base dans ce domaine figurent :
- la disponibilité d'ingénieurs hydrauliques et d'ouvriers qualifiés pour déployer les programmes ;
 - la capacité de livrer les matériaux requis sur le site et des voies d'accès adéquates pour y parvenir ;
 - la disponibilité continue de pièces détachées pour les puits et les forages.

Ces conditions s'appliquent aussi bien aux programmes de réhabilitation qu'aux programmes d'installation, mais il convient de noter que le matériel requis pour une installation sera probablement beaucoup plus lourd (par exemple treuil de forage/matériel d'excavation pour creuser les puits) et nécessitera donc peut-être des moyens de transport plus importants et de meilleures routes pour permettre l'accès.

5. **Responsabilités du personnel :** le personnel qui gère les programmes de fourniture de points d'eau doivent aussi assurer un certain nombre de fonctions pour veiller à ce que ces points d'eau restent opérationnels. Parmi ces fonctions figurent :
- une inspection à intervalles réguliers pour vérifier le maintien de la qualité de l'eau et du débit de l'installation ;
 - un suivi pour garantir le maintien d'un accès équitable pour tous les usagers et la résolution des litiges entre les différents groupes d'utilisateurs ;
 - un entretien périodique, la commande et le remplacement des pièces endommagées. À cet égard, il convient de noter que les puits manuels sont généralement plus robustes que les forages.

Section 3 : Distribution d'eau par camion

Norme 1 relative à la distribution d'eau par camion : Sources et qualité de l'eau

L'eau distribuée par camion provient de sources qui peuvent maintenir un débit adéquat d'une qualité confirmée sur toute la durée de l'intervention.

Indicateurs clés

- La distribution d'eau par camion n'est envisageable que comme mesure à court terme et lorsque les autres options s'avèrent impossibles (voir la note d'orientation 1).
- Le débit des sources utilisées peut être maintenu pendant toute la durée proposée des opérations de distribution par camion (voir la note d'orientation 2).
- L'utilisation des sources d'eau par des opérations de distribution par camion ne compromet pas les besoins de leurs utilisateurs existants et elle est approuvée par les autorités officielles compétentes (voir les notes d'orientation 2 et 3).
- L'utilisation des sources d'eau ne réduit pas la disponibilité d'eau pour les populations humaines (voir les notes d'orientation 3 et 4).
- L'eau utilisée pour la distribution par camion est d'une qualité adéquate pour le bétail (voir la note d'orientation 5).
- Les citernes et autres conteneurs d'eau sont nettoyés correctement avant l'emploi (voir la note d'orientation 6).

Notes d'orientation

1. **Une mesure à court terme :** comme indiqué plus haut, la distribution d'eau par camion n'est envisageable qu'en dernier recours afin de sauver des bêtes car c'est une solution coûteuse et lourde au plan administratif ; de fait, cette solution est même déconseillée pour l'approvisionnement en eau des populations humaines. D'autres options, y compris le transfert des bêtes pour les rapprocher de points d'eau existants, devraient être soigneusement étudiées avant de se lancer dans la distribution d'eau par camion (voir aussi le Chapitre 6).
2. **Continuité de l'approvisionnement :** bien qu'il soit espéré que les opérations de distribution d'eau par camion ne soient nécessaires qu'à court terme, cela n'est pas toujours possible. Quelle que soit la durée de l'opération, une évaluation réaliste de la

continuité de l'approvisionnement en eau doit être faite au stade de la planification. Cette étude comprend :

- une évaluation de la capacité physique des sources d'eau à maintenir l'approvisionnement pendant toute la durée de l'opération. Le risque de voir les sources retenues affectées par la propagation de la situation d'urgence sont à prendre en compte dans le cadre de l'examen de cette question ;
 - la probabilité de l'obtention et du maintien de la permission d'accéder à la source de la part des usagers existants ou – lorsque l'utilisation de l'eau est soumise à un contrôle officiel – de la part des autorités compétentes ;
 - la question de savoir si l'accès à la source peut être maintenu. Ainsi, le passage répété des camions peut détériorer les voies d'accès ;
 - les considérations budgétaires – comme indiqué dans l'introduction, la distribution d'eau par camion est généralement une opération onéreuse. Les budgets opérationnels doivent être suffisants et prévoir des provisions pour imprévus car il peut être nécessaire de prolonger les opérations de distribution d'eau par camion en cas de retard de la mise en route d'une autre intervention. Les coûts peuvent être sensiblement réduits si les sources d'eau peuvent être situées à proximité des points de distribution finale. Toutefois, cela peut augmenter le risque de conflit avec les usagers existants et les menaces concernant la continuité de l'approvisionnement.
3. **Prise en compte des besoins des usagers existants :** il est peu probable que les sources d'eau employées pour les opérations de distribution par camion n'aient pas d'utilisateurs existants. Un conflit avec leurs besoins peut, dans le meilleur des cas, compromettre gravement la pérennité de l'opération ou, pire encore, créer un nouveau groupe de ménages touchés par la crise ! Bien qu'il soit souhaitable, d'un point de vue financier, d'utiliser une source d'eau aussi proche que possible du point de consommation, cela ne devrait pas s'appliquer aux zones qui sont, ou risquent d'être, marginalement touchées par l'urgence ou aux endroits où les prélèvements d'eau pourraient compromettre les conditions de vie des usagers existants. Lors des phases de planification d'une opération de distribution d'eau par camion, les gestionnaires devraient dialoguer avec les chefs locaux et autres représentants des parties prenantes et, dans la mesure du possible, utiliser des procédures locales de médiation pour veiller à ce que les besoins des utilisateurs existants soient correctement pris en compte.

4. **Conflit avec les besoins des populations humaines :** dans les situations où l'eau est rare ou lorsque les ressources pour la mise en œuvre des opérations de distribution par camion sont limitées, il faut toujours donner la priorité aux besoins immédiats des populations humaines. Toutefois, la satisfaction des besoins des populations humaines n'exclut pas nécessairement la prise en compte des besoins des bêtes:
 - Dans le cas d'une situation d'urgence généralisée, les infrastructures de distribution par camion peuvent être insuffisantes pour couvrir à la fois les besoins des humains et des animaux. Toutefois, des opérations ponctuelles de faible envergure peuvent en principe dispenser un service intégré qui distribue de l'eau aux populations et à leurs bêtes.
 - Dans la mesure où il existe suffisamment de personnel et de camions, l'eau destinée aux bêtes peut provenir de sources qui ne sont pas d'une qualité suffisante pour la consommation humaine.
5. **Qualité de l'eau :** dans bien des cas, la distribution d'eau par camion sera organisée à la fois pour les humains et pour les bêtes, auquel cas les normes du Manuel Sphère en matière de qualité de l'eau s'appliqueront. Toutefois, si les sources d'eau de qualité sont limitées, les critères moins exigeants concernant l'eau destinée aux animaux pourraient permettre de réduire la concurrence avec les besoins humains (voir la note d'orientation 4 qui précède) ; de fait, une eau de qualité moindre issue de rivières ou de lacs stagnants, qui ne peut pas être rendue propre à la consommation humaine du fait de considérations techniques ou économiques, peut être réservée à l'abreuvement du bétail.
6. **Propreté des citernes :** les citernes et les avitailleurs peuvent avoir servi au transport d'autres types de liquides, y compris des produits toxiques, des pesticides, des herbicides, des solvants, des combustibles ou des eaux usées. À moins d'avoir une traçabilité fiable de leur emploi, tous les conteneurs et tout le matériel de distribution doivent faire l'objet d'un nettoyage méticuleux et d'une désinfection avant d'être alloués à une opération de distribution d'eau.

Norme 2 relative à la distribution d'eau par camion : Logistique et distribution

Des dispositions adéquates sont mises en œuvre pour assurer le transport de l'eau en toute sécurité et sa distribution équitable une fois arrivée dans la zone sinistrée.

Indicateurs clés

- Les contributions des responsables et du personnel peuvent être assurées pendant toute la durée des opérations (voir la note d'orientation 1).
- Des ressources suffisantes sont disponibles pour couvrir les frais récurrents de combustible et d'entretien du parc roulant de camions-citernes et du matériel associé (voir la note d'orientation 2).
- Dans la mesure du possible, on choisira des routes qui ne seront pas détériorées par le passage fréquent de camions chargés d'eau (voir la note d'orientation 3).
- Les points de distribution sont installés à des endroits appropriés ; ils sont planifiés et gérés pour faciliter tout déplacement du bétail susceptible de se produire pendant la durée de l'opération (voir les notes d'orientation 4 et 5).

Notes d'orientation

1. **Effectifs** : le succès des opérations de distribution d'eau nécessite des apports assidus et soutenus de main-d'œuvre. Il est nécessaire de disposer d'une direction et d'un encadrement compétents et expérimentés. Il est aussi important de veiller à ce que les chauffeurs et les assistants restent motivés grâce à un remboursement correct de leurs frais et en prêtant attention à leurs autres besoins, y compris leurs frais de subsistance et les considérations liées à leur sécurité personnelle.
2. **Entretien et stocks de combustibles** : des mécaniciens qualifiés et des approvisionnements fiables en combustible non contaminé doivent être disponibles pendant toute la durée de l'opération de distribution d'eau par camion. Cela comprend tout matériel requis pour opérer et entretenir les pompes et les conteneurs/le matériel de livraison. Les principaux problèmes à prendre en compte sont :
 - Le coût et la disponibilité du carburant – de préférence, les chauffeurs devraient pouvoir faire le plein sans avoir à faire de grands détours par rapport à leur circuit de distribution d'eau. Cela peut nécessiter l'acheminement séparé de combustible, ce qui vient encore compliquer la logistique de l'opération. Cet

élément est aussi à prendre en compte dans le cadre de la sélection initiale des sources d'eau.

- On doit pouvoir se procurer aisément les pièces détachées requises. En règle générale, il faut donner la préférence à du matériel simple, fabriqué localement et facilement réparable plutôt qu'à des solutions très sophistiquées ou importées.

Ces questions (notamment celles ayant trait à l'entretien) peuvent affecter la décision concernant le type de transport qui sera utilisé par les opérations de distribution d'eau (par exemple, camions ou tracteurs et remorques dotées d'une citerne avitailleuse).

3. **Garantir l'intégrité des circuits de ravitaillement :** dans l'idéal, ces circuits devraient convenir au passage de camions citernes chargés d'eau. Sinon, il faudra prévoir l'entretien et la réfection des routes.
4. **Gestion des points de distribution :** les points de distribution peuvent être conçus de manière à ce que les éleveurs viennent collecter l'eau pour l'amener à leur troupeau ou bien pour qu'ils amènent directement leurs bêtes s'abreuver près du camion ou à un étang proche. Dans les deux cas, il convient de prévoir un système qui permette de satisfaire les besoins de toutes les personnes concernées de façon équitable et durable sur la base, si c'est possible et approprié, des systèmes locaux existants de gestion de l'eau (voir la Norme générale 1 relative à l'eau, note d'orientation 3). Lorsqu'il est possible d'établir des installations de stockage, la distribution par camion peut être plus efficace car les citernes peuvent assurer le transvasement rapide de l'eau et retourner se ravitailler à la source, réduisant ainsi le temps d'attente.
5. **La distribution d'eau par camion à un troupeau mobile :** le transfert du bétail est souvent mis en œuvre comme élément d'une intervention en situation d'urgence (soit dans le cadre d'une mesure autochtone soit sous la coordination d'agences extérieures – voir le Chapitre 6). Dans ce contexte, une distribution d'eau par camion peut être requise pour soutenir le transfert. Une situation de ce type compliquera encore considérablement une logistique de distribution d'eau déjà très complexe.

Annexe 7.1 Aide-mémoire pour une évaluation rapide des points d'eau

Cet aide-mémoire résume les problèmes dont il convient de tenir compte lors de l'évaluation des points d'eau susceptibles d'être utilisés par les éleveurs en situation d'urgence. Les sources d'information pour répondre aux questions de cet aide-mémoire peuvent aller d'une évaluation rapide sur le terrain à – en principe, tout au moins – des analyses en laboratoire pour déterminer les paramètres de qualité de l'eau. Elles devraient, néanmoins, toujours englober une collecte de l'opinion des différents groupes de parties prenantes dans la localité.

Approvisionnements en eau

- Le point d'eau fournit-il actuellement de l'eau ?
- Dans l'affirmative :
 - Le point d'eau risque-t-il de se tarir pendant la durée de l'intervention ?
 - Quelle est la capacité du point d'eau à répondre aux besoins de l'effectif d'élevage local ?
- Dans la négative :
 - Est-il techniquement possible (aussi bien en termes de coûts que de calendrier) de réhabiliter le point d'eau pour répondre aux besoins de l'effectif d'élevage local ?
 - Y a-t-il du personnel disponible pour gérer et mettre en œuvre la réhabilitation du point d'eau ?

Accessibilité

- Le point d'eau est-il facilement accessible pour une proportion importante de l'effectif d'élevage touché ?
- Y a-t-il des contraintes sociales, culturelles ou politiques qui brident l'utilisation de ce point d'eau par le bétail ?
- L'eau de la source peut-elle être mise à la disposition des éleveurs concernés d'une manière équitable (quel que soit l'âge, le sexe ou l'ethnie) ?
- Le bétail concerné peut-il utiliser le point d'eau sans :
 - compromettre les besoins des utilisateurs existants (population humaine ou animale) ;

- risque pour la sécurité personnelle des éleveurs/bergers ;
- risquer d'entraver d'autres aspects de l'effort de secours ?

Qualité de l'eau

- Existe-t-il des installations pour réaliser des analyses (sur le terrain ou en laboratoire) afin d'évaluer les paramètres de qualité de l'eau de la source ?
- Dans l'affirmative :
 - Est-il possible d'accéder à des laboratoires capables d'entreprendre des analyses pour détecter la présence éventuelle des principaux contaminants chimiques ?
 - Existe-t-il des kits d'analyse de l'eau qui puissent être utilisés au point d'eau/à la source considéré(e) ?
 - Y a-t-il des techniciens suffisamment qualifiés au niveau local pour entreprendre des évaluations de la contamination microbiologique des sources d'eau ?
- Dans la négative, les questions suivantes permettront peut-être de procéder à une évaluation rapide sur place :
 - L'aspect de l'eau de la source est-il clair ou trouble ?
 - Y a-t-il des signes d'un problème de salinité dans la localité (par exemple, formation de marais salants/propriétés organoleptiques de l'eau de la source) ?
 - Y a-t-il des indicateurs locaux de risque de contamination chimique (par exemple, cycles d'application d'engrais et de pesticides ; existence de petites industries locales comme des tanneries ou des industries légères, etc.) ?
 - Y a-t-il eu des rapports locaux sur l'incidence de maladies hydriques ?

Annexe 7.2 Aide-mémoire pour les indicateurs d'impact concernant la fourniture d'eau

Gestion

- Une gestion efficace (y compris en termes d'intrants techniques) a-t-elle été assurée sur toute la durée de l'intervention ?
- L'approvisionnement en eau des utilisateurs prévus a-t-il été assuré de manière continue ?
- Des groupes vulnérables se sont-ils vu refuser l'accès aux approvisionnements en eau pour d'autres motifs ?
- L'équipe de direction a-t-elle pu résoudre les différends éventuels entre les utilisateurs d'une manière rapide et équitable ?

Viabilité du bétail

- Du fait de l'intervention, a-t-on pu constater une réduction visible :
 - du taux d'abattage des bêtes viables ;
 - du taux de mortalité du bétail due à d'autres causes ;
 - des tendances anormales dans les cessions ou les ventes d'animaux ?
- S'il existe des informations de référence, une évaluation directe de la viabilité du bétail indique-t-elle :
 - de meilleurs résultats concernant l'état des bêtes ;
 - une augmentation des gains de poids vif à court terme ;
 - une réduction de l'incidence de maladies ?

Conséquences sociales

- Y a-t-il des données qui montrent que :
 - la vulnérabilité des éleveurs sinistrés a été réduite sans qu'ils aient eu à se débarrasser de leurs bêtes ;
 - les éleveurs reviennent à des stratégies de subsistance d'avant l'intervention qui supposent la pleine contribution de leur bétail ?

Impacts environnementaux

- Y a-t-il des signes qui montrent que l'utilisation des sources d'eau a entraîné une dégradation de l'environnement du fait :
 - du passage physique des bêtes (routes, pistes, cultures, etc.) ;
 - du prélèvement de quantités d'eau importantes ;
 - de l'accumulation de déjections animales ou des déchets laissés par leurs éleveurs ?

Références

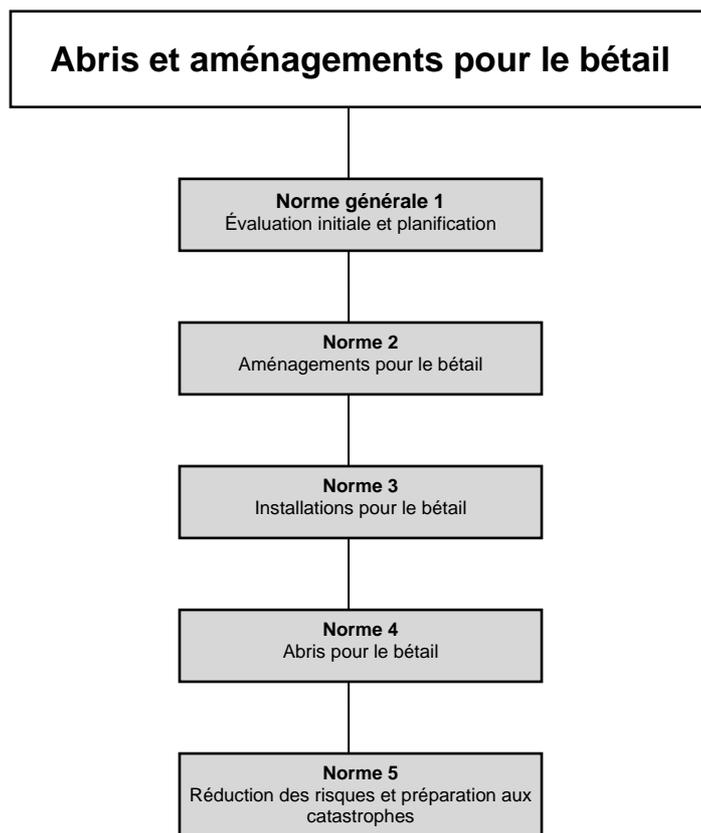
- Anon. (sans date) *Cleaning and Disinfecting Boreholes in Emergencies (Nettoyage et désinfection des forages en situation d'urgence)*, WHO Technical Notes for Emergencies No. 2, Organisation mondiale de la santé, Genève, http://wedc.lboro.ac.uk/WHO_Technical_Notes_for_Emergencies/2%20-%20Cleaning%20and%20disinfecting%20boreholes.pdf
- Anon. (sans date) *Cleaning and Disinfecting Wells in Emergencies (Nettoyage et désinfection des puits en situation d'urgence)*, WHO Technical Notes for Emergencies No. 1, Organisation mondiale de la santé, Genève, http://wedc.lboro.ac.uk/WHO_Technical_Notes_for_Emergencies/1%20-%20Cleaning%20and%20disinfecting%20wells.pdf
- Anon. (sans date) *Delivering Safe Water by Tanker (Distribution d'eau potable par camion-citerne)*, WHO Technical Notes for Emergencies No. 12, Organisation mondiale de la santé, Genève, http://wedc.lboro.ac.uk/WHO_Technical_Notes_for_Emergencies/12%20-%20Delivering%20safe%20water.pdf
- House, S. et Reed, R. (2004) *Emergency Water Sources. Guidelines for Selection and Treatment (Sources d'eau en situation d'urgence. Directives pour la sélection et le traitement)*, Third Edition, Water Engineering and Development Centre, Loughborough, <http://wedc.lboro.ac.uk/publications/details.php?book=1%2084380%20069%201>
- Markwick, G. I. (2007) *Water Requirements for Sheep and Cattle (Besoins en eau des élevages ovins et bovins)*, PrimeFact 326, New South Wales Department of Primary Industries, Nouvelle-Galles du Sud www.dpi.nsw.gov.au/__data/assets/pdf_file/96273/water-requirements-for-sheepand-cattle.pdf
- Reed, R. et Shaw, R. (no date) *Emergency Water Supply (Approvisionnement en eau en situation d'urgence)*, Technical Brief No. 44, WELL Resource Centre for Water, Loughborough, www.lboro.ac.uk/well/resources/technical-briefs/44-emergency-water-supply.pdf



Crédit photographique : The Brooke Hospital for Animals

CHAPITRE 8

Normes minimales pour les abris et les aménagements pour le bétail



Introduction

Liens avec les objectifs relatifs aux moyens de subsistance de LEGS

La fourniture d'abris et d'aménagements pour le bétail peut être essentielle pour garantir la survie du bétail en situation d'urgence. Elle est donc étroitement liée à deux des objectifs relatifs aux moyens de subsistance de LEGS pour les communautés sinistrées durant la phase d'urgence, à savoir :

- protéger les principaux biens liés à l'élevage des communautés sinistrées.
- reconstituer les principaux biens liés à l'élevage des communautés sinistrées.

L'importance des abris et des aménagements pour le bétail dans la réponse aux catastrophes

Les abris du bétail peuvent se définir comme *les infrastructures physiques protectrices dont les animaux ont besoin pour survivre*. Ce chapitre comprend trois éléments : les *aménagements*, qui couvrent l'environnement plus large dont dépend le bétail, par exemple le choix du site, les questions liées aux droits fonciers et à la gestion de l'environnement ; les *installations*, qui englobent la planification des bâtiments, des routes et des équipements ; et les *abris*, c'est-à-dire l'hébergement et les bâtiments proprement dits dans lesquels s'abritent les animaux.

Au lendemain d'une catastrophe naturelle ou d'une crise due à un conflit, la protection, la sécurité et le bien-être du bétail constituent souvent une préoccupation importante, sinon la plus importante, aux yeux des éleveurs touchés. Les types de déplacement des populations humaines propriétaires de bétail à l'issue d'une catastrophe peuvent être fortement influencés par les besoins de leurs animaux. En outre, les abris et les installations destinés au bétail peuvent jouer un rôle décisif car ils influencent les décisions prises par les communautés sinistrées en matière d'abris et d'établissements humains. Dans certaines situations d'urgence, des bêtes qui n'étaient jusque-là pas abritées peuvent nécessiter une protection et un abri – par exemple en cas de violentes intempéries ou d'insécurité extrême.

Options concernant les abris et les aménagements pour le bétail

Les besoins en termes d'abris et d'aménagements pour le bétail varient en fonction du type d'aménagement concerné et selon que la population d'éleveurs est ou non déplacée loin de sa terre d'origine. En outre, les besoins varieront sans doute en fonction du stade atteint par l'urgence au moment de l'intervention, selon qu'il s'agit de l'urgence initiale ou de ses conséquences immédiates et du relèvement, ou encore de la reconstruction proprement dite, lorsque d'autres solutions durables peuvent se présenter. Toutefois, les interventions de secours lors des phases initiales devraient toujours considérer dès le départ les objectifs de la phase de relèvement, y compris une mise en valeur durable des terres, les droits fonciers et les droits de propriété, ainsi que des mesures visant à atténuer l'impact de catastrophes futures.

Dans la mesure du possible, les abris et installations destinés au bétail à réparer ou à reconstruire devraient être fournis à certains ménages et certaines communautés désignées dans leurs terres d'origine. Lorsqu'il est impossible de fournir un appui au bétail dans des établissements dispersés, les abris et les installations du bétail devraient être fournis à titre collectif et dans des sites ou des enclos suffisamment grands, implantés à une distance raisonnable de l'établissement humain, comme un camp provisoire, qu'il soit planifié ou auto-aménagé par la communauté.

Les interventions en matière d'abris et d'aménagements destinés au bétail peuvent prendre différentes formes, selon les besoins et la nature de la situation d'urgence. Il peut s'agir :

- de la construction proprement dite (par des entrepreneurs ou directement par les communautés bénéficiaires) d'abris, par exemple des enceintes sécurisées, des sites ombragés, des toits et/ou des murs ;
- de la fourniture de matériaux aux éleveurs pour la construction d'abris ;
- d'une formation en construction d'abris ;
- de distributions d'argent sous surveillance pour répondre aux besoins d'abri du bétail ;
- d'une aide à la négociation des droits fonciers ou des droits d'accès aux pâturages et/ou à un abri ;
- d'une sensibilisation du public.

Ce chapitre de LEGS est étroitement lié à la fourniture d'abris et d'établissements humains pour les populations humaines et pour les animaux et il souligne l'importance que revêtent la coordination et l'intégration de l'action avec les autres secteurs de l'intervention humanitaire. Ce chapitre devrait donc être lu en conjonction avec le Chapitre 4 du Manuel Sphère (voir aussi la Norme 1 ci-dessous et la Norme commune 3 au

Chapitre 3). Bien que les besoins de la population humaine relatifs aux abris et aux établissements prévalent sur ceux du bétail au lendemain d'une catastrophe, ce chapitre considère les besoins de survie du bétail qui sont totalement indépendants de ceux de leurs éleveurs.

Les interventions post-catastrophe peuvent aussi envisager la reconstruction d'infrastructures vétérinaires et commerciales, telles que les marchés à bestiaux, les cliniques vétérinaires et les abattoirs. Toutefois, toute action dans ce domaine devrait être liée à une perspective de développement à plus long terme et garder à l'esprit le potentiel de renforcement des services du secteur privé. Cela peut notamment être le cas au moment de la reconstruction après un conflit, lorsque le secteur privé peut être le mieux placé pour fournir ce type de services. À ce titre, la responsabilité de la construction ou de la reconstruction des infrastructures commerciales peut incomber à des prestataires de services privés plutôt qu'aux pouvoirs publics ou à des agences extérieures.

Calendrier des interventions

Les interventions en matière d'abris et d'aménagements pour le bétail peuvent se dérouler à tous les stades de la réponse à une catastrophe, depuis la phase d'urgence jusqu'au relèvement et à la reconstruction, voire dans le cadre d'autres solutions à long terme. Les besoins du bétail en abris et en aménagements devraient aussi contribuer à la préparation aux catastrophes et à la planification des urgences, telles qu'elles sont évoquées plus loin à la Norme 5.

Le stade et la nature même de l'urgence détermineront le type d'abris et d'installations requis pour le bétail. Les situations d'urgence à développement soudain nées d'une catastrophe naturelle nécessiteront probablement une approche différente de l'intervention dans une crise de longue durée, comme un conflit ou une dégradation prolongée de l'environnement. À l'issue d'une catastrophe à développement soudain, il peut devenir urgent de fournir un abri au bétail exposé aux intempéries ou menacé par des risques de vol ou par des prédateurs. Il faudra peut-être aussi transférer provisoirement le bétail vers un site plus sûr pour sa protection, par exemple après une inondation. Il peut s'agir de mesures temporaires qui deviennent permanentes par la suite. Dans les dernières phases d'une urgence à développement rapide, les besoins d'abris et d'aménagements à plus long terme peuvent alors être examinés. Lors d'une urgence à développement lent, on dispose de plus de temps pour préparer et planifier les besoins d'abris et d'aménagements éventuels du bétail, bien qu'il puisse s'avérer nécessaire de mettre en place des mesures temporaires durant l'urgence elle-même (voir le Tableau 8.1 ci-dessous).

Liens avec les autres chapitres

La fourniture d'abris peut s'inscrire en complément des interventions en matière d'élevage décrites dans les autres chapitres, y compris la fourniture de bêtes (Chapitre 9), la fourniture d'eau (Chapitre 7) et la garantie de l'approvisionnement en aliments pour animaux (Chapitre 6). Ainsi, dans les situations d'urgence où les granges ont été détruites, il peut devenir nécessaire de construire de nouvelles installations de stockage avant de fournir d'autres aliments pour animaux. Si des bêtes sont distribuées dans un contexte où les abris du bétail sont essentiels pour garantir la survie et le bien-être des animaux, par exemple dans les climats froids, les besoins en abris doivent être évalués avant de procéder à la distribution. Lorsque les interventions en réponse à une catastrophe comprennent l'introduction d'espèces auprès de communautés qui n'ont pas l'habitude d'en faire l'élevage, il convient de leur fournir des conseils élémentaires concernant les besoins d'hébergement (et autres conseils de gestion) de ces animaux.

Vulnérabilités et capacités des communautés sinistrées

La fourniture d'abris et d'aménagements pour le bétail au lendemain d'une catastrophe devrait tenir compte des rôles et responsabilités qui incombent à la communauté pour ce qui est des soins à apporter au bétail, y compris des considérations de **sexe** et d'âge dans la répartition des tâches, ainsi que les normes culturelles relatives à l'hébergement du bétail. Les rôles sexospécifiques dans le domaine de la construction devraient également être pris en compte et, s'il y a lieu, servir de base à toute intervention.

Le choix de l'emplacement des abris du bétail peut avoir un impact sur les groupes vulnérables, notamment les femmes et les enfants. La facilité d'accès est un facteur important qui est influencé par la distance par rapport aux habitations, l'insécurité ou le danger qui subsiste à l'issue d'un phénomène naturel comme une inondation. Cela peut limiter l'accès aux produits de l'élevage, comme le lait ou les œufs, qui sont particulièrement importants pour certains groupes vulnérables, notamment les enfants, les personnes âgées, les personnes malades ou atteintes du **VIH/sida**.

Le choix de l'emplacement des abris du bétail peut aussi affecter la **sécurité et la protection** des éleveurs. Ainsi, les abris construits à une certaine distance des logements peuvent entraîner des risques pour les habitants, notamment les femmes et les enfants, surtout dans les zones de conflit. La construction même des abris peut aussi avoir des implications en termes de sécurité si les femmes sont obligées d'aller chercher des matériaux de construction dans des lieux éloignés.

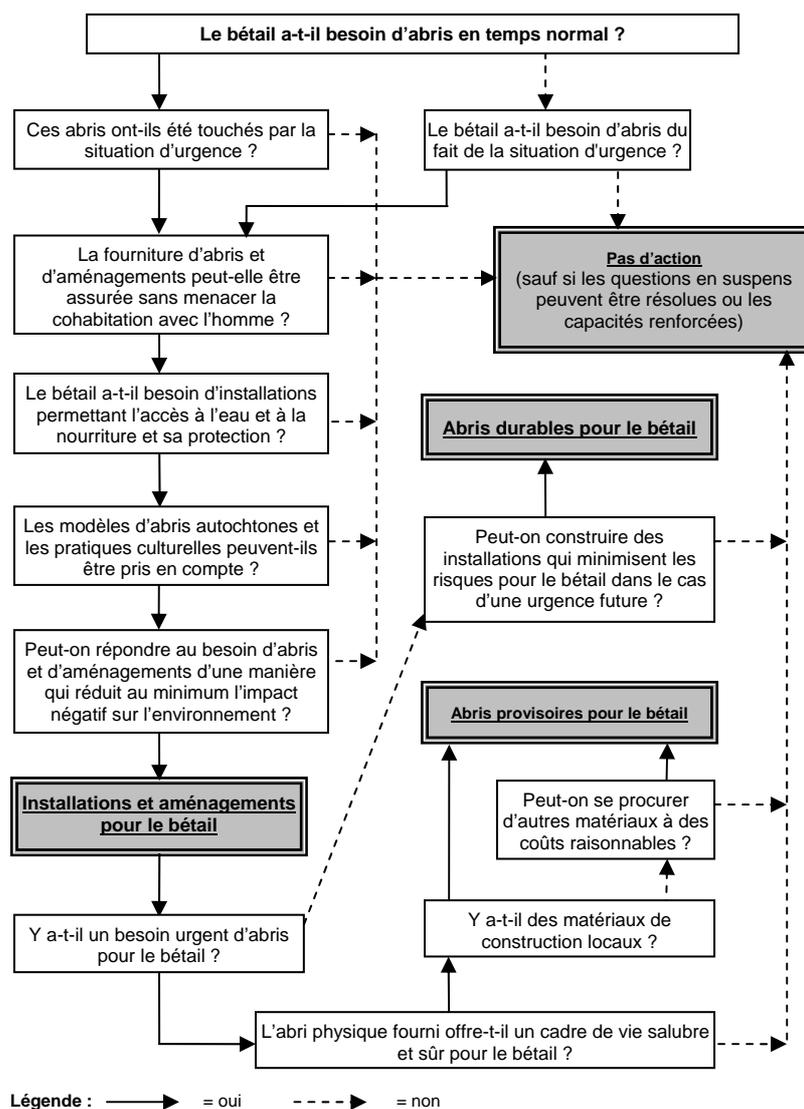
Tableau 8.1 Calendrier possible des interventions en matière d'abris et d'aménagements pour le bétail

Options	Développement rapide			Développement lent			
	Suites immédiates	Relèvement précoce	Relèvement	Alerte	Alarme	Urgence	Relèvement
Interventions portant sur des abris provisoires	→			→			
Interventions portant sur des abris durables→			→			
Interventions portant sur les aménagements→			→			

Les **considérations environnementales** devraient aussi être prises en compte dans la construction des abris pour animaux et dans la planification des installations. Si la construction des abris encourage la forte concentration du bétail, cela peut avoir une incidence sur la disponibilité de pâturages et contribuer à l'endommagement de l'environnement. Les déjections animales, en particulier lorsque les bêtes sont agglutinées ou encore très proches des humains, peuvent affecter la santé et l'hygiène des populations humaines (le manuel LEGS n'aborde pas les questions de biosécurité, lesquelles concernent essentiellement les entreprises commerciales de grande envergure). Un usage excessif de matériaux de construction locaux peut aussi nuire à l'environnement. Ces questions sont évoquées en détail plus loin, à la Norme 2.

Au moment de répondre à des situations d'urgence, les communautés sinistrées s'appuient aussi sur leurs propres **capacités**. En ce qui concerne les abris, il peut s'agir des connaissances autochtones concernant les matériaux et les types de construction les plus appropriés pour les abris destinés au bétail, ou encore de leurs compétences de construction.

Figure 8.1 Arbre de décision relatif à la fourniture d'abris et d'aménagements pour le bétail



Nota : Le résultat « Pas d'action (sauf si les questions en suspens peuvent être résolues ou les capacités renforcées) » peut simplement indiquer qu'un complément de formation ou un renforcement des capacités s'impose pour pouvoir répondre « oui » aux questions clés, plutôt que de suggérer une simple absence d'intervention.



Les normes minimales

Avant de s'engager dans la fourniture d'abris et d'aménagements pour le bétail, il faut soigneusement étudier la faisabilité et le caractère approprié des interventions possibles, comme illustré à la Figure 8.1 qui précède.

Norme 1 relative aux abris et aux aménagements pour le bétail : Évaluation initiale et planification

L'évaluation initiale et la planification pour la fourniture d'abris et d'installations se basent sur la consultation de la communauté, s'appuient sur les connaissances autochtones, tiennent compte de l'impact environnemental et considèrent le potentiel d'établissement de moyens de subsistance durables.

Indicateurs clés

- La communauté, tant les femmes que les hommes, est consultée à propos des pratiques autochtones en matière d'hébergement et d'aménagements pour le bétail. Ces consultations devraient s'appuyer sur les évaluations initiales décrites au Chapitre 2 (voir la note d'orientation 1).
- Les interventions en matière d'abris et d'installations pour le bétail sont conçues sur la base des modèles autochtones d'hébergement du bétail (voir la note d'orientation 2).
- Les besoins d'abris du bétail des groupes les plus vulnérables de la communauté sont satisfaits (voir la note d'orientation 3).
- L'impact environnemental des interventions en matière d'abris pour le bétail est évalué et tout impact défavorable est réduit au minimum (voir la note d'orientation 4).
- Les besoins relatifs aux moyens de subsistance durables de la communauté font partie de l'évaluation initiale et influencent l'intervention dans la situation d'urgence (voir la note d'orientation 5).
- Les interventions en matière d'abris et d'aménagements pour le bétail sont négociées avec toutes les parties prenantes concernées (voir la note d'orientation 6).

Notes d'orientation

1. **Consultation de la communauté :** les éleveurs expérimentés de la communauté sauront quels sont les types d'abris traditionnels pour les espèces dont ils sont propriétaires et quels modèles d'abris répondront à leurs besoins. Ces connaissances concerneront entre autres les matériaux de construction les plus adaptés, le choix du site, les considérations d'accès au site, l'hygiène et la gestion du bétail, et la manière de mettre en route la construction et qui peut s'en charger. Tout doit être mis en œuvre pour veiller à faire participer directement les communautés à l'évaluation, la conception, la mise en œuvre et au suivi des interventions en matière d'abris et d'aménagements pour le bétail. L'évaluation initiale doit considérer les rôles et responsabilités existants pour s'occuper des animaux au sein de la communauté, y compris la répartition des tâches en fonction de l'âge. Dans toute intervention en matière d'abris, les rôles sexospécifiques en termes de construction doivent être pris en compte, notamment les besoins des femmes pour assurer les soins aux bêtes et les entretenir. Que l'on prévoie des structures provisoires ou permanentes, les interventions en matière d'abris pour les animaux devraient s'appuyer sur le savoir de la communauté comme point de départ de leur conception. L'évaluation initiale pourra aussi identifier des questions de politiques générales méritant une action de plaidoyer au niveau local ou supérieur, s'il y a lieu (voir le Chapitre 3, Norme commune 8).
2. **Modèle autochtone :** les normes culturelles concernant les abris et les aménagements destinés aux animaux doivent être évaluées. Il s'agit d'apprendre à connaître les matériaux de construction autochtones et les modèles d'abris et d'installations adoptés localement pour le bétail, ainsi que les méthodes de construction appropriées. Les technologies locales en matière d'abris pour le bétail devraient être utilisées ou adaptées aux circonstances et les matériaux locaux utilisés en fonction des besoins. L'utilisation de « systèmes d'abri » ou de solutions importées d'abris préfabriqués ne sera jugée appropriée ou même simplement faisable que dans des circonstances vraiment exceptionnelles.
3. **Vulnérabilité :** l'évaluation initiale et la planification devraient examiner les besoins spécifiques des groupes potentiellement vulnérables et déterminer s'il convient d'accorder une aide prioritaire, par exemple, aux personnes âgées, aux malades ou aux personnes à mobilité réduite, susceptibles de ne pas avoir les ressources de main-d'œuvre nécessaires pour reconstruire les abris de leur propre bétail. Ceux qui n'ont pas accès à des matériaux de construction, par exemple pour des raisons d'insécurité locale,

peuvent aussi avoir besoin d'une aide supplémentaire (voir l'Annexe 8.1, Aide-mémoire pour l'évaluation de la fourniture d'abris et d'aménagements pour le bétail). Comme pour toute intervention, l'aide fournie aux groupes vulnérables ne devrait pas miner l'aptitude d'une communauté à pourvoir aux besoins de ces groupes et à s'en occuper grâce à ses propres stratégies d'adaptation.

4. **Impact environnemental** : l'impact sur l'environnement local des interventions en matière d'abris et d'aménagements pour le bétail doit être évalué, y compris l'utilisation non durable de matériaux locaux et la concentration excessive de bêtes sur une zone restreinte. Ces questions sont abordées plus en détail à la Norme 2.
5. **Moyens de subsistance durables** : si des mesures provisoires peuvent s'imposer pour aider le bétail en situation d'urgence, tout doit être mis en œuvre pour veiller à ce que les interventions en matière d'abris et d'aménagements tiennent compte des besoins relatifs aux moyens de subsistance de la population sinistrée de manière à ce que les ressources disponibles pendant la situation d'urgence soient utiles à long terme. Il s'agit entre autres de prendre en compte de façon rigoureuse l'impact probable des modifications attendues de l'affectation des sols, des changements permanents des moyens de subsistance et des pratiques de gestion du bétail de la communauté à mesure qu'elle se relève de la catastrophe.
6. **Négociations avec les parties prenantes** : en plus de la consultation de la communauté sinistrée, les interventions en matière d'abris pour le bétail devraient être négociées avec d'autres parties prenantes. Lorsque les interventions risquent d'avoir un impact important sur un établissement humain, ces autres parties prenantes peuvent englober les collectivités locales chargées de l'agriculture, des approvisionnements en eau, de l'assainissement, de l'affectation des sols et du logement. Il peut aussi s'avérer fort utile de faire appel à l'expérience des acteurs humanitaires présents dans d'autres secteurs, par exemple les abris et les logements, l'eau et l'assainissement et la gestion des camps, suivant les besoins. Dans le cas d'une situation d'urgence de grande envergure, lorsqu'une « approche par groupe sectoriel » (voir le Glossaire) a été mise en œuvre, ces activités seront coordonnées par l'intermédiaire de groupes sectoriels chargés des abris d'urgence, du relèvement précoce et de la coordination et de la gestion du camp (CCCM). Les agences fournissant des abris pour le bétail devraient participer activement à ces groupes afin de promouvoir les besoins du bétail en termes d'abris et d'aménagements et pour veiller à ce

que leurs propres programmes soient compatibles avec les stratégies et les priorités convenues par les groupes sectoriels.

Lorsqu'une population sinistrée est déplacée, il est aussi important de consulter la communauté d'accueil afin de veiller à ce que l'implantation des abris et des installations destinés au bétail n'engendrent pas de conflit, de pressions environnementales ou de concurrence sur le plan de l'emploi ou des ressources naturelles.

**Norme 2 relative aux abris et aux aménagements pour le bétail :
Aménagements pour le bétail**

Les aménagements pour le bétail favorisent la cohabitation paisible avec l'homme, réduisent au minimum l'impact négatif sur l'environnement et appuient le relèvement et des moyens de subsistance durables.

Indicateurs clés

- Les aménagements pour le bétail favorisent la sécurité et la cohabitation paisible du bétail avec l'homme (voir la note d'orientation 1).
- L'impact sur l'environnement des aménagements pour le bétail est réduit au minimum (voir la note d'orientation 2).
- Les aménagements pour le bétail appuient le relèvement et les objectifs relatifs à un établissement durable (voir la note d'orientation 3).

Notes d'orientation

1. **Sécurité et cohabitation avec l'homme** : l'emplacement des abris pour animaux peut avoir un effet sur la sécurité et la protection des éleveurs. Ainsi, les abris construits à une certaine distance des habitations peuvent exposer les éleveurs, et notamment les femmes et les enfants, à des risques, surtout dans les zones de conflit. Inversement, les abris et les installations pour le bétail trop proches d'un établissement humain peuvent provoquer une dégradation de l'environnement et augmenter les risques de propagation de maladies. Les aménagements pour le bétail devraient aussi assurer une cohabitation paisible du bétail et des communautés. Cet aspect est particulièrement important pour réduire le risque de transmission des zoonoses, comme la grippe aviaire, et pour empêcher la transmission de maladies à vecteur par le biais des déjections animales.

2. **Impact sur l'environnement :** l'impact sur l'environnement local des interventions en matière d'abris et d'aménagements pour le bétail doit être réduit au minimum. Ce point est particulièrement important si la construction des abris pour animaux exige ou encourage la collecte de matériaux disponibles localement, laquelle risque d'endommager l'environnement de façon permanente. Ainsi, la coupe d'arbres pour fournir du bois pour la construction d'abris et d'enclos ou pour servir de combustible pour brûler les briques destinées aux maisons pose un risque particulier. Les matériaux de construction doivent provenir de ressources durables ou être récoltés de façon durable. La plantation de haies vives peut aussi être une solution viable pour éviter la collecte de matériaux locaux afin d'ériger des enclos. Il faut également éviter la concentration élevée de bétail afin de réduire le risque de surpâturage et la détérioration de l'environnement.

L'inclusion du bétail dans un camp de réfugiés ou un camp de PDIP renforce encore la pression exercée sur l'environnement et les ressources locales. Il faut donc mettre en balance la fourniture d'aménagements destinés au bétail dans de telles conditions et les conséquences environnementales. La concurrence avec le cheptel des populations d'accueil pour l'obtention de ressources peut aussi être une source potentielle de conflit et, par conséquent, l'accès aux pâturages doit être négocié avec ces populations.

3. **Établissement durable pour les communautés et le bétail :** les besoins d'établissement des communautés humaines prévaudront toujours sur ceux du bétail et il est primordial que les interventions en matière d'aménagements pour le bétail n'affectent pas de façon négative la fourniture d'un établissement humain. Dans bien des cas, toutefois, les besoins d'aménagements des humains et du bétail sont interdépendants. Ce point souligne l'impératif de coordination, de planification et d'action concertées avec les autres parties prenantes dans la conception de ces modèles d'établissement (voir la Norme 1, note d'orientation 6 ci-dessus).

L'option d'établissement à privilégier dans toutes les interventions devrait être l'appui aux communautés d'éleveurs dispersées dans leurs terres d'origine. Un appui au bétail pourra toutefois s'imposer lorsque les familles et les communautés seront déplacées. L'établissement de personnes déplacées peut se faire de manière dispersée – elles peuvent, par exemple, être hébergées au sein d'une famille d'accueil ou s'installer sur des terres appartenant à des tiers – ou bien groupée – plusieurs familles peuvent vivre ensemble dans des centres communautaires, des camps de PDIP ou des camps de réfugiés.

L'établissement dispersé ou groupé est une solution inmanquablement complexe et coûteuse qui présente des obstacles évidents pour l'obtention de solutions durables. Dans ces situations, d'autres directives, telles que celles de l'UNHCR (2006), de Corsellis et Vitale (2005) ou du Manuel Sphère (2004) devraient constituer les guides de référence prioritaires à la fourniture d'un appui humanitaire. Les camps de personnes déplacées densément peuplés permettent rarement une cohabitation avec le bétail en raison des risques que cela comporte en termes de dégradation de l'environnement et de propagation des maladies. Si un appui direct aux communautés d'éleveurs déplacées dans une situation d'établissement dispersé en phase d'urgence est souvent inévitable, tous les efforts doivent être déployés pour favoriser un retour au foyer.

Les aménagements destinés au bétail doivent prendre en compte les structures de gestion et les droits de pâturage locaux, les droits d'accès et les droits fonciers ainsi que les titres de propriété. Cet aspect est particulièrement important lorsqu'une catastrophe, comme une inondation, a modifié l'environnement local et lorsque les communautés d'éleveurs sont déplacées, auquel cas les besoins de la population d'accueil doivent aussi être pris en compte. La résolution de ces questions nécessitera probablement une consultation très poussée avec les parties prenantes ainsi que des conseils prodigués par les collectivités locales et des experts d'autres secteurs afin d'identifier des solutions durables.

Norme 3 relative aux abris et aux aménagements pour le bétail : Installations pour le bétail

Les installations pour le bétail fournissent un environnement sûr, salubre et durable pour les animaux.

Indicateurs clés

- Les installations permettent une gestion saine, sûre et durable du bétail (voir la note d'orientation 1).
- Les installations réduisent au minimum les impacts négatifs sur la santé de l'environnement (voir la note d'orientation 2).

Notes d'orientation

1. **Gestion sûre et durable du bétail :** outre une structure physique pour abriter le bétail (voir la Norme 4 ci-dessous), il peut s'avérer

nécessaire de prévoir des installations pour permettre une gestion sûre et durable du bétail. Il peut s'agir de la fourniture de conseil ou d'accès aux sources d'eau et d'aliments pour animaux ou encore de la protection contre le vol et les prédateurs en prévoyant des enclos. La présence d'enclos peut entraîner la nécessité d'apporter des rations au bétail (voir le Chapitre 6) et peut soulever d'autres questions de santé animale comme les problèmes de parasites et le besoin de stocker des médicaments vétérinaires ou encore de prévoir des postes d'abattage (voir Chapitre 5). Comme pour les abris pour animaux, toutes les installations pour le bétail devraient être conçues sur la base des connaissances et des pratiques de construction autochtones (voir la Norme 1 ci-dessus).

2. **Impact sur la santé environnementale :** les installations destinées au bétail devraient être conçues pour permettre la gestion salubre et l'évacuation des déjections animales, notamment lorsque les communautés d'éleveurs vivent dans un établissement dispersé ou groupé, tel un camp. Il peut s'agir d'enclos construits en dehors du périmètre de l'établissement humain pour empêcher l'accès du bétail et pour veiller à maintenir une distance adéquate entre les habitations humaines et les abris des animaux. La densité des aménagements destinés au bétail devrait aussi rester à un niveau correct (voir UNHCR, 2005, p30ff pour en savoir plus sur les conditions requises en matière d'espace pour les différentes espèces).

Norme 4 relative aux abris et aux aménagements pour le bétail : Abris pour le bétail

Il est fourni au bétail un cadre de vie salubre et sûr qui est approprié aux circonstances et à l'usage auquel il est destiné.

Indicateurs clés

- Les abris destinés au bétail fournissent une protection adéquate contre les conditions climatiques en vigueur et les extrêmes météorologiques saisonniers et quotidiens (voir la note d'orientation 1).
- Les abris du bétail sont conçus pour répondre aux besoins spécifiques des espèces animales concernées et en fonction de l'usage auquel ils sont destinés (voir la note d'orientation 2).
- Il est octroyé au bétail une protection physique adéquate contre le vol et les prédateurs (voir la note d'orientation 3).

- Des mesures sont en place pour faire en sorte que le bétail stabulé soit provisoirement libéré pour éviter qu'il ne meure de faim avant l'arrivée d'autres formes d'aide (voir la note d'orientation 4).

Notes d'orientation

1. **Cadre de vie salubre et sûr :** dans les climats chauds, l'abri doit fournir un espace ombragé et bien ventilé. Dans les climats froids, l'abri doit fournir une enceinte correctement protégée des intempéries, exempte de courants d'air et procurant un minimum d'isolation du sol. Dans les conditions météorologiques extrêmes, les besoins à satisfaire par les abris sont à prendre en compte avant la distribution des bêtes.
2. **Conception appropriée :** dans la mesure du possible, un abri destiné au bétail sera basé sur les technologies locales de construction avec des matériaux de construction locaux. Au lendemain d'une catastrophe naturelle, les abris destinés au bétail pourraient être construits à partir de matériaux de récupération issus des infrastructures et des bâtiments endommagés, et les efforts en vue de maximiser le potentiel de récupération sont à encourager, y compris la distribution de trousseaux à outils. Certaines situations d'urgence peuvent nécessiter la fourniture urgente d'abris pour le bétail pour tenter de garantir la survie des animaux. Toutefois, ces abris pourront ne pas être adaptés à une utilisation prolongée et les communautés pourront aussi avoir besoin d'aide pour reconstruire des abris plus durables. Le potentiel d'intégration des abris d'urgence pour le bétail dans des structures provisoires ou permanentes avec une aide ultérieure est un point particulièrement important. Ainsi, la conception d'abris pour le bétail utilisables en situation d'urgence pourra comprendre une structure et un toit (durables), en prévision de leur modernisation ultérieure pour en faire des abris permanents avec des murs, des portes et une clôture. Cette approche mérite d'être étudiée, sans chercher à distinguer si la modernisation ultérieure sera financée par une agence ou entreprise de manière autonome par la communauté.
3. **Vols et agressions :** les abris et les installations pour le bétail devraient être conçus de manière à ce que les bêtes soient protégées conformément aux normes locales contre le vol et les prédateurs. Il faudra éventuellement prévoir des portes adaptées avec des mécanismes de fermeture pour l'abri ou des enclos sécurisés autour du bâtiment destiné au bétail. Il peut aussi y avoir des implications en termes de planification du site pour veiller à ce que l'abri du

bétail soit situé à proximité de l'établissement humain pour des raisons de sécurité.

4. **Libération des animaux stabulés** : l'expérience a montré que des animaux, comme des vaches ou des bufflonnes laitières, sont morts là où ils étaient attachés lorsque leurs propriétaires ont péri ou ont été gravement blessés lors d'un séisme ou d'une autre catastrophe. Une simple mesure d'intervention consiste à détacher ou à relâcher ces animaux de façon à leur donner une chance de trouver de la nourriture et de l'eau. Ces bêtes devraient être marquées, par exemple d'un trait de peinture, de manière à pouvoir être éventuellement restituées à leurs maîtres, s'ils ont survécu.

Norme 5 relative aux abris et aux aménagements pour le bétail : Réduction des risques et préparation aux catastrophes

Les abris et les aménagements pour le bétail réduisent l'impact des catastrophes futures.

Indicateurs clés

- Le risque de catastrophes futures est évalué (voir la note d'orientation 1).
- Les interventions en matière d'abris et d'installations pour le bétail réduisent au minimum les risques pour le bétail et leurs éleveurs en cas de catastrophes futures (voir la note d'orientation 2).

Notes d'orientation

1. **Évaluation des risques futurs** : la vulnérabilité aux catastrophes futures devrait être évaluée dans le cadre du processus de planification des interventions en matière d'abris et d'aménagements pour le bétail.
2. **Réduction au minimum des pertes futures de bétail** : la construction d'abris et d'installations pour le bétail peut donner l'occasion d'atténuer l'impact des catastrophes futures. Une évaluation des risques futurs devrait donc influencer le choix du site, la conception et la construction des abris et des installations pour le bétail afin de réduire le risque de pertes de bêtes dans les catastrophes futures. Il peut s'agir des catastrophes suivantes :
 - *Séisme* : les sites d'implantation d'abris et d'installations pour le bétail devraient être sur un terrain stable et loin des zones exposées à un risque de glissement de terrain ou autres dommages dus à des répliques. Les structures des abris pour

animaux devraient aussi être soigneusement étudiées et des mesures devraient être prises pour soit accroître leur solidité structurelle afin qu'elles puissent résister à la force d'un tremblement de terre soit utiliser des matériaux de construction suffisamment légers pour réduire au minimum le risque de mort du bétail en cas d'effondrement du bâtiment. Les matériaux et les technologies autochtones devraient être utilisés mais il pourra s'avérer nécessaire de préconiser des modifications des pratiques de construction locales afin d'accroître la résistance sismique.

- *Inondations* : dans la mesure du possible, les abris pour animaux devraient être implantés loin des plaines inondables pour éviter d'être endommagés par des inondations futures. Lorsque cela s'avère impossible, il faudra éventuellement prévoir un drainage amélioré sur les sites ou surélever les abris du bétail au-dessus des niveaux de crues précédentes. Il faudrait envisager des constructions renforcées pour les fondations et les soubassements ainsi que pour la structure principale afin de réduire le risque d'un effondrement du bâtiment en cas d'inondation.
- *Typhons et ouragans* : lors de la construction d'abris pour animaux, il faudrait veiller à ce que les toits soient correctement fixés et attachés au reste du bâtiment.
- *Tsunamis* : dans la mesure du possible, les abris pour animaux ne devraient pas être situés à proximité immédiate du littoral.

Dans tous ces cas de figure, il convient de faire appel au savoir-faire technique d'experts en bâtiment (voir les Références) pour veiller à ce que la construction s'appuie sur les meilleures pratiques en matière d'atténuation des effets des catastrophes.

Annexe 8.1 Aide-mémoire pour l'évaluation de la fourniture d'abris et d'aménagements pour le bétail

Abris

- Y a-t-il des interventions pratiques et immédiates capables de réduire la mortalité immédiate du bétail (comme le fait de libérer les animaux attachés après un séisme) ?
- Y a-t-il un besoin immédiat d'abris temporaires pour le bétail ?
- Quel est l'effectif (estimatif) des différentes espèces d'animaux qui aurait besoin d'un abri ?
- De quelles conditions particulières d'hébergement ont besoin les différentes espèces dans les conditions climatiques et environnementales propres à la zone sinistrée ?
- Quels sont les principaux groupes sociaux ?
 - Quels sont les rôles respectifs des hommes et des femmes dans les différents soins à apporter au bétail ?
 - Au sein de la communauté, qui est normalement chargé de la construction des abris pour animaux ?
 - Y a-t-il des groupes particulièrement vulnérables ou ayant des besoins spéciaux, comme les personnes qui vivent avec le VIH/sida ou les femmes déplacées ?
- Au niveau local, quels sont les styles d'abris pour animaux, les techniques de construction et les matières premières ?
- Ces pratiques de construction réduisent-elles correctement le risque de pertes en cas de catastrophe future ?
- Y a-t-il suffisamment de matériaux de construction disponibles localement ?
 - Comment sont collectés les matériaux de construction locaux ?
 - La construction d'abris engendre-t-elle une destruction sensible de l'environnement ?
 - Faut-il faire venir les matériaux de construction de l'extérieur ?

Aménagements

- Quels sont les modèles d'établissement adoptés par les communautés d'éleveurs ? Dispersés ou groupés ? Sur leurs terres d'origine ou déplacés ? Nomades ou sédentaires ?

- Existe-il un risque de conflit entre les différentes communautés d'éleveurs, par exemple la population sinistrée et la population d'accueil ?
- Y a-t-il suffisamment de pâturages disponibles localement ? La dégradation des pâturages est-elle une conséquence possible de l'arrivée des personnes déplacées et de leur bétail au lendemain de l'urgence ?
- Y a-t-il des droits fonciers et des systèmes de gestion existants pour les abris et les aménagements collectifs ou partagés destinés au bétail et pourront-ils s'appliquer à des abris nouvellement construits ?
- Les éleveurs ont-ils d'autres besoins pour ce qui est des aménagements destinés au bétail ?

Abris destinés aux espèces nouvellement introduites (par exemple volailles et lapins)

- Les personnes les plus vulnérables, y compris celles qui vivent avec le VIH/sida, vont-elles bénéficier de la construction d'abris pour des espèces qu'elles ne connaissent pas bien ?
- Les bénéficiaires ont-ils besoin d'une formation spéciale en construction d'abris et en gestion ?

Annexe 8.2 Aide-mémoire pour le suivi et l'évaluation de la fourniture d'abris et d'aménagements pour le bétail

Extrants et procédés

- Quelles sont les conditions clés qui nécessitent des initiatives de protection du bétail (par exemple conditions climatiques défavorables, insécurité, risques de santé animale) et pour quelles espèces de bêtes ?
- Quelles mesures ont été prises pour protéger le bétail contre ces conditions ?
- Ces interventions satisfont-elles aux besoins d'abris pour le bétail (en termes de protection, d'accès, de sécurité, de gestion) des communautés bénéficiaires ?
- Comment les besoins d'installations ont-ils été résolus ?
- Quels sont les extrants (nombres d'abris et de bénéficiaires) et les intrants (coûts des matériaux, transport, construction, contributions de la communauté) ?
- Quel a été le taux d'adoption de l'initiative et quelles sont les motifs à l'origine d'un manque éventuel d'adoption ?

Participation

- Comment la communauté bénéficiaire a-t-elle participé à l'initiative ?
 - A-t-on fait appel aux connaissances locales en termes de conception et de construction ?
 - S'est-on procuré des matériaux locaux ?
 - Quelles structures de gestion ont été mises en place (le cas échéant) pour assurer l'entretien des abris collectifs ?
 - Les bénéficiaires prennent-ils part au suivi et à l'évaluation de l'initiative ?

Impact

- Quel a été l'impact sur la mortalité et la morbidité des bêtes si l'on compare les taux enregistrés pour le bétail à l'abri et pour les bêtes n'ayant pas bénéficié d'un abri ?

- L'accès au bétail et aux produits de l'élevage a-t-il été maintenu (notamment pour les groupes vulnérables) ?
- Quel est le point de vue des participants concernant les avantages de l'initiative ?
- Quel a été l'impact environnemental de l'initiative, notamment l'impact sur les ressources naturelles ?

Planification à venir

- Si ce sont des abris provisoires qui ont été construits, quels sont les plans concernant la fourniture d'abris à long terme ?
- Les abris et aménagements pour le bétail nouvellement construits ont-ils pris en compte l'atténuation des effets de catastrophes futures dans le choix de leur emplacement, dans leur conception et dans leur construction ?

Références

- Coburn, A., R. Hughes A. Pomonis et R. Spence (1995) *Technical Principles of Building for Safety (Principes techniques de la construction à des fins de sécurité)*, Intermediate Technology Publications, Rugby.
- Corsellis, T. et A. Vitale (2005) *Transitional Settlement, Displaced Populations (Établissement provisoire, populations déplacées)*, Oxfam, Oxford.
- Indian Society of Earthquake Technology (1989) *Manual of Earthquake-resistant Non-engineered Construction (Manuel de construction traditionnelle antisismique)*, Indian Society of Earthquake Technology, Roorkee, Inde.
- Seraj, S. et K. I. Ahmed (2004) *Building Safer Houses in Bangladesh (Bâtir des logements plus sûrs au Bangladesh)*, Bangladesh University of Engineering and Technology, Dhaka.
- UNDRO (1982) *Shelter After Disaster: Guidelines for Assistance (Abri après une catastrophe : directives pour l'assistance)*, Oxford Polytechnic Press, Oxford.
- UNHCR (2005) *Livestock-Keeping and Animal Husbandry in Refugee and Returnee Situations: A Practical Manual of Improved Management (Élevage et soins des animaux dans les camps de réfugiés et autres personnes déplacées : guide pratique pour une meilleure gestion)*, UNHCR et UICN, Genève, www.unhcr.org/protect/PROTECTION/4385e3432.pdf
- UNHCR (2006) *Handbook for Emergencies (Manuel des situations d'urgence)*, UNHCR, Genève, www.unhcr.org/publ/PUBL/3bb2fa26b.pdf
- White, C.M. (2006) 'Pakistani cob animal shelter (technical drawings)' (« Abri pour animaux en torchis au Pakistan (dessins techniques) »), non publié, contact : Caroline Meyer White, Natural Building Architect, Hojt Paa Straa, Skraldhevevej 8, 6950 Ringkobing, Danemark ; Darcey Donovan, Eco Engineering, PE 59754, PO Box 1083, Truckee, CA 96160, États-Unis.
- Zegarra, I. et A. Giesecke (1993) 'Reconditioning of existing adobe housing to mitigate the effects of earthquakes' (« Remise en état de logements existants en pisé pour atténuer les effets des séismes »), dans P. Merriman et C. Browitt (eds) *Natural Disasters*, pp 358–364, Thomas Telford, Londres.

Normes minimales pour les abris pour le bétail

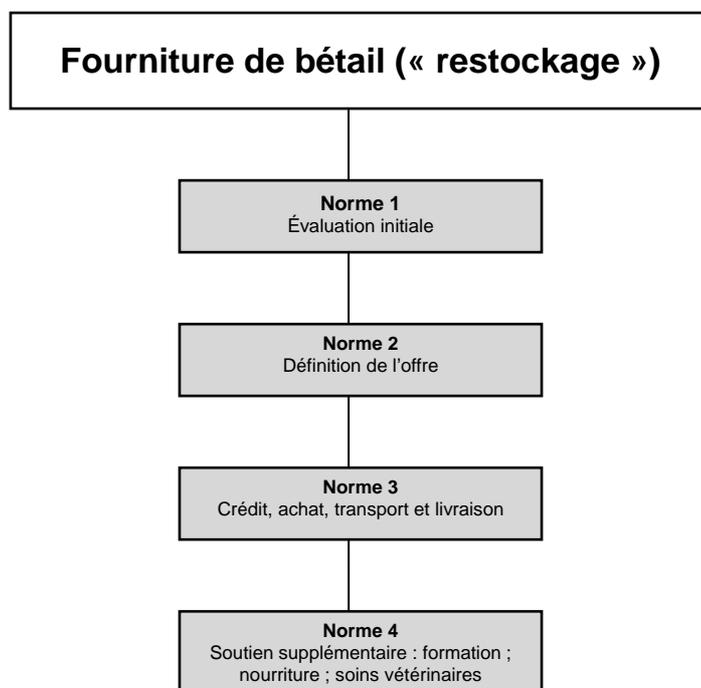
Abris



Crédit photographique : Andy Catley/Feinstein International Centre

CHAPITRE 9

Normes minimales pour la fourniture de bétail



Introduction

Liens avec les objectifs relatifs aux moyens de subsistance de LEGS

La fourniture de bétail a trait au troisième objectif relatif aux moyens de subsistance de LEGS, à savoir la reconstitution des principaux biens liés à l'élevage des communautés sinistrées, et relève des phases de la situation d'urgence qui interviennent au lendemain d'une catastrophe et durant la période de relèvement.

L'importance de la fourniture de bétail dans la réponse aux catastrophes

Lorsqu'une catastrophe entraîne une perte importante de bétail, le rétablissement des biens d'élevage durant la phase post-catastrophe peut constituer une approche intéressante pour reconstruire les biens économiques de la communauté et lui fournir des aliments de qualité issus de l'élevage, comme du lait et des œufs.

Selon les possibilités et les stratégies en matière de moyens de subsistance des populations bénéficiaires, la fourniture de bétail peut consister à remplacer une partie des biens d'élevage de manière à reconstituer un troupeau ou à distribuer un petit nombre de bêtes pour remplacer les animaux perdus qui fournissaient des vivres et/ou un revenu au ménage ; elle peut aussi prendre la forme d'une nouvelle initiative pour générer un revenu ou apporter des denrées alimentaires au ménage en complément de ses autres moyens de subsistance.

Options concernant la fourniture de bétail

Ce chapitre décrit de manière générale deux grands types de fourniture de bêtes, à savoir la *reconstitution du troupeau* (que l'on appelle parfois « restockage » ou « redistribution ») et les *autres approches de distribution de bétail*. Le chapitre renferme quatre normes qui s'appliquent aux deux types d'intervention.

Reconstitution du troupeau

La reconstitution du troupeau est une forme de fourniture de bétail qui vise à remplacer les biens d'élevage lorsque la totalité du troupeau a été perdue ou décimée. Elle est particulièrement appropriée pour les communautés pastorales ou agropastorales qui sont fortement tributaires de l'élevage comme source d'alimentation, de revenu et de bien-être social. Les pasteurs dépendent beaucoup de leurs bêtes et parmi eux figurent des communautés d'éleveurs des basses-terres semi-arides d'Afrique mais aussi des tribus des hauts plateaux du Tibet. Certains groupes s'occupent de troupeaux mixtes composés de moutons, de chèvres, de bovins et de chameaux alors que d'autres ne dépendent que d'une espèce, par exemple des yaks ou des rennes.

Compte tenu de la diversité de ces moyens de subsistance, il est préférable de procéder à des analyses des moyens de subsistances locaux plutôt que d'appliquer de vastes approches normatives pour concevoir et mettre en œuvre la reconstitution du cheptel. Dans ces situations, un type et un nombre précis d'animaux s'imposent pour déterminer la « taille minimale du troupeau », paramètres qui peuvent être définis par les communautés elles-mêmes. Les connaissances autochtones en matière d'élevage sont en général extrêmement importantes dans ces communautés et il se peut que des systèmes autochtones de redistribution du bétail soient déjà bien établis, mêmes s'ils sont fragiles ou ne fonctionnent pas. Ce savoir autochtone fait qu'il est crucial de travailler avec la population locale pour concevoir et mettre en œuvre des projets de reconstitution du cheptel et les interventions extérieures devraient, autant que faire se peut, s'appuyer sur les mécanismes et les pratiques en vigueur (voir l'étude de cas 9.4 dans le chapitre consacré aux études de cas). Dans ces communautés, il n'est généralement pas nécessaire de prévoir une formation pour aider les gens à s'occuper des animaux. Le coût de ces initiatives par ménage peut être élevé en raison du nombre d'animaux requis pour atteindre la taille minimale du troupeau dans un délai déterminé.

Dans la phase de relèvement au lendemain d'une catastrophe, la reconstitution du troupeau peut jouer un rôle déterminant dans la reconstruction des moyens de subsistance des populations sinistrées. Toutefois, il sera peut-être nécessaire de l'intégrer dans une approche plus vaste (et à plus long terme) qui renforce les capacités des communautés tributaires de l'élevage, comme les pasteurs, à faire face aux catastrophes et défis futurs, dont certains peuvent toucher à l'évolution de leur cadre de vie économique et politique ou encore à leur base de ressources naturelles. Dans les zones pastorales en particulier, il peut s'avérer nécessaire d'intégrer étroitement la reconstitution du troupeau à des initiatives de développement pastoral à plus long terme, par exemple en augmentant le potentiel de

production destinée au marché, y compris le développement d'opportunités de marché et le renforcement des capacités.

Autres approches de la distribution de bétail

La distribution de bétail est une intervention qui peut intéresser les personnes pour lesquelles l'acquisition de bêtes serait une forme utile d'appui aux moyens de subsistance. Bien que ces personnes puissent ne garder qu'un nombre relativement modeste d'animaux (et dépendre principalement de denrées alimentaires ou de sources de revenu non dérivées des produits de l'élevage), les produits et les revenus de l'élevage peuvent constituer un complément important à leur situation. En outre, il y a d'autres ménages qui peuvent être fortement dépendants d'un petit nombre d'animaux, voire d'une seule bête, pour leurs moyens de subsistance, par exemple une mule ou un âne qui constitue le pilier d'une affaire de transport. La distribution de bêtes peut donc être appropriée soit pour remplacer des bêtes perdues soient pour favoriser le lancement d'une nouvelle entreprise. Dans ce dernier cas, les bénéficiaires n'auront peut-être qu'une expérience limitée en matière d'élevage et pourront avoir besoin d'une formation en élevage.

L'élevage, même à petite échelle, offre une occasion notable pour les populations pauvres ou marginalisées, ce dans une variété de contextes, d'améliorer leurs moyens de subsistance : lorsqu'un conflit réduit l'accès aux champs cultivés et aux pâturages (voir, par exemple, l'Annexe 9.3 sur les camps de PDIP) ; lorsque l'accès à des terres arables est l'apanage d'une classe sociale ou d'un clan précis ; comme source de génération de revenu ; comme forme de « caisse de prévoyance en cas de sécheresse » (voir l'étude de cas 9.2 dans le chapitre consacré aux études de cas) ; ou lorsque les autres possibilités de moyens de subsistance sont rares mais les ressources naturelles abondantes. L'élevage peut aussi faciliter les besoins quotidiens car il fournit des moyens de transport et/ou une force de traction et c'est un complément utile aux activités agricoles (labour, battage, application d'engrais, etc.). Pour toutes ces raisons, la fourniture d'un petit nombre de bêtes peut contribuer de façon significative à soutenir les moyens de subsistance au lendemain d'un conflit ou d'une catastrophe, si l'intervention est planifiée soigneusement de manière à venir compléter d'autres activités de subsistance en termes de main-d'œuvre, d'investissement, d'entretien et de soins.

Malgré les multiples avantages tirés de l'élevage, la fourniture de bêtes en situation post-catastrophe ou en phase de relèvement n'en reste pas moins une intervention complexe et coûteuse d'un point de vue technique et opérationnel. La fourniture de bêtes n'est pas neutre car elle peut avoir des impacts sociaux, environnementaux et économiques positifs ou négatifs.

Beaucoup d'aspects de la fourniture d'animaux restent controversés et la durabilité des interventions est souvent mise en doute du fait de la répétition des catastrophes, du manque de capacités des bénéficiaires et de la planification inappropriée. Outre les différents types et espèces de bétail dont s'occupent les éleveurs, il existe une grande diversité dans les systèmes utilisés pour élever les bêtes, le mode de propriété ou l'utilisation des bêtes en fonction du sexe ou du statut social, de l'adéquation des espèces à l'environnement et des services ou aménagements de soutien requis pour garder les bêtes en bonne santé ou pour commercialiser les bêtes et les produits de l'élevage. Le bétail consomme aussi des aliments et de l'eau et, dans certains milieux, il nécessite un abri. Tous ces facteurs doivent être pris en compte lors de la conception des projets de fourniture de bétail, ce qui rend les phases d'évaluation et de conception des projets techniquement difficiles et ce qui nécessite souvent la contribution d'experts en élevage et de conseillers sociaux.

Parmi les questions ayant trait à la fourniture de bêtes qui font actuellement débat figure le coût relativement élevé de ces projets par ménage, notamment s'ils renferment des éléments de soutien, comme les soins vétérinaires et une formation. Des distributions d'argent sont également proposées en guise d'alternative à la fourniture directe de bêtes et sembleraient constituer une solution appropriée lorsque les marchés locaux fonctionnent et sont capables de fournir les biens, y compris les animaux, dont les gens ont besoin (voir l'étude de cas 9.1 dans le chapitre consacré aux études de cas, par exemple, pour un système de coupons à valeur monétaire pour la reconstitution du cheptel). Il convient de prévoir de nouvelles évaluations de l'impact et une analyse des coûts-avantages de la fourniture de bêtes d'une part et de la distribution d'argent de l'autre afin de comparer les atouts et les lacunes que présente chacune de ces approches.

Compte tenu de la complexité de la conception et de la mise en œuvre de la fourniture efficace de bétail, les agences sur le terrain doivent mesurer soigneusement leur capacité à s'engager dans une telle intervention. Pour beaucoup d'agences, il sera nécessaire de faire appel aux compétences d'un expert extérieur et ce processus en lui-même demande du temps et des efforts. À ce jour, il semble que les agences ayant une expérience de développement à long terme dans une région donnée sont souvent les mieux placées pour appuyer la fourniture de bêtes parce qu'elles maîtrisent bien les systèmes sociaux et les utilisations locales du bétail.

Les avantages, les inconvénients et les implications de ces options sont résumés dans le Tableau 9.1.

Tableau 9.1 Avantages et inconvénients des options de fourniture de bétail

Option	Avantages	Inconvénients	Implications
Reconstitution du troupeau	<ul style="list-style-type: none"> • Remplace la perte significative de biens d'élevage • Intervention à long terme ayant le potentiel d'augmenter les biens d'élevage dans l'avenir et donc de renforcer les moyens de subsistance • Peut s'appuyer sur des systèmes autochtones de reconstitution du cheptel 	<ul style="list-style-type: none"> • Coût par ménage élevé pour atteindre la taille minimale viable du cheptel • Exige une gestion logistique considérable pour l'achat et la distribution des espèces et races appropriées 	<ul style="list-style-type: none"> • Ne convient que lorsque les communautés bénéficiaires dépendent principalement de l'élevage • Les bénéficiaires doivent avoir suffisamment d'actifs (liens sociaux, accès à l'eau et aux pâturages, savoir technique, etc.) pour gérer leur bétail • D'autres services d'élevage complémentaires (services vétérinaires, aliments pour animaux, abri, etc.) peuvent être requis • D'autres appuis aux moyens de subsistance (comme l'aide alimentaire) peuvent être requis entre-temps • Des sources de bétail adapté doivent être identifiées dans une distance raisonnable
Autres approches de la distribution de bétail	<ul style="list-style-type: none"> • Remplace les biens d'élevage perdus ou fournit de nouveaux biens afin de <ul style="list-style-type: none"> ○ fournir des compléments alimentaires ○ donner un moyen de génération de revenu (vente des produits de l'élevage, affaire de transport) ○ satisfaire les besoins de bêtes de trait ou de transport • Peut fournir un moyen de subsistance lorsque l'accès aux autres options de moyens de subsistance est compromis par un conflit, la vulnérabilité ou d'autres contraintes 	<ul style="list-style-type: none"> • L'introduction de nouvelles espèces ou de nouvelles bêtes nécessite un appui et une formation à l'usage des bénéficiaires • Les coûts de l'intervention peuvent être élevés par rapport à d'autres interventions d'appui aux moyens de subsistance 	<ul style="list-style-type: none"> • D'autres services d'élevage complémentaires (services vétérinaires, aliments pour animaux, abris, etc.) peuvent être requis • Une formation en gestion animale est indispensable pour les nouveaux éleveurs • Des sources de bétail adapté doivent être identifiées dans une distance raisonnable

Calendrier des interventions

La fourniture de bêtes – que ce soit pour la reconstitution du troupeau ou pour une autre forme de distribution de bêtes – se déroule le plus souvent durant la phase de relèvement d’une urgence à développement rapide ou lent, car elle nécessite une planification et une administration importantes qu’il est généralement impossible ou inopportun de fournir au milieu d’une urgence. Elle nécessite aussi la disponibilité de moyens d’appui au bétail (aliments pour animaux, eau, abris) qui peuvent avoir été détruits durant la catastrophe. En outre, il se peut que les populations humaines n’aient pas les capacités immédiates nécessaires pour prendre soin des bêtes supplémentaires ou de remplacement. Toutefois, pour la distribution de bêtes lors d’urgences à développement rapide lorsque la majorité des ressources naturelles requises par le bétail n’a pas été détruite et lorsque le nombre d’animaux concernés est relativement modeste, la distribution peut commencer dès la phase de relèvement précoce (voir le Tableau 9.2 ci-dessous).

Dans la mesure du possible, la fourniture de bêtes devrait s’intégrer dans un planning de développement à plus long terme afin d’appuyer les moyens de subsistance de la population bénéficiaire.

Liens avec les autres chapitres

La fourniture de bêtes dans une situation post-catastrophe nécessite l’intégration avec divers autres dispositifs d’appui à l’élevage. Les animaux pourront, à divers degrés, avoir besoin d’aliments, d’eau, d’abris et de soins vétérinaires. Par conséquent, les normes applicables aux interventions correspondantes mentionnées dans cet ouvrage devront aussi être consultées (voir les Chapitres 5, 6, 7 et 8). En ce qui concerne les soins vétérinaires, on prêter attention au coût potentiel de ces soins pour les bénéficiaires des bêtes, notamment si l’approche envisagée vise à promouvoir les prestations du secteur privé.

Une fois les bêtes fournies, il est probable que les ménages bénéficiaires auront besoin d’autres formes d’aide pour faire face à leurs besoins élémentaires. Lorsque ce sont les troupeaux de communautés pastorales ou agropastorales qui sont reconstitués, il faudra peut-être plusieurs mois, voire des années, pour que ces familles élargissent leurs troupeaux suffisamment pour survivre indépendamment d’une aide extérieure (voir la Norme 4 ci-dessous). Par conséquent, la fourniture de bétail doit aussi s’intégrer dans des opérations d’aide non liée à l’élevage. Les Normes minimales dans les secteurs de la sécurité alimentaire, de la nutrition et de l’aide alimentaire, ainsi que dans les secteurs des abris et des articles non alimentaires décrites dans le Manuel Sphère (2004) doivent être consultées.

Tableau 9.2 Calendrier possible pour la fourniture de bétail

Options	Développement rapide			Développement lent			
	Suites immédiates	Relèvement précoce	Relèvement	Alerte	Alarme	Urgence	Relèvement
Reconstitution du troupeau			→				→
Autre distribution de bêtes		→					→

Vulnérabilités et capacités des communautés sinistrées

La fourniture de bétail soulève des défis spéciaux pour ce qui est des vulnérabilités et des capacités des communautés. Les rôles et les besoins des particuliers et des ménages vulnérables devraient être pris en compte, notamment les rôles **sexospécifiques** précis en matière de soins et de gestion du bétail. Si, dans certaines communautés, les femmes n'ont pas de droit de propriété formel sur le bétail, ce sont toutefois surtout elles qui s'occupent des bêtes, notamment du petit bétail, de sorte que les initiatives de fourniture d'animaux devraient s'appuyer sur ces rôles et sur ce savoir autochtone, tout en tenant compte du fardeau potentiel supplémentaire que la fourniture de bêtes pourrait impliquer. Il convient aussi de prêter attention aux normes existantes concernant les avantages tirés de l'élevage, à savoir les produits, la viande et le revenu des ventes, de manière à ce que les groupes vulnérables puissent, autant que faire se peut, continuer d'accéder à ces avantages. Ainsi, les enfants interviennent souvent dans la garde des animaux ou bien ils sont chargés de les accompagner jusqu'aux points d'eau et la traite ponctuelle en chemin peut représenter pour eux une source importante d'alimentation. Toutefois, cette responsabilité peut aussi empêcher les enfants d'aller à l'école. Il faut donc assurer une liaison avec les programmes d'enseignement pour faire en sorte qu'en cas de besoin, les enfants puissent à la fois garder les bêtes et aller à l'école.

Questions précises relatives au ciblage dans le contexte de la reconstitution du troupeau : dans le cas des communautés pastorales et agropastorales, la fourniture de bétail entend encourager un retour rapide à des moyens de subsistance basés sur l'élevage. Dans ces situations, ce ne sont pas nécessairement les ménages les plus vulnérables ou les plus démunis qui devraient être ciblés pour recevoir du bétail, mais plutôt ceux qui possèdent déjà quelques bêtes, qui expriment le souhait de revenir à un mode de vie basé sur l'élevage et qui possèdent les compétences et les connaissances appropriées en matière d'élevage. Cet aspect du ciblage soulève au moins deux questions. La

première : dans le cadre d'une intervention humanitaire, peut-on justifier d'accorder une aide en matière d'élevage à des ménages qui ne comptent pas parmi les plus vulnérables ? La deuxième : quels types d'assistance pourraient être appropriés pour les ménages les plus vulnérables ? Ces points restent à débattre ; toutefois, en termes pratiques, la réponse dépend du dialogue instauré avec les communautés sur le terrain.

Questions précises relatives au ciblage dans le contexte de la fourniture de bêtes supplémentaires : dans le cas des personnes qui dépendent normalement beaucoup moins du bétail, un objectif de l'évaluation initiale des moyens de subsistance devrait être d'identifier des tendances possibles dans la propriété du bétail par statut social et par sexe afin de concevoir des interventions d'aide adaptées. En règle générale, les hommes et les personnes les plus aisées sont propriétaires ou contrôlent des types de bétail de plus grosse taille, par exemple des bovins ou des chameaux, alors qu'il est plus fréquent que les femmes et les personnes les plus pauvres élèvent des volailles, des chèvres ou des moutons. Dans ces situations, la fourniture d'espèces plus petites aura plus de chances d'aider les pauvres et les groupes vulnérables.

Le bétail peut transmettre diverses maladies à l'homme et le risque de zoonoses augmente lorsque les animaux et les populations humaines vivent côte-à-côte, par exemple dans un contexte urbain, périurbain ou dans des camps de réfugiés ou de PDIP (voir l'Annexe 9.3). Les personnes qui vivent avec le **VIH/sida** courent un risque important de contracter des maladies transmises par le bétail. Les familles affectées par le VIH peuvent aussi ne pas disposer d'assez de main-d'œuvre pour s'occuper du bétail. Dans le même temps, les produits de l'élevage, comme on l'a signalé ailleurs dans ce manuel, peuvent jouer un rôle important pour garantir une bonne alimentation des PVVIH.

Les problèmes de **sécurité et de protection** peuvent perturber les interventions de fourniture de bétail. Dans les environnements à risque, les bêtes peuvent facilement être considérées comme un bien précieux et convoité par les milices armées, la police, les forces de sécurité ou les criminels. Les groupes armés et les gouvernements auront parfois recours à des raids sur le bétail comme stratégie délibérée pour terroriser les communautés et les spolier de leurs biens. Par conséquent, dans certaines situations, la fourniture de bétail peut exposer les communautés vulnérables à des risques de violence accrus. La fourniture d'un grand nombre de bêtes là où les ressources sont rares peut aussi devenir une source de conflit entre les agriculteurs et les éleveurs ou entre les différents groupes d'éleveurs. Les agences qui travaillent dans des zones de conflit doivent aussi s'assurer que les animaux mis en vente n'ont pas été volés.

Les implications **environnementales** de la fourniture de bétail doivent aussi être prises en compte. La fourniture d'un grand nombre de bêtes supplémentaires dans des zones qui jusque-là n'étaient pas concernées par

l'élevage peut contribuer à la dégradation de l'environnement. Toutefois, dans bien des cas, la reconstitution du troupeau se fera dans des *milieux* qui présentent des déséquilibres avec des communautés pastorales et agropastorales qui auront développé des mécanismes pour gérer le bétail dans des zones fragiles et marginales. Dans le même temps, les opérations de reconstitution du cheptel devraient veiller à ce que les bêtes soient fournies en nombre approprié pour garantir la survie de la famille d'une part mais aussi en harmonie avec les conditions de l'environnement local ; il convient également de s'assurer que des ressources en eau suffisantes existent pour subvenir à leurs besoins.

Les communautés sinistrées disposent de leurs propres **capacités** sur lesquelles elles s'appuient en situation d'urgence. En ce qui concerne la fourniture de bétail, beaucoup de communautés d'élevage ont leur propre variante autochtone d'un système de « restockage », aux termes de laquelle les ménages pauvres ou vulnérables reçoivent des bêtes au titre de don ou de prêt, puis transmettent souvent le don initial ou sa progéniture à un autre bénéficiaire dans le besoin. Les mécanismes de ce type peuvent servir de base à la fourniture de bêtes, laquelle peut développer ces systèmes et ces connaissances autochtones pour accroître la durabilité de l'initiative (voir l'étude de cas 9.2 dans le chapitre consacré aux études de cas).

Les normes minimales

Avant de s'engager dans la fourniture de bétail, il convient de réfléchir soigneusement à la faisabilité et au caractère approprié de l'intervention, comme souligné dans l'arbre de décision illustré à la Figure 9.1 ci-dessous, et d'examiner son impact potentiel.

Norme 1 relative à la fourniture de bétail : Évaluation initiale

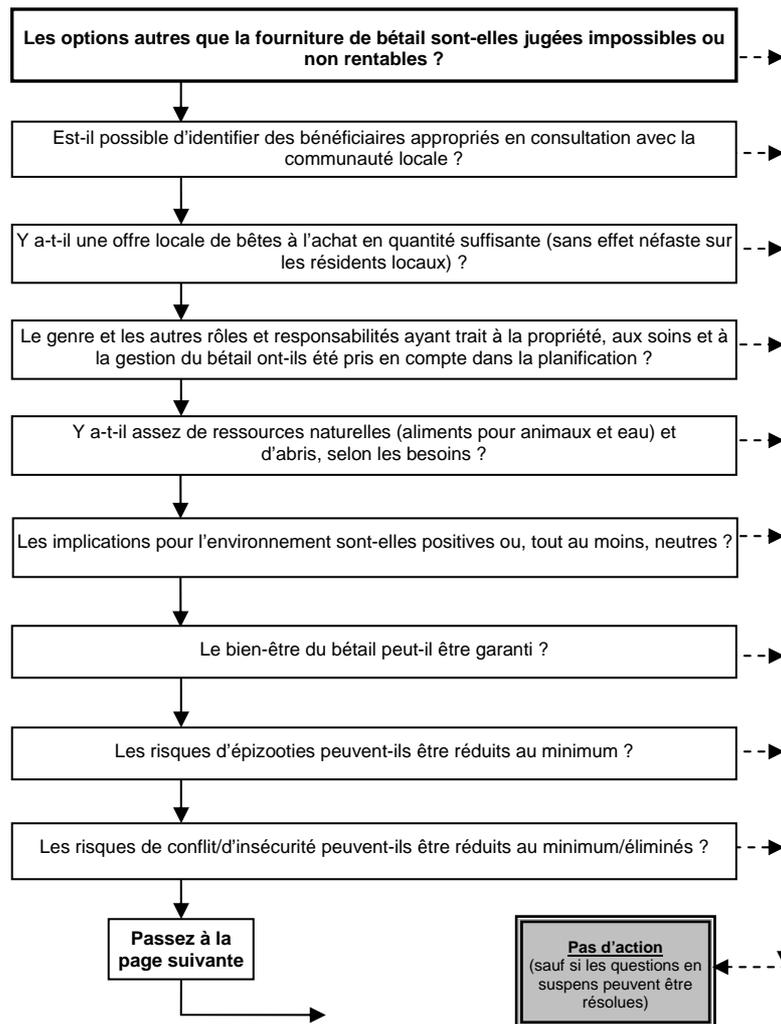
On effectue une analyse afin d'évaluer le rôle actuel et potentiel du bétail dans les moyens de subsistance et l'impact social, économique et environnemental possible de la fourniture de bétail.

Indicateurs clés

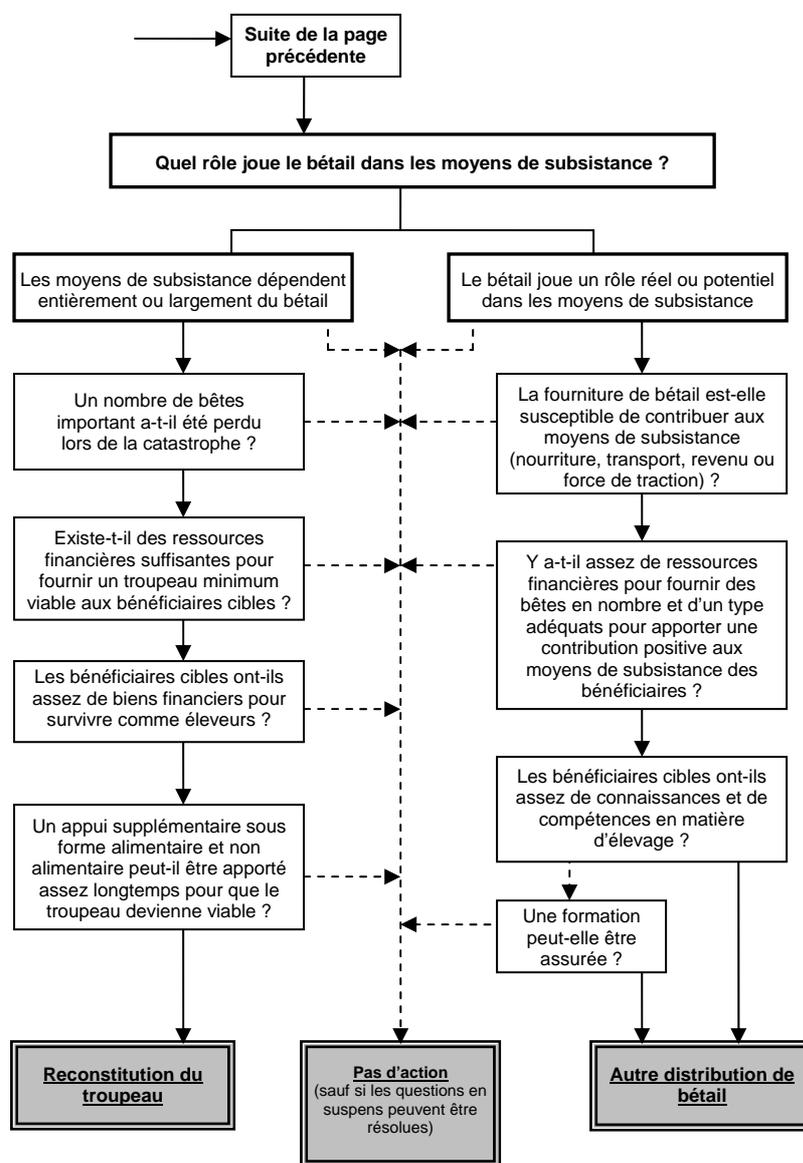
- Le rôle que le bétail joue dans les moyens de subsistance avant la catastrophe est analysé (voir la note d'orientation 1).
- Les mécanismes autochtones pour la redistribution communautaire du bétail sont évalués (voir la note d'orientation 2).

- Le capital social, physique et naturel des bénéficiaires cibles est examiné afin d'évaluer s'ils peuvent convenir comme récipiendaires (voir la note d'orientation 3).

Figure 9.1 Arbre de décision pour la fourniture de bétail



Légende : —> = oui - - - -> = non



Nota : Le résultat « Pas d'action (sauf si les questions en suspens peuvent être résolues) » peut simplement indiquer qu'un complément de formation ou un renforcement des capacités s'impose pour pouvoir répondre « oui » aux questions clés, plutôt que de suggérer une simple absence d'intervention.

- Le rapport coût-efficacité des interventions de fourniture de bétail est évalué par rapport à d'autres interventions possibles, en tenant compte des contraintes politiques éventuelles (externes ou internes) (voir la note d'orientation 4).
- L'impact probable de l'achat d'un nombre élevé d'animaux sur les marchés à bestiaux (locaux) est évalué (voir la note d'orientation 5).
- Les normes locales concernant la taille minimale viable du troupeau sont évaluées (voir la note d'orientation 6).
- L'impact environnemental de la fourniture de bétail est évalué (voir la note d'orientation 7).
- Les risques potentiels pour le bien-être du bétail fourni sont évalués (voir la note d'orientation 8).
- Le risque d'une flambée épizootique est évalué (voir la note d'orientation 9).
- Les implications de la fourniture de bétail en termes de sécurité sont évaluées et la fourniture de bétail n'intervient qu'une fois que la sécurité des bêtes et des populations bénéficiaires peut être garantie (voir la note d'orientation 10).

Notes d'orientation

1. **Analyse des moyens de subsistance :** la fourniture de bétail devrait être basée sur une solide appréciation du rôle que le bétail joue actuellement dans les moyens de subsistance des bénéficiaires visés. Si l'élevage ne fait pas déjà partie intégrante de leur stratégie de subsistance, les implications de l'introduction de bétail doivent être très soigneusement étudiées avant d'entreprendre une telle intervention (voir les notes d'orientation 3 à 9 ci-dessous).
2. **Redistribution autochtone du bétail :** dans nombre de communautés d'éleveurs, il existe des mécanismes autochtones pour la redistribution du bétail, par exemple des systèmes de soutien social basés sur des prêts ou des dons de bêtes à des catégories précises de ménages particulièrement pauvres ou vulnérables. S'il y a lieu, les interventions de fourniture de bétail devraient être basées sur ces mécanismes afin d'accroître la gestion et l'appropriation du processus par la communauté pour, en fin de compte, en favoriser la durabilité.
3. **Ensemble des biens :** il est crucial que les ménages bénéficiaires aient suffisamment de biens de subsistance pour gérer et soigner les bêtes qu'ils reçoivent. Ces biens peuvent prendre la forme de main-

d'œuvre, de compétences, de réseaux sociaux (élément particulièrement important pour les communautés pastorales où les liens sociaux sont cruciaux pour la réussite de l'activité d'élevage) et l'accès aux ressources naturelles comme les pâturages et/ou les aliments pour animaux et l'eau (voir l'étude de cas 9.6 dans le Chapitre consacré aux études de cas). Il est de plus en plus reconnu que la reconstitution du troupeau pour les anciens pasteurs ou agropasteurs ne peut réussir que lorsque les bénéficiaires ont conservé suffisamment d'actifs malgré la perte de leur bétail et il est désormais reconnu que la réhabilitation des ménages démunis à long terme a peu de chance de réussir par le biais de la seule fourniture de bêtes. L'analyse des bénéficiaires les plus appropriés devrait s'effectuer au moyen de structures communautaires capables d'évaluer avec précision les actifs et les perspectives des bénéficiaires potentiels.

4. **Rapport coût-efficacité :** compte tenu du coût élevé de la fourniture de bétail (en termes financiers comme en termes administratifs), une telle intervention ne devrait être envisagée que lorsque d'autres mesures préventives visant à éviter la perte des biens d'élevage ont échoué (par exemple, la complémentation alimentaire des animaux, la fourniture d'eau ou de soins vétérinaires – voir les Chapitres 6, 7 et 5). Le rapport coût-efficacité de la fourniture de bétail au lendemain d'une catastrophe devrait aussi être comparé à d'autres mesures de réhabilitation, notamment pour les communautés pour lesquelles l'élevage ne constitue pas le principal moyen de subsistance. Par exemple, d'autres types de soutien sous forme de nourriture, de versements en espèces ou de semences pourraient constituer des moyens plus rentables de soutenir les moyens de subsistance d'une manière durable à l'issue d'une situation d'urgence. Toute contrainte politique potentielle, qu'elle soit externe (concernant l'achat ou le déplacement du bétail) ou interne (par exemple, les protocoles d'achats des agences) devrait être évaluée et prise en compte dans les plans de mise en œuvre y compris, éventuellement, les activités de plaidoyer.
5. **Impact sur les marchés locaux :** l'achat d'un grand nombre d'animaux sur les marchés locaux peut avoir un impact marqué sur les prix, notamment au lendemain d'une catastrophe, lorsqu'il est souvent plus difficile de trouver des animaux reproducteurs. Cela peut avoir un impact négatif sur les éleveurs moins fortunés qui tentent de reconstituer leur cheptel une fois l'urgence passée.
6. **Taille viable du troupeau :** dans les communautés où le bétail constitue le principal bien de subsistance, les communautés locales seront en mesure de suggérer la taille viable optimale pour

permettre la reconstitution du troupeau, sur la base de leurs connaissances des différentes espèces de bétail, de la productivité par rapport à la taille du ménage et de la disponibilité de ressources naturelles telles que les pâturages/aliments pour animaux et l'eau. Même dans les communautés où l'élevage est moins courant, une estimation locale des espèces et du nombre appropriés devrait être prise en compte, tout comme la disponibilité d'aliments pour animaux (voir l'Annexe 9.4).

7. **Impact environnemental :** sur la base de la taille viable du troupeau (voir la note d'orientation 6 qui précède), une évaluation de l'impact environnemental de la fourniture de bétail devrait être effectuée (voir la discussion des questions transversales relatives à l'environnement au Chapitre 1). Dans ce contexte, il convient de noter que les achats locaux de bêtes n'augmentent pas la pression sur les parcours puisque celle-ci est basée sur la circulation locale du bétail.
8. **Bien-être du bétail :** le bétail ne devrait pas être fourni à moins que son bien-être puisse être garanti – par exemple, dans certaines situations d'urgence, il peut ne pas y avoir assez d'aliments pour subvenir aux besoins du bétail dans une zone aride ; ailleurs, au lendemain d'une catastrophe dans un climat froid, s'il s'avère impossible de fournir suffisamment d'abris pour le bétail, les animaux peuvent souffrir, voire périr, à cause du froid.
9. **Risque d'épizootie :** certaines maladies animales sont très contagieuses et peuvent avoir des conséquences sociales et économiques désastreuses, associées à des risques de pertes de bétail. Le risque potentiel d'une flambée épizootique doit être évalué. Lorsqu'on envisage l'achat transfrontalier d'animaux, il peut s'avérer impossible de veiller à ce que des mesures de contrôle sanitaire aient été prises, auquel cas il est peut être préférable de ne pas s'embarquer dans une opération de fourniture de bétail.
10. **Évaluation de la sécurité :** il convient de procéder à une évaluation détaillée des implications de la fourniture de bétail en termes de sécurité avant d'entreprendre ce type d'intervention. Cette évaluation devrait considérer si les ménages bénéficiaires risquent de devenir la cible de vols ou d'agressions, et prendre en compte le risque de conflit lié aux ressources naturelles opposant les communautés d'agriculteurs et d'éleveurs ou plusieurs communautés d'éleveurs. L'intervention ne devrait pas avoir lieu si elle risque d'accroître la vulnérabilité à la violence ou l'insécurité des ménages et des communautés bénéficiaires.

Norme 2 relative à la fourniture de bétail : Définition de l'offre

Des types de bêtes appropriés sont distribués en nombre suffisant et par le biais de mécanismes adéquats pour fournir des avantages viables et durables aux communautés cibles.

Indicateurs clés

- La conception des interventions de fourniture de bétail tient compte des systèmes autochtones de distribution de bêtes (voir la note d'orientation 1).
- La sélection des bénéficiaires se base sur la participation et les pratiques locales (voir la note d'orientation 2).
- Le type et la quantité de bêtes fournies sont appropriés pour soutenir les moyens de subsistance et les bêtes sont productives, en bonne santé et adaptées aux conditions locales (voir la note d'orientation 3).
- Les animaux sont distribués au moment opportun (voir la note d'orientation 4).

Notes d'orientation

1. **Systèmes autochtones de redistribution :** ces systèmes sont souvent logiques et bien développés. Ils englobent la fourniture de types déterminés d'animaux à des catégories précises de bénéficiaires et sont basés sur l'expérience locale, acquise au fil des décennies, en matière de reconstitution des troupeaux dans des milieux hostiles. Les interventions portant sur la fourniture de bétail devraient donc s'inscrire en complément des systèmes autochtones de redistribution du bétail lorsqu'ils existent et lorsqu'ils sont appropriés afin de répondre aux besoins des bénéficiaires cibles.
2. **Sélection des bénéficiaires :** l'identification des bénéficiaires devrait s'appuyer sur des méthodes autochtones permettant de désigner les récipiendaires qui conviennent, en fonction d'un classement selon la richesse tenant compte de l'ensemble des biens minimaux requis pour réussir une activité d'élevage dans le contexte considéré (voir la Norme 1, note d'orientation 3 ci-dessus). Comme indiqué ci-dessus, les membres les plus pauvres de la communauté, bien qu'ils soient peut-être les plus méritants, peuvent ne pas être les bénéficiaires les plus appropriés d'une distribution de bétail s'ils n'ont pas les moyens de s'occuper et de gérer les bêtes à l'avenir. Même dans les communautés où il n'est

pas courant d'avoir des bêtes, la participation communautaire à l'identification des critères des bénéficiaires et des récipiendaires adaptés permettra de garantir un ciblage approprié et facilitera par ailleurs un processus de sélection transparent afin d'éviter tout ressentiment.

3. **Type de bêtes à fournir :** la sélection du type d'animaux comprend le choix de l'espèce, la race, l'âge, l'usage et le sexe. Les interventions portant sur la fourniture de bétail devraient faire appel à des bêtes productives relativement jeunes, issues de races locales car celles-ci sont bien adaptées aux conditions locales, y compris les conditions environnementales et les maladies. En outre, les communautés cibles disposent déjà de connaissances et d'expériences dans le soin et la gestion des races locales et ces races sont généralement meilleur marché et plus faciles à se procurer que des races importées ou améliorées. Pour la reconstitution du cheptel, en se basant sur l'analyse de la taille minimale viable du troupeau et de sa composition optimale (décrite plus haut à la Norme 1, note d'orientation 6), il convient de définir une offre qui tienne compte de la taille de la famille, des coûts d'entretien et des besoins d'élevage des bénéficiaires cibles (par exemple des bêtes productives comme des chèvres ou des vaches ; des bêtes de trait ou de somme comme des ânes ou des chameaux). Ce nombre minimum dépendra du rôle du bétail dans les moyens de subsistance et de la contribution attendue du bétail à l'économie du ménage. Dans toute la mesure du possible, les bénéficiaires devraient pouvoir sélectionner les animaux eux-mêmes, sur la base d'un processus ouvert et transparent. Bien que la fourniture d'un troupeau de la taille minimale viable puisse être onéreuse (en particulier dans les communautés tributaires de l'élevage), si un nombre inférieur à la taille minimale est fourni, les ménages auront besoin d'un appui supplémentaire pour assurer leur sécurité alimentaire jusqu'à ce que le troupeau atteigne une taille suffisante, ce qui pourra prendre plusieurs années.
4. **Calendrier de la distribution :** les connaissances locales peuvent servir à planifier la fourniture de bétail pour qu'elle coïncide avec la disponibilité optimale d'aliments pour animaux (pâturages, fourrage, résidus de récolte) et d'eau, maximisant ainsi la productivité et la croissance tout en réduisant au minimum l'impact négatif sur l'environnement. La planification devrait aussi englober les considérations liées aux conditions climatiques, aux cycles de reproduction du bétail et au calendrier des maladies.

Norme 3 relative à la fourniture de bétail : Systèmes de crédit, d'achat, de transport et de livraison

Les systèmes de crédit, d'achat, de transport et de livraison sont efficaces, rentables et soutiennent la fourniture de bétail selon des normes de qualité.

Indicateurs clés

- Dans la mesure du possible, les achats se font au niveau local (voir la note d'orientation 1).
- Les achats se déroulent en fonction de critères approuvés et en conformité avec des procédures légales d'acquisition (voir la note d'orientation 2).
- Une inspection vétérinaire a lieu au moment de l'achat du bétail (voir la note d'orientation 3).
- Le bétail est fourni aux termes d'un système de crédit si, et seulement si, cela augmente l'engagement des bénéficiaires sans pour autant compromettre la productivité du bétail fourni ou les capacités du ménage à subvenir à ses besoins élémentaires ; dans tous les autres cas, le bétail est fourni à titre de don (voir la note d'orientation 4).
- Le transport est planifié à l'avance afin de réduire au minimum les risques de pertes durant le transport et il est organisé dans des conditions qui garantiront le bien-être des animaux (voir la note d'orientation 5).

Notes d'orientation

1. **Achats locaux** : les achats locaux soutiennent les marchés locaux et évitent les problèmes logistiques, sanitaires, environnementaux et financiers associés au déplacement des animaux depuis des zones éloignées. En particulier, les achats qui nécessitent des déplacements transfrontaliers du bétail sont à éviter. L'achat du bétail proprement dit devrait faire intervenir les bénéficiaires eux-mêmes ou leurs représentants, car la population locale sait en principe quels types d'animaux sont le mieux adaptés à sa situation. Dans une communauté donnée, les bénéficiaires peuvent désigner des experts locaux, des négociants ou des aînés pour sélectionner les animaux en leur nom. Une foire au bétail est un autre mécanisme possible car il permet aux bénéficiaires de sélectionner leurs bêtes eux-mêmes (voir l'Annexe 9.5). Toutefois, au lendemain d'une catastrophe, il n'est pas toujours possible de trouver suffisamment de jeunes femelles localement, tout particulièrement

pour des projets de grande envergure qui nécessitent un nombre important d'animaux.

2. **Procédures d'acquisition :** il faut identifier la réglementation régissant les achats de bétail (impôts, quarantaine, dispositions frontalières, etc.). Les impératifs de quarantaine ont un impact notable sur la mise en œuvre de l'intervention, car ils peuvent impliquer des délais considérables, des ressources, des besoins logistiques et de gestion des animaux avant que la distribution aux bénéficiaires ne puisse avoir lieu. L'origine, l'espèce, le sexe et l'âge des bêtes ont besoin d'être déterminés avant de passer un contrat avec des fournisseurs pour veiller à ce que les critères convenus soient respectés ; de plus, la qualité des bêtes doit être vérifiée par des experts et des représentants de la communauté avant de procéder à la distribution. En situation de conflit ou en zones d'insécurité, où le pillage est une préoccupation courante, les agences devraient veiller à ne pas acheter du bétail volé.
3. **Inspection vétérinaire :** au moment de l'achat, les animaux devraient être inspectés par un vétérinaire ou un auxiliaire vétérinaire pour voir s'ils présentent des signes de maladie ou des risques de mauvaises performances de production. L'inspecteur peut venir du secteur privé local (sous contrat avec le projet) ou être un agent du gouvernement.
4. **Des systèmes de crédit qui ne compromettent pas la productivité :** la décision de savoir si le projet sera ou non basé sur une distribution sous forme de prêt ou de don et, dans le cas d'un crédit, quelle forme prendra le remboursement, devrait être prise durant la phase de conception du projet, en étroite consultation avec les bénéficiaires et sur la base d'une pleine appréciation et de l'engagement de tous les ménages participants. Lorsque le bétail est fourni aux termes d'un système de crédit, le prêt est à rembourser par un versement en espèces ou par la cession des droits sur la progéniture de l'animal consenti en prêt. Le remboursement en espèces exige un degré d'intégration de la communauté dans l'économie de marché et, dans bien des cas, le remboursement sous forme de bêtes sera la méthode la plus appropriée, de préférence en s'appuyant sur les systèmes autochtones de remboursement et de prêts. Toutefois, il faut veiller à ce que les modalités de remboursement (type et état de l'animal, calendrier de remboursement, etc.) ne compromettent en rien la qualité de l'appui aux moyens de subsistance apporté au ménage par la fourniture initiale du bétail. La sélection des bénéficiaires secondaires devrait avoir lieu au moment de l'identification des

bénéficiaires primaires et le remboursement fera l'objet d'un suivi minutieux.

5. **Planification du transport :** l'itinéraire, la durée, les conditions météorologiques probables, les distances, les horaires d'ouverture des services douaniers, les points de ravitaillement et les escales doivent être planifiés à l'avance, ainsi que le matériel et les approvisionnements requis pour nourrir, abreuver et traire le cheptel, en fonction des besoins. Les conditions et la durée du voyage devraient garantir le bien-être du bétail, en évitant les surcharges et les risques de suffocation. Les bêtes doivent avoir assez de place pour pouvoir se tenir sur leurs pâtes ou se coucher en position normale, mais elles doivent aussi être chargées en nombre suffisant pour ne pas tomber durant le voyage. Le véhicule doit être désinfecté avant et après le voyage et il doit être correctement aéré. Le lieu de livraison doit aussi être correctement préparé : il faut prévoir suffisamment d'eau, d'aliments pour animaux, d'enclos et d'abris, en fonction des besoins.

Norme 4 relative à la fourniture de bétail : Soutien supplémentaire

Un appui supplémentaire (soins vétérinaires, formation, nourriture) est fourni aux bénéficiaires afin de garantir un impact positif et durable sur leurs moyens de subsistance.

Indicateurs clés

- Des soins vétérinaires préventifs sont fournis au bétail avant la distribution (voir la note d'orientation 1).
- Un système pour la fourniture permanente de soins vétérinaires est mis en place pour tous les membres de la communauté (voir la note d'orientation 2).
- Un soutien sous forme de formation et de renforcement des capacités est prodigué aux bénéficiaires sur la base d'une analyse de leurs compétences et de leurs connaissances en élevage (voir la note d'orientation 3).
- La formation et le renforcement des capacités comprennent une préparation aux chocs et aux catastrophes futurs (voir la note d'orientation 4).
- Les besoins de sécurité alimentaire sont identifiés et satisfaits conformément aux Normes minimales dans les secteurs de la sécurité alimentaire, de la nutrition et de l'aide alimentaire (Manuel

Sphère), afin d'empêcher des ventes accélérées hâtives du bétail (voir la note d'orientation 5).

- De même, les besoins d'abris et d'articles non alimentaires sont identifiés de la même façon et satisfaits conformément aux Normes minimales dans les secteurs des abris, des établissements humains et des articles non alimentaires (Manuel Sphère) (voir la note d'orientation 6).
- L'appui à la sécurité alimentaire n'est retiré qu'une fois que la taille du cheptel et/ou l'apparition d'autres activités économiques permettent d'envisager une autonomie vis-à-vis de ce type d'appui (voir la note d'orientation 7).

Notes d'orientation

1. **Soins vétérinaires préventifs** : avant la distribution, les animaux doivent être vaccinés, vermifugés et/ou recevoir les autres soins vétérinaires préventifs en fonction de la situation locale en matière de maladies. Dans la plupart des cas, ce service est fourni en une seule opération et à titre gracieux. Toutefois, il convient de prêter attention aux questions de recouvrement des coûts évoquées au Chapitre 5.
2. **Soins vétérinaires à long terme** : les communautés bénéficiaires devraient disposer d'un accès continu aux services de santé animale, tant préventifs que curatifs, conformément aux normes et directives énoncées au Chapitre 5.
3. **Formation et renforcement des capacités** : la formation en élevage pourra ne pas s'avérer nécessaire pour les opérations de reconstitution du cheptel puisque les communautés bénéficiaires (en principe des pasteurs et des agropasteurs) auront en principe des connaissances et une expérience considérables en gestion du bétail. Toutefois, certaines interventions complémentaires portant sur la distribution de bétail peuvent se dérouler dans des communautés ou au sein de ménages vulnérables chez lesquels les connaissances en matière de production animale sont limitées ou bien, s'il s'agit d'une situation d'urgence de longue durée, chez lesquels ce genre de connaissances s'est perdu avec le temps. Dans ce cas, la fourniture de bétail devrait s'accompagner d'un renforcement adéquat des capacités en soins et en gestion du bétail afin de faire en sorte que les bêtes survivent, soient bien soignées et puissent apporter une contribution utile aux moyens de subsistance une fois la catastrophe passée.
4. **Préparation aux catastrophes futures** : tout particulièrement dans le cas de la distribution supplémentaire de bétail aux

communautés n'ayant pas une expérience solide en gestion du bétail, il est important de développer des compétences de préparation aux catastrophes parmi les bénéficiaires afin de réduire au minimum le risque de perdre des bêtes dans l'éventualité de catastrophes futures. Il pourrait s'agir d'entreprendre des opérations comme : le stockage d'aliments pour animaux, la protection des pâturages, une commercialisation optimale du bétail et de ses produits, un déstockage précoce, la construction d'abris, des soins vétérinaires et un entretien des points d'eau (autant de rubriques qui sont couvertes dans d'autres chapitres de cet ouvrage).

5. **Appui à la sécurité alimentaire** : la vente hâtive des bêtes et la consommation de viande sont des phénomènes fréquents immédiatement après la fourniture de bétail qui reflètent les besoins urgents de sécurité alimentaire des ménages bénéficiaires et/ou une pénurie de main-d'œuvre et de ressources, qui doivent être détournées des autres activités de subsistance afin de gérer le bétail. Les besoins d'appui supplémentaires doivent être évalués, sur la base des besoins de sécurité alimentaire des ménages bénéficiaires et ils doivent être couverts jusqu'à ce que le bétail devienne pleinement productif. Le Manuel Sphère fournit des Normes minimales dans les secteurs de la sécurité alimentaire, de la nutrition et de l'aide alimentaire.
6. **Appui sous forme de fourniture d'abris et d'articles non alimentaires** : les familles qui reçoivent du bétail peuvent avoir besoin d'un abri, d'ustensiles ménagers de base, de literie, de récipients d'eau et d'autres articles. En l'absence de ce soutien, elles peuvent se trouver dans l'obligation de vendre des bêtes pour se procurer ces articles. Dans certaines situations, les agences devront peut-être fournir aux bénéficiaires du matériel ayant trait à l'élevage, comme des carrioles, des harnais, des charrues, etc.
7. **Retrait de l'appui à la sécurité alimentaire** : un système de suivi participatif bien conçu peut inclure des systèmes de mesure de la croissance du troupeau et d'autres indicateurs basés sur les moyens de subsistance pour faire en sorte que l'appui à la sécurité alimentaire ne soit pas retiré avant que le bétail et/ou les autres interventions portant sur les moyens de subsistance soient effectivement capables de subvenir aux besoins des familles bénéficiaires, et pour éviter une vente hâtive et non durable des bêtes du troupeau.

Annexe 9.1 Aide-mémoire pour l'évaluation de la fourniture de bétail

Options et implications

- Quel rôle le bétail jouait-il jouer dans les moyens de subsistance avant l'urgence ?
 - Élément principal des biens de subsistance
 - Apport de denrées supplémentaires
 - Génération de revenu
 - Mode de transport ou traction animale
- Quelles espèces et quelles races étaient élevées et dans quels buts ?
- Quelles espèces et quelles races ont été perdues et ont besoin d'être remplacées ?
- Si le bétail ne faisait pas déjà partie des stratégies de subsistance :
 - L'introduction de bétail offre-t-elle un potentiel pour satisfaire le besoin d'apport de denrées supplémentaires ou de génération de revenu ?
 - Quelles espèces et quelles races conviendraient le mieux à une distribution ?
- D'autres options plus rentables que la fourniture de bétail ont-elles été envisagées ?
- Quels sont les mécanismes autochtones en place pour la redistribution du bétail ?
- Quels effectifs constitueraient la taille minimale viable d'un troupeau par ménage dans le contexte local ?
- Quelles seraient les implications de la distribution du nombre minimal de bêtes dans la zone ?
 - Y a-t-il assez de pâturages ou d'aliments pour animaux ?
 - Y a-t-il assez d'eau ?
 - Y a-t-il assez d'abris ou est-il possible d'en construire ?
 - Le bétail sera-t-il en sécurité ou l'intervention va-t-elle accroître les risques pour les éleveurs et/ou les animaux eux-mêmes ?

Bénéficiaires

- De quel ensemble de biens sociaux, physiques et naturels disposent les bénéficiaires potentiels pour leur permettre de gérer efficacement le bétail à l'avenir ?
- Au besoin, une formation en gestion animale peut-elle être fournie ?
- Quels rôles les femmes et les hommes jouent-ils dans la gestion et les soins apportés au bétail et quelles sont les implications en termes de main-d'œuvre de la fourniture de bétail ?
- Quels sont les besoins particuliers des groupes vulnérables par rapport à la gestion du bétail et l'accès aux produits de l'élevage ?
- Y a-t-il assez de ressources pour fournir aux bénéficiaires un appui lié à l'élevage (par exemple, des soins vétérinaires, des aliments pour animaux, des abris) en fonction des besoins ?
- Y a-t-il assez de ressources pour fournir aux bénéficiaires un appui non lié au bétail en fonction des besoins (par exemple, une aide alimentaire ou d'autres appuis aux moyens de subsistance en attendant la reconstitution du cheptel) ?

Acquisition

- Quelles sont les implications de l'achat d'un nombre significatif de bêtes sur les marchés locaux ?
- Les bêtes sont-elles disponibles en nombre suffisant et à une distance de transport raisonnable des communautés bénéficiaires ?
- Des moyens de transport sont-ils disponibles et les bêtes peuvent-elles être transportées sans risque pour leur santé ou leur bien-être ?
- Quels sont les risques d'une épizootie due à l'importation de bêtes de l'extérieur ?

Annexe 9.2 Aide-mémoire pour le suivi et l'évaluation de la fourniture de bétail

Fourniture de bétail

- Les bénéficiaires répondent aux critères du ciblage pour ce qui est de leur admissibilité
- Nombre théorique par rapport au nombre réel de bénéficiaires
- Nombre d'animaux fournis
- Qualité des bêtes fournies
- Équité entre les bénéficiaires quant à la qualité des animaux fournis
- Calendrier de la distribution
- Accès au point de distribution
- Renseignement du dossier de distribution
- Conditions de transport
- Contrôle et soins vétérinaires apportés aux animaux

Suivi de la croissance et de la productivité du cheptel

- Nombre total d'animaux
- Nombre d'adultes mâles/femelles
- Nombre de mâles/femelles imputables
- Nombres de jeunes mâles/femelles
- Taux de fertilité
- Taux de mortalité (total, néonatal)
- Taux de morbidité
- Production moyenne et saisonnière et valeur des produits dérivés (lait, œufs, peaux, corne, viande, etc.)

Suivi des moyens de subsistance et analyse de l'impact

- Évolution de la disponibilité et de l'accès aux ressources
- Évolution des activités liées aux moyens de subsistance
- Évolution du revenu et de l'ensemble de biens
- Évolution du niveau d'endettement et aptitude à prêter ou à donner des bêtes

- Évolution de la capacité d'investissement et de commercialisation
- Évolution des prix du marché
- Évolution de la situation alimentaire (qualité, quantité)
- Évolution de l'état de santé de la population humaine
- Évolution du nombre d'enfants scolarisés
- Évolution du statut social au sein de la communauté (par exemple, aptitude à participer à des cérémonies)
- Évolution des pratiques d'élevage
- Évolution de l'état de santé des animaux
- Évolution de la disponibilité de main-d'œuvre
- Évolution du bien-être du ménage
- Déplacement de la population, retour des réfugiés/PDIP
- Niveau de reconstruction

Annexe 9.3 Fourniture de bétail dans les camps de réfugiés/PDIP

La fourniture de bétail dans des camps de réfugiés/PDIP présente des difficultés particulières en termes d'assainissement et de sécurité en raison de la promiscuité entre la population humaine et la population animale. Dans les camps très surpeuplés qui connaissent des difficultés de gestion, des conditions de santé précaires, des conflits ou des manques de ressources essentielles comme l'eau, la fourniture de bétail peut exacerber ces problèmes et présenter des risques supplémentaires pour les résidents.

Dans les camps où ces problèmes n'existent pas et où la fourniture de bétail peut donc être envisagée, il convient de prendre des précautions en matière d'hygiène et de santé afin de minimiser la propagation de zoonoses et d'épizooties. Il peut s'agir de mesures diverses : éviter de laisser le bétail se déplacer librement à l'intérieur du camp ; implanter les centres de reproduction le plus loin possible des habitations humaines, de préférence à la périphérie du camp ; étudier attentivement le type d'animaux à fournir, puisque certaines espèces produisent plus de déchets que d'autres ; encourager la vente rapide de la progéniture ; ou encore conserver juste assez d'animaux reproducteurs pour préserver le cheptel sans prolifération massive.

L'accès aux ressources nécessaires pour le bétail doit être réglementé par des représentants du camp et par la population résidente afin de minimiser le risque de conflit et de pénurie. Le petit bétail qui nécessite moins de place et de ressources alimentaires peut donc être plus approprié que le gros bétail en cas de distribution d'animaux dans les camps. La disponibilité des ressources en eau est également une contrainte déterminante, notamment dans les zones où l'approvisionnement en eau destinée à la consommation humaine est limité et il est déconseillé de fournir du bétail aux camps où l'abreuvement du bétail exercerait une pression excessive sur les ressources en eau du camp ou de la population d'accueil.

Les besoins d'abris et de sécurité du bétail doivent aussi être pris en compte (voir aussi le Chapitre 8) afin de minimiser le risque de vol et, éventuellement, de protéger les bêtes des intempéries.

Enfin, le choix des espèces et des races devrait tenir compte de la situation provisoire de la population bénéficiaire ; les bêtes ayant un cycle de reproduction assez court qui sont plus faciles à commercialiser seront souvent les plus appropriées.

Annexe 9.4 Réflexion sur la taille minimale viable du troupeau

Dans les projets de restockage déployés dans les zones pastorales, le concept de « taille minimale viable du troupeau » est souvent utilisé pour déterminer le nombre minimum et le type d'animaux requis pour permettre aux pasteurs de préserver des moyens de subsistance fondés sur le pastoralisme. Il serait certes commode que des normes et directives comme LEGS stipulent un nombre précis d'animaux et un type de bêtes à fournir mais, en réalité, ces paramètres peuvent varier de façon sensible entre groupes pastoraux et il n'est pas possible de stipuler une quantité standard de bétail à fournir. De même, dans les communautés agricoles mixtes, il est difficile de déterminer un chiffre global pour la fourniture de bétail.

L'expérience sur le terrain suggère que la meilleure façon de déterminer combien et quels types de bêtes fournir est l'analyse participative et la discussion avec les communautés concernées. Ce processus peut englober une description des avantages et des inconvénients associés à chaque espèce et race de bêtes pour les différents groupes sociaux au sein de la communauté et une analyse des systèmes autochtones de restockage.

Une autre considération réside dans le fait que, même si une « taille minimale du troupeau » peut être définie de cette façon avec les communautés, dans le même temps, beaucoup d'agences sont confrontées à des budgets limités pour la fourniture de bétail ; or, plus le nombre d'animaux fournis par ménage est élevé, moins il y a aura de ménages qui pourront, au final, bénéficier de l'initiative.

Ainsi, entre 2002 et 2003, Save the Children UK a monté un projet de restockage pour 500 familles déplacées à l'intérieur de leur pays en Éthiopie orientale au lendemain d'un épisode de sécheresse, en fournissant à chaque ménage pastoral 30 brebis ou chèvres reproductrices. Le projet était mis en œuvre sous l'égide du Comité de prévention et de préparation aux catastrophes du gouvernement éthiopien et du Bureau de l'élevage de la région de Somali. Le budget total se situait autour de 244 500 dollars US, soit l'équivalent de 489 dollars par ménage. Ce budget ne comprenait pas le coût de l'aide alimentaire et des articles ménagers, fournis par d'autres agences, notamment la Christian Relief and Development Agency et l'UNICEF. Une évaluation a conclu que, si le projet avait effectivement apporté des avantages notables grâce au processus de restockage, l'offre aurait dû comprendre au moins 50 brebis ou chèvres par ménage pour que les familles aient une source viable de moyens de subsistance. Cet objectif aurait augmenté le budget du projet de 41 pour cent s'il avait tout de même fallu continuer de cibler 500 ménages. Autrement, le budget initial aurait pu couvrir 300 ménages en leur donnant 50 animaux chacun. L'évaluation a

indiqué qu'un budget de l'ordre de 690 dollars par ménage était requis pour restocker les communautés ciblées de manière viable (Wekesa, 2005).

Cet exemple illustre les difficultés auxquelles se heurtent les agences d'aide lorsqu'elles doivent décider du nombre de ménages qui devraient bénéficier d'une distribution et du nombre d'animaux à leur fournir, et il souligne l'importance que revêt la détermination exacte de la « taille minimale viable du troupeau » en fonction de la situation précise dans laquelle se trouvent les bénéficiaires.

Annexe 9.5 Foires aux bestiaux

Les foires aux bestiaux constituent un moyen de fournir du bétail en donnant aux bénéficiaires la possibilité de choisir leurs bêtes en fonction de l'espèce, du sexe et de l'âge. Par rapport aux distributions classiques, les foires aux bestiaux renforcent le sentiment d'appropriation et d'autonomisation et contribuent à stimuler l'économie locale. L'argent investi dans le projet est injecté directement dans l'économie de la zone ciblée et la participation active de négociants professionnels ou occasionnels promeut l'initiative et l'esprit d'entreprise.

Les foires aux bestiaux sont des marchés spécialisés consacrés exclusivement au bétail où les négociants et les éleveurs locaux sont invités à amener les bêtes qu'ils souhaitent vendre. Les bénéficiaires présélectionnés du projet reçoivent des coupons assortis d'une valeur monétaire qu'ils peuvent échanger contre les bêtes de leur choix à la foire. À la fin des transactions, la valeur des coupons est versée aux négociants dans la monnaie locale. Les foires aux bestiaux sont aussi une bonne occasion de rassembler les personnes impliquées dans le secteur de l'élevage pour encourager l'échange d'informations et de connaissances.

Les foires aux bestiaux peuvent être tout aussi intéressantes pour la reconstitution du troupeau que pour d'autres initiatives de fourniture de bétail.

L'étude de cas 9.3 du Chapitre consacré aux études de cas décrit un exemple de foires aux bestiaux au Niger.

Références

- FIDA (2007) *IFAD Supporting Pastoralism: Livestock and Infrastructure – Issues on Restocking* (Le FIDA en faveur du pastoralisme : bétail et infrastructures – Questions relatives au restockage), FIDA, Rome, www.ifad.org/lrkm/theme/livestock.htm#issues
- Heffernan, C. (1999) *Livestock, Destitution and Drought: The Impact of Restocking on Food Security Post-Disaster* (Élevage, dénuement et sécheresse : l'impact du restockage sur la sécurité alimentaire après une catastrophe), ODI, Londres, www.odi.org.uk/networks/pdn/drought/heffernan.html
- Heffernan, C. et J. Rushton (1999) *Restocking: A Critical Evaluation* (Restockage : une évaluation critique) ODI, Londres, www.odi.org.uk/networks/pdn/drought/heffernan-rushton.html
- Heffernan, C., F. Misturelli et L. Nielsen (2004) *Restocking Pastoralists: A Manual of Best Practice and Decision Support Tools* (Restockage chez les pasteurs : manuel des meilleures pratiques et outils d'aide à la décision), Practical Action Publishing, Rugby.
- Kelly, K. (1993) *Taking Stock: Oxfam's Experience of Restocking in Kenya* (À l'heure du bilan : expérience d'Oxfam en matière de restockage au Kenya), Oxfam, Oxford.
- Oxby, C. (1994) *Restocking: A Guide - Herd Reconstitution for African Livestock Keepers as Part of a Strategy for Disaster Rehabilitation* (Restockage : Guide – Reconstitution du troupeau pour les éleveurs africains dans le cadre d'une stratégie de réhabilitation après une catastrophe), VETAID, Midlothian.
- Save the Children UK (sans date) *Implementing Restocking Programmes for Drought-affected Pastoral Populations* (Mise en œuvre de programmes de restockage pour les populations pastorales affectées par la sécheresse), Fiche technique par Acacia Consultants, Nairobi.
- Scott, M. F. et B. Gormley (1980) 'The animal of friendship: An indigenous model of Sahelian pastoral development in Niger' (« L'animal de l'amitié : modèle autochtone de développement pastoral sahélien au Niger »), dans D. Brokensha, D. M. Warren et O. Werner (eds) *Indigenous Knowledge Systems and Development*, pp 92–110, University Press of America, Lanham, MD.
- Toulmin, C. (1995) 'Tracking through drought: Options for destocking and restocking' (« Suivre l'évolution de la sécheresse : Options de déstockage et de restockage »), dans I. Scoones (ed) *Living with Uncertainty: New Directions in Pastoral Development in Africa*, pp 95–115, Intermediate Technology Publications, Londres.
- Unruh, J. (1993) 'Restocking refugee pastoralists in the Horn of Africa' (« Restockage chez des pasteurs réfugiés dans la Corne d'Afrique »), *Disasters*, 17 (4): 305–320.

Wekesa, M. (2005) Terminal Evaluation of the Restocking/Rehabilitation Programme for the Internally Displaced Persons in Fik Zone of the Somali Region of Ethiopia (Évaluation finale du programme de restockage/réhabilitation pour personnes déplacées dans la zone de Fik de la région Somali en Éthiopie), Save the Children UK, Addis Abeba.

Études de cas

Chapitre 1 : Interventions en matière d'élevage basées sur les moyens de subsistance

Étude de cas 1.1 : Impact d'une urgence à développement rapide au lendemain d'une sécheresse

Le séisme qui a frappé l'État de Gujarat en Inde occidentale en 2001 a touché 21 de ses 25 districts. Dans les trois districts les plus touchés, près de 9 000 bêtes (bovins, buffles, moutons et chèvres) ont été tuées, blessées ou sont mortes de froid. À l'époque, le district de Kachchh, qui a essuyé les plus gros dégâts, se remettait à peine des effets d'un cyclone qui s'était abattu sur la côte en mai 1998 et qui avait tué quelque 50 000 têtes de bétail. Le séisme s'est produit à 08h47. S'il était survenu de très bonne heure le matin ou tard le soir, les pertes en vies humaines et en bétail auraient été beaucoup plus importantes. Mais, à cette heure de la matinée, la plupart des troupeaux avaient déjà été amenés paître hors des villages lorsque le séisme a frappé. Toutefois, les éleveurs qui s'étaient mis au travail un peu plus tard ce matin-là ou qui n'avaient pas de main-d'œuvre disponible ont perdu plus de bêtes. Dans certains cas, les vaches et les bufflonnes qui périssent venaient d'être traitées et se trouvaient près d'un mur de la maison ou de l'abri qui s'est effondré.

Les bêtes n'ont guère reçu d'attention durant les deux premières semaines qui ont suivi le séisme car la population était encore en état de choc après la catastrophe et les secours donnaient la priorité aux populations humaines. La plupart des bêtes étaient livrées à elles-mêmes, errant à travers les villes et les villages en quête d'eau et d'aliments. Certains animaux sont morts des suites des blessures subies suite à l'effondrement des bâtiments ou des lésions dues aux débris. D'autres, qui étaient habituellement rentrés dans un abri à la tombée de la nuit, sont morts d'hypothermie, car c'était la période la plus froide de l'année. Lorsque les éleveurs furent enfin capables d'accorder un peu d'attention à leurs bêtes et de leur donner quelques rations alimentaires, l'état de nombre d'animaux était déjà bien mauvais. Les vaches et les bufflonnes qui n'avaient pas été traitées durant cette période cessèrent de produire du lait.

L'impact du séisme sur l'agriculture et l'élevage a été amplifié en raison de la sécheresse qui durait depuis deux ans. Elle avait déjà anéanti la majeure partie du fourrage et les pâturages naturels étaient détruits ou très endommagés. Le manque de fourrage était aggravé par une pénurie d'eau potable pour les bêtes. Un grand nombre de cuves à eau se sont fissurées ou effondrées lors du séisme, si bien que les points d'abreuvement réguliers n'étaient plus disponibles et que les animaux devaient être conduits à des

sites plus distants ; ce passage des animaux par de nouvelles zones a entraîné une diminution de l'irrigation et la dégradation des terres arables et des pâturages naturels. Après le séisme, beaucoup de services vétérinaires publics ne pouvaient plus fonctionner normalement. Les bâtiments officiels, laboratoires, dispensaires et les locaux du personnel des services vétérinaires avaient été totalement détruits ou gravement endommagés.

Une proposition de projet de coopération technique fut élaborée dans le but de fournir aux petits éleveurs marginaux des communautés les plus gravement touchées de Kachchh des avantages immédiats sous forme d'abris rudimentaires pour animaux et d'aliments concentrés pour nourrir leurs bêtes. Ce projet visait aussi à aider le gouvernement à restaurer les capacités opérationnelles des centres de premiers secours vétérinaires dans les villages de façon à ce que les services de santé animale et les mesures prophylactiques puissent être déployés. En outre, le projet entendait appuyer les efforts à long et moyen termes du gouvernement en vue de ramener les activités de production animale des petits exploitants à leur niveau d'avant le séisme et de tenter de résorber les effets secondaires de la sécheresse qu'ils subissaient depuis deux ans.

Source : Goe, M. R. (2001) *Assessment of the Scope of Earthquake Damages to the Livestock Sector in Gujarat State, India* (Évaluation de l'étendue des dommages dus à un séisme sur le secteur de l'élevage dans l'État de Gujarat en Inde), Rapport d'une mission consultative. FAO, Bangkok/Rome.

Chapitre 3 : Normes communes

Étude de cas 3.1 : Promouvoir la commercialisation du bétail et améliorer la nutrition

Dans le Turkana, au Kenya, au début de 2005, VSF-Belgique a mis en œuvre un projet de déstockage dans le but de créer des marchés pour les ventes de bétail afin d'améliorer l'alimentation de groupes cibles particuliers. Des chèvres ont été achetées à un prix préalablement convenu auprès de pasteurs du Turkana par des négociants privés avant d'être distribuées à des écoles et des centres de soins du district, où elles ont été remboursées grâce aux fonds du projet moyennant une majoration de 20 pour cent du prix d'achat en guise de bénéfice. Le projet a ainsi réussi à déstocker plus de 6 000 chèvres appartenant à quelque 2 500 à 3 000 pasteurs par l'intermédiaire de plus de 300 négociants et à les distribuer à près d'une centaine de centres de soins et d'écoles.

Parmi les problèmes auxquels s'est heurté le projet figuraient : la détermination d'un prix approprié en faisant en sorte que tous les négociants respectent l'accord ; les réticences de la part des négociants concernant la

faiblesse de leur marge bénéficiaire ; les frais bancaires et les coûts d'affouragement élevés ; l'accessibilité aux marchés pour les pasteurs les plus vulnérables ou les plus isolés ; la capacité des institutions à gérer l'arrivée massive de chèvres (qui étaient censées être abattues le jour de leur arrivée) ; et, dans certains cas, la propension des institutions à utiliser la viande en remplacement d'autres sources de protéines et non en complément du régime alimentaire existant.

Le projet avait été conçu et mis en œuvre par VSF-Belgique en collaboration avec un certain nombre de parties prenantes, en particulier le Groupe de pilotage de district et le Forum des fournisseurs de services d'élevage. Ces organes ont donné à l'opération un forum de coordination efficace. Si des difficultés demeurent pour parvenir à impliquer davantage les pasteurs dans le processus, il est clair que le succès du projet est en grande partie dû à la collaboration et la coordination positives entre les organes de mise en œuvre.

Source : D. J. Watson et J. van Binsbergen (2006) 'Review of VSF-Belgium's "Turkana Emergency Livestock Off-take" Intervention' (« Examen de l'intervention de VSF-Belgique : Déstockage de bétail en situation d'urgence dans le Turkana »), ILRI, Nairobi.

Étude de cas 3.2 : Coordination des interventions face à des inondations dans le sud de l'Éthiopie

En août 2006, le fleuve Omo, dans le sud de l'Éthiopie, est sorti de son lit et a inondé 14 villages des districts de Dassenetch et Nyangatom. L'inondation a pris les communautés et les autorités locales par surprise et la crue a engendré la mort de 363 personnes et de 3 200 bêtes. Elle a fait plus de 21 000 sans-abri et beaucoup de personnes ont perdu leurs récoltes et leurs réserves de céréales.

Cordaid a travaillé avec trois organisations locales partenaires (FARM-Africa, Ethiopian Pastoralist Research and Development Association (EPARDA) et l'Église catholique de Gamo Gofa) afin de mettre en œuvre le Programme de gestion des risques du Sud Omo. En association avec d'autres organisations humanitaires, elles ont monté une opération de secours en réponse à la crise. Cordaid et deux de ses partenaires (EPARDA et FARM-Africa) ont lancé des interventions en matière d'élevage parallèlement à la fourniture d'aide alimentaire et d'abris, en mettant l'accent sur les intrants vétérinaires et le soutien logistique. L'administration du district a mis sur pied plusieurs comités d'urgence (y compris un comité de services vétérinaires, de santé humaine, de services logistiques, de distribution des secours) relevant d'un comité général de pilotage présidé par l'administrateur du district. Les travaux de Cordaid et de ses partenaires

étaient coordonnés par le comité des urgences vétérinaires, qui rendait des comptes tous les jours au comité général, ce qui permettait une bonne coordination de toutes les interventions de secours en matière d'élevage, y compris la mobilisation de vétérinaires professionnels et d'agents communautaires de santé animale, ainsi que l'organisation d'un traitement de masse et d'un programme de vaccination. Ce processus de coordination a rassemblé toutes les parties prenantes concernées et a permis d'éviter la duplication des efforts. De ce fait, un nombre sans précédent de bêtes ont pu faire partie du programme dans un délai très court (six semaines), avec notamment la vaccination de plus de 150 000 bêtes et le traitement de 145 000 autres, le plus souvent pour des problèmes de vers gastro-intestinaux et de parasites externes.

Source : Cordaid (2006) 'Cordaid Ethiopian partners emergency report' (« Rapport des partenaires de Cordaid sur une situation d'urgence en Éthiopie »), Cordaid, Addis Abeba.

Étude de cas 3.3 : Un plan d'urgence permet une réponse rapide

Cordaid a soutenu les programmes de secours d'urgence et de réduction des risques de catastrophe d'organisations partenaires locales dans le sud de l'Éthiopie (région SNNPR et région d'Oromia). Cet appui comprend un système intégré de planification des urgences et de budgétisation qui permet une intervention efficace et opportune face aux situations d'urgence à développement lent et rapide. Dans le cadre de ce programme, Cordaid a soutenu son partenaire EPaRDA dans la mise en œuvre du Projet de gestion des risques du Sud Omo dans quatre districts pastoraux. Le but de ce projet est de réduire la vulnérabilité et d'accroître les capacités pour mieux faire face aux risques de catastrophes, en se servant du modèle de gestion du cycle de sécheresse, avec pour hypothèse de départ que les situations d'urgence se produiront durant la durée de vie des projets, lesquels doivent donc englober le suivi et l'élaboration de plans d'urgence.

L'inondation soudaine décrite dans l'étude de cas 3.2 qui précède a fait beaucoup de sans-abri et d'éleveurs ayant perdu leurs bêtes. Grâce au budget et au plan d'urgence déjà en place, EPaRDA a pu intervenir presque aussitôt après la catastrophe pour fournir des denrées, des articles non alimentaires, des secours d'urgence en matière d'élevage et des services de santé humaine. Les dispositions budgétaires avaient été élaborées en laissant les rennes entre les mains du partenaire local, ce qui a contribué à la rapidité de l'intervention.

Source : Cordaid, (2006) 'Cordaid South Omo Risk Management Project' (« Projet de gestion des risques du Sud Omo par Cordaid »), Cordaid, Addis Abeba.

Chapitre 4 : Déstockage

Étude de cas 4.1 : Vente accélérée en Éthiopie

Cette étude de cas présente les résultats de l'évaluation de l'impact d'une intervention sous forme de vente accélérée dans le *woreda* (district) Moyale, sous la direction du département des Pêches et de la Commercialisation de l'Élevage et de Save the Children US durant la sécheresse ayant sévi dans la Corne d'Afrique en 2006. Deux négociants en bétail privés ont été mis en relation avec des pasteurs afin de faciliter la vente de bovins. Au fil de l'intervention, les deux négociants ont reçu des prêts de 25 000 dollars chacun de la part de Save the Children US. L'intervention a débouché sur l'achat d'un nombre estimatif de 20 000 bovins estimés à 1,01 million de dollars. Quelque 5 405 foyers ont participé à l'intervention, ayant chacun reçu en moyenne 186 dollars sur le produit de la vente de bêtes dans le cadre du programme. En termes d'investissement d'aide, le rapport avantages-coûts approximatif était de l'ordre de 41:1. Durant la sécheresse, les revenus issus du déstockage comptaient pour 54,2 pour cent du revenu des ménages (n=114 ménages) et ont servi à acheter des vivres, à dispenser des soins au bétail, à couvrir diverses dépenses domestiques, à soutenir des parents dans le besoin et soit à rembourser des dettes soit à compléter des économies. En termes de soutien aux services et marchés locaux, 79 pour cent du revenu tiré du déstockage a servi à acheter des marchandises ou des services locaux. Les dépenses consacrées aux soins vétérinaires se montaient à 36,5 pour cent des dépenses locales et comprenaient le transport privé du bétail vers des pâturages de meilleure qualité. L'exportation florissante de bovins sur pied et de viande réfrigérée était considérée comme un moteur important du programme de vente accélérée, témoignant d'un lien positif entre exportation de bétail et de viande et vulnérabilité pastorale pendant la sécheresse.

Source : Abebe, D., Cullis, A., Catley, A., Aklilu, Y., Mekonnen, G. et Ghebrehirstos, Y. (2008) 'Livelihoods impact and benefit-cost estimation of a commercial de-stocking relief intervention in Moyale district, southern Ethiopia' (« Impact sur les moyens de subsistance et estimation du rapport coûts-avantages d'une intervention de secours sous forme de déstockage commercial dans le district de Moyale, dans le sud de l'Éthiopie »), *Disasters*, 32 (2): 167–86.

Étude de cas 4.2 : Subvention de transport pour un programme de vente accélérée au Kenya

Le but de VSF-Belgique lors de son intervention sous forme d'octroi d'une subvention de transport en 2001 était d'accroître les taux de déstockage en encourageant les pasteurs à vendre leur bétail. Le projet prévoyait deux sortes de subvention : l'une pour les négociants itinérants qui achetaient des bêtes auprès des Turkana qu'ils revendaient ensuite sur les marchés du district ou à de gros opérateurs ; et une autre destinée à de gros exportateurs qui travaillaient avec des marchés agricoles en dehors du district de Turkana. Une subvention de 40 pour cent avait été convenue entre l'agence de mise en œuvre et les négociants.

L'agence de mise en œuvre a organisé une série de procédures pour verser la subvention de transport. Parmi celles-ci figuraient un formulaire de vérification, rempli et signé par l'agent de contrôle au terminal du district de Kainuk, assorti de photographies des véhicules utilisés pour le transport des animaux, des reçus établis à l'ordre du Conseil ou autres autorités territoriales où le bétail était déchargé, des récépissés de transport et des lettres du chef local et du responsable des services vétérinaires détaillant l'origine, le type et le nombre de bêtes, la date de départ du point d'achat et toute autre information pertinente.

En tout, 1 175 bovins et 3 584 chèvres et moutons ont été transportés jusqu'aux marchés de Nairobi et 20 688 chèvres et moutons ont été acheminés depuis une zone du district vers une autre, pour y être soit engraisés soit abattus. En tout, les subventions se sont montées à 52 790 dollars, ce qui dépassait le budget à raison de 3 340 dollars. Les animaux acheminés jusqu'à Nairobi ont été évalués à 117 070 dollars. L'un des atouts de l'intervention a résidé dans la qualité de ses systèmes comptables et administratifs. Néanmoins, il s'est avéré très difficile de contrôler la fraude et le budget a vite été épuisé. La collaboration avec les chefs traditionnels, les associations de commercialisation et les agents des autorités locales était certes essentielle à la réussite du projet, mais elle le laissait en butte à la corruption.

Source : Aklilu, Y. et M. Wekesa (2002) *Drought, Livestock and Livelihoods: Lessons from the 1999–2001 Emergency Response in the Pastoral Sector in Kenya (Sécheresse, élevage et moyens de subsistance : leçons tirées de l'intervention face à la situation d'urgence de 1999 à 2001 dans le secteur pastoral du Kenya)*, Humanitarian Practice Network Paper 40, Overseas Development Institute, Londres.

Étude de cas 4.3 : Achat sous contrat en vue du déstockage par abattage

Kenya

Au moment de la mise en œuvre d'une opération de déstockage dans le nord du Kenya en 2000, une ONG locale – Arid Lands Development Focus (ALDEF) – a demandé aux membres de la communauté d'identifier parmi eux des entrepreneurs dignes de confiance pour fournir des bêtes au programme. Parmi eux figuraient les membres de plus de 200 groupes de femmes en zones périurbaines qui étaient déjà aidées par ALDEF au moyen d'un programme de microcrédit. Ces associations ont fourni l'essentiel des moutons et des chèvres, bien qu'il ait été fait appel à des hommes pour la fourniture de bêtes dans les quelques zones rurales ciblées par le projet. Des femmes entrepreneurs indépendantes ont aussi fourni des bovins et des chameaux aux écoles et aux hôpitaux. Le prix d'achat était fixé à 15 dollars/mouton ou par chèvre et à 66 dollars pour chaque tête de gros bétail ou par chameau. Lors de la deuxième phase de l'opération, ce prix a grimpé à 17,50 dollars/chèvre ou mouton, 73 dollars/chameau et 80 dollars/bovin. Les sous-traitants ont reçu des ordres concernant le type d'animaux à acheter, à savoir ceux qui étaient trop faibles pour survivre à la sécheresse – en général, des bêtes mâles, des femelles avec des pis mal conformés, des bêtes âgées ou stériles ou encore des bêtes ayant avorté dans le passé. Un accord a été conclu entre ALDEF et les sous-traitants concernant le nombre et les types de bêtes à fournir par chacun. Les entrepreneurs ont ensuite vendu le bétail à l'ALDEF au prix fixé, en conservant le bénéfice. Les bêtes achetées étaient cédées aux comités communautaires et des bons de livraison étaient délivrés pour procéder au paiement. Un total de 950 bovins/chameaux et 7 500 moutons/chèvres a été fourni au programme par les entrepreneurs. Ce projet a couvert sept zones périurbaines et sept zones rurales peu peuplées. De la viande fraîche a été distribuée régulièrement aux bénéficiaires : deux moutons/chèvres par semaine répartis entre huit familles pendant toute la durée de l'opération. Le gros bétail a été distribué moyennant un taux de deux taureaux/chameaux par semaine et par école, pour trois, puis, par la suite, pour quatre écoles secondaires ; six chèvres/semaine à un hôpital ; trois par semaine à un centre de traitement des tuberculeux ; ainsi que des chèvres et un taureau par semaine pour six orphelinats. Un degré élevé de participation de la communauté a permis le bon déroulement des opérations du projet dans les délais fixés pour chacune des deux phases. L'abattage avait lieu deux fois par semaine dans tous les sites opérationnels.

Source : Aklilu, Y. et M. Wekesa (2002) *Drought, Livestock and Livelihoods: Lessons from the 1999–2001 Emergency Response in the Pastoral Sector in Kenya*

(*Sécheresse, élevage et moyens de subsistance : leçons tirées de l'intervention face à la situation d'urgence de 1999 à 2001 dans le secteur pastoral du Kenya*), Humanitarian Practice Network Paper 40, Overseas Development Institute, Londres.

Éthiopie

CARE Éthiopie a déployé une opération de déstockage dans la zone de Borana, dans le sud de l'Éthiopie, début 2006. Le but du programme était de promouvoir le déstockage des bêtes condamnées à mourir en raison du manque d'eau et de fournir une alimentation riche en protéines à la population touchée par la sécheresse. Les animaux achetés étaient abattus et la viande était séchée et distribuée. À l'issue d'un dialogue avec les communautés, des centres de déstockage ont été installés dans quatre villages à proximité de puits permanents. Les opérations ont débuté en mars 2006 mais la fourniture de bétail a diminué avec l'arrivée de la saison des pluies *furmata* à la mi-avril.

En tout, 2 411 animaux de différentes espèces ont été abattus dans les quatre centres et un total de 2 814 kg de viande séchée a été emballée et distribuée parallèlement à des compléments alimentaires. Le poids de chaque paquet de viande séchée oscillait entre 0,5 kg et 0,75 kg et, en moyenne, chaque ménage a reçu 2,16 kg de viande séchée. Un prix fixe a été établi pour chaque espèce de bétail – 34 dollars pour les bovins, 68 dollars pour les chameaux et 8 dollars pour les chèvres et les moutons. L'achat était organisé par le biais de la Coopérative polyvalente de Dillo Kayo moyennant un bénéfice minimum de 1 dollar par bovin, 2 dollars par chameau et 0,50 dollar par mouton/chèvre. Par conséquent, les pasteurs ont reçu respectivement 33, 66 and 7,50 dollars pour les bovins, les chameaux et les moutons/chèvres. Outre le fait qu'elle empochait un petit bénéfice pour l'achat des bêtes, la coopérative recevait les peaux et les cuirs des animaux abattus. En tout, 1 121 ménages ont vendu des bêtes à des fins de déstockage et ces ménages ont reçu un total de 25 590 dollars, soit un revenu moyen par ménage de 23 dollars issu de la vente de bétail.

Source : Demeke, F. (2007) 'Impact assessment of the PLI/ENABLE emergency livestock interventions in Dire Woreda, Borana Zone' (« Évaluation de l'impact des interventions de PLI/ENABLE en matière d'élevage en situation d'urgence dans le woreda Dire, zone de Borana »), CARE International, Addis Abeba.

Étude de cas 4.4 : Système de paiement par coupons pour le déstockage par abattage au Kenya

En 2000, CARE a mis en œuvre une opération de déstockage dans le district de Garissa au Kenya, dans des zones du district où l'accès difficile nécessitait une escorte militaire en raison des problèmes de sécurité. Le versement de fonds aux bénéficiaires s'est fait par le biais de coupons, rédigés au nom d'un membre de la communauté digne de confiance et devant être encaissés au bureau de CARE à Garissa. D'autres coupons ont été donnés collectivement à une seule personne chargée d'aller chercher l'argent ou encore échangés contre des espèces avec des négociants, lesquels présentaient ensuite les coupons au bureau de CARE à Garissa pour se faire rembourser. Le système de coupons a été introduit en raison des problèmes de sécurité associés au transport d'argent jusqu'aux sites opérationnels. Grâce au système de coupons, 850 bovins et 250 chèvres et moutons ont pu être achetés.

Source : Aklilu, Y. et M. Wekesa (2002) *Drought, Livestock and Livelihoods: Lessons from the 1999–2001 Emergency Response in the Pastoral Sector in Kenya (Sécheresse, élevage et moyens de subsistance : leçons tirées de l'intervention face à la situation d'urgence de 1999 à 2001 dans le secteur pastoral du Kenya)*, Humanitarian Practice Network Paper 40, Overseas Development Institute, Londres.

Étude de cas 4.5: Élargissement de la couverture grâce à des marchés temporaires au Kenya

La Northern Relief Development Agency (NORDA), une ONG locale du nord du Kenya, a mis en œuvre une opération de déstockage dans une vingtaine de centres lors de la sécheresse de 2000. Des dates de marchés avaient été fixées durant des réunions initiales dans chaque village. Dans la plupart des régions, ce sont des moutons et des chèvres qui ont été achetés et, lorsqu'il n'y avait pas de chèvres, par exemple dans quelques villages des hauts-plateaux, le programme a fait l'acquisition de bovins. Les achats étaient réalisés en présence de comités de secours et ceux qui recevaient la viande choisissaient ou rejetaient les animaux offerts moyennant un barème de prix fixé par la NORDA. L'opération ne s'est déroulée qu'une fois dans chaque centre mais c'est un total de 13 tonnes de viande fraîche qui a été distribué à 6 000 bénéficiaires.

En 2000, CARE Kenya a prévu d'aider ses centres de distribution alimentaire par la fourniture de viande au moyen d'opérations de déstockage. Chaque centre bénéficiaire de vivres s'est vu accorder soit 25 bovins soit 50 chèvres ou moutons. Le personnel de CARE a assisté à l'abattage des bêtes mais la distribution de la viande fraîche aux bénéficiaires a été confiée aux comités de secours. Cette supervision minimale s'imposait en partie du fait que CARE n'avait pas assez de personnel ou de véhicules pour s'occuper

de tous les centres qu'elle couvrait. Les comités étaient aussi chargés de donner les cuirs et les peaux aux associations de femmes. L'opération de déstockage a englobé un total de 39 centres.

Source : Aklilu, Y. et M. Wekesa (2002) *Drought, Livestock and Livelihoods: Lessons from the 1999–2001 Emergency Response in the Pastoral Sector in Kenya*, (Sécheresse, élevage et moyens de subsistance : leçons tirées de l'intervention face à la situation d'urgence de 1999 à 2001 dans le secteur pastoral du Kenya) Humanitarian Practice Network Paper 40, Overseas Development Institute, Londres.

Étude de cas 4.6 : Comités de secours de distribution de viande

Supervision du déstockage par la communauté au Kenya

En 2000, ALDEF a invité les communautés à prendre part à l'identification de critères pour la sélection des bénéficiaires du déstockage par abattage, en faisant appel à un comité de sélection. Les ménages vulnérables ont été ciblés et la liste de bénéficiaires a été lue en public. Les personnes qui n'étaient pas satisfaites de la liste avaient le droit de faire appel auprès du comité de secours de distribution de viande. Le différend était alors porté devant le comité de sélection, lequel était chargé d'émettre une décision finale. Les comités de secours de distribution de viande ont également supervisé l'opération de déstockage (et freiné le pouvoir des autres comités de secours alimentaire). Outre la sélection des bénéficiaires, ils étaient chargés de recevoir le bétail des entrepreneurs et de le distribuer aux familles présentant les critères requis de signer les documents de livraison, d'assister au processus d'abattage, de récupérer les cuirs et les peaux, de gérer les litiges éventuels et d'assurer une liaison avec ALDEF. En outre, les membres du comité et les observateurs d'ALDEF assistaient à la distribution de la viande.

Abattage et distribution par la communauté au Kenya

En 2000, la NORDA a identifié le nombre de chèvres et de moutons qu'elle prévoyait d'abattre dans le sous-district d'El Wak et la division de Takaba, dans le nord du Kenya. Toutefois, ce sont les comités de secours de distribution de viande d'El Wak et de Takaba qui ont décidé d'allocations supplémentaires aux subdivisions territoriales (15 à El Wak et 5 à Takaba). Les critères de sélection des bénéficiaires (ceux ayant droit de vendre des bêtes et ceux qui allaient recevoir de la viande) ont été expliqués aux comités de secours, qui ont ensuite réalisé leurs sélections dans le cadre de réunions communautaires. À Worgedud, par exemple, les bénéficiaires ont été principalement sélectionnés sur la base de leur incapacité à payer les droits de forage pour leurs animaux. À Takaba, les ménages sélectionnés étaient

ceux qui avaient les problèmes d'argent les plus pressants, par exemple des familles dont les membres avaient besoin de médicaments, dont les enfants étaient menacés d'expulsion de l'école pour non-paiement des frais de scolarité, ou encore des familles n'ayant pas les moyens de s'acheter des denrées de base comme du sucre ou du thé. Il a été demandé aux familles bénéficiaires de s'organiser en groupes – quatre familles par chèvre/mouton ou 30 familles par vache – et chaque groupe s'est chargé d'abattre et d'écorcher les bêtes et de distribuer la viande entre ses membres. La distribution n'a eu lieu qu'une fois dans chaque site opérationnel. Dans la plupart des cas, tenus par la tradition, les familles bénéficiaires ont partagé la viande avec d'autres.

Source : Aklilu, Y. et M. Wekesa (2002) *Drought, Livestock and Livelihoods: Lessons from the 1999–2001 Emergency Response in the Pastoral Sector in Kenya (Sécheresse, élevage et moyens de subsistance : leçons tirées de l'intervention face à la situation d'urgence de 1999 à 2001 dans le secteur pastoral du Kenya)*, Humanitarian Practice Network Paper 40, Overseas Development Institute, Londres.

Étude de cas 4.7 : Possibilités d'emploi liées au déstockage

En 2001, VSF-Belgique a entrepris une opération de distribution de viande séchée dans le district de Turkana au Kenya et a employé des membres de la communauté pour transformer la viande séchée dans le cadre d'un projet d'emploi. Elle payait les femmes 4 dollars le kilo de viande séchée traitée. En outre, elle versait 0,15 dollar pour l'abattage et un total de 1,15 dollar par kilo de viande séchée pour les gardes, les services de stockage et d'inspection de la viande.

Source : Aklilu, Y. et M. Wekesa (2002) *Drought, Livestock and Livelihoods: Lessons from the 1999–2001 Emergency Response in the Pastoral Sector in Kenya (Sécheresse, élevage et moyens de subsistance : leçons tirées de l'intervention face à la situation d'urgence de 1999 à 2001 dans le secteur pastoral du Kenya)*, Humanitarian Practice Network Paper 40, Overseas Development Institute, Londres.

Étude de cas 4.8 : Coût de la transformation de la viande séchée

Le tableau suivant illustre le coût de la transformation d'un kilo de viande séchée tiré d'une étude de cas réalisée dans le district de Turkana, dans le nord du Kenya. Il est intéressant de comparer le coût final par rapport au prix d'achat d'une chèvre ou d'un mouton :

Poste budgétaire	Prix (US\$)	Prix (KSh)
Prix d'achat d'une chèvre ou d'un mouton	8,75	600
Coût de l'abattage	0,15	10

Salaire des gardes (au moment du séchage)	0,04	3
Stockage	0,73	50
Sel	0,15	10
Inspection de la viande	0,37	25
Eau	0,03	2
Main-d'œuvre	3,65	250
Sous-total	13,87	950
Marge bénéficiaire	3,63	250
Coût total d'un kilo de viande séchée	17,50	KSh1 200

Nota : carcasse de 6,5 kg = 4 kg de viande désossée = 1 kg de viande séchée

Source : Aklilu, Y. et M. Wekesa (2002) *Drought, Livestock and Livelihoods: Lessons from the 1999–2001 Emergency Response in the Pastoral Sector in Kenya (Sécheresse, élevage et moyens de subsistance : leçons tirées de l'intervention face à la situation d'urgence de 1999 à 2001 dans le secteur pastoral du Kenya)*, Humanitarian Practice Network Paper 40, Overseas Development Institute, Londres.

Étude de cas 4.9 : Fourniture de compléments alimentaires et activités de déstockage au Niger

Jeunesse en Mission Entraide et Développement (JEMED) travaille avec les pasteurs nomades de la région d'Abalak au Niger depuis 1990. À la fin de 2004, les pâturages étaient maigres, les précipitations faibles et une crise semblait imminente. JEMED a donc organisé une évaluation des pâturages dans tout le centre du Niger par des équipes communautaires chargées de lui présenter leurs comptes rendus et de participer à l'élaboration de plans de transfert.

JEMED a également monté un programme pour le déstockage du bétail des familles intéressées : JEMED fournissait le moyen de transport et les représentants des bénéficiaires acheminaient les bêtes (une ou deux têtes de gros bétail ou plusieurs petits animaux par famille) pour les vendre à la frontière avec le Nigeria, où l'on pouvait obtenir un prix raisonnable.

Le projet de déstockage était associé à une initiative de complémentation alimentaire du bétail, aux termes de laquelle les familles bénéficiaires acceptaient d'acheter du grain ou du fourrage pour subvenir aux besoins du reste de leurs bêtes. Une fois le déstockage terminé aux 14 sites, un total de 4 849 petits animaux et 462 gros ruminants avaient été vendus, tandis que 317 199 kg de céréales avaient été achetés en plus de son de blé et de tiges de sorgho.

Par la suite, sous l'effet du vent d'Harmattan, le plus violent jamais enregistré de mémoire d'homme dans la région, beaucoup de bêtes sont mortes et les quelques pâturages restants ont été enfouis sous la poussière

déposée par le vent. Le prix des bêtes s'est effondré sur les marchés et des secours alimentaires ont dû être fournis par JEMED et d'autres agences. L'évaluation de JEMED, une fois l'urgence passée, a révélé que les familles qui avaient participé au déstockage et reçu des compléments alimentaires avaient enregistré des pertes de bêtes nettement moins élevées (77 pour cent de pertes en moins pour les bovins et 32 pour cent pour le petit bétail) que les familles restées à l'écart du programme.

Source : Jeff Woodke, com. perso., JEMED, Niger.

Chapitre 5 : Services vétérinaires

Étude de cas 5.1 : Interventions vétérinaires en Afghanistan

Sur une période de cinq ans en Afghanistan, 60 à 80 pour cent du bétail a trouvé la mort en raison du conflit. En 2002/03, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a déployé une intervention vétérinaire dans deux districts des hauts-plateaux du centre, qui visait à reconstituer le cheptel au moyen de l'amélioration de la santé animale. Ce projet prévoyait de traiter 100 pour cent des effectifs afin de réduire sensiblement le nombre de parasites. L'équipe de projet comprenait deux vétérinaires afghans et un contingent d'ACSA.

Chaque animal a été traité gratuitement avec un anthelminthique et un acaricide durant l'automne 2002, le printemps 2003, et une autre fois durant l'automne 2003. Chaque éleveur a également reçu une poudre acaricide pour traiter les étables ou abris où les animaux passaient l'hiver. Le premier traitement a porté sur 57 000 animaux, le second sur 154 000 et le troisième sur 248 000. Les bêtes appartenaient à un total de 5 300 familles. Sur les animaux traités, 80 pour cent étaient des moutons ou des chèvres, 14 pour cent des bovins et 6 pour cent des équidés.

Un suivi a été effectué durant les traitements et des services de vulgarisation ont été assurés après l'intervention. L'intervention a eu les impacts suivants : la taille des troupeaux a doublé ; le poids vif moyen a augmenté ; la fertilité du troupeau et le taux de survie des jeunes bêtes se sont améliorés ; et le projet a connu un tel succès qu'une fois qu'il a touché à sa fin, les deux vétérinaires ont pu gagner leur vie en soignant les troupeaux moyennant une rémunération entièrement assumée par les éleveurs.

Source : Oxfam (2005) 'Livestock Programming in Emergencies Guidelines' (« Directives sur l'établissement de programmes en matière d'élevage en situation d'urgence »), version préliminaire non publiée, Oxfam, Oxford.

Étude de cas 5.2 : Autres approches des soins vétérinaires en situation d'urgence – projets basés sur des coupons

Pour surmonter certains des problèmes fréquemment associés à la distribution gratuite de médicaments vétérinaires et pour faire participer davantage le secteur privé aux programmes d'urgence, le CICR a dirigé un programme pilote basé sur des coupons dans le nord-ouest du Kenya. Les coupons étaient distribués à des familles sélectionnées qui pouvaient les échanger contre des types de traitement précis dispensés par des ACSA et des assistants vétérinaires privés. Les coupons couvraient des médicaments estimés à 1 000 KSh (14 dollars) et se limitaient à l'utilisation de quatre types de remèdes. Les ACSA et les assistants vétérinaires échangeaient ensuite les coupons contre un paiement majoré de leurs honoraires auprès d'un vétérinaire privé. À son tour, le vétérinaire privé était remboursé par le CICR et le montant était majoré de ses propres honoraires. Le programme a couvert 500 ménages, soit l'équivalent d'environ 30 000 personnes.

Cette approche s'est révélée prometteuse pour permettre l'inclusion du secteur privé dans les programmes vétérinaires d'urgence et elle mériterait d'être testée dans d'autres pays. Parmi ses avantages figuraient le ciblage des ménages les plus vulnérables (ce qui a nécessité un processus communautaire solide), ainsi que la prestation du service par un réseau privé déjà en place et relativement efficace d'ACSA supervisés par des vétérinaires. Les ACSA avaient auparavant suivi une formation sur la base des directives du Conseil vétérinaire kenyan.

Parmi les inconvénients du programme, on peut signaler un investissement en temps relativement lourd au moment de la conception, y compris le besoin de formuler des procédures et des formats détaillés pour l'administration et le suivi du programme. Compte tenu du fait qu'il peut être nécessaire d'avoir à traiter une variété de problèmes de santé chez différentes espèces d'animaux, la gamme de médicaments aurait besoin d'être élargie à plus de quatre produits. Toutefois, cela risquerait de compliquer encore la conception et l'administration du programme.

Source : Mutungi, P. (2005) 'External evaluation of the ICRC veterinary vouchers system for emergency intervention in Turkana and West Pokot Districts' (« Évaluation externe d'un système du CICR de soins vétérinaires à coupons pour une intervention en situation d'urgence dans les districts de Turkana et de West Pokot », CICR, Nairobi.

Étude de cas 5.3 : Intervention en santé animale lors d'une situation d'urgence due à la sécheresse au Kenya

Le projet de FARM-Africa de Renforcement des capacités pastorales dans le nord du Kenya est opérationnel dans les districts de Marsabit et Moyale dans

le nord du Kenya. Durant la sécheresse de 2005/06, les agents vétérinaires publics ont signalé des pertes de bétail comprises entre 65 et 85 pour cent des effectifs. La région subissait une pénurie d'eau et de pâturages et les bêtes risquaient donc de mourir de faim et elles étaient aussi plus vulnérables à la maladie.

En collaboration avec les services vétérinaires publics, FARM-Africa a demandé un financement à la FAO afin de lancer une urgente de promotion de la santé animale. L'objectif en était d'améliorer l'état de santé du principal cheptel reproducteur dans la zone de projet pour qu'il résiste aux flambées de maladies induites par le stress et pour réduire la charge parasitaire afin de soutenir la productivité. Le projet a ciblé 20 pour cent du bétail dans les deux districts, avec un traitement de masse et une vermifugation.

Des équipes composées de personnel de FARM-Africa, d'agents vétérinaires publics locaux et d'assistants en santé animale, de membres du personnel d'organisations partenaires et d'ACSA ont mené le traitement. L'offre de base comprenait un vermifuge et un trypanoside ; il existait aussi une offre complémentaire en option pour les bêtes affaiblies ou malades, qui comprenait des multivitamines, un antiparasitaire et des antibiotiques. Le paiement du traitement de base pouvait être fait en espèces ou en nature, comme suit :

Objet du traitement	Paiement en nature	Paiement en espèces
Bovins/ânes	1 chèvre pour 20 kits	KSh50 (\$0,70)
Moutons/chèvres	1 chèvre pour 100 kits	KSh5 (\$0,07)
Chameaux	1 chèvre pour 10 kits	KSh50 (\$0,70)

Le projet a compté 2 107 ménages parmi ses bénéficiaires directs dans le district de Marsabit et 1 560 ménages dans le district de Moyale, soit un total d'environ 27 600 personnes.

L'impact attendu du projet était d'améliorer la santé animale au fil du temps, ce qui, par ricochet, devait contribuer à une hausse de la production de lait et de viande, à une plus grande résistance aux maladies et à une amélioration de la condition physique des bœufs de trait pour préparer la prochaine saison des semis. À plus long terme, on prévoit l'augmentation des taux de reproduction du bétail et, finalement, l'amélioration de la sécurité alimentaire.

Entre-temps, les bénéficiaires ont été positifs à l'égard de l'intervention et estimaient que leurs bêtes étaient plus robustes, mieux capables de résister aux effets de la sécheresse et qu'elles allaient vraisemblablement accroître leur production de lait pour consommation immédiate.

Source : FARM-Africa (2006) 'Immediate support to agropastoral communities as a drought mitigation response: Marsabit and Moyale

Districts' (« Appui immédiat aux communautés agropastorales comme intervention en vue d'atténuer les effets de la sécheresse : districts de Marsabit et de Moyale »), Rapport final à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, OSRO/RAF/608/NET (CERF2), FARM-Africa, Nairobi.

Chapitre 6 : Garantir l'approvisionnement en aliments pour animaux

Étude de cas 6.1 : Complémentation alimentaire au Rajasthan en Inde

Les zones arides et semi-arides du Rajasthan, dans le nord de l'Inde, sont fréquemment soumises à des périodes de sécheresse qui présentent de graves menaces pour les moyens de subsistance. La plupart des familles de la région pratiquent l'agriculture sédentaire ou semi-sédentaire, ce qui veut dire que leurs capacités à se déplacer pour trouver des aliments pour leurs bêtes en période de disette sont limitées. Oxfam a géré un programme d'affouragement et de fourniture de compléments alimentaires dans la région durant les périodes de stress hydrique. Le programme a pu cibler 3 500 animaux et il a connu beaucoup de succès : il a réussi à réduire les taux de mortalité et même à accroître la production de lait à concurrence d'un demi-litre par jour.

Source : www.reliefweb.int/rw/rwb.nsf/AllDocsByUNID/dd5cd2005c499eebc1256c84004c0f11

Étude de cas 6.2 : Transfert du bétail durant une inondation au Bangladesh

Le transfert du bétail peut servir à contrer les impacts des pénuries d'aliments pour animaux provoquées par la sécheresse. Toutefois, au Bangladesh, une intervention analogue peut s'imposer pour protéger les bêtes des impacts d'un excès d'eau. En effet, l'eau peut atteindre un niveau qui peut gravement menacer le bien-être des gens et du bétail durant les inondations qui surviennent périodiquement au Bangladesh. Une intervention fréquente, mise en œuvre par des agences comme Oxfam, consiste à transférer le bétail menacé vers des sites centraux où les bêtes peuvent être nourries et soignées. Lorsque les animaux ne sont pas physiquement menacés par la crue, il est possible d'utiliser des bateaux pour leur apporter des rations alimentaires et d'autres équipements essentiels qui leur permettront de rester en vie en attendant la décrue.

Source : www.odi.org.uk/alnap/publications/pdfs/ALNAP-ProVention_flood_lessons.pdf

Étude de cas 6.3 : Des éleveurs partagent leurs rations avec leurs animaux au Tchad

Certains réfugiés du Darfour ayant réussi à gagner des camps situés dans l'est du Tchad ont amené leurs bêtes avec eux mais ils n'ont trouvé que très peu d'eau et de pâturages pour s'occuper de leurs animaux. Lors des entretiens menés avec eux, certains réfugiés ont expliqué qu'ils ont utilisé une partie de la ration alimentaire qu'ils avaient reçue pour maintenir leurs animaux en vie, puisque ces derniers représentent une source vitale de lait et de revenu.

Source : SPANA (2007) Communiqué de presse, Society for the Protection of Animals Abroad, Londres.

Étude de cas 6.4 : Le financement n'est pas toujours le problème

Dans toute situation d'urgence, les problèmes logistiques peuvent souvent décider de l'échec ou du succès des interventions proposées. Les programmes de complémentation alimentaire peuvent être particulièrement sensibles à l'échec du fait des difficultés pratiques de mise en œuvre. VSF-Belgique décrit l'échec d'un programme expérimental de complémentation alimentaire pour les volailles mis en œuvre dans la région kényane de Turkana ; le programme n'a pas pu atteindre ses objectifs malgré le financement suffisant dont il bénéficiait. Un certain nombre de problèmes ayant contribué à la situation ont été identifiés, y compris l'achat d'aliments à l'étranger sans chercher vraiment à voir s'il était possible de se procurer des rations animales auprès d'une source locale ; la détérioration des aliments qui n'étaient pas fabriqués conformément à une formule appropriée ; et un manque de planification contre les imprévus pour faire en sorte que les objectifs du projet puissent tout de même être atteints malgré les problèmes éventuels rencontrés. De telles expériences peuvent avoir des répercussions regrettables car les participants potentiels risquent d'acquiescer un certain degré de scepticisme vis-à-vis des interventions dont les avantages n'ont pas été correctement évalués.

Source : www.reliefweb.int/library/documents/2002/odi-ken-23dec.pdf

Étude de cas 6.5 : Des femmes contribuent à la gestion d'un programme d'affouragement pour sauver le noyau reproducteur du cheptel à Moyale, en Éthiopie

L'une des interventions de Save the Children USA durant la sécheresse qui a sévi en Éthiopie début 2006 a été un projet d'affouragement pour aider les membres les plus vulnérables des communautés pastorales à protéger un élément essentiel de leurs moyens de subsistance en préservant le noyau reproducteur de leur cheptel. Des parcs d'engraissement ont été installés dans trois sites du district de Moyale pour nourrir, soigner et vacciner un groupe d'animaux reproducteurs triés sur le volet. En tout, quelque 1 000 chèvres et moutons et 400 bovins ont été gardés dans ces parcs pendant les pires moments de la sécheresse avant d'être restitués à leurs propriétaires respectifs.

Des efforts ont été déployés pour faire en sorte que les ménages dirigés par des femmes puissent participer pleinement au projet et en tirer parti. Dans le même temps, les femmes ont également pris part à la gestion des parcs d'engraissement, en étant notamment employées comme gardiennes pour nourrir et s'occuper des bêtes pendant la journée. La participation des femmes à ce genre de tâches a d'abord été discutée et approuvée par les chefs de la communauté, en mettant en valeur le rôle des femmes somali comme principales soignantes des chèvres et des moutons.

Source : Nejat Abdi Mohammed, agent responsable du genre et de l'éducation, site de Moyale, Save the Children USA, Éthiopie, com. perso.

Étude de cas 6.6 : Banques d'aliments pour animaux au Niger dans le cadre d'une initiative de préparation à la sécheresse

Le Projet de survie et de relèvement des pasteurs dans la région de Dakoro, au Niger, est administré par le Secours luthérien mondial (LWR), en partenariat avec la CEB (Contribution à l'Éducation de Base). Le projet a été mis sur pied suite à une intervention d'urgence du LWR portant sur des secours alimentaires lors de la famine ayant frappé le Niger en 2005, afin d'améliorer la préparation des communautés sinistrées pour qu'elles s'adaptent aux sécheresses et aux famines futures. En consultation avec les communautés de la région de Dakoro, il a été identifié quatre grands chantiers d'intervention : la fourniture de bétail (« restockage ») ; des banques d'aliments pour le bétail ; le développement des points d'eau ; et des forums communautaires pour faciliter la participation de la communauté à tous les aspects du projet, résoudre des problèmes éventuels comme les conflits entre agriculteurs et éleveurs et promouvoir une sensibilisation aux droits.

Les différents éléments du projet ont été conçus et planifiés par le biais d'un forum de planification participatif. Les banques d'aliments pour le bétail, gérées par la communauté, visaient à garantir l'accès à des aliments pour animaux tout au long de l'année, et ce à des prix raisonnables. Les six banques jouent à la fois le rôle d'installation de stockage, de coopérative et d'institution financière et chacune est renforcée par un entrepôt et un compte bancaire. Les banques appartiennent à des associations d'éleveurs qui achètent les aliments pour animaux en vrac lorsque les prix sont faibles (durant la moisson et aussitôt après) et les revendent à leurs membres pendant l'année au prix coûtant majoré des frais de gestion. Ce système améliore les rapports dont bénéficient les pasteurs entre coûts des aliments et prix de vente des animaux car il permet de diminuer le coût des intrants et (grâce à de meilleurs stocks d'aliments), il accroît le prix de vente des animaux, ce qui augmente le revenu des éleveurs, lesquels sont plus à même d'acheter de la nourriture pour leur famille.

Les banques d'aliments pour le bétail ont été créées sur des sites sélectionnés par les éleveurs locaux en fonction de critères d'accessibilité, de sécurité et de visibilité ; il s'agit le plus souvent d'un point de rassemblement des éleveurs dans un village ou d'un campement provisoire le long d'un couloir de migration. Pour les populations plus sédentaires, les banques ont été construites au siège du chef du village sur des terres données par le chef ou par un membre de la communauté. Les membres de la communauté fournissent la main-d'œuvre et des matériaux de construction localement disponibles, comme du sable et du gravier, et la gestion est assurée par un comité élu par l'association d'éleveurs.

Deux indicateurs clés ont été identifiés pour suivre l'impact des banques d'aliments : la vente d'aliments pour animaux et le remplacement des rations. Jusqu'ici, toutes les banques alimentaires ont vendu tous les stocks et les ont remplacés.

Les communautés bénéficiaires misent sur plusieurs avantages à court et moyen termes pour les moyens de subsistance, en plus de la protection contre la sécheresse : l'amélioration de la santé animale et l'augmentation de la production de lait (qui pourrait avoir une incidence sur la nutrition et/ou les revenus). En cas de sécheresse, la communauté compte sur des taux de mortalité du bétail moins élevés par rapport à la sécheresse antérieure en raison de la disponibilité des aliments pour animaux et elle mise aussi sur une diminution des ventes forcées de bêtes. Si un déstockage doit avoir lieu, les éleveurs misent tout de même sur un meilleur bénéfice sur la vente de leurs bêtes, puisque celles-ci seront en meilleure santé et plus grasses. Les migrations en quête de pâturages et de travail devraient être plus rares.

On observe une demande élevée en aliments pour animaux de la part des pasteurs nomades, auxquels on impose un tarif plus élevé qu'aux membres de l'association pour contribuer au recouvrement des coûts. Les comités

sont confrontés au défi de gérer les stocks de manière à ce qu'il reste toujours suffisamment d'aliments pour couvrir les besoins de la communauté locale.

L'un des chefs de la localité a expliqué que le principal avantage associé aux banques d'aliments réside dans le fait qu'elles aident la communauté à « survivre à la sécheresse et à s'en relever » – au cours d'une sécheresse, l'affouragement n'est ni disponible ni abordable, de sorte que, sans le soutien des banques d'aliments, les éleveurs seraient obligés de vendre ou d'abattre l'essentiel de leur troupeau, sachant que la plupart des bêtes allaient périr de toute façon. L'effet conjugué des banques d'aliments et de la fourniture de bétail sur la base d'un système traditionnel de restockage (voir l'étude de cas 9.2) a eu un effet positif sur les termes de l'échange pour les éleveurs de la région de Dakoro.

Source : Lutheran World Relief Pastoralist Survival and Recovery Program (ARVIP) Proposal, (Proposition du Secours luthérien mondial pour un Programme de survie et de relèvement des pasteurs (ARVIP)) (2005) ; Enquête de référence ARVIP ; Rapport de visite à mi-parcours par John Burns, Tufts University (2006) ; Evariste Karangwa, Meghan Armisted et Mahamadou Ouhoumoudou, membre de LWR, com. perso.

Étude de cas 6.7 : S'appuyer sur des circuits d'approvisionnement et des points de ravitaillement du bétail déjà en place

Lors du grave séisme qui a frappé le Gujarat en 2001, cet État indien souffrait déjà de la sécheresse depuis deux années consécutives. De ce fait, le gouvernement avait déjà mis en place un comité national chargé de mettre en œuvre des initiatives d'atténuation de la sécheresse et d'en assurer le suivi. Par conséquent, les circuits d'approvisionnement par rail et par route utilisés pour acheminer les aliments (concentrés et fourrage) jusqu'aux bêtes dans les zones en proie à la sécheresse ont pu servir à approvisionner les points de ravitaillement dans les semaines qui ont suivi le tremblement de terre. Les ONG locales et les institutions villageoises ont également pu contribuer à l'effort collectif en fournissant des abris provisoires et des enclos pour le bétail, en plus d'eau et de nourriture. Ces groupes ont également participé à la coordination de la réception et de la distribution des aliments envoyés aux secteurs sinistrés par des organisations privées et des ONG venues de l'extérieur de l'État.

Source : Goe, M. R. (2001) 'Assessment of the scope of earthquake damages to the livestock sector in Gujarat State, India' (« Évaluation de l'étendue des dégâts du tremblement de terre pour le secteur de l'élevage dans l'État de Gujarat en Inde »), Rapport de mission consultative, FAO, Bangkok/Rome ; Goe, M. R. (2001) 'Relief and rehabilitation activities for

the livestock sector in earthquake affected areas of Kachchh District, Gujarat State, India' (« Opérations de secours et de réhabilitation pour le secteur de l'élevage dans les zones sinistrées par le séisme du district de Kachchh dans l'État de Gujarat en Inde »), Proposition de projet de coopération technique. FAO, Rome/Bangkok.

Étude de cas 6.8 : Approvisionnement alimentaire d'urgence du gros bétail pendant les inondations au Bangladesh

Les terres chars du Bangladesh sont des îlots sableux sablonneux et des zones inondables de faible altitude qui sont fréquemment érodés et remodelés au rythme des crues. Le Projet des moyens de subsistance des terres chars du Département britannique pour le développement international (DFID) travaille avec les résidents des chars du nord du fleuve Jamuna pour soutenir les moyens de subsistance à travers des initiatives de transferts d'actifs, d'amélioration des propriétés pour qu'elles résistent aux inondations, de fourniture d'approvisionnement en eau et grâce à des programmes de formation et de renforcement des capacités.

En juillet 2007, de graves inondations soudaines ont touché 60 pour cent du pays et ont eu des conséquences particulièrement désastreuses pour le Nord-Jamuna. Le Projet des moyens de subsistance des terres chars a répondu à cette situation d'urgence en déployant des secours qui ont duré deux semaines après la décrue. Les secours comprenaient une aide alimentaire, des tablettes de purification de l'eau, des opérations de sauvetage et un appui au bétail. Ce dernier élément a porté sur la fourniture d'aliments à 15 000 bovins pendant huit jours, période qui s'est avérée suffisante pour au moins 9 familles sur 10 de la zone du projet. En outre, plus de 3 800 personnes ont été sauvées, accompagnées de leurs 3 375 bovins.

Une « enquête de satisfaction » auprès des sinistrés a révélé qu'en moyenne 79 pour cent des ménages étaient extrêmement satisfaits de l'ensemble des efforts de secours, 20 pour cent supplémentaires des personnes interrogées se déclarant plutôt satisfaites. Seul un pour cent des bénéficiaires étaient mécontents des opérations de secours.

Source : Marks, M. et R. Islam (2007) 'The CLP flood relief activities (August 2007): Summary of relief efforts and customer satisfaction survey' (« Opérations de secours du CLP suite aux inondations (août 2007) : résumé des secours et enquête de satisfaction des sinistrés »), Innovation, Monitoring and Learning Division, Chars Livelihood Programme, Maxwell Stamp plc, DFID et gouvernement du Bangladesh, Londres et Dhaka.

Chapitre 7 : Fourniture d'eau

Étude de cas 7.1 : Impact des postes d'abreuvement en territoire Borana en Éthiopie

Une ONG d'Afrique orientale, Action for Development, a construit des postes d'abreuvement à différents points des parcours Borana dans le sud de l'Éthiopie. Ces postes ont connu beaucoup de succès comme point de ravitaillement en eau et, par conséquent, ils ont permis de maintenir beaucoup de bêtes en vie malgré les sécheresses qui ont touché la région ces dernières années. Néanmoins, il y a eu un prix à payer car le rassemblement des bêtes autour des points d'abreuvement a parfois entraîné de graves pénuries de fourrage. Les interventions futures dans la région s'efforceront de résoudre ce problème en construisant de nouveaux postes d'abreuvement là où les pâturages sont relativement abondants. Entre-temps, parmi les autres interventions du programme figure la fourniture d'aliments pour animaux aux points d'eau pour veiller à ce que les bêtes participant au programme puissent être abreuvées mais aussi suffisamment nourries.

Source : www.irinnews.org/report.aspx?reportid=32688

Étude de cas 7.2 : Transport d'eau par camion pour contrer la sécheresse en Somalie

VETAID a reçu un financement du Bureau des Nations Unies de coordination des affaires humanitaires (OCHA) pour monter un projet de transport d'eau par camion au profit des pasteurs de Gedo, Bari et Karkaar en Somalie, régions gravement touchées par la sécheresse. À Gedo, le projet a acheminé de l'eau à 2 500 bovins reproducteurs et 1 100 chèvres et moutons pour leur permettre de tirer un meilleur parti des pâturages des districts de Bardera et d'El Wak. Cette intervention permet à la communauté de préserver la base de ses moyens de subsistance et de se remettre plus rapidement de la sécheresse en maintenant en vie au moins l'essentiel de son cheptel reproducteur. Le projet a aussi fourni de l'eau à 3 600 familles de pasteurs. En outre, soucieuse de préserver la durabilité à plus long terme des ressources en eau, VETAID a entrepris de réhabiliter les structures du bassin versant et d'enlever les carcasses qui encombraient les puits et les barrages.

Source : www.vetaid.org/emergency-work.asp

Étude de cas 7.3 : Renforcement des infrastructures hydrauliques au Pakistan

En 2000, plusieurs initiatives faisant intervenir les secteurs public, privé et les ONG ont été lancées afin de réduire les impacts sur le bétail de la sécheresse qui sévissait au Pakistan. Une initiative de l'Autorité pour le développement du Cholistan a financé la fourniture commerciale de puits dotés de pompes solaires. Ce projet a permis l'installation de postes d'eau potable dans les 2,43 millions d'hectares du désert du Cholistan pour aider les éleveurs et leur bétail en proie à une grave sécheresse. Cette initiative représentait un effort colossal en vue de contrer la terrible sécheresse qui menaçait jusqu'à 50 pour cent du bétail dans certaines régions du pays. Même l'armée a participé aux secours déployés durant cet épisode de sécheresse : dans le cadre d'un accord analogue, les rangers du Penjab ont installé six puits d'eau potable et 60 postes d'approvisionnement en eau dotés d'une capacité de désalinisation à un certain nombre de postes frontaliers. Chacun des 70 postes d'abreuvement de ce réseau d'infrastructures a pu ravitailler environ 500 éleveurs et leurs bovins.

Source : http://findarticles.com/p/articles/mi_m0EIN/is_2000_June_27/ai_62981972

Chapitre 8 : Abris pour le bétail

Étude de cas 8.1 : Cohabitation de l'homme et du bétail dans le Kosovo en crise

En 1999, durant le conflit kosovar, les familles ont cohabité avec leurs bêtes dans les abris pour animaux, car leurs domiciles ravagés par la guerre ne pouvaient plus les protéger du froid. Les familles ont profité de la chaleur dégagée par les bêtes pendant les nuits hivernales. La cohabitation avec leurs bêtes a également permis de réduire le risque de voir leurs biens d'élevage ravis par des voleurs. Des trousseaux à outils et du matériel pour la réparation des abris ont été distribués pour permettre leur modernisation et leur agrandissement de façon à ce qu'ils puissent mieux faire face à l'occupation accrue à la fois par les éleveurs et par leurs bêtes.

Source : A. Porter, IRC, com. perso., 1999.

Étude de cas 8.2 : Fourniture d'abris dans les zones à risque du Pakistan

En réponse au séisme de 2005 ayant frappé le Pakistan, des abris pour animaux ont été construits pour permettre aux éleveurs d'y amener leurs bêtes depuis les hauts plateaux où elles risquaient de souffrir des températures très basses et du manque de nourriture. Toutefois, certains éleveurs ont préféré rester dans les montagnes de crainte de perdre leur foyer, leurs terres et leurs biens.

Source : P Manfield, IOM, com. perso., 2005.

Étude de cas 8.3 : Abris pour animaux au lendemain du séisme au Pakistan

Suite au séisme ayant frappé le Pakistan en 2005, un programme conjoint a été lancé par la Fondation Dosti Development, la FAO, le PAM et le gouvernement du Pakistan afin de fournir des abris au bétail et un complément d'alimentation aux bovins pour aider les agriculteurs des districts de Manshra et de Batagram. L'objectif du programme était d'améliorer la santé et la productivité du bétail tout en introduisant des techniques de constructions antisismiques pour les abris du bétail, basées sur une technique de construction en torchis. Le torchis est une bouillie de sable et d'argile malaxée avec de longs brins de paille. La méthode de construction est facile et les matériaux sont bon marché et généralement disponibles localement. Une formation en méthodes de construction a été dispensée aux bénéficiaires.

Au total, 3 000 abris ont été construits, 108 par des communautés se servant de leurs propres ressources, et un complément d'alimentation pour les bovins a été fourni aux bénéficiaires, en privilégiant les familles les plus vulnérables fortement dépendantes du bétail.

Source : Fondation Dosti Development et FAO (2007) 'Livestock shelter and supplementary cattle feed project report, (« Rapport sur le projet d'abris pour animaux et de complémentation alimentaire des bovins »), 2006–2007, Fondation Dosti Development et FAO ; on trouvera de plus amples renseignements, y compris des schémas et dessins techniques expliquant la construction d'abris pour animaux avec des murs en torchis, dans : White, C. M. (2006) 'Pakistani cob animal shelter (technical drawings)' (« Abris pour animaux en torchis au Pakistan (dessins techniques) », non publié, contact : Caroline Meyer White, Natural Building Architect, Hojt Paa Straa, Skraldhevej 8, 6950 Ringkobing, Danemark ; Darcey Donovan, Eco Engineering, PE 59754, PO Box 1083, Truckee, CA 96160, États-Unis.

Étude de cas 8.4 : Abris pour animaux au Bangladesh

Les inondations par les rivières et par la mer affectent de nombreuses régions du Bangladesh, et les éleveurs ont recours à un moyen de protection appelé *killa*, vaste monticule de terre au sommet aplati et compact, en haut duquel ils peuvent regrouper leur troupeau en cas d'annonce de crue imminente. Les abris anticycloniques, réservés à la population locale, sont idéalement situés à proximité des *killas*, de manière à ce que les hommes et leurs bêtes puissent être protégés ensemble. Dans le passé, sans ce dispositif, certains éleveurs avaient refusé de s'abriter.

Source : Gouvernement du Bangladesh/PNUD/Banque mondiale (1993) *Multipurpose Cyclone Shelter Programme (Programme polyvalent d'abris anticycloniques)*, Rapport final, 1ère partie, juillet, Bangladesh University of Engineering & Technology/Bangladesh Institute of Development Studies, Dhaka, (information fournie par James Lewis).

Étude de cas 8.5 : Abris communautaires pour le bétail au Pakistan

Lorsque le séisme de 2005 a frappé le Pakistan, les troupeaux de chèvres et de moutons rentraient de leurs pâturages et le tremblement de terre a donc fait beaucoup de victimes. Le bilan a été encore plus lourd dans les systèmes d'élevage sédentaires où les buffles, les vaches et les volailles sont morts suite à l'effondrement des abris dans lesquels ils se trouvaient. Les animaux restants étaient donc extrêmement précieux pour les survivants car ils représentaient une source vitale de lait pour surmonter l'hiver et conservaient donc une certaine valeur. Devant cette situation, The Brooke a offert aux pasteurs des abris communautaires au lieu de leur proposer des structures individuelles pour leurs animaux, puisque les ressources et les terres pour la construction d'abris étaient limitées, d'autant que des abris collectifs permettaient de protéger davantage d'animaux à l'approche de l'hiver, compte tenu du volume de ressources disponibles. Les personnes qui habitaient à proximité du lieu choisi ont été encouragées à construire un bâti en bois suffisamment grand pour abriter le bétail de plusieurs familles, à concurrence de 30 animaux. Elles ont reçu un appui technique, des bâches en plastique, des clous et des tôles ondulées pour achever l'abri. Les bénéficiaires ont été sélectionnés sur la base d'un entretien avec les chefs du village et d'une enquête menée loin des routes pour identifier les familles les plus vulnérables et les plus démunies. Lorsque les éleveurs étaient dans l'impossibilité de participer à la construction d'un abri au sein de leur groupe, The Brooke leur prêtait main-forte. Au départ, les familles se montraient réticentes à construire des abris communautaires pour les animaux, craignant la propagation des maladies. The Brooke a dissipé cette crainte en fournissant des vaccins et des soins vétérinaires aux bêtes avant de

les regrouper dans les abris, veillant ainsi à ce qu'aucune maladie ne se propage ; la santé du cheptel a ainsi pu s'améliorer. Ce projet a aussi eu l'avantage de répartir les soins d'élevage entre les femmes, ce qui a permis de faire des économies de main-d'œuvre. À l'issue de ce projet, The Brooke a dispensé une formation en santé animale et en élevage aux femmes locales avant de prodiguer une formation officielle aux ACSA pour améliorer la santé et le bien-être à long terme des animaux.

Source : Julia Macro, The Brooke, com. perso.

Chapitre 9 : Fourniture de bétail

Étude de cas 9.1 : La reconstitution du cheptel grâce à des transferts monétaires au Kenya

Le district d'Isiolo dans la province orientale du Kenya a souffert d'une grave sécheresse en 2005 qui a engendré de lourdes pertes de bétail et augmenté les taux de malnutrition aiguë chez les enfants en bas âge. Après une meilleure saison des longues pluies en avril-mai 2006, Save the Children Canada a fourni à 750 ménages de 22 communautés un transfert monétaire exceptionnel de 30 000 KSh (environ 490 dollars). Cet argent était destiné à aider les familles à reconstituer leur troupeau avec des bêtes de leur choix ou à investir dans d'autres méthodes de production tout en ayant un peu d'argent pour faire face aux besoins les plus pressants.

En moyenne, les prix du bétail sur les marchés locaux n'ont pas changé sensiblement du fait de la distribution monétaire, bien que les vendeurs aient tenté d'appliquer des prix exorbitants devant la hausse soudaine de la demande. Les bénéficiaires ont adopté une variété de méthodes pour faire face à cette tentative d'inflation, y compris des achats groupés au nom d'un même représentant, des déplacements vers des marchés plus éloignés ou encore des efforts pour retarder leurs achats.

Une évaluation a été réalisée sept mois après la distribution et elle a révélé que les récipiendaires avaient apprécié le don en espèces car il leur avait donné la possibilité d'acheter les types d'animaux de leur choix et d'exercer plus de contrôle sur la qualité qu'ils n'auraient pu le faire avec un restockage en nature. Le don a aussi permis aux bénéficiaires de consacrer une partie de l'argent à d'autres besoins. En tout, 85 pour cent du don a été consacré à l'achat de bétail – principalement des chèvres, des moutons et des bovins, et aussi quelques ânes. Les 15 pour cent restants ont servi à l'achat de matériaux de construction, à l'investissement dans un petit commerce, au remboursement de dettes, au paiement de soins vétérinaires, de soins de santé, de frais de scolarité ou encore à l'achat de denrées. Le taux de scolarisation des enfants, notamment pour les filles et dans le secondaire, a

augmenté pour les bénéficiaires par rapport aux familles n'ayant pas participé au programme.

Le programme n'a ciblé que 11 pour cent de tous les ménages et, par conséquent, il n'a pas pu toucher toutes les personnes dans le besoin. Toutefois, ce chiffre était fonction du budget disponible et il a été reconnu qu'il était préférable de consentir des dons plus élevés à un plus petit nombre de personnes que de distribuer l'argent disponible plus largement mais en quantité moindre à toutes les personnes dans le besoin.

Sept mois après la distribution d'argent, l'impact sur la sécurité alimentaire est jugé modeste. Les bénéficiaires ont certes amélioré la diversité de leur alimentation, notamment du fait d'un meilleur accès au lait ; toutefois, leur dépendance envers l'aide alimentaire n'a pas sensiblement diminué. Sur la base de la croissance du cheptel durant les cinq à sept premiers mois (+3 pour cent pour les bovins, +16 pour cent pour les chèvres et +25 pour cent pour les moutons), on a estimé que les troupeaux devraient être assez gros pour garantir la sécurité alimentaire au bout de deux ans, ce qui est sensiblement plus rapide que s'il n'y avait pas eu d'intervention. Toutefois, l'impact définitif du programme ne sera clair qu'à plus long terme et, notamment, lors de la prochaine sécheresse, moment où la résistance des ménages bénéficiaires sera mise à l'épreuve.

Source : O'Donnell, M. (2007) 'Cash-based emergency livelihood recovery programme, Isiolo District, Kenya' (« Programme de relèvement des moyens de subsistance après une situation d'urgence fondé sur un don en espèces dans le district d'Isiolo au Kenya »), version provisoire du rapport d'évaluation du projet, Save the Children, Nairobi ; Croucher, M., Karanja, V., Wako, R., Dokata, A. et Dima, J. (2006) 'Initial impact assessment of the livelihoods programme in Merti and Sericho' (Évaluation de l'impact initial du programme sur les moyens de subsistance à Merti et Sericho), Save the Children, Nairobi.

Étude de cas 9.2 : Distribution du bétail en tant que stratégie de préparation à la sécheresse

Le Projet de survie et de relèvement des pasteurs, mené dans le département de Dakoro, au Niger, est administré par le Secours luthérien mondial (LWR), en partenariat avec la CEB (Contribution à l'Éducation de Base). Le projet a été mis sur pied après une intervention d'urgence du LWR portant sur des secours alimentaires lors de la famine ayant frappé le Niger en 2005, afin d'accroître la résistance et la préparation des communautés sinistrées pour qu'elles puissent faire face aux sécheresses et aux famines futures. En consultation avec les communautés du département de Dakoro, il a été identifié quatre grands chantiers d'intervention : la fourniture de bétail

(« restockage ») ; des banques alimentaires pour le bétail ; le développement des points d'eau ; et des forums communautaires pour faciliter la participation des communautés à tous les aspects du projet, résoudre des problèmes éventuels comme les conflits entre agriculteurs et éleveurs et promouvoir une sensibilisation aux droits.

Les différents éléments du projet ont été conçus et planifiés par l'intermédiaire du forum de planification participatif. L'opération de distribution de bétail a été retenue en priorité par la communauté d'éleveurs nomades en réponse au risque d'une sécheresse future, suite à la famine de 2005. En cas de sécheresse, les hommes se rendent vers le sud avec le plus gros du bétail pour tenter de trouver des pâturages, tandis que les femmes et les personnes âgées restent sur place avec le petit bétail. Lorsque les ressources manquent, les premiers biens à être cédés sont le petit bétail dont s'occupent les femmes. Les communautés ont identifié le besoin de remplacer et de reconstituer ces biens, afin de protéger la sécurité alimentaire des femmes et pour éviter d'avoir à vendre le plus gros bétail.

Cette opération est une intervention de préparation à la sécheresse plutôt qu'une tentative de reconstituer le troupeau ; par conséquent, le nombre de bêtes concerné peut rester relativement modeste. La communauté a donné la priorité à l'achat de moutons plutôt qu'à la combinaison d'ovins et de caprins initialement suggérée par le projet, car les moutons ont une plus haute valeur commerciale.

L'élément de distribution d'animaux se base sur un mécanisme de redistribution traditionnelle appelé *habbanaye*, aux termes duquel les animaux sont donnés à des bénéficiaires qui gardent la première portée puis passent les animaux d'origine au bénéficiaire suivant. Sur la base des suggestions communautaires, chaque bénéficiaire initial a reçu un mouton et quatre brebis. Les 200 premiers bénéficiaires ont été identifiés par leur propre communauté en fonction de critères communautaires, basés sur les niveaux de pauvreté. À ce jour, les animaux reçus par les premiers bénéficiaires ont donné une progéniture à ces derniers et ont ensuite été transmis à un deuxième groupe de bénéficiaires.

L'impact du projet jusqu'ici peut se résumer ainsi : les femmes bénéficiaires, dont bon nombre s'occupaient de 7 à 30 têtes de petit bétail qu'elles ont perdues du fait de la sécheresse, disposent désormais d'au moins quatre animaux qu'elles peuvent vendre en cas de difficultés économiques ou qui peuvent se reproduire l'année prochaine pour augmenter leur cheptel. En d'autres termes, les animaux distribués constituent un « fonds de prévoyance anti-sécheresse » pour les femmes pauvres.

L'opération de distribution de bêtes a été complétée par des initiatives de développement des points d'eau et de banques d'aliments pour le bétail (voir l'étude de cas 6.6), qui ont aussi contribué à maintenir les animaux en vie et donc à protéger les biens d'élevage.

Source : Lutheran World Relief Pastoralist Survival and Recovery Program (ARVIP) Proposal (Proposition du Secours luthérien mondial pour un Programme de survie et de relèvement des pasteurs - ARVIP) (2005) ; Enquête de référence ARVIP ; Rapport de visite à mi-parcours par John Burns, Tufts University, décembre 2006 ; Evariste Karangwa, Meghan Armisted et Mahamadou Ouhoumoudou, LWR, com. perso.

Étude de cas 9.3 : Foires à bestiaux au Niger

Entre juin 2005 et juin 2006, le nord du département de Dakoro, au Niger, une région pastorale et agropastorale, a enregistré des pertes de bétail allant jusqu'à 60 pour cent (principalement des bovins). À ce niveau de pertes, il faudrait près de 30 ans pour reconstituer les troupeaux à leur niveau d'avant la crise. Le bétail représente la principale, et même la seule, source de revenu de ces populations. Oxfam et son partenaire local, AREN, ont décidé de contribuer à la reconstitution des biens d'élevage au moyen d'un système de foire aux bestiaux. Un total de 1 500 bénéficiaires a reçu 360 dollars en coupons afin d'acheter les animaux de leur choix (bovins, moutons, chèvres ou ânes) auprès des négociants locaux et des gros éleveurs participant à huit foires à bestiaux organisées durant les mois de janvier et de février 2006. En outre, pour éviter la vente trop rapide des animaux distribués afin de répondre aux besoins immédiats, les bénéficiaires reçoivent 30 dollars en espèces. Les salons sont organisés en partenariat avec le projet PROXEL (géré par Vétérinaires Sans Frontières Belgique et leur partenaire local KARKARA), qui a supervisé l'inspection sanitaire des bêtes avant leur accès aux foires et la vaccination des bêtes achetées. Oxfam a également chargé PROXEL de réaliser un suivi à mi-parcours des animaux distribués et de fournir un appui technique aux bénéficiaires, notamment au travers d'un programme de prophylaxie et de sensibilisation aux nouvelles techniques de production animale.

Un an plus tard, une évaluation du programme a souligné l'importance de ce travail de suivi pour la réussite du programme. Le taux d'accroissement du troupeau était de 74 pour cent : 11 476 bêtes ont été achetées lors des foires, ce qui, à ce taux de croissance, donnera un cheptel total d'environ 20 000 têtes un an plus tard. Le taux de déstockage, y compris les ventes et la consommation privée, a été très faible (chèvres : 0,4 pour cent ; moutons : 0,6 pour cent), conformément aux objectifs du projet, qui se concentrait sur la reconstitution des troupeaux. Les évaluateurs ont établi un lien entre ces résultats positifs et le suivi vétérinaire ainsi que la formation fournis aux communautés bénéficiaires. On a également observé que, suite au programme, les communautés cibles avaient augmenté leur demande de services vétérinaires pour prendre soin du reste de leur troupeau.

Source : Oxfam GB/VSF-B (2007) « Rapport d'activité. Opération de reconstitution du cheptel, département de Dakoro, Région de Maradi, Niger, janvier 2006-mars 2007 », Oxfam GB/VSF-B, Niamey ; Bernard, J. (2006) 'Animals fairs, an Oxfam GB trial in the Sahel' (« Foires aux bestiaux, un essai d'Oxfam GB au Sahel »), Oxfam, Dakoro, Niger.

Étude de cas 9.4 : Contributions communautaires à la reconstitution du cheptel

En 2006, en réponse à la sécheresse qui sévissait dans la Corne d'Afrique, Save the Children USA a réalisé une opération de reconstitution du cheptel dans certains districts désignés des régions d'Oromia et de Somali, dans le sud de l'Éthiopie. L'activité s'inspirait de mécanismes de « restockage » traditionnels, en termes de ciblage des bénéficiaires et du nombre d'animaux fournis.

Les cinq districts ciblés étaient des régions essentiellement pastorales où les populations avaient été gravement touchées par la sécheresse. Des institutions locales susceptibles de participer à l'initiative ont été identifiées au sein de la communauté Borana et chez les Degodia, un clan Somali, et elles ont joué un rôle décisif dans la sélection des bénéficiaires et la gestion de l'activité. Chez les Borana, le restockage traditionnel s'appelle *Bussa Gonifa*. Aux termes de ce système, un pasteur qui perd ses bêtes en raison de la sécheresse, d'un conflit ou d'un raid et à qui il reste moins de cinq vaches peut bénéficier du système et a le droit de prétendre à un minimum de cinq vaches de son clan pour pouvoir demeurer dans le système pastoral. Les Degodia Somali ont également un système coutumier analogue de redistribution des bêtes.

Save the Children USA a remplacé les vaches par des chèvres et des moutons car le petit bétail a un taux de reproduction plus rapide et est aussi de plus en plus privilégié parce qu'il est mieux capable de résister aux conditions de sécheresse. En consultation avec la communauté, il a donc été convenu que Save the Children fournirait 15 à 20 moutons/chèvres (y compris un ou deux mâles) et une bête de somme par bénéficiaire et que la communauté doublerait ce chiffre en vertu de son mécanisme traditionnel de restockage. Le nombre total de bêtes était considéré comme la taille minimale du troupeau pour les ménages ciblés en priorité qui avaient perdu la majeure partie, voire la totalité, de leurs bêtes suite à la sécheresse.

L'activité a été co-administrée par Save the Children USA et des représentants des institutions communautaires autochtones identifiées au début de l'initiative. Ces derniers supervisaient l'achat de bêtes ainsi que l'identification des ménages bénéficiaires et la gestion de la contribution

communautaire. Save the Children se chargeait de vacciner et de traiter la plupart des bêtes avant de procéder à la distribution.

Dans deux des districts bénéficiaires, le fait que l'allocation de bêtes par Save the Children soit doublée par la communauté a donné de bons résultats : la communauté a apporté un total de 1 364 chèvres et moutons et le fait de pouvoir fournir des animaux de meilleure qualité que les bêtes achetées a procuré une grande fierté aux membres de la communauté. Dans les autres zones ciblées, les contributions communautaires ont été moins efficaces, et ce pour deux raisons principales. Tout d'abord, dans certaines communautés, les effets de la sécheresse ont été plus généralisés, les ménages étaient plus pauvres et les institutions autochtones répugnaient à inciter les membres de leur clan à apporter des contributions alors qu'ils avaient tous déjà essuyé des pertes de bétail durant la sécheresse. Deuxièmement, la volonté des membres de la communauté à faire des contributions semblait aussi traduire la qualité et la durée des relations avec l'agence partenaire – là où l'on pouvait se targuer d'antécédents positifs d'activités de développement communautaire, les contributions ont pu être plus facilement obtenues que dans les régions où les liens avec l'agence extérieure remontaient à moins longtemps ou lorsque la relation était moins développée.

Tout bien considéré, Save the Children USA a conclu que le doublement des contributions par la communauté est une approche utile qui pourra, à l'avenir, s'avérer particulièrement adaptée dans le contexte de sécheresses plus localisées, notamment dans les régions où il existe des liens solides entre l'agence d'exécution et la communauté et où les membres de la communauté n'ont pas tous été touchés dans la même mesure par la sécheresse.

Source : Gebru, G. (2007) 'Documentation of the Save the Children-USA Restocking Implementation Program in Somali and Oromia Regional States' (« Documentation du programme de mise en œuvre de l'initiative de restockage par Save the Children USA dans les États régionaux de Somali et d'Oromia »), Save the Children USA, Addis Abeba.

Étude de cas 9.5 : Distribution de bétail après le séisme survenu au Pakistan

Peu de temps après le séisme qui a frappé le Pakistan en 2005, et au lendemain des interventions initiales portant notamment sur la distribution de denrées, de tentes et de couverture, la Croix-Rouge allemande a lancé une initiative en vue d'améliorer l'état nutritionnel des enfants des ménages touchés par le séisme grâce à la fourniture d'une vache allaitante et de son veau. Les ménages ciblés étaient ceux qui avaient soit perdu tous leurs animaux dans la catastrophe soit des ménages vulnérables comme ceux dirigés par des femmes ou encore des ménages pauvres de plus de quatre enfants qui n'avaient peut-être jamais eu de bétail auparavant. Des comités villageois ont été mis sur pied pour superviser la sélection des bénéficiaires ; ils comprenaient des représentants issus des aînés et des différentes castes, des femmes, des chefs religieux et des enseignants. La sélection des bénéficiaires a ensuite été validée par des visites de terrain et des discussions communautaires.

Avant la distribution des bêtes, les bénéficiaires ont reçu une formation en gestion animale, y compris en alimentation, reproduction et santé animales. Certaines races et certains types de bovins ont été sélectionnés sur la base de critères convenus tels que leurs facultés d'adaptation au climat froid, la production de lait, la taille et l'âge. Des opérateurs locaux ont fourni les vaches qui ont ensuite été inspectées par la Croix-Rouge et traitées contre les mammites et les tiques, vaccinées puis désinfectées avant d'être distribuées. Un système de loterie a été appliqué pour la distribution même des vaches aux bénéficiaires.

Des ACSA ont également reçu une formation dans chaque village et des stages de mise à niveau ont continué tout au long de la durée de vie du projet. Il est prévu de mettre les ACSA en relation avec des services vétérinaires publics précis comme ceux chargés de l'insémination artificielle et les programmes futurs de mise au taureau.

Source : Matthew Kinyanjui, CICR, com. perso.

Étude de cas 9.6 : Décision de ne pas procéder à une distribution de bétail suite au séisme du Pakistan

Le 8 octobre 2005, trois districts de la province d'Azad Jammu Cachemire (AJK) et cinq districts de la Province de la Frontière du Nord-Ouest (NWFP) au Pakistan ont été frappés par un violent séisme. Pour appuyer le programme de réhabilitation et de relèvement à court terme déployé par le gouvernement, la FAO a entrepris un examen de la composante élevage du programme en mai/juin 2006. L'objectif en était de formuler une stratégie pour les six premiers mois de la phase de relèvement à court terme. Cet

examen formulait les « meilleures estimations » de la situation de l'offre et la demande d'aliments pour animaux à l'issue du séisme dans les districts sinistrés. La situation est résumée ci-dessous.

District	Total de la demande en aliments pour animaux	Total de l'offre en aliments pour animaux	Excédent (déficit)
	MJME* (m)	MJME (m)	MJME (m)
AJK :			
Muzaffarabad	5 361	7 560	2 199
Bagh	2 688	1 757	(931)
Rawlakot	5 092	3 306	(1 787)
NWFP :			
Mansehra	9 339	7 096	(2 242)
Battagram	4 037	1 871	(2 165)
Shangla	3 097	2 901	(197)
Abbotabad	6 339	3 336	(3 003)
Kohistan	11 962	11 103	(860)

Nota : *MJME = énergie métabolisable en mégajoules.

Après le tremblement de terre, seul le district de Muzaffarabad (AJK) a enregistré un excédent notable d'aliments pour animaux bien que les districts de Shangla et de Kohistan (NWFP), qui n'avaient pas essuyé de lourdes pertes d'animaux, aient affiché un assez bon équilibre entre l'offre et la demande. Tous les autres districts ont enregistré un déficit sensible.

Sur la base de ces observations, la FAO a repensé son plan initial de restockage des ménages sinistrés et elle a plutôt concentré ses efforts sur l'appui aux animaux restants par la fourniture d'aliments, d'abris et de soins vétérinaires pour permettre aux troupeaux de passer l'hiver (2006-07). Malgré les réserves exprimées concernant la durabilité des ressources en aliments pour animaux, sur les neuf agences d'exécution fournissant une aide au bétail dans la province d'AJK et les 13 agences opérationnelles dans la province NWFP :

- 27 pour cent ont indiqué qu'elles fourniraient de gros ruminants ;
- 33 pour cent fourniront des petits ruminants ;
- 33 pour cent fourniront une combinaison de petits et gros ruminants ;
- 7 pour cent fourniront uniquement un appui sous forme d'intrants destinés au bétail.

Source : Simon Mack, FAO, com. perso.

Étude de cas 9.7 : Distribution de bétail suite à un séisme en Iran

Fin décembre 2003, un séisme mesurant 6.4 sur l'échelle de Richter a frappé la région de Bam, dans la province de Kerman du sud de l'Iran. En une quinzaine de secondes, plus de 70 pour cent des bâtiments de la ville et des villages environnants se sont effondrés et, sur une population de 130 000 habitants, plus de 40 000 ont trouvé la mort. Les moyens de subsistance de la plupart des habitants de la région de Bam étaient axés sur la culture de dattes et/ou la fourniture de main-d'œuvre agricole, mais beaucoup avaient aussi un petit nombre de bêtes pour compléter leurs besoins alimentaires et leur revenu, principalement des bovins, des moutons et des chèvres. L'élevage est particulièrement important pour les agriculteurs pauvres qui possèdent soit une petite parcelle soit pas de terre du tout. Si nombre des palmiers-dattiers sont restés intacts, les pertes de bétail suite au séisme, elles, sont estimées à 31 pour cent pour les bovins et 26 pour cent pour les caprins et les ovins. La plupart de ces animaux étaient hébergés dans de simples abris près du domicile de leur propriétaire et nombre d'entre eux ont péri lorsque les bâtiments se sont effondrés. D'autres se sont enfuis dans la panique qui a suivi le séisme ; d'autres encore ont été volés ou vendus pour faire face à un besoin pressant d'argent.

En réponse à ces pertes, ACF-Espagne a conçu un projet de distribution de bétail pour fournir deux chèvres et 300 kg d'aliments (orge) à 1 200 familles vulnérables dans 17 villages sinistrés de la région de Bam. Le but du projet était de venir en aide aux ménages ciblés pour qu'ils puissent obtenir du lait pour leur famille et un petit revenu supplémentaire. Le projet ciblait les familles pauvres qui avaient perdu des bêtes, en particulier les veuves et autres personnes vulnérables, mais les critères de sélection exigeaient que les bénéficiaires disposent déjà ou fussent déjà dotés d'une expérience dans l'élevage de chèvres ou de moutons et aient accès à un abri suffisant pour les bêtes afin de garantir la durabilité de l'initiative. La sélection des bénéficiaires et la distribution se sont déroulées en collaboration avec les conseillers locaux. Il a été demandé au Réseau des vétérinaires iraniens de fournir des services vétérinaires pour le bétail acheté avant la distribution, y compris une campagne de vaccination contre l'entérototoxicité, une désinfection, une vermifugation et la fourniture de suppléments en minéraux et vitamines.

Les 1 200 familles bénéficiaires cibles ont chacune reçu deux chèvres femelles, l'une de la race locale Mahali et l'autre de la race Rachti (mélange de la race locale Mahali et d'une race pakistanaise de qualité), ainsi que 300 kg d'orge fourragère. Au départ, il était prévu de distribuer des moutons, mais on a ensuite donné la préférence à des chèvres suite à des discussions avec les bénéficiaires potentiels ; en effet, elles sont plus faciles à nourrir, demandent des soins moins intensifs et produisent plus de petits par portée

que les brebis. Au départ, il était également prévu de distribuer des animaux en gestation mais cela s'est avéré plus problématique d'un point de vue logistique et il a été décidé que suffisamment de boucs avaient survécu au séisme pour permettre aux chèvres distribuées de se reproduire peu de temps après la distribution.

Le suivi post-distribution (qui est intervenu une à deux semaines après la fin de celle-ci) a montré que la grande majorité des bénéficiaires étaient satisfaits des races sélectionnées (84 pour cent) et du processus de distribution (87 pour cent). Seule une des chèvres de l'échantillon de 70 ménages avait été volée et une autre vendue, alors que six avaient été données à des parents pour qu'ils s'en occupent, essentiellement du fait d'un manque d'hébergement adéquat. Neuf des bénéficiaires obtenaient déjà du lait d'une de leurs chèvres ; deux ménages parvenaient à traire les deux chèvres qu'ils avaient reçues et 27 avaient déjà accouplé leurs chèvres à un mâle.

Lorsqu'on leur a demandé quel avait été l'impact du projet de distribution de bétail sur leurs conditions de vie, les bénéficiaires ont énuméré les avantages économiques (production de lait et de laine – le plus souvent considérés comme des avantages potentiels car il était trop tôt pour que les bêtes aient eu le temps de se reproduire) et ils ont aussi souligné les avantages psychologiques (par exemple le divertissement des enfants, une plus grande motivation à prendre part à d'autres activités). La plupart étaient positifs quant à la possibilité de reprendre des activités d'élevage après avoir perdu certaines, voire la totalité, de leurs bêtes dans le séisme.

Source : ACF-Espagne (2004) 'Livelihoods Recovery Project (Livestock Distribution)' (« Projet de rétablissement des moyens de subsistance (Distribution de bétail) ») ; ACF-Espagne, Bam, Iran ; Leguene, P. (2004) 'Evaluation Report: Restoration of the livelihood and longer-term food security for the earthquake-affected farmers and agricultural labourers in Bam, South-East Iran' (« Rapport d'évaluation : Rétablissement des moyens de subsistance et de la sécurité alimentaire à plus long terme pour les agriculteurs et les ouvriers agricoles sinistrés de la région de Bam, dans le sud-est de l'Iran »), Projet mis en œuvre par ACFUK et ACF-Espagne, Londres.

Annexes

Annexe 1 Glossaire

Approche par groupe sectoriel (<i>cluster approach</i>) :	Nouvelle initiative internationale visant à faciliter la collaboration entre les agences humanitaires lors des interventions en situation d'urgence. Les groupes sectoriels se concentrent sur des secteurs de secours particuliers (p. ex. l'eau et l'assainissement, l'alimentation, etc.) avec une « agence chef de file » qui rend compte au reste des membres du groupe et ils élaborent une stratégie commune de mise en œuvre.
Chaîne du froid :	Maintien des médicaments vétérinaires (et humains) à la température requise lors de leur stockage et de leur transport par exemple par l'usage de réfrigérateurs ou de glacières mobiles.
Chargement jumelé (<i>backloading</i>) :	Se servir de camions ou autres véhicules qui transportent un article pour transporter un autre article durant le voyage de retour (par exemple, les marchands de bêtes apportent des aliments pour animaux dans une région avant d'acheminer les bêtes achetées hors de la région).
Déstockage du bétail :	Animaux vendus aux négociants ou prélevés du troupeau d'une manière ou une autre.
Développement lent, à :	Une catastrophe dont les effets peuvent se faire sentir progressivement, par exemple une sécheresse. Le plus souvent divisée en quatre phases (voir plus haut la « gestion du cycle de sécheresse »).
Développement rapide, à :	Une catastrophe qui frappe très soudainement, parfois sans avertissement, comme un séisme, une inondation ou un tsunami. Elle peut se diviser en trois phases clés : les <i>suites immédiates</i> – la période juste après la survenance de la catastrophe, lorsque l'impact est à son paroxysme ; la phase de <i>relèvement précoce</i> – les jours (et peut-être les semaines) qui suivent la catastrophe, durant lesquels l'impact initial est dissipé et certaines mesures d'urgence peuvent être entamées ; et la phase de <i>relèvement</i> , qui peut prendre des mois ou des années et durant laquelle les vies et les moyens de subsistance sont lentement reconstruits.

Échantillonnage raisonné :	La sélection d'un groupe « typiquement » représentatif, sur la base de caractéristiques particulières (par exemple éleveurs touchés par la sécheresse ; femmes éleveurs ou habitants d'un village sinistré par une inondation).
Ensemble des biens :	(Élément du cadre sur les moyens de subsistance) Les ressources, le matériel, les compétences, atouts et relations qui, ensemble, sont utilisés par des particuliers et des ménages pour exercer leurs moyens de subsistance. Ces biens sont classés en : capital humain, naturel, financier, physique et social.
Évaluation en temps réel :	L'évaluation d'une opération (le plus souvent humanitaire) durant la mise en œuvre afin de permettre un retour d'information et des ajustements éventuels pendant la durée même de l'opération (voir Sandison, 2003 et Herson & Mitchell (sans date) dans les Références du Chapitre 3).
Gestion du cycle de sécheresse :	Modèle qui divise la sécheresse en quatre phases, que l'on peut définir comme suit : <i>Phase d'alerte</i> : pluies retardées ou saison des pluies médiocre et courte ; les pâturages et les ressources en eau ne sont pas reconstitués. <i>Phase d'alarme</i> : début d'évolution des prix (p. ex. les prix des céréales commencent à augmenter et les prix du bétail à baisser), toujours pas ou peu de pluies, les pâturages et les ressources en eau sont presque épuisées. <i>Phase d'urgence</i> : mouvement des prix marqués, manque de ressources en eau et de pâturages, migration, toujours pas de pluie ou les pluies ne font que commencer (ce qui peut engendrer des maladies humaines et animales, des problèmes de transport perturbant l'approvisionnement en denrées, etc.). <i>Phase de relèvement</i> : le bétail commence à se remettre, les prix du bétail augmentent, les prix des céréales commencent à baisser, les pâturages et les ressources en eau s'améliorent.
Zoonose :	Maladie qui peut se transmettre de l'animal à l'homme (ou inversement).

Annexe 2 Sigles et acronymes

ACF	Action Contre la Faim
ACSA	Agent communautaire de santé animale
AJK	Azad Jammu Cachemire
ALDEF	Arid Lands Development Focus (Centre de développement des zones arides)
ARV	Antirétroviral
AU/IBAR	African Union – InterAfrican Bureau for Animal Resources (Union africaine – Bureau interafricain des ressources animales)
CCCM	Camp coordination and camp management (Gestion et coordination des camps)
CEB	Contribution à l'Éducation de Base
CICR	Comité international de la Croix-Rouge
CP	Civil et politique
DFID	Department for International Development (Département britannique pour le développement international)
EMPRES	Emergency Prevention System (for Transboundary Animal and Plant Pests and Diseases) (Système de prévention des urgences (pour les ravageurs et les maladies transfrontières des animaux et des plantes))
EPaRDA	Ethiopian Pastoralist Research and Development Association (Association éthiopienne pour la recherche et le développement des pasteurs)
ERP	Évaluation rurale participative (aussi connue sous le nom de PLA – Participatory learning and action/Action et apprentissage participatifs)
ESC	Économique, social et culturel
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEWS-NET	Famine Early Warning Systems Network (Réseau de systèmes d'alerte précoce contre la famine)
FSAU	Food Security Analysis Unit for Somalia (Unité d'analyse de la sécurité alimentaire pour la Somalie)
HEA	Household Economy Approach (Approche de l'économie des ménages)

IPC	Integrated Food Security and Humanitarian Phase Classification (Cadre intégré de classification de la phase humanitaire et de la sécurité alimentaire)
JEMED	Jeunesse en Mission Entraide et Développement
LWR	Lutheran World Relief (Secours luthérien mondial)
NORDA	Northern Relief Development Agency (Agence de développement et de secours pour le nord)
NWFP	Northwest Frontier Province (Province de la Frontière du Nord-Ouest)
OCHA	Bureau des Nations Unies de coordination des affaires humanitaires
OIE	Organisation mondiale de la santé animale
ONG	Organisation non gouvernementale
PAM	Programme alimentaire mondial des Nations Unies
PDIP	Personne déplacée à l'intérieur de son propre pays
PRIM	LEGS Participatory Response Identification Matrix (Matrice d'identification de réponse participative de LEGS)
PVVIH	Personnes vivant avec le VIH et le sida
RRC	Réduction du risque de catastrophe
S&E	Suivi et évaluation, suivi-évaluation
SADC	Southern Africa Development Community (Communauté de développement d'Afrique australe)
SAP	Système d'alerte précoce
SIG	Système d'information géographique
SMART	Standardized Monitoring and Assessment of Relief and Transitions (Suivi et évaluation normalisés des phases de secours et de transition)
SMIAR	Système mondial d'information et d'alerte rapide
USAID	United States Agency for International Development (Agence des États-Unis pour le développement international)
VAC	Vulnerability Assessment Committee (Comité d'évaluation de la vulnérabilité)
VSF	Vétérinaires sans Frontières

Annexe 3 Bibliographie générale

- Aklilu, Y. et M. Wekesa (2002) *Drought, Livestock and Livelihoods: Lessons from the 1999–2001 Emergency Response in the Pastoral Sector in Kenya (Sécheresse, élevage et moyens de subsistance : leçons tirées de l'intervention face à la situation d'urgence de 1999 à 2001 dans le secteur pastoral du Kenya)*, Humanitarian Practice Network Paper No. 40, Overseas Development Institute, Londres, www.odihpn.org/documents/networkpaper040.pdf
- CICR (2006) *Food-Needs Assessment: Darfur (Évaluation des besoins alimentaires : Darfour)*, Economic Security Unit, octobre, CICR, Nairobi.
- FAO (2009) *Livestock Emergency Interventions: a practical guide (Interventions en situation d'urgence pour le bétail : guide pratique)* FAO Animal Production and Health Manuals Series, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Rome.
- Feinstein International Center (2006) *Guidelines for Livelihoods-based Livestock Relief Interventions in Pastoralist Areas (Directives pour les interventions de secours aux éleveurs basées sur les moyens de subsistance dans les régions pastorales)*, USAID Pastoralist Livelihoods Initiative, Addis Abeba
- IASC (2006) *Women, Girls, Boys and Men: Different Needs, Equal Opportunities, Gender Handbook in Humanitarian Action (Femmes, filles, hommes et garçons : différents besoins, égalité des chances : manuel sur le genre dans l'action humanitaire)*, IASC, Genève.
- Mattinen, H. et K. Ogden (2006) 'Cash-based interventions: Lessons from southern Somalia' (« Interventions basées sur des transferts en numéraires : leçons de Somalie méridionale »), *Disasters*, 30 (3): 297–315.
- Morton, J., D. Barton, C. Collinson et B. Heath (2002) *Comparing Drought Mitigation Interventions In The Pastoral Livestock Sector (Comparaison de plusieurs interventions d'atténuation des effets de la sécheresse dans le secteur de l'élevage pastoral)*, Natural Resources Institute, University of Greenwich at Medway, Chatham Maritime, www.nri.org/projects/pastoralism/interventions.doc
- OCHA (1999) *Orientation Handbook on Complex Emergencies (Manuel d'orientation sur les urgences complexes)*, OCHA, New York, www.reliefweb.int/library/documents/ocha__orientation__handbook_on___.htm#1
- OFDA (2003) *Livestock Interventions: Important Principles for OFDA (Interventions en matière d'élevage : principes importants pour l'OFDA)*, OFDA, Washington DC, www.usaid.gov/our_work/humanitarian_assistance/disaster_assistance/sectors/index.html
- Oxfam (2005) *Livestock Programming in Emergencies Guidelines (Directives pour la programmation en matière d'élevage dans les situations d'urgence)*, projet non publié, Oxfam, Oxford.

- Oxfam (2007) *Programme Guidelines on Animal Welfare (Directives pour les programmes relatifs au bien-être des animaux)*, Oxfam, Oxford.
- Projet Sphère (2004) *Charte humanitaire et normes minimales pour les interventions lors de catastrophes*, Le Projet Sphère, Genève, www.sphereproject.org
- ProVention Consortium (2007) *Slow-onset disasters: Drought and Food and Livelihoods Security – Learning from Previous Relief and Recovery Responses (Catastrophes à développement lent : sécheresse, alimentation et sécurité des moyens de subsistance – Leçons tirées des interventions antérieures en matière de secours et de relèvement)*, ProVention Consortium et ALNAP (Learning, Accountability, Performance in Humanitarian Action), Genève, www.proventionconsortium.org
- Simpkin, S. P. (2005) *Livestock Study in the Greater Horn of Africa (Étude de l'élevage dans la Grande Corne d'Afrique)*, CICR, Nairobi, [www.icrc.org/Web/eng/siteeng0.nsf/htmlall/regional-livestock-study-greathorn-africa/\\$File/Regional-Livestock-Study-BOOK.pdf](http://www.icrc.org/Web/eng/siteeng0.nsf/htmlall/regional-livestock-study-greathorn-africa/$File/Regional-Livestock-Study-BOOK.pdf)
- Slim, H. et A. Bonwick (2005) *Protection: An ALNAP Guide for Humanitarian Agencies (Protection : Guide de l'ALNAP à l'usage des agences humanitaires)*, Overseas Development Institute, Londres
- Trench, P., J. Rowley, M. Diarra, F. Sano et B. Keita (2007) *Beyond Any Drought: Root Causes of Chronic Vulnerability in the Sahel (Au-delà de toute sécheresse : causes à l'origine de la vulnérabilité chronique au Sahel)*, The Sahel Working Group, IIED, Londres.
- USAID (2005) *Field Operations Guide for Disaster Assessment and Response (Guide des opérations sur le terrain pour l'évaluation et l'intervention en cas de catastrophe)*, USAID, Washington DC, www.usaid.gov/our_work/humanitarian_assistance/disaster_assistance/resources/pdf/fog_v3.pdf
- Young, H., A. Taylor, S.-A. Way et J. Leaning (2004) 'Linking rights and standards: The process of developing 'rights-based' minimum standards on food security, nutrition and food aid' (« Relier les droits aux normes : le processus d'élaboration de normes minimales « basées sur les droits » en matière de sécurité alimentaire, de nutrition et d'aide alimentaire »), *Disasters*, 28 (2): 142–159.

Annexe 4 Remerciements et contributions

Membres du groupe de pilotage de LEGS

Rob Allport :	VSF-Belgique, Afrique de l'Est
Andy Catley :	Feinstein International Centre, Tufts University
Solomon Haile Mariam :	PATTEC-Coordination, Union africaine/DREA
Simon Mack :	Division de la production et de la santé animales, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Piers Simpkin :	Comité international de la Croix-Rouge
Cathy Watson :	Coordinatrice de LEGS

Bailleurs de fonds

Office of US Foreign Disaster Assistance, United States Agency for International Development – Bureau de l'assistance à l'étranger en cas de catastrophe de l'Agence des États-Unis pour le développement international
Oxfam GB

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (y compris un soutien accordé au développement de l'outil électronique LEGS)

Initiative sur les politiques d'élevage de l'IGAD (financée par l'Union européenne et gérée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture)

Contributions en nature de : AU-IBAR, FAO, CICR, Feinstein International Centre (Tufts University), VSF-Belgique, VETAID, Vetwork UK

Auteurs spécialisés

Interventions basées sur les moyens de subsistance en matière d'élevage :
Cathy Watson

Évaluation initiale et intervention : Cathy Watson

Normes communes : Andy Catley

Déstockage : Yacob Aklilu

Services vétérinaires : Andy Catley, David Ward

Fourniture d'aliments pour animaux : Peter Thorne

Fourniture d'eau : Peter Thorne

Abris pour le bétail : David Hadrill, Peter Manfield

Fourniture de bétail : Hélène Berton, Andy Catley

Développement de l'outil électronique : Peter Thorne
Coordonnatrice de la rédaction : Cathy Watson

Contributions aux études de cas, questions transversales et autres questions techniques

Elias Abdash, CARE
Nejat Abdi Mohammed, Save the Children USA
Mohammed Abdinoor, Save the Children UK
Yacob Aklilu, Feinstein International Centre (Tufts University)
Ahmed Alkadir, Oxfam America
Meghan Armisted, Secours luthérien mondial (LWR)
Joseph Ashmore, consultant
John Barratt, DFID
Els Bedert, VSF-Belgique
Abay Bekele, Save the Children USA
Gezu Bekele, Feinstein International Centre (Tufts University)
Moges Bekele, Cordaid
Joep van Binsbergen, ILRI
Stephen Blakeway, ministère de l'Agriculture, Afghanistan
Sally Crafter, FARM-Africa
Matthew Croucher, Save the Children UK
Adrian Cullis, Save the Children USA
John Damerell, Le Projet Sphère
Jonathan Davies, WISP/UICN
Hélène Deret, Action contre la Faim
Vera Eames, consultante
Tony Eastwood, Tear Fund
Hani Eskandar, Le Projet Sphère
Karine Garnier, FAO
Getachew Gebru, ILRI
Michael Goe, Institut fédéral suisse de technologie
Richard Grahn, Oxfam GB
Paul Harvey, ODI
Jeremy Hulme, SPANA
Noelle Huskins, consultante
Carmen Jaquez, Land O'Lakes
Peta Jones, Southern Africa Network of Animal Traction/Donkey Power
Alison Joyner, Le Projet Sphère
Alison Judd, consultante
Sarah Kahn, OIE
Evariste Karangwa, Secours luthérien mondial (LWR)

Elizabeth Karuoya, VSF-Suisse
Charles Kelly, Benfield UCL Hazard Research Centre
Maurice Kiboye, COOPI
Matthew Kinyanjui, CICR
Chung Lai, Land O'Lakes
Jennifer Lanier, Humane Society International
James Lewis, consultant
Tim Leyland, DFID
Roger Lough, consultant
Julia Macro, The Brooke Hospital for Animals
Kelley Lynch, Kelly Lynch Photography, Stories, Design
Colleen Malone, Save the Children Canada
Seif Maloo, VSF-Suisse
Tim McCully, Secours luthérien mondial (LWR)
Neil Manning, The Brooke Hospital for Animals
Ali Mekonnen, Save the Children USA
Gedlu Mekonnen, FAO
Joseph Methu, Land O'Lakes
Bruno Minjauw, FAO
Lili Mohiddin, Oxfam GB
Bonaventure Mtei, OIE
Kisa Juma Ngeiywa, ministère de l'Élevage - Kenya
Sjoerd Nienhuys, consultant
Steve Osofsky, WCS-AHEAD (Animal Health for the Environment and Development)
Mahamadou Ouhoumoudou, Secours luthérien mondial (LWR)
Simon Pope, SPANA
Ian Robinson, AA International
Tim Robinson, FAO
Antonio Rota, FIDA
Lex Ros, Dierenarts Haarlem
Paul Sayers, Land O'Lakes
Michael Scott, DFID
Mohamed Sheikh-Ali, CICR
Garry Smith, consultant
Marjorie Sullivan, Agence australienne pour le développement international
Ali Adam Tahir, Animal Resources Research Corporation - Pastoralist League
Tarekegn Tola, Save the Children USA
John Woodford, ministère de l'Agriculture, Afghanistan
Jeff Woodke, JEMED Niger
Helen Young, Feinstein International Center (Tufts University)

Appui supplémentaire

AU-IBAR : les participants à la réunion de retour d'information à Nairobi, le 23 janvier 2008

Oxfam GB : conseiller EFSL au niveau national pour l'Afrique de l'Ouest ; conseiller eau et assainissement ; chargé de programme du Turkana, Kenya ; conseiller EFSL au niveau régional pour l'Afrique de l'Ouest ; chargé du programme pastoral, Éthiopie ; chargé du programme pastoral, Ouganda ; équipe chargée des publications

Oxfam GB : pour l'utilisation de son projet de directives sur l'établissement de programmes en matière d'élevage en situation d'urgence

Groupe consultatif de LEGS et liste de diffusion

LEGS a été élaboré avec le soutien et les contributions d'un large éventail de gens, qui sont bien trop nombreux pour être tous mentionnés ici. La liste de diffusion de LEGS englobe environ 1 700 particuliers et organisations, dont bon nombre ont participé à l'élaboration de LEGS en formulant des commentaires sur le projet destiné à faire l'objet d'une consultation, en réagissant à des essais sur le terrain, en partageant des expériences lors de rencontres et d'ateliers et en apportant d'autres formes de contributions. Le Projet LEGS remercie sincèrement chacun d'eux.

Annexe 5 Formulaire de retour d'information sur le Projet LEGS

Le Projet LEGS tient à recevoir vos commentaires et réactions sur tous les aspects de la publication LEGS. Vos réponses serviront de base à la révision des futures éditions de LEGS.

Nom	
Organisation	
Position	
Adresse e-mail	
Adresse postale	

- ❖ Veuillez indiquer vos commentaires généraux concernant LEGS (contenu, format, style) :

- ❖ Veuillez formuler des observations particulières que vous pourriez avoir sur des chapitres, des normes et/ou des indicateurs précis :

- ❖ Quelles ont été vos expériences pratiques concernant l'utilisation de LEGS sur le terrain ?

- ❖ Souhaiteriez-vous obtenir un complément d'information sur LEGS ou vous inscrire sur la liste de diffusion de LEGS ? (Dans l'affirmative, veuillez vérifier que vous avez bien indiqué plus haut toutes vos coordonnées).

Veuillez envoyer ce formulaire par e-mail à : coordinator@livestock-emergency.net ou par la poste à : The LEGS Project, c/o Feinstein International Center, Tufts University, 200 Boston Avenue, Suite 4800, Medford, MA 02155, USA.